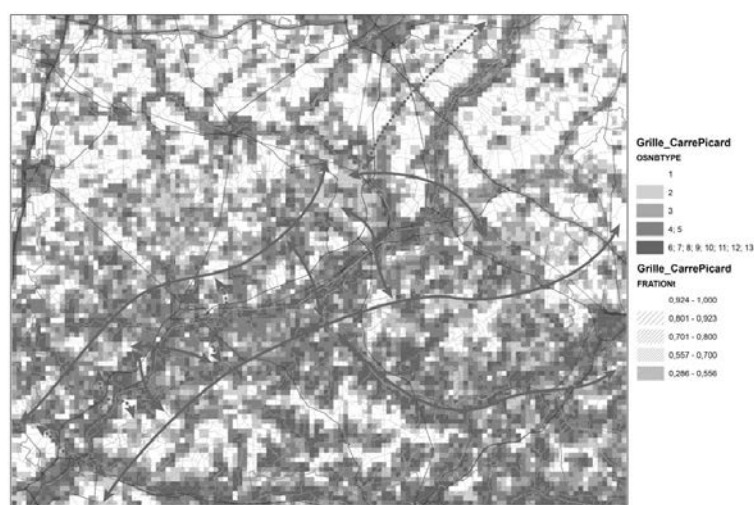


Ecologie et Paysage

pour un aménagement durable des territoires et des quartiers



AMO écologie et biodiversité

- Etude réglementaire et expertise
- Suivi de chantiers à enjeux écologiques
- Gestion et génie écologique des espaces végétalisés

Stratégie et évaluation environnementale

- Biodiversité et nature en ville
- Trames vertes et bleues
- Schéma de grands territoires
- PLU et PLUI

Programmation environnementale de projets urbains

- Végétation et biodiversité
 - Changement climatique et Alternative énergétique
 - Hydraulique urbaine
 - Sols et technosols
 - Compostage des biodéchets (solutions innovantes et accompagnement)
 - Agriculture urbaine
 - Certification et labellisation (HQE Aménagement, Ecoquartier, Biodiversity)
-
- Concertation et animation

Maîtrise d'oeuvre paysagère et écologique

- Projets urbains pré-opérationnels
- De sites naturels, parcs, squares, friches.
- De sites urbains : ZAC, écoquartiers, quartiers innovants... pour les espaces publics et lots
- Des lots privés et projets architecturaux
- Projets de renouvellement urbain (ANRU et ANRU+)

AMO écologie et biodiversité

Etude réglementaire et expertises

- Flore & Faune & Biodiversité
- Zones humides
- Etude d'impact complète
- Dossier CNPN

Suivi de chantiers à enjeux écologiques

Gestion et génie écologique des espaces végétalisés

Examen au cas par cas

Missions

- Production d’un pré-diagnostic répondant aux rubriques de l’Autorité Environnementale
- Travail sur le projet avec la MOA et MOE pour respecter les obligations environnementales locales
- Rédaction du dossier «cas par cas»
- Accompagnement à la Saisine de l’autorité environnementale

Réglementation

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et le décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d’impact ont introduit une nouvelle procédure : l’examen au cas par cas des projets. Cette procédure est entrée en vigueur le 1er juin 2012. L’Arrêté du 12 janvier 2017 a fixé le modèle du formulaire de la « demande d’examen au cas par cas » en application de l’article R. 122-3 du code de l’environnement

Références principales

Notre équipe dispose des compétences réglementaires, techniques et paysagères pour produire l’ensemble des pièces du dossier et évaluer les enjeux et contraintes, relevant de cette examen. Puis elle prend contact avec l’Autorité environnementale pour porter le dossier dans la procédure administrative.

- Dossiers cas par cas de 14 sites en Ile-de-France pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, 2021-2024
- Dossier cas par cas du site du stand de tir à Châteauroux, Paris 2024, 2023-2024
- Dossier cas par cas pour le projet de construction sur le site de l’ancien lycée provisoire de Lognes (77), Legendre Immobiliers, 2024 - en cours
- Dossier cas par cas pour le lot ALINEA, Ecoquartier Coteaux Beaclair, 2020
- Dossier cas par cas pour le projet MGP Terrain Leclair à Clichy sous Bois, 2019
- Dossier cas par cas pour le lot B2A, Ecoquartier Coteaux Beaclair, 2019
- Dossier cas par cas pour le PLU de Coignières (78), 2015
- Dossier cas par cas pour le PLU de Gyf-sur-Yvette (91), 2016
- Dossier cas par cas pour le Parc résidentiel de loisir «l’île aux Pins» à Pressigny les Pins (45), pour SCCV VILLAGE DE LA VALETTE, 2017
- Dossier cas par cas pour le village de vacances de Vauclin (Martinique), pour la société Procodom, 2018
- Dossier cas par cas pour l’Hôtel Parc de Pressigny, 2018

SCCV Village de La Valette Projet de parc résidentiel de loisir à Pressigny-les-Pins (45)
Demande d’examen au cas par cas / Annexes

Annexe 5 Plan des abords du projet (1/5 000)



Source : IGN, Geoportail

Procédure

L’objectif du «cas par cas» est de distinguer parmi les projets soumis à cette procédure, ceux qui sont susceptibles d’avoir des impacts notables sur l’environnement et la santé humaine, pour lesquels une étude d’impact est nécessaire et ceux qui ne sont pas susceptibles d’avoir des impacts notables sur l’environnement et sur la santé humaine, pour lesquels une étude d’impact n’est pas obligatoire.

Les projet soumis sont décrits dans la 3ème colonne du tableau annexé à l’article R 122-2 du code de l’environnement.

Une fois le dossier dûment complété transmis à l’Autorité Environnementale, celle-ci dispose d’un délai de 35 jours pour informer, par décision motivée, le pétitionnaire ou le maître d’ouvrage de la nécessité ou non de réaliser une étude d’impact.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐ Le besoin en eau portable estimé est de l'ordre 7 600 m³/an, sur une base de 120 L/jour/pers. Ce besoin sera contenu par l'installation d'équipements hydro-économes. Ce besoin sera couvert par le raccordement au SIAEP de Montcresson, qui exploite la nappe de la Craie. Le futur DLE traitera de ces thématiques. Cf. annexes 10.1 et 10.2	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒ L'épandage des effluents de la micro station d'épuration, l'infiltration des eaux pluviales et des eaux de renouvellement de la piscine sont effectués en surface, pour respecter l'épaisseur de zone non saturée nécessaire au-dessus de la nappe d'accompagnement du Vernisson. Le futur DLE traitera de ces thématiques. Cf. annexes 8.1 et 8.9 à 8.11	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Matériaux de construction nécessaires à la réalisation des bâtiments et voiries.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒ Le site du projet est à l'écart des composantes du SRCE, hormis la sous-trame humide supportée par le Vernisson, à laquelle il ne participe pas (distance supérieure à 150 m et absence de milieux humides). Il comporte : * des fruticées, recrues forestières en dynamique naturelle après les coupes à blanc de la chênaie-charmaie en 2014 et 2017 ; * une friche herbacée thermophile (terrain de sport abandonnée) dominée par des espèces annuelles peu denses (chardons, armoises, potentilles).	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒ Le futur DLE traitera de ces thématiques.	La lande à Genévriers de Nogent-sur-Vernisson (ZSC FR2400526) est située à 4,2 km du projet. Le site de projet ne comporte pas les habitats éligibles de la ZSC (Landes à Genévriers et pelouses sèches).

Le sol actuel sera au maximum préservé et conservera son aspect naturel de sous-bois, en dehors des zones de circulations piétonnes ou motorisées. La topographie du terrain de sera pas modifiée, sauf création de fossés pour la gestion des eaux pluviales.



Figure 1. Croquis d’ambiance illustrant le principe de la grande allée forestière jardinée, traversant un espace de jeux inspiré de la forêt (agilité et évasion à partir de troncs dressés, couchés).

Etudes d'impact - Mission globale et expertises

Missions :

Notre équipe réalise les études d'impact comme assemblage attachant une cohérence avec le projet urbain et comme expert dans différentes composantes :

- cadre général et enjeux urbains
- expertise flore et faune
- expertise hydraulique
- étude du potentiel en énergie renouvelable
- expertise carbone

Elle fait appel à des partenaires pour les enjeux de santé, de déplacements, de bruit et d'autres thématiques en fonction des problématiques de chaque site.

Principes :

Notre équipe s'attache à établir une étude selon les règles de l'art, de manière proportionnée et cohérente aux regards des enjeux environnementaux de chaque site et du programme du projet d'aménagement. L'objectif est de mettre en place une démarche itérative avec les équipes projets afin de favoriser la prise en compte de l'environnement par les projets et de limiter les incidences notamment sur l'environnement et la santé humaine.

Le contenu des études d'impact exigibles notamment dans les dossiers de projet d'aménagement au-delà du cas par cas, à compter du 1er juin 2012 est défini dans le nouvel article R 122-5 du Code de l'Environnement issu du décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 en application des dispositions de la loi « Grenelle 2 » (se substituant ainsi à celui figurant à l'alinéa II de l'ancien article R 122-3 du Code de l'Environnement).

Chaque thématique fait l'objet d'une expertise technique et d'un chapitre dédié, mettant en évidence les enjeux globaux et locaux et les impacts du projet.

Nous proposons de rencontrer en amont l'autorité environnementale dans une réunion de cadrage que nous préparons sérieusement pour engager au mieux cette mission et assurer un timing efficace jusqu'à l'enquête publique, puis l'avis préfectoral.

Références principales

- Etude d'impact pour la création et la mise à jour la ZAC de la Montjoie à Saint-Denis (93), SEQUANO (2013 et 2023-2024)
- Etude d'impact pour la création et la mise à jour de la ZAC Coteaux Beauclair à Rosny-sous-Bois, SPL Paredev (2015 et 2023-en cours)
- Etude d'impact pour la création d'une ZAC du Petit Nanterre à Nanterre (92) (notamment Volet faune, flore, habitats), SEMNA (2016 – 2020)
- Etude d'impact pour la création d'une ZAC du Panorama à Clamart (92) (notamment Volet faune, flore, habitats), Ville de Clamart (2016 – 2017)
- Etude d'impact pour la création d'une ZAC à Liancourt (60) (état initial et étude zone humide), sous le mandat de Neue - SAO (2014)
- Etude d'impact pour la création de la ZAC des Bergères à Puteaux (92), 2011 - 2012



Dossier de demande de dérogation pour destruction d'individus, déplacement d'espèces et destruction / altération d'habitats d'espèces au titre de l'article L.411-2 du Code de l'environnement

EcoQuartier du Fort d'Aubervilliers

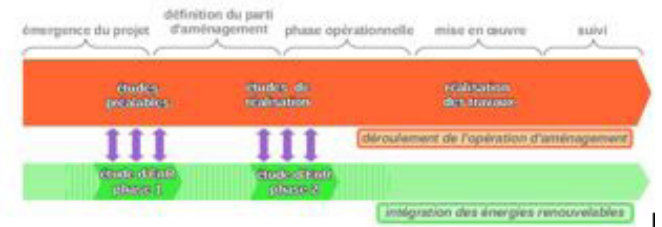


Avril 2017

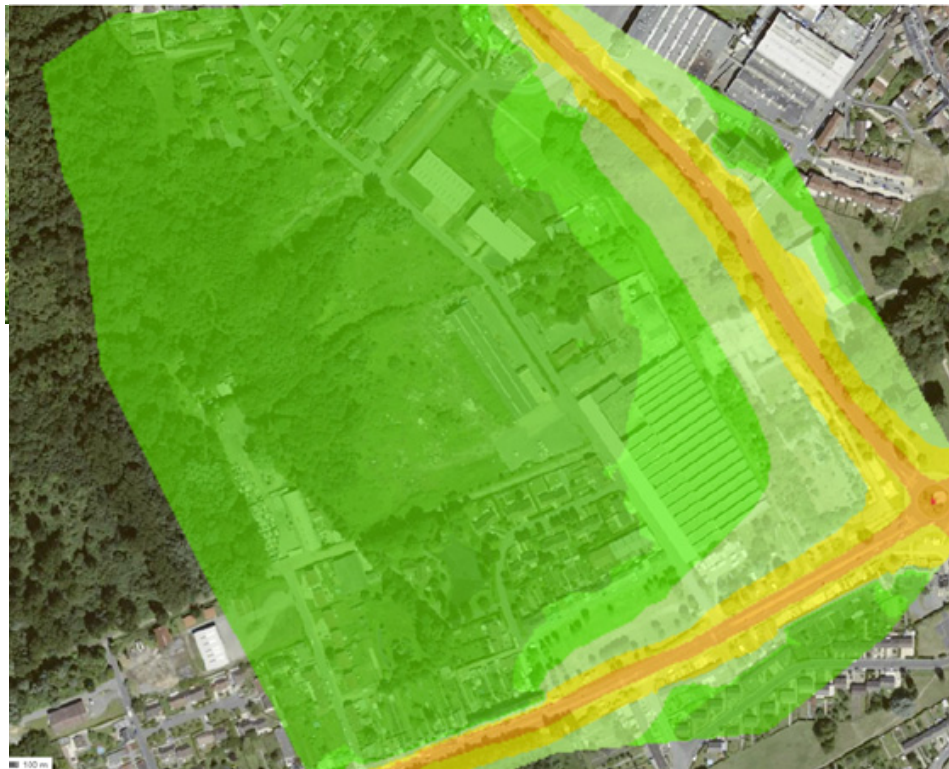
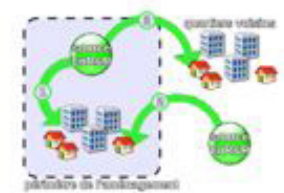


ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU PANORAMA-CLAMART

Etudes sur les énergies renouvelables



Avril 2017



ZAC COTEAUX BEAUCLAIR

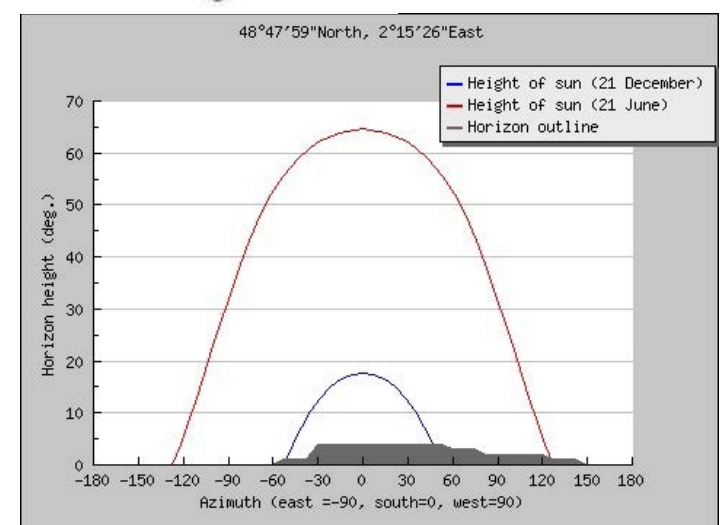
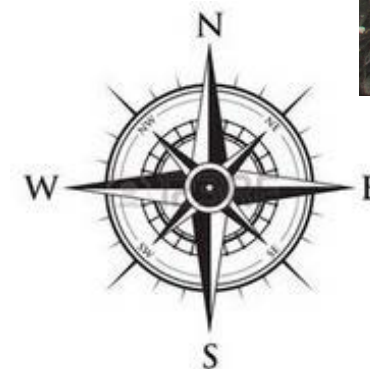
Dossier de création



F Etude d'impact

Juillet 2015

Maître d'ouvrage : Ville de ROSNY-SOUS-BOIS - D.G.A. Aménagement Durable
Hôtel de ville
20 rue Claude Pernes
93110 ROSNY-SOUS-BOIS Cedex

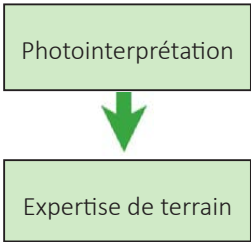


Etude d'impact - Volet flore et faune

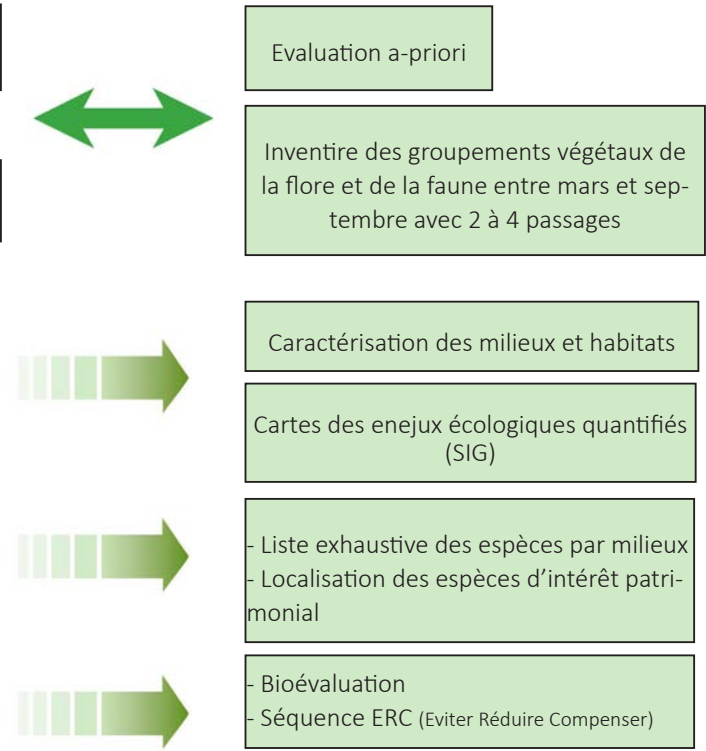
Missions

- Réalisation des inventaires habitats, flore et faune, partenariat pour les poissons et mollusques
- Bioévaluation
- Définition des mesures «Eviter, Réduire, Compenser» - Impacts résiduels

Méthode



EXPERTISE ECOLOGIQUE - METHODOLOGIE MILIEUX/HABITATS/FLORE/FAUNE

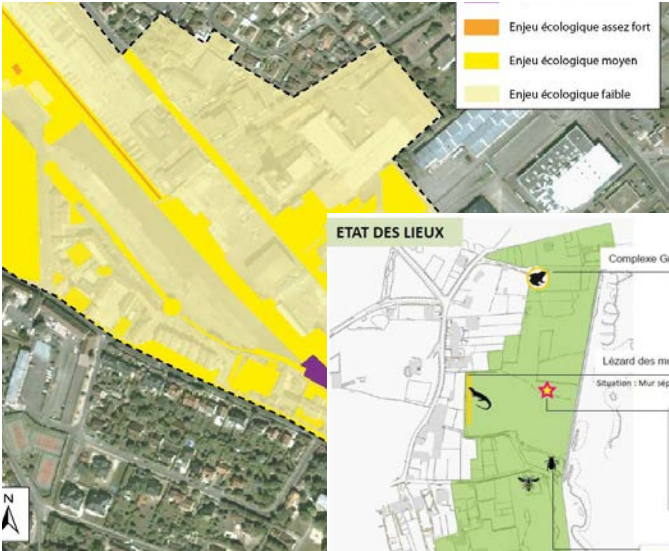


Références principales

- Expertise « faune, flore, habitats » de 6 secteurs de projets sur Paris La Défense (2021, en cours)
- Expertise « faune, flore, habitats » du projet d'université à Villetaneuse (93), Université Sorbonne Paris Nord (2024, en cours)
- Expertise « faune, flore, habitats » du projet de logements à Lognes (77), Legendre Immobiliers (2024, en cours)
- Expertise « faune, flore, habitats et ZH » du projet de maisons à Santeny (91), Studio Petra (2023)
- Expertise « faune, flore, habitats et ZH » du projet de NPNRU et du gymnase du quartier quartiers du Puits-La-Marlière (PLM) et de Derrière-Les-Murs (DLM) à Villiers-le-Bel (95), Ville de Villiers-le-Bel (2019-2023)
- Expertise « faune, flore, habitats » du projet de logements à Taverny (95), GPA (2019-2022)
- Expertise « faune, flore, habitats » de 6 Sites de Paris 2024 (2021-2023)
- Expertise « faune, flore, habitats » ZAC Maison Blanche – Neuilly-sur-Marne, GPAM, (2018)
- Expertise « faune, flore, habitats » de l'opération Charenton-Bercy – Charenton-le-Pont (94), GPAM, (2018)
- Étude faune et flore dans le cadre de la demande au cas par cas pour le lycée de Pierrefitte-sur-Seine, Région Ile-de-France, (2018)
- Expertise « faune-flore-habitats » des opérations de construction du Village Olympique, Village des Médias à Dugny-La Courneuve (93), DREIAF, à partir de 2017
- Expertise écologique préalable au projet d'aménagement du site du Bréau à Fontainebleau, en bordure de la forêt (2016-2017)
- Dossiers CNPN et de défrichement pour la ZAC du Fort d'Aubervilliers (2015, en cours)
- Etude d'impact pour la création d'une ZAC du Petit Nanterre à Nanterre (92) (notamment Volet faune, flore, habitats), SEMNA (2016 – en cours)
- Etude d'impact pour la création d'une ZAC du Panorama à Clamart (92) (notamment Volet faune, flore, habitats), Ville de Clamart (2016 – 2017)
- Etude d'impact pour la création d'une ZAC Coteaux Beauclair à Rosny-sous-Bois (93) (notamment Volet faune, flore, habitats), Ville de Rosny-sous-Bois (2015)
- Etude d'impact pour la création d'une ZAC à Liancourt (60) (état initial et étude zone humide), sous le mandat de Neue - SAO (2014)
- Etude d'impact pour l'écoquartier de Rueil-Malmaison. Volet faune, flore, habitats. Mandataire de l'AEU - Ville de Rueil-Malmaison, (2014)
- Etude d'impact « prolongement Est du Trans-Val-de-Marne ». Volet faune, flore, habitats sous le mandat d'Artelia - STIF, (2013)
- Etude d'impact pour le projet d'aménagement du secteur Blanqui (Bagnolet, Seine-Saint-Denis) - Volet écologique. Sous le mandat de l'IRAP, Ville de Bagnolet (93), (2013)
- Etude d'impact pour la construction du Palais des Cultures et de l'Europe à Corbeil-Essonnes. Volet écologique. Sous le mandat de Terridev, Communauté d'Agglomération des Portes de l'Essonne (91), (2013)
- Etude d'impact et dossier de création de la ZAC de la Pologne. Volet écologique. Sous le mandat de Terridev. Villeneuve-Saint-Georges (91), (2013)
- Etude d'impact pour la création de la ZAC « Cancer campus » à Villejuif (94), 2010 - 2013
- Etude d'impact pour la création de la ZAC des Bergères à Puteaux (92), 2011 - 2012
- Etude d'impact pour le prolongement Est du TVM (94 et 93), 2012
- Etude d'impact pour la création de la ZAC de la Montjoie à Saint-Denis (93), 2012 - 2013
- Étude sur l'insertion urbaine et paysagère de l'autoroute A3 dans la traversée Nord-Sud du département de la Seine-Saint-Denis – Volet écologique (2011)
- Etude écologique des boucles de la Seine (SIAH)
- Mise en œuvre des mesures compensatoires écologiques de la ZAC de l'écopole à Triel sur Seine & Carrière sous Poissy...
- Compléments à l'étude d'impact sur la ZAC de la Montjoie à Saint-Denis (Sequano aménagement) (2009).



- Liste globale des espèces par groupe
- Localisation des cortèges par milieux (ouverts, boisés, humides, aquatiques, urbains...)
- Fiches sur les espèces
- Evaluation des impacts
- Définition des mesures ECR



«Demande de dérogation aux espèces protégées»

Etablissement des dossiers

Notre équipe réalise pleinement les dossiers «CNPN», en mobilisant l’ensemble des données écologiques disponibles, complétées si besoin de nouvelles expertises, pour définir finement les enjeux proportionnés au territoire et au site, les caractéristiques du projet et l’éligibilité à la demande de dérogation.

LA SEQUENCE «ERC»

Les impacts résiduels sur les habitats et les espèces sont précisément détaillés et quantifiés selon les phases du projet, le type d’impact (direct ou indirect) et leur durée.

L’EQUIVALENCE ECOLOGIQUE

La valeur des mesures est proportionnée pour que les gains soient supérieurs aux pertes dues aux impacts et écologiquement justes.

Nous procédons à un travail itératif important avec la maîtrise d’ouvrage et les différents partenaires pour définir les mesures d’évitement et de réduction. La compensation restant la solution ultime. Par éthique, nous privilégions la compensation sur site et non celle faisant appel aux banques de compensation. Pour autant, nous disposons d’une parfaite connaissance des opérateurs à mobiliser selon les territoires.

Suivi des dossiers

Notre équipe gère plusieurs dossiers de suivi des mesures imposés par les Arrêté de dérogation. Ces missions demandent une très grande rigueur pour mobiliser les acteurs autour des enjeux naturalistes et organiser les suivis et reportings très régulièrement. Les documents graphiques doivent être simples et clairs. Aucun événement du chantier ne doit être car cette phase est primordiale pour maintenir la qualité intrinsèque d’une site et mettre en oeuvre les mesures compensatoires. Dialogue et attention sont impératifs. Notre expérience de chantier facilite l’implication des entreprises et assure la définition cohérente des solutions d’aménagement écologique. Les rapports annuels doivent être clairs et rigoureux, suivant la méthodologie nationale.

Références

- Dossier CNPN de la tranche 3 ZAC Andromède à Blagnac (OPPIDEA - en cours)
- Dossier CNPN du gymnase du PRU de Villiers le Bel (Ville - 2022)
- Dossier CNPN du Fort d’Aubervilliers - tranche 2 (GPAM - en cours)
- Dossier CNPN de la ZAC Maison Blanche à Neuilly-sur-Marne (GPAM - 2022)
- Dossier CNPN ZAC Cluster des médias, Dugny (SOLIDEO - 2019/21)
- Dossier et suivi CNPN. ZAC Campus Grand Parc à Villejuif (SADEV - 2015 en cours)
- Suivi CNPN Corniche des Forts à Romainville (GPAM - Région Ile-de-France - 2028 en cours)
- Dossier et suivi CNPN ZAC des Bellevues à Arpajon (SORGEM - 2020 - en cours)



La protection stricte d’espèces animales et végétales

Les articles L.411-1 et 2 du Code de l’environnement (CE) assurent la protection stricte de la faune et de la flore. Ils s’imposent à tout responsable de projet, activité à buts scientifiques ou aménagement. Leur non-respect constitue un délit, passible de sanctions pénales établies par l’article L.415-3, soit 15 000 € d’amende et 1 an d’emprisonnement.

Formulaire CERFA N° 13 614 901 pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées.

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénoms : **SORGEM, société d'économie mixte du Val d'Orge - Isabelle BELLEC**
Désignation (pour les personnes morales) : **SORGEM, société d'économie mixte du Val d'Orge - Isabelle BELLEC**
Désignation de projet - Tél : 01 60 15 58 18 - isabelle.bellec@sorgem.fr
Nom et Prénoms du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : **N° 13719 Route de Chelles - Commune Sainte-Omer-des-Bios - Code postal 91190**
Nature des activités : **Industrie**
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUITES, ALTÉREES OU DÉGRADÉES ?

ESPECES ANIMALES CONCERNÉES	Description (1)
B1 Loutre européenne	CF § 3.3.3
B2 Hérisson commun	CF § 3.3.3
B3 Hérisson d'Europe	CF § 3.3.3
B4 Chiroptère nocturne	CF § 3.3.4
B5	

(1) préciser les éléments phytologiques et biotopiques des sites de reproduction et de sites de repos protégés

V. Synthèse et conclusion de l’année

A. Tableau de synthèse de l’avancement des mesures

Mesures	Planning prévisionnel	Actions à réaliser	Mise en œuvre	Réalisé	Prochaines mesures	Difficulté	Fonctionnalité
E1 Évitement par adaptation du plan masse	Pris en compte à la conception du projet	/	Réalisée	Non	/	/	1
E2 Balisage des zones sensibles pour la flore	Réalisé en octobre 2018 (remise en place en décembre)	Vérifier régulièrement la bonne mise en place du balisage	Réalisée	Non	Balisage des nouvelles stations découvertes	Maintien du balisage dans la durée	3
E3 Préservation de bosquets d'arbres dans la zone d'eco-pâturage	Réalisé en octobre 2018 (remise en place en décembre)	Vérifier régulièrement la bonne mise en place du balisage	Réalisée	Non	/	/	3
R1 Déroulement des travaux de défrichage et débroussaillage entre août et mars	Défrichage réalisé entre octobre et décembre 2018	/	Réalisée	Non	/	Arrêt de chantier lié aux personnes extérieures à l'opération d'aménagement	3
R2 Repérage et vérification des arbres à cavités	Repérage effectué en mars et vérification en juillet 2018	/	Réalisée	Non	/	/	3
R3 Mise en œuvre d'un chantier vert	Tout au long du chantier	Vérifier le respect des prescriptions	En cours	Non	/	/	2
R4 Balisage des espèces végétales exotiques envahissantes	Réalisé en octobre 2018 (remise en place en décembre)	Vérifier régulièrement la bonne mise en place du balisage	Réalisée	Non	Traitement des repousses de Renouée	Repousse de la Renouée	4
R5 Création d'habitats de substitution pour les espèces en périphérie de la zone de travaux : - création de 5 hibernaculum à reptiles - mise en place de 10 gîtes à hérisson - mise en place de gîtes à chiroptères (6) et de nichoirs pour les oiseaux (4)	Gîtes à hérisson et hibernaculum installés en novembre 2018	Installation des nichoirs à oiseaux et chiroptères en février 2019	Réalisée	Non	Ré-implantation des nichoirs	Destruction d'un grand nombre de nichoirs Hibernaculum trop fragiles qui ne tiennent pas	5

URBAN ECO SCOP | 2ème année de suivi de chantier | 03/01/2020



Procédure

L’article L.411-2 du Code de l’environnement instaure la possibilité de déroger à l’interdiction de porter atteinte aux espèces protégées.

Les articles R.411-1 à R.411-14 du Code de l’environnement et l’arrêté ministériel du 19 février 2007 précisent les conditions de demande de dérogation et d’instruction du dossier.

Le dossier est produit par la maîtrise d’ouvrage concernée, avec notre accompagnement. Les étapes suivantes structurent cette mission :

- Notification écrite adressée au maître d’ouvrage par l’autorité environnementale, l’informant de la nécessité d’une demande de dérogation «espèces protégées».
- Echange avec les services instructeurs pour optimiser sa qualité
- Dépôt du dossier en préfecture (avec formulaires CERFA dûment complétés, mémoire technique, rapport d’instruction de l’AE).
- Déclenchement de l’instruction du dossier.
- 1^{er} examen de la recevabilité du dossier, puis transmission au préfet ou au ministère en charge de l’environnement
- Sollicitation de l’avis du CSRPN (conseil scientifique régional du patrimoine naturel) ou du CNPN (Conseil national de la protection de la nature).

Puis Arrêté préfectoral pouvant :

- soit valoir Acceptation de la demande : arrêté préfectoral fixant les mesures ERC
- soit valoir Refus de la demande : arrêté préfectoral motivé avec suivi de l’interdiction



Suivi de projets et de chantiers à enjeux écologiques

- Accompagnement pour intégrer les enjeux écologiques et environnementaux dans des projets d'aménagement et d'événementiel
- Suivi des mesures des dossiers réglementaires (CNPN - DLE)

AMO Ecologie sur tous les sites de Paris 2024

La mission

Après une phase amont d'assistance de Paris 2024 sur l'expertise environnementale amont des sites et la définition de mesures de réduction des enjeux, il s'agit de d'accompagner les travaux préalables, installations (montage et démontage) et périodes d'événement pour assurer le respect des engagements.

La mission se décompose en 3 temps :

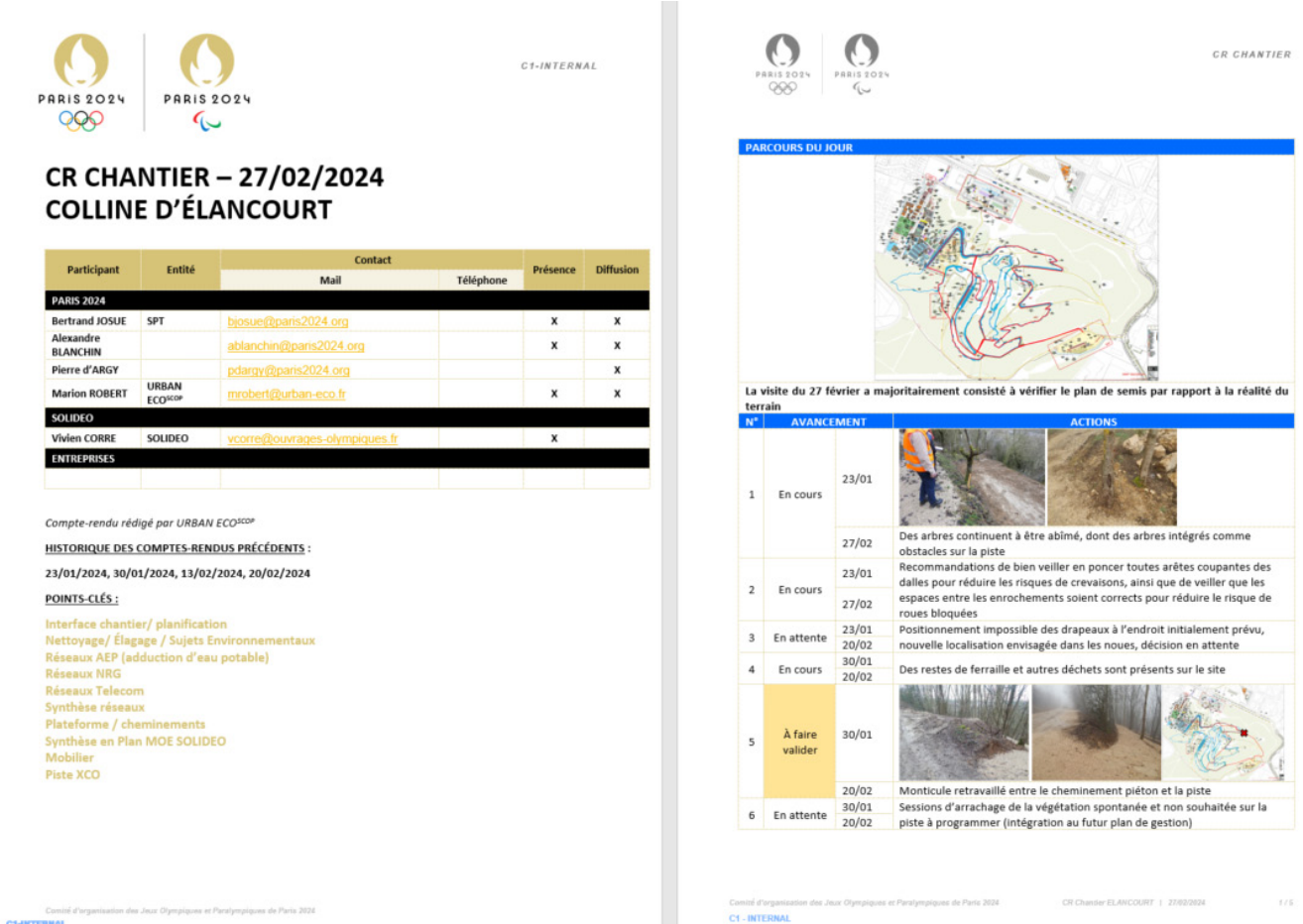
- expertises écologiques et environnementales : biodiversité systémique et fonctionnelle (trame verte et bleue), arbres, sols, perméabilité, zones humides et milieux aquatiques, paysages et sites classés/inscrits, santé environnementale (risques et nuisances) et économie circulaire; donnant lieu à des rapports dédiés par site.

- analyse des plans de projet et d'installation, en 4 itérations, avec travail spécifique avec les Clusters manager et les équipes techniques. Suivant les sites, ont été produits des Plan de plantations, Chartes de chantier, Plan de gestion des espaces

- évaluation sur 3 temps des chantiers avec rapport de suivi et modalités d'amélioration

Notre équipe dispose des compétences naturalistes et de maître d'oeuvre, lui permettant d'être efficace et pertinente auprès des concepteurs et des entreprises.

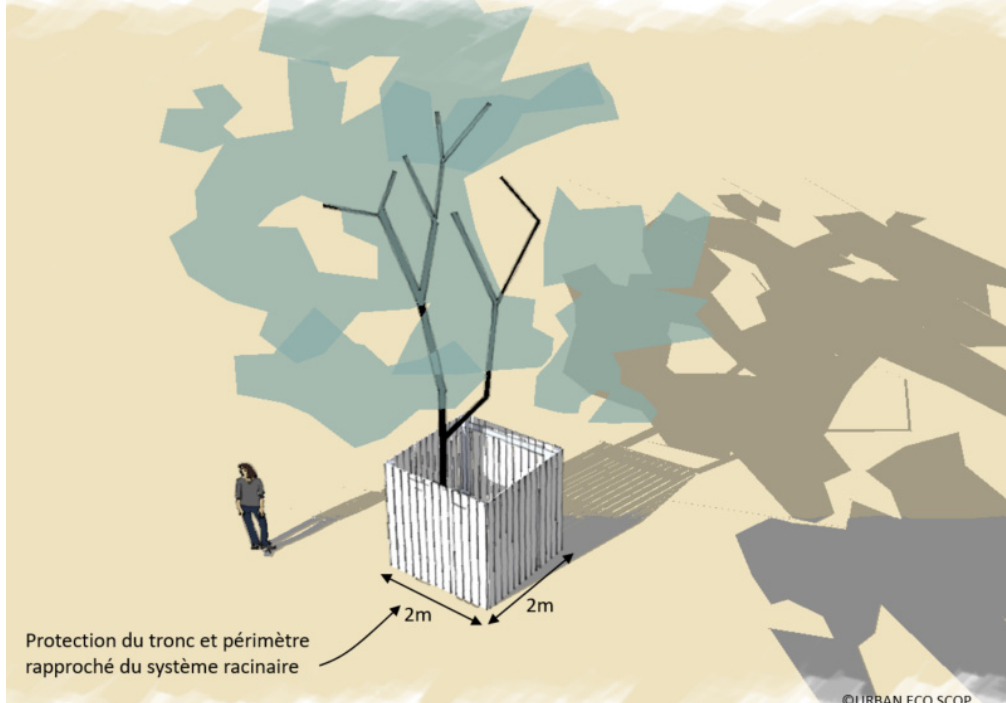
Elle sait aussi produire des documents techniques pour aider les intervenants de terrain et soutenir les choix; ainsi qu'accompagner les entreprises pour adapter les solutions sur les chantiers.



Maître d'ouvrage : Paris 2024

Maître d'oeuvre mandataire : URBAN-ECO-SCOP

Réalisation : 2022 - 2024



AMO Ecologie sur le Parc de la Corniche des Forts à Romainville (93)

La mission

Il s’agit d’intégrer les enjeux écologiques des dossiers réglementaires (Etude d’impact et de Dérogation aux espèces protégées) dans le projet, dans les DCE et tout au long du chantier; ainsi que de travailler avec les concepteurs, les associations écologiques et le futur gestionnaire du site.

La mission se décompose en 5 temps :

- les inventaires et la connaissance du site, à travers la lecture des études réglementaires, des compléments importants de terrain pour repérer chaque station écologique et les secteurs à enjeu majeur
- la participation active à la conception du projet d’aménagement, aux côtés des paysagistes de l’Agence Ilex paysage
- la rédaction de la charte de chantier vert
- la production de fiche technique pour la gestion de la Renouée du japon, la préservation des arbres isolés, la gestion des lisières, le maintien des stations d’Agrimonia carduaque...
- suivi des travaux des comblements de carrières et de paysagement du site (terrassement, plantations, gestion des eaux pluviales...)

Notre équipe dispose des compétences naturalistes et de maître d’oeuvre, lui permettant d’être efficace et pertinente auprès des concepteurs et des entreprises.

Elle sait aussi produire des documents techniques pour aider les intervenants et soutenir les choix.

Enfin, elle propose des documents de communication : panneaux, affichettes, flyer, quizz sur le web, balade écologique... pour présenter les caractéristiques et la valeur d’un site ou d’un projet et aussi faire participer des habitants, usagers ou acteurs locaux.



Maître d’ouvrage : Région Ile-de-France - GPA
Maître d’oeuvre mandataire : URBAN-ECO-SCOP

Réalisation : 2018 - 2021



Ile-de-Loirs de la Corniche des forts, Romainville (93)	Analyse du DCE	03/07/2018
---	----------------	------------

Le tableau suivant fait office d’analyse du DCE en date du 28 juin 2018. Cette analyse est basée sur le retour de la MOE à partir des avis émis dans le cadre du PRO. L’objectif est de vérifier que les recommandations écologiques aient bien été prises en compte entre le PRO et le DCE. Le code couleur utilisé est :

	Réponse non satisfaisante
	Réponse partielle
	Réponse satisfaisante

Nom du document	Emetteur	Avis	Retour MOE	Action prévue	Vérification (UE)
CORF_Analyse_PRO_UE_20180509	URBAN-ECO ^{SCOP}	La cohérence des habitats humides créés dans le bassin de rétention, assurant une mosaïque d’habitats ouverts	ILEX MOE/Urban-Eco	DCE	Les modalités de plantation ne sont toujours pas adaptées. Privilégier un semis de prairie mésophile sur les talus du bassin et le mélange « semi-humide » proposé par la MOE, avec une réserve sur 2 espèces, <i>Phalaris arundinacea</i> et <i>Angelica sylvestris</i> , dont le développement est incertain si le sol est trop sec.



AMO Ecologie du Village Olympique (Saint-Ouen & Saint-Denis, 93)

La mission

Il s'agit d'intégrer les enjeux écologiques dans le projet d'aménagement du Village Olympique entre la Seine et le plateau, avec une ambition très forte renaturer les différents secteurs de bord de Seine, du coteau, des espaces publics majeurs comme le Mail Finot et des lots privés.

La mission se décompose en :

- les inventaires et la connaissance du site, à travers des expertises de terrain (flore, faune, pédologie), la lecture des études réglementaires et leur traduction en feuille de route écologique
- les expertises phytosanitaires de tous les arbres, pour définir leur potentiel de maintien dans le projet et les modalités pour leur développement
- la participation active à la conception du projet d'aménagement, aux côtés des architectes-urbanistes et des paysagistes
- la production des fiches de lots volet «écologie» dans les espaces extérieurs et dans le bâti; puis évaluation des projets des promoteurs et compte-rendu de suivi pour atteindre les objectifs, intégrant des réunions d'échanges constructives et des notes d'expertise ciblées
- le suivi des travaux des espaces publics, avec des temps de choix et marquage des végétaux, des repérages des espaces exotiques envahissantes, la définition de protocoles d'éradication, des choix techniques spécifiques...

Notre équipe dispose des compétences naturalistes, arboricoles et de maître d'oeuvre, lui permettant d'être efficace et pertinent auprès des concepteurs et des entreprises. Elle passe du temps sur le terrain pour être en mesure de bien connaître les sites et donc d'accompagner finement les choix techniques notamment lors des travaux.

Elle sait aussi produire des documents techniques pour aider les intervenants et soutenir les choix.



Maître d'ouvrage : SOLIDEO

Maître d'oeuvre mandataire : DPA

Réalisation : 2019 - en cours



Benjamin Fougère Marine Lingart			
24/07/2021			
Note Expertise biodiversité Lot A – VOP			
Evaluation synthétique			
	A1	A2	
Surface du lot	5046	7569	
Surface totale Esp ext tot	1197	2569	
Surface totale Esp ext veg (PT)	673	1454	
Clôture vis-à-vis des espaces publics	?		
Clôture vis-à-vis des autres lots	?		
Taux de pleine terre/Surface totale	13,4%		
Taux de pleine terre/Surface EV	56%		
Géométrie des espaces verts	Très découpé. 12 unités sur 2500 m², soit environ 210 m² par unité, peu viable pour constituer des habitats et beaucoup de petites unités.	Très découpé	
Unités végétales - strates	OK	OK	
Taux de naturalité	66%		66%
Taux de végétalisation	36%		38%
Coefficient biodiversité urbaine	50%		51%

Il manque de nombreuses données sur les espaces végétalisés en toiture et les semis.

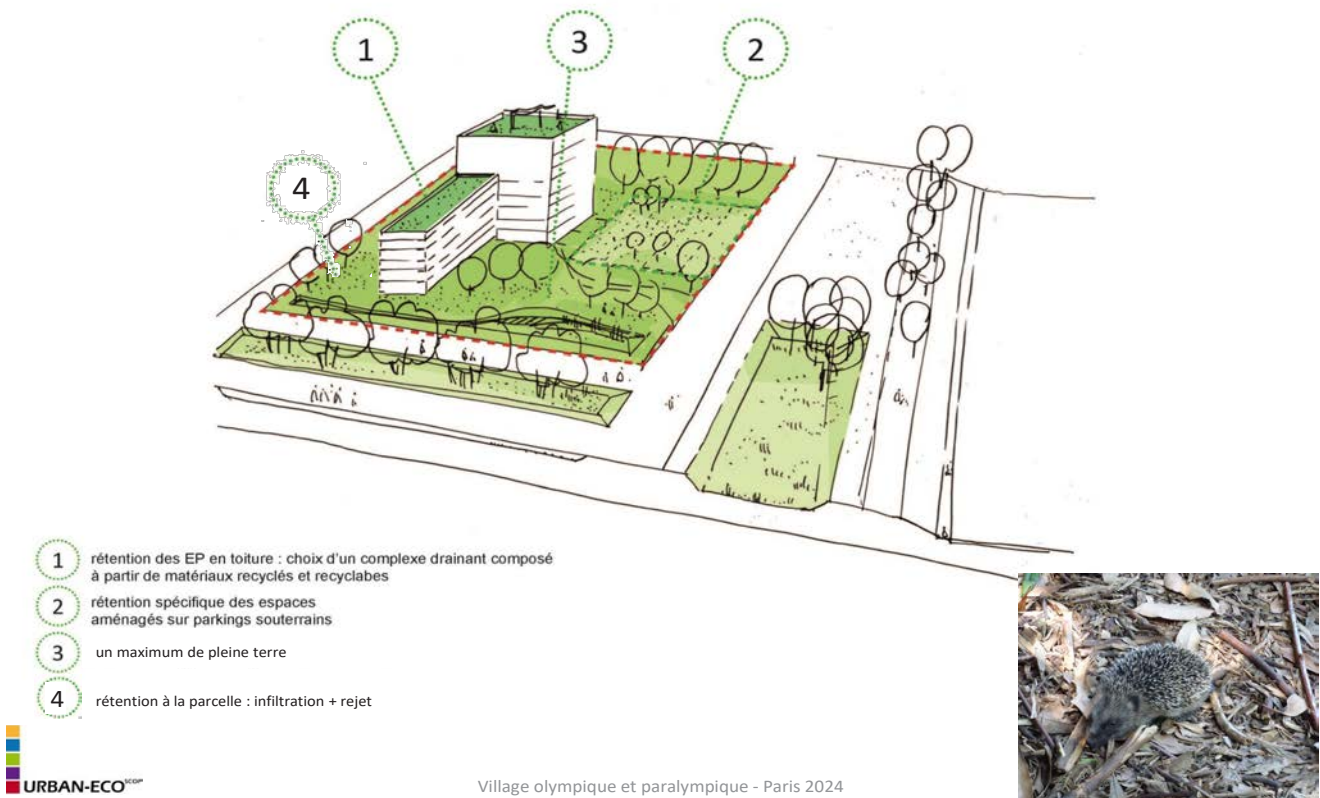
Analyse des habitats

La structure végétale est découpée en bouquet, Boschetto, Fourré, Clairière, Rocailles, pied d'immeuble, zone humide, avec une surface moyenne des unités d'environ 58 m² pour 12 unités différentes. Au sein de chaque unité, il y a une décomposition en strates d'arbres, arbustes, vivaces, semis et parfois grimpantes. La densité végétale et la diversité des unités sont très importantes, mais ne s'appuient pas sur des associations

URBAN-ECOSCOPE | Lot A – VOP- Expertise biodiversité | 1
24/07/2021



Gestion aérienne des eaux pluviales – principe des stratégies de végétalisation et rétention sur lot privé



Village olympique et paralympique - Paris 2024



Carte 7 : Carte de synthèse du devenir des arbres



Génie écologique et gestion des espaces végétalisés

- Plan de gestion différenciée et écologique
- Renaturation de friches
- Restauration écologique de sites naturels
- Création de technosols
- Compostage de biodéchets

Mission d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place et le suivi d'éco-gestion sur les espaces extérieurs de résidences I3F - 5 résidences - sites pilotes en IDF

La mission

Phase 1 : cadrage de la mise en œuvre de l'éco-gestion

- Diagnostic de chaque site
- Etablissement d'un plan de gestion
- Définition d'une programmation de travaux d'amélioration des espaces paysagers (renouvellement, création, ...)
- Définition d'actions de communication et de sensibilisation sur l'éco-gestion

Phase 2 : appui et suivi de la mise en œuvre de l'éco-gestion

Phase 3 : bilan des premières actions

Le projet

Nous concilions dans notre approche pluridisciplinaire (écologue et paysagiste) biodiversité et « espaces entretenus en ville ». En complément de la définition et la mise en oeuvre des nouvelles pratiques d'entretien, une programmation de travaux d'amélioration et de restauration des espaces extérieurs est proposée. Elle concerne à la fois les espaces végétalisés en accompagnement des bâtiments et des limites des résidences mais aussi les espaces de convivialité (aires de jeux), les espaces de stationnements, de circulation.

Ce travail de recomposition et de simplification des espaces d'une part et d'amélioration et de diversification de la palette contribue à un projet plus écologique des espaces extérieurs, dans le souci d'une qualité du cadre de vie quotidienne des locataires.

Principes

L'éco-gestion a pour objectif de mettre en oeuvre une gestion plus naturelle et respectueuse de la faune et de la flore, tout en améliorant la qualité du cadre de vie.

Ainsi, les mesures d'entretien sont accompagnées de travaux d'amélioration des espaces extérieurs en vue d'optimiser la qualité écologique et paysagère des lieux.

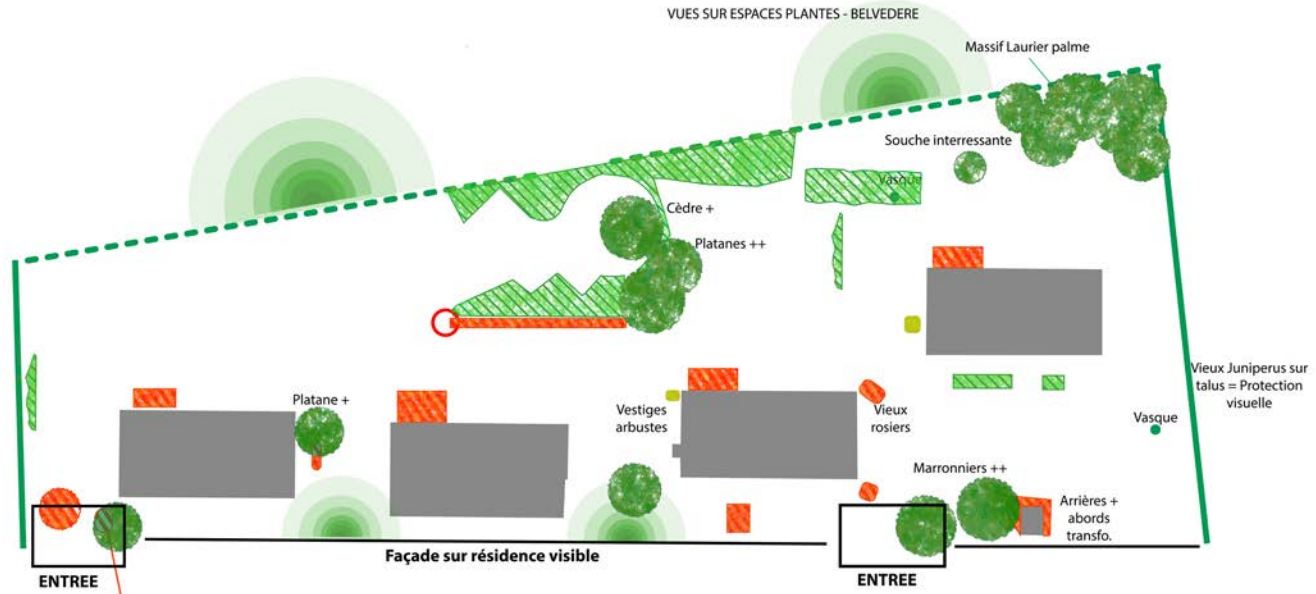
Elle se traduit par des propositions de simplification d'écriture des espaces, le renforcement d'espaces clés comme les entrées d'immeubles. Une palette végétale est proposée ainsi que des principes de plantation favorisant la diversité des formes et des couleurs.

La mise en oeuvre expérimentale est suivie pendant 1 an, par des réunions régulières avec l'entreprise et l'équipe de proximité d'I3F.

Maître d'ouvrage : I3F
Maître d'oeuvre mandataire : URBAN ECO^{SCOP}
Réalisation : 2014 - en cours



Diversité des espaces : des travaux d'amélioration et de valorisation à programmer



Diagnostic paysager : fonctionnalité et qualités visuelles



Restauration des pelouses et ponctuellement l'installation d'espèces à fleurs et des bulbes, notamment dans les zones de sous-bois. Diversification des palettes végétales : couvre-sols, arbustes à proximité des bâtiments et dans les haies limitrophes



Mission d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place et le suivi d'éco-gestion sur les espaces extérieurs de résidences I3F - 5 résidences - sites pilotes en IDF

La mission

Phase 1 : cadrage de la mise en œuvre de l'éco-gestion composé de :

- Diagnostic de chaque site
- Etablissement d'un plan de gestion
- Définition d'actions de communication et de sensibilisation sur l'éco-gestion

Phase 2 : appui et suivi de la mise en œuvre de l'éco-gestion

Phase 3 : bilan des premières actions

Le projet

Ce projet se donne pour objectifs de concilier dans une approche pluridisciplinaire (écologie et paysagiste) les enjeux de biodiversité et des «espaces entretenus en ville» pour gérer les espaces verts de résidences sociales. L'approche assure la promotion d'une utilisation raisonnée et raisonnable des ressources : l'eau, l'air, les sols, l'énergie, en faveur d'espaces tout en accueillant la biodiversité, faune et flore, et en étant compatible avec les pratiques quotidiennes et le cadre de vie des habitants (usages, ambiances, perception des lieux par les habitants).

Il se traduit par une éco-gestion des espaces verts constituée par de nouvelles pratiques d'entretien respectueuses des dynamiques naturelles des milieux et favorables à la qualité du cadre de vie et des ambiances. Pour y parvenir, en plus d'une précision dans les diagnostics et propositions, un étroit travail est mené avec les différents acteurs d'I3F, de la ville, des entreprises et des habitants.

Ainsi, en complément de la définition et de la mise en oeuvre des nouvelles pratiques d'entretien, des mesures de communication et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés par la démarche accompagnent la démarche pour favoriser une nécessaire appropriation de la démarche et des espaces et permettre une meilleure adaptabilité des mesures d'entretien et une possible intervention créative sur les espaces.

Nous avons ainsi animé :

- des ateliers de plantation de bulbes avec les habitants
- des balades naturalistes
- des réunions publiques d'information

et conçu des feuillets et panneaux pédagogiques de communication implantés sur site.

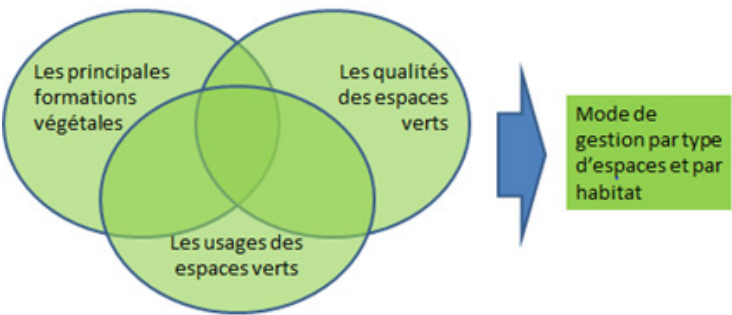
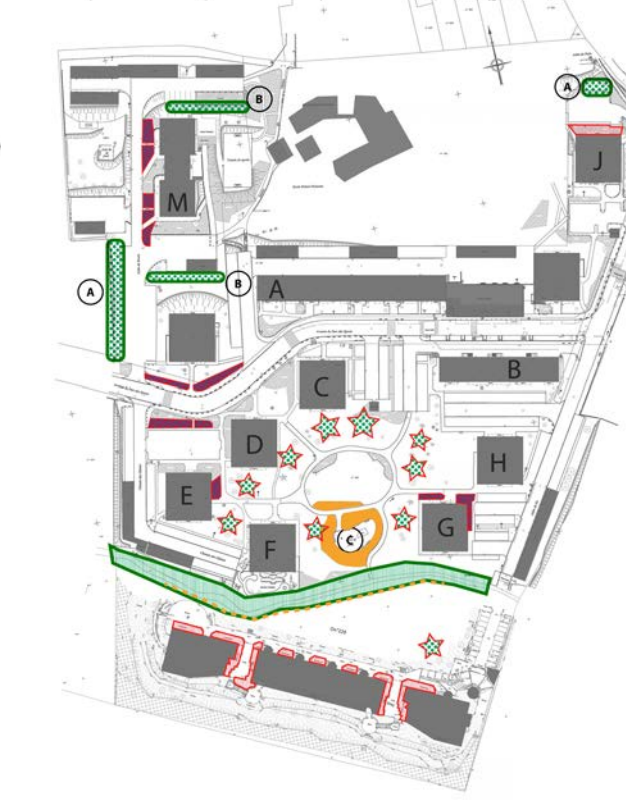
Maître d'ouvrage : I3F
Maître d'oeuvre mandataire : URBAN ECO^{SCOP}
Réalisation : 2014 - en cours



Diagnostic des formations végétales



Enjeux paysagers et écologiques



Exemples de support de communication(panneaux pédagogiques à destination des locataires)

Eco-jardinage : l'intérêt écologique et paysager des haies libres Document provisoire

Pourquoi diversifier les arbustes dans les haies?

Les haies composées d'une seule espèce sont peu favorables au développement de la biodiversité, notamment les oiseaux.

De plus, en cas de maladie, de parasites ou autres insectes ravageurs, c'est toute la haie qui est touchée.

Adaptez la taille des arbustes aux cycles biologiques de la faune et de la flore

Pour une floraison abondante des arbustes, les jardiniers les taillent souvent rudement. Il est proposé, à floraison égale, de caler les tailles sur la nidification des oiseaux et peu à peu de choisir des espèces n'ayant pas besoin d'intervention.

Choisir des espèces indigènes pour des haies au formes plus libres

Ces espèces naturellement présentes dans la région sont appréciées par les animaux qui grâce à elles trouvent le gîte et le couvert. Il s'agit par exemple du Charme, du Frêne, du Néflier, du Cornouiller, de la Viorne. Elles se développent facilement et sans engrais.

Sur cet espace, les jardiniers taillent mieux les arbustes ...

... pour participer à la biodiversité et améliorer le cadre de vie

Eco-jardinage : pourquoi pailler les sols ? Document provisoire

L'amélioration des conditions de vie des végétaux

Le paillage permet de réduire l'évaporation de l'eau des sols froids et de limiter le refroidissement des sols l'hiver.

Par sa lente dégradation, il améliore la qualité de la terre en y apportant des éléments organiques structuraux et une nourriture minérale disponible au bon développement des végétaux et à la faune présente dans le sol.

Une protection naturelle et raisonnée

La terre nue des massifs est recouverte de broyat de bois sur une épaisseur d'environ 5 à 10 cm. Ce paillage limite l'installation des adventices (communément appelées mauvaises herbes).

Une recharge régulière en broyat de bois est nécessaire afin de maintenir une couverture efficace du sol.

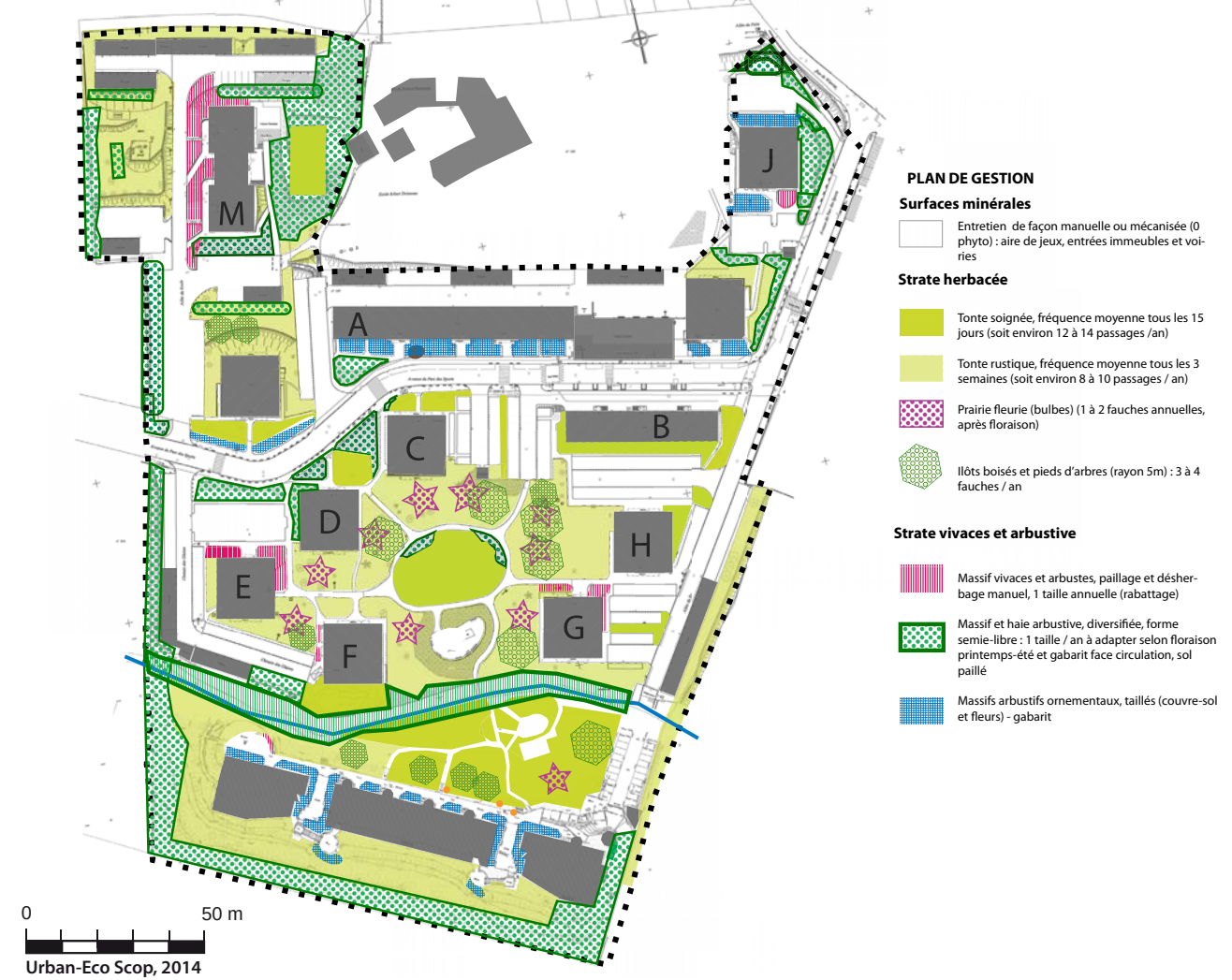
Une réutilisation sur place des déchets de taille des arbres et arbustes

Cette pratique permet de recycler les déchets de taille des arbres et des haies en les broyant sur place et en les étalant au pied des massifs d'arbustes et de vivaces.

Sur cet espace, les jardiniers protègent les sols des massifs ...

... pour participer à la biodiversité et améliorer le cadre de vie

Plan de gestion



- PLAN DE GESTION**
- Surfaces minérales**
- Entretien de façon manuelle ou mécanisée (0 phytos) : aire de jeux, entrées immeubles et voiries
- Strate herbacée**
- Tonte soignée, fréquence moyenne tous les 15 jours (soit environ 12 à 14 passages / an)
 - Tonte rustique, fréquence moyenne tous les 3 semaines (soit environ 8 à 10 passages / an)
 - Prairie fleurie (bulbes) (1 à 2 fauches annuelles, après floraison)
 - Ilôts boisés et pieds d'arbres (rayon 5m) : 3 à 4 fauches / an
- Strate vivaces et arbustive**
- Massif vivaces et arbustes, paillage et désherbage manuel, 1 taille annuelle (rabattage)
 - Massif et haie arbustive, diversifiée, forme semie-libre : 1 taille / an à adapter selon floraison printemps-été et gabarit face circulation, sol paillé
 - Massifs arbustifs ornementaux, taillés (couvre-sol et fleurs) - gabarit

Plan de gestion de quatre cimetières parisiens, pour leur conversion au zéro phyto par l'intégration de la biodiversité. Mairie de Paris - DEVE - Service des Cimetières

La mission

Pilote dans cette nouvelle réflexion de mutation par la gestion des cimetières, cette mission a mobilisé nos compétences en écologie, management de projet et paysage. Elle a croisée plusieurs approches :

- étude de la flore spontanée et plantée
- étude des usages et des modes d'entretien
- prospective pour un nouveau paysage des cimetières
- recherche pour comprendre la dynamique végétale sur des sols pionniers et pollués par les phytosanitaires.

Les deux cimetières étudiés sont localisés à Ivry, Thiais, Paris Montmartre et Le Père Lachaise.

Le projet

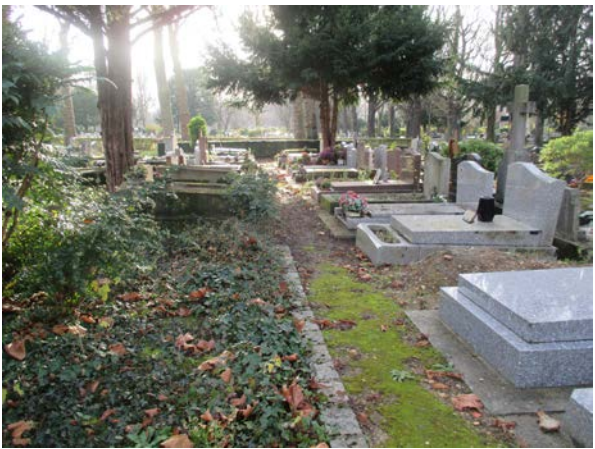
Les enjeux sont très importants car nos cimetières ne seront plus jamais entretenus comme avant, grâce au «Zéro phyto» et dans l'objectif d'un «Paris végétal». Ils doivent offrir de nouveaux éco-paysages satisfaisants les pratiques funéraires et les visiteurs, dans une économie d'entretien raisonnée financièrement et techniquement pour les jardiniers.

Le diagnostic inter-disciplinaire a mis en évidence le besoin d'un traitement différencié des concessions en fonction des usages funéraires (fréquence et intensité), des sols, de la végétation en place et de la qualité paysagère envisagée.

Un étroit travail a été réalisé avec les agents techniques pour comprendre les modes d'entretien actuel, les difficultés et possibilités d'évolution.

Des tests de végétalisation ont été menés sur 6 concessions, avec des mélanges de graines et des placages de végétaux.

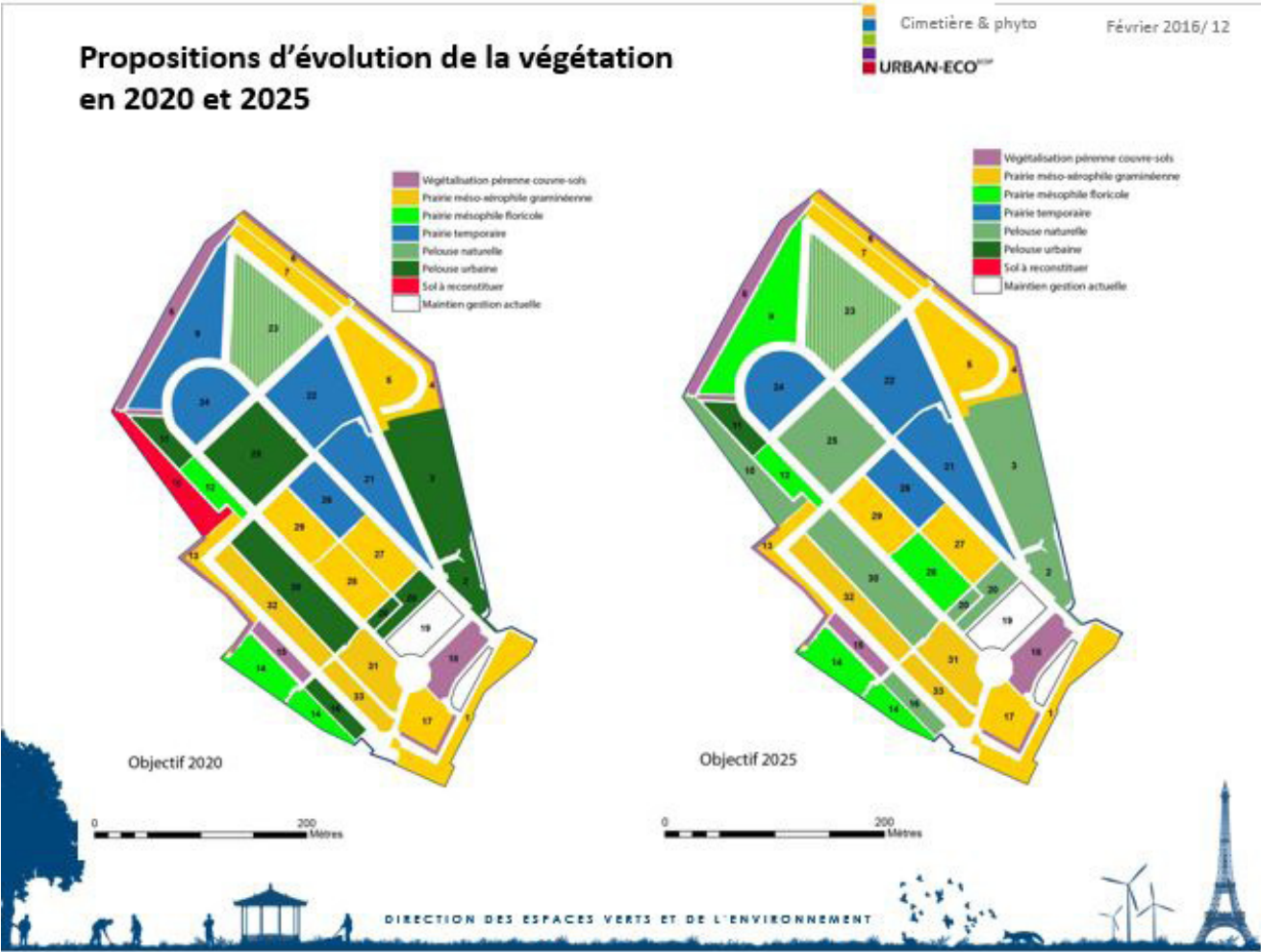
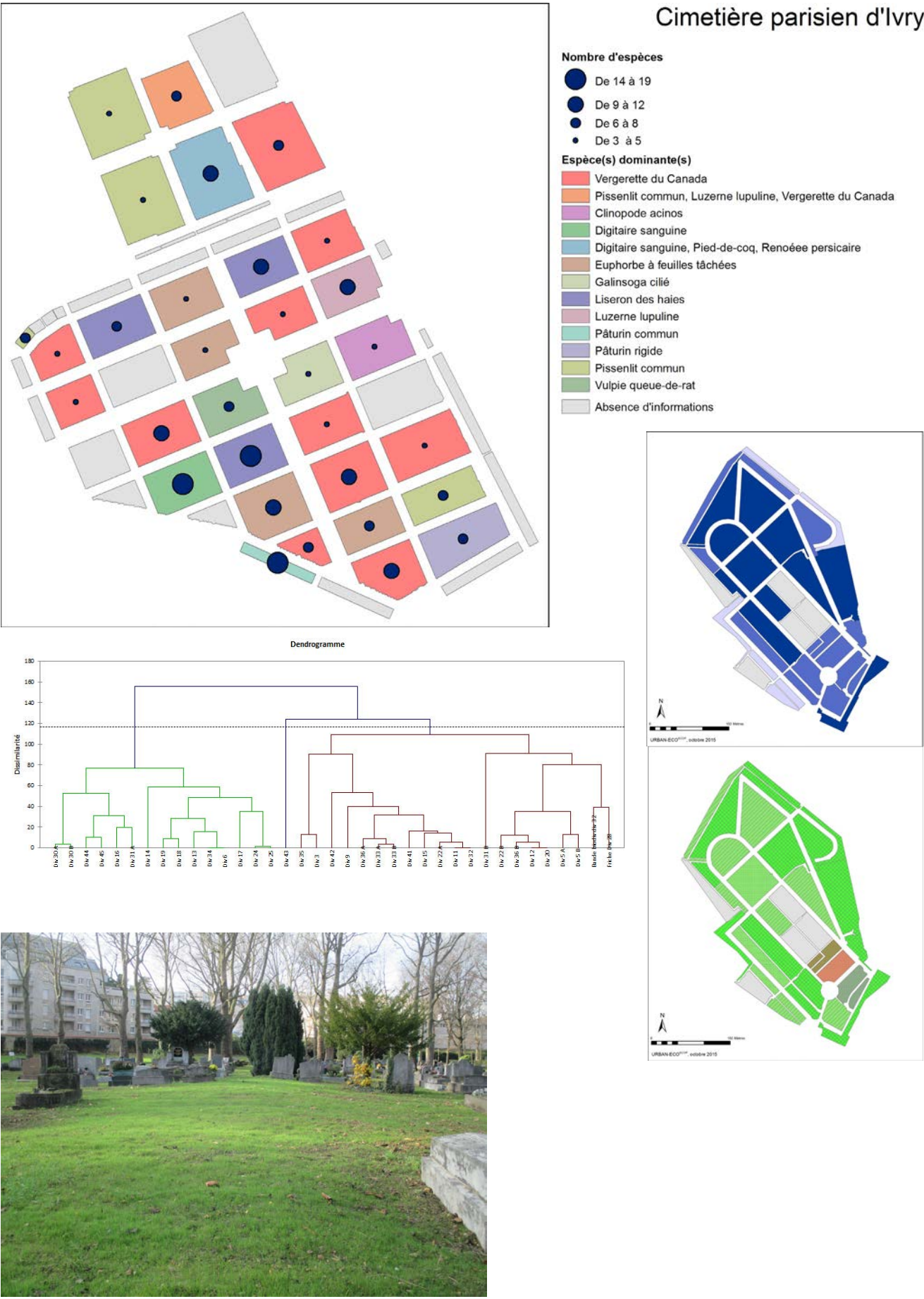
Une approche pragmatique, humaine et statistique a permis de co-élaborer le projet. Ainsi un plan de gestion en 3 dates : 1 an, 5 ans et 10 ans a été élaboré donnant le parcours de gestion vers des cimetières éco-paysagers.



Maître d'ouvrage : Ville de Paris - DEVE - Service des Cimetières

MOE mandataire : URBAN-ECO^{SCOP}

Réalisation : depuis 2015



[illegible]

Plan de gestion et suivi d'entretien des espaces végétalisés de la plateforme multimodale Limay-Porcheville à Limay (78)

La mission

- Mise en oeuvre et adaptation du plan de gestion sur l'ensemble de la zone portuaire
- Suivi mensuel depuis 2010 des prestations d'entretien
- Assistance pour la définition et mise en oeuvre de travaux d'amélioration et de renouvellement des espaces paysagers

Le projet

Le Schéma d'Aménagement de Développement Durable (SADD) élaboré en collaboration avec les différents acteurs locaux constitue le document de référence en termes de stratégie de développement, d'aménagement et d'occupation du territoire du port de Limay.

L'élaboration d'un plan de gestion différenciée, en concertation avec le gestionnaire du port ainsi qu'avec l'entreprise titulaire du contrat d'entretien des espaces extérieurs est un des outils opérationnels mis en oeuvre. La transformation progressive et la gestion raisonnée des espaces redonnent place à la diversité écologique.

Les principes

Il apparaît que l'image de marque du port n'est pas forcément synonyme de gestion intensive et de plantations ornementales.

Au contraire, la maîtrise des espaces naturels en contraste avec des espaces plus soignés, est un véritable atout, mettant en image la démarche de développement durable engagée.

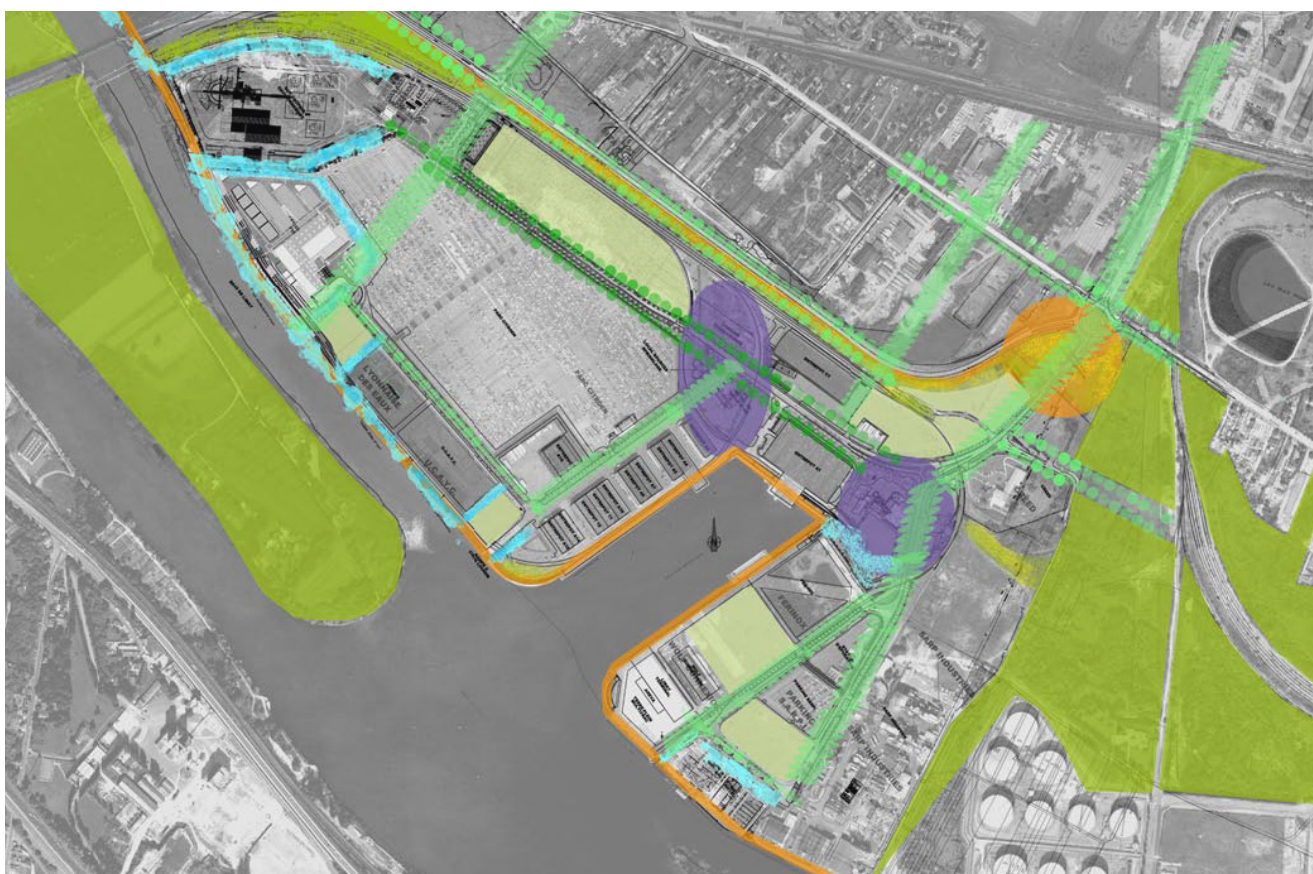
Le plan de gestion est un zonage des espaces et des modes d'entretien, des principes et objectifs d'entretien nécessitant l'utilisation de matériels adaptés et une sensibilisation des intervenants.

Il concilie les valeurs écologiques notamment issues des travaux de génie écologique des berges et les valeurs paysagères avec une facilité d'entretien. Les évolutions des pratiques d'entretien participent à la valorisation paysagère du site et répondent aux objectifs du Zéro Phyto du Port.

Maître d'ouvrage : Ports de Paris - Agence Portuaire Boucles de Seine

Maître d'oeuvre mandataire : Piasite & URBAN ECO^{SCOP}

Réalisation : depuis 2006



Choix du végétal dans les projets d'aménagement et de renaturation

Principes

L'adéquation entre végétal et contexte pédoclimatique est particulièrement importante dans un contexte d'évolution climatique complexe (trop de chaleur, trop d'eau, trop de concurrence...). Le végétal s'exprime par l'assemblage ou l'association de plantes herbacées, arbustives et arborées, capables de vivre ensemble et s'entraider dans le temps de manière symbiotique parce qu'elles ont les mêmes besoins autoécologiques.

Dans de nombreux projets urbains, paysagers, naturels, en situation d'aménagement sur des sols reconstitués ou de renaturation sur des bétons ou bitumes, ou en core en zones naturelles, il est complexe et intéressant de définir des «palettes végétales» adaptées.

Nous mobilisons nos compétences en botanique, phytoécologie, pédologie, hydraulique... ainsi que notre connaissance des réseaux de pépiniéristes et «faiseurs de sols» pour construire des propositions en adéquation avec les consitions pédoclimatiques locales actuelles et futures. Il s'agit aussi de prévoir les groupes d'espèces qui s'adapteront d'ici 2050. De la composition, à la production des végétaux, à la plantation et au suivi des végétaux, notre équipe dispose de toutes les compétences à chaque étape.

Références

- Sites de renaturation : Friche Louis Dain à Saint-Ouen, Sites du Mont Griffard à Villiers-ke-Bel, Sites de l'Aire des Vents (CDM-JOP), Port de Bruyères sur Oise, Ecopole à Triel-sur-Seine (78), Mare de la Corniche des Forts à Romainville (93)...
- Projets de parcs et squares : Square de la Montjoie à Saint-Denis (93), square linéaire Marcel et Lucienne Clerbois et la place de quartier Hervé Olivier à Rosny-sous-Bois (93), Parc Eiffel à Bordeaux, Parc du Morbras à Sucy-en-Brie (94), Parc des Lilas à Vitry sur Seine (94), Parc
- Projets d'aménagement : Espaces publics de la ZAC Coteaux Beauclair à Rosny-sous-Bois, Espaces publics de la ZAC Gare des Mines Fillettes à Paris 19ème, Espaces publics de l'Esplanade de la Défense (92), Espaces publics de la ZAC du Champ de Manoeuvre à Nantes, Espaces publics de la ZAC du Fort d'Aubervilliers (93), du SMR d'Aulnay-sous-Bois (93),...
- Projets architectural : CROUS à Paris, Bâtiment de l'OFB et IGN à Saint-Mandé (94), Projet l'Archipel à du Grand Parilly à Vénissieux (69), Projet Orsay-Corbeville (78)...
- Projets urbains d'Antonypole à Antony (92), de l'esplanade de Montparnasse (Paris), Val francilia à Aulnay-sous-Bois, Coeur de ville à Montfermeil, Centre-ville de Gagny, Fil de Soie à Orléans...



Renaturation : méthodes et projets opérationnels

Principes

La renaturation est un concept qui prend de l'ampleur pour répondre d'une part aux obligations réglementaires de la loi Climat et résilience et d'autre part, pour viser à réduire les effets du changement climatique en ville.

Elle s'entend comme une désartificialisation d'espaces bitumé ou bétonné pour retrouver les fonctions des sols (hydraulique, biomasse, carbone...), voir aller vers de la restauration écologique.

Il est attendu de développer des méthodes pour repérer les parcelles pouvant être renaturées à l'échelle des agglomérations et des villes et de porter des projets de transformation des sols et de plantation.

Comme AMO, notre équipe mobilise les bases de données cartographiques disponibles, crée de nouvelles données par croisement et interprétation des observations terrain et interagis avec les techniciens et élus pour repérer chaque parcelle à renaturer de plus o moins 2500 m². Chacune est ensuite caractérisée par des indicateurs urbains, environnementaux et pédologique (MUSE notamment).

Comme MOE, notre équipe conçoit et réalise des projets de renaturation, de différentes échelles et avec des vocations écologiques et pédagogiques variées.

Elle mobilise des compétences techniques de haute valeur sur l'économie circulaire, les sols et technosols, l'écologie végétale, les choix et modes de plantation, ainsi qu'un savoir-faire en projet de paysage et de nature en ville. Elle maîtrise les contraintes réglementaires (codes de l'environnement, forestiers et de l'urbanisme) et de process de projet (loi MOP).

Références

- AMO Renaturation : ZAN Métropole Savoie, Etude de sobriété foncière pour Vichy Communauté, Mission Renaturation pour le SCOT et PLUi de Rouen Métropole, étude de renaturation pour Est Ensemble...
- Sites de renaturation : Site de mesure compensatoire de l'Ecopole à Triel-sur-Seine (78), Friche Louis Dain à Saint-Ouen (93), Port de Bruyères sur Oise, Mare de la Corniche des Forts à Romainville (93), Plantation forestière pour stocka carbone sur le Mont Griffard à Villiers-le-Bel (95), Boisement de compensation sur l'Aire des Vents à Dugny (93), Dalle bétonnée du Parc des Lilas à Vitry-sur-Seine (94), Lilo pour Halage à l'Ile-Saint-Denis (93), Parking fieu à Ris Orangis (91)...



Définir la stratégie de végétalisation

OBJECTIF : Habitats écologiques créés

- **Strate herbacée – une prairie sèche du xérobromion** : semis fond graminéen (Brome, Fétuque...), vivaces + bulbes
- **Couvres-sols** : Lierre, Géranium, Teucrium...
- **Terre-pierre végétalisé** (cheminement), pour des habitats secs favorables au reptile
- **Strate arbustive** : fourré de feuillage / valorisation économique dans les bouquets
- **Grands arbres emblématiques** en bouquet ou isolés : Chênes sessiles et pubescent, Alisiers torminal et blanc, Erables sycomore et champêtre...



Ile-Saint-Denis– Projet Lilô | Juin2022 | 21



Eco-Friche Louis Dain - une espace nature au milieu des puces à Saint Ouen (93)

Maîtrise d'oeuvre complète

La mission

Notre mission de maîtrise d'oeuvre paysagère et écologique s'est décomposée en :

- L'expertise écologique du site
- l'obtention des subventions de la Métropole du Grand Paris au titre Nature 2050
- La conception paysagère et écologique
- La rédaction du DCE entreprise et le choix de l'entreprise
- Le suivi de chantier
- L'organisation de la participation, avec un suivi en sciences participatives

Le projet

Le Projet d'EcoFriche Louis Dain est un exemple significatif à petite échelle d'une renaturation d'un espace bitumé et envahi par un végétal invasif, en cœur de tissu urbain dense, pour créer un lieu démonstratif du végétal en ville et pédagogique.

Il a été subventionné par la MGP dans le cadre de l'Appel à Projet Nature 2050.

Les travaux de plantation sont finalisés en janvier 2024, suite à un temps efficace de 1 an de projet et consultation d'entreprise.
Et l'Eco-Friche a été inauguré en juin 2024.

Ce petit jardin de 750 m² propose aujourd'hui des ambiances paysagères nouvelles dans le quartier et un petit îlot de biodiversité :

- la petite forêt et le creux de prairie fraîche
- le mur biodiversitaire
- l'observatoire et son jardin pavé (en récupération sur site avec les habitants)

Ce projet apporte au quartier d'importantes aménités, de fraîcheur, de couleur, de diversité d'usages.

La mobilisation des habitants est importante. Après avoir participé au chantier de pavage de l'entrée, ils prennent en charge le suivi écologique après une formation réalisée par notre écologue Marion. Ils suivent par science participative les papillons et les vers de terre.

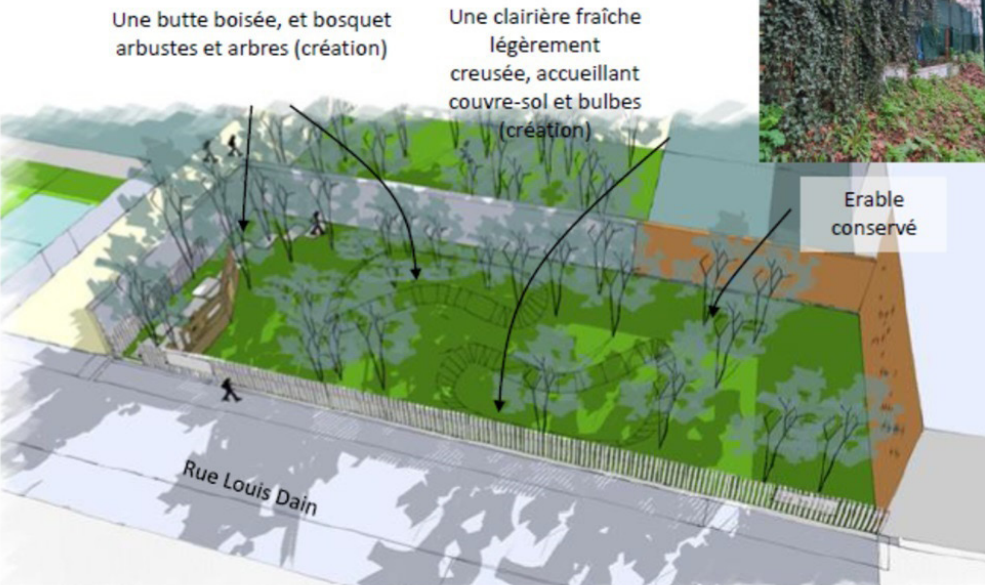
Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Ouen
Maître d'oeuvre mandataire : URBAN-ECO

Réalisation : 2023-2024
Montant des travaux : 390 000 €



Définir la stratégie de végétalisation

- Conserver l'Erable existant
- Valoriser la diversité des expositions (ombre à ensoleillé) par des végétaux adaptés et variés
- Restaurer une fruticée plus dense au nord
- Ouvrir une clairière ouverte fraîche au centre
- Valoriser le grand mur de briques au sud par la mise en place de nichoirs et plantations de quelques plantes grimpantes
- Maintenir la végétalisation des autres murs par le Lierre



Saint Ouen – Friche rue Louis Dain | Sept. 2022 | 20



Création de technosols pour les projets d'aménagement et de parcs

Principes

L'objectif est de composer des sols avec les matériaux et matières présents sur les sites de projet, sans détruire les sols agricoles. Chaque projet de plantation demande l'apport de terre végétal spécifique en fonction des substrats, végétaux, portance, pollution... A partir d'un état des lieux précis, d'un sourcing des matériaux et d'un étroit travail avec les partenaires de l'économie circulaire et de production de terres, notre équipe propose un processus de production de technosols : mélange entre remblais, bétons, brique... et des composts plus ou moins mûrs.

Sur place ou sur une plate-forme de compostage, les matériaux sont mélangés, retournés, mycorhызés, suivis pour structurer un substrat riche et vivant.

Notre équipe dispose de compétences fortes en pédologie et compostage, analyses agronomiques et agropédologiques, prélèvements et observations in situ autant qu'en mesures de laboratoire. Nous disposons d'un laboratoire en interne et de partenariat avec des laboratoires spécialisés.

Nous avons développé des coopérations avec différents spécialistes : Halage et les faiseurs de terre, Terre utile, Néoecco, Sartorius...

Des technosols produits par nos soins ou achetés à des partenaires ont déjà été utilisés et plantés, avec des réussites de reprises des végétaux très bonnes.

Références

- Village Olympique à Saint-Ouen (93) - création des technosols pour les espaces verts des espaces publics sur la plate-forme de Bruyères-sur-Oise, à partir des matériaux extraits de la ZAC, riée et amendés; en partenariat avec Sartorius, sous le mandat de la SOLIDEO
- Village des médias à Dugny (93) - production de technosols sur une parcelle de la ZAC, à partir des matériaux du site et gérée avec Terre Utile et Groupe Loiseleur, sous le mandat de la SOLIDEO
- Parc Eiffel à Bordeaux (33) - expérimentation de dépollution et composition de technosols, à partir des matériaux du site, in situ par andain de différentes compositions; en partenariat avec technivert, sous le mandat de l'EPA.
- SMR d'Aulnay sous Bois (93) - intégration de technosols issus du mélange des terres excavées par la SGP et de compost, directement sur les berges des bassins de rétention et semis direct.



tation des espaces publics au changement climatique à Plaine Commune (93) Nos expé-

riences :

La mission

Cette démarche consiste en trois temps à définir les composantes d'espaces publics rafraichis :

- un benchmark d'exemples de projets français et internationaux présentant des espaces agréables à toutes saisons
- une recherche documentaire et l'interview de spécialistes pour révéler les facteurs inclus dans le phénomène d'ICU (Ilots de Chaleur Urbains)
- l'expertise de 5 espaces publics du territoire pour appréhender leur rapport aux effets climatiques avec une double approche sensible (collective et partagée) et technique par thermographie.

Le déroulé

Suite aux constats d'un besoin urgent de rafraîchissement des espaces publics en été, qui se traduit par l'ouverture de bouche incendie notamment, Plaine Commune a souhaité une expertise sur cette problématique majeure sur un territoire très dense et peuplé.

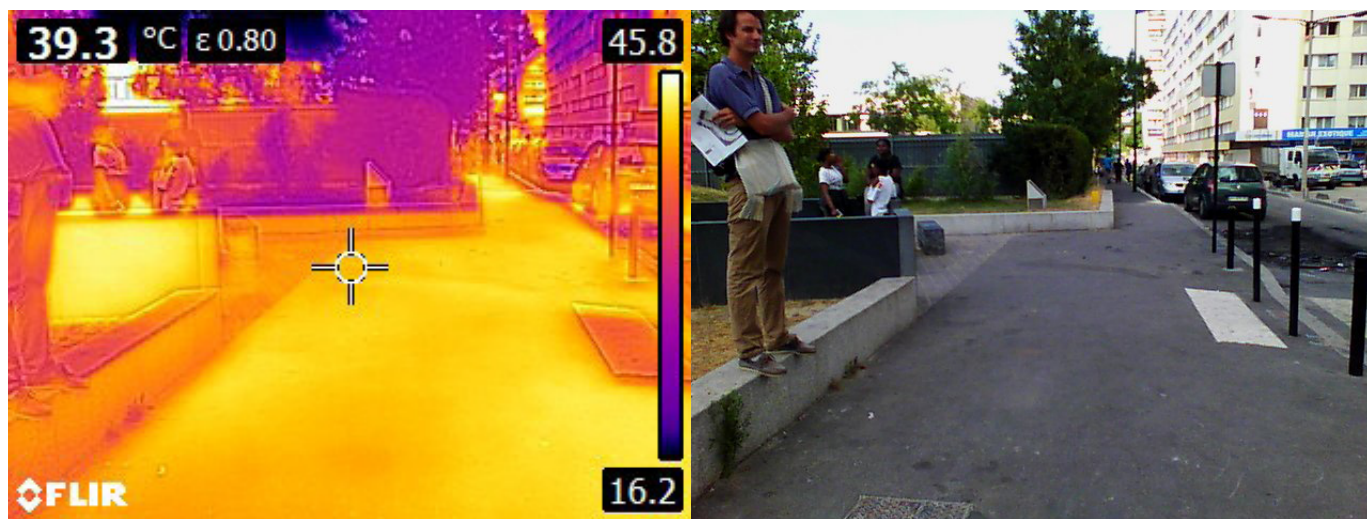
Les études sont menées sur les espaces publics, hors îlots bâtis dont on analyse la réflectance ou l'accumulation de la chaleur en façade, avec des exemples très différents de jardins, places, squares et parking à Stains, Villetaneuse, Saint-Denis, La courneuve, Epinay-sur-Seine.

L'approche est mixte :

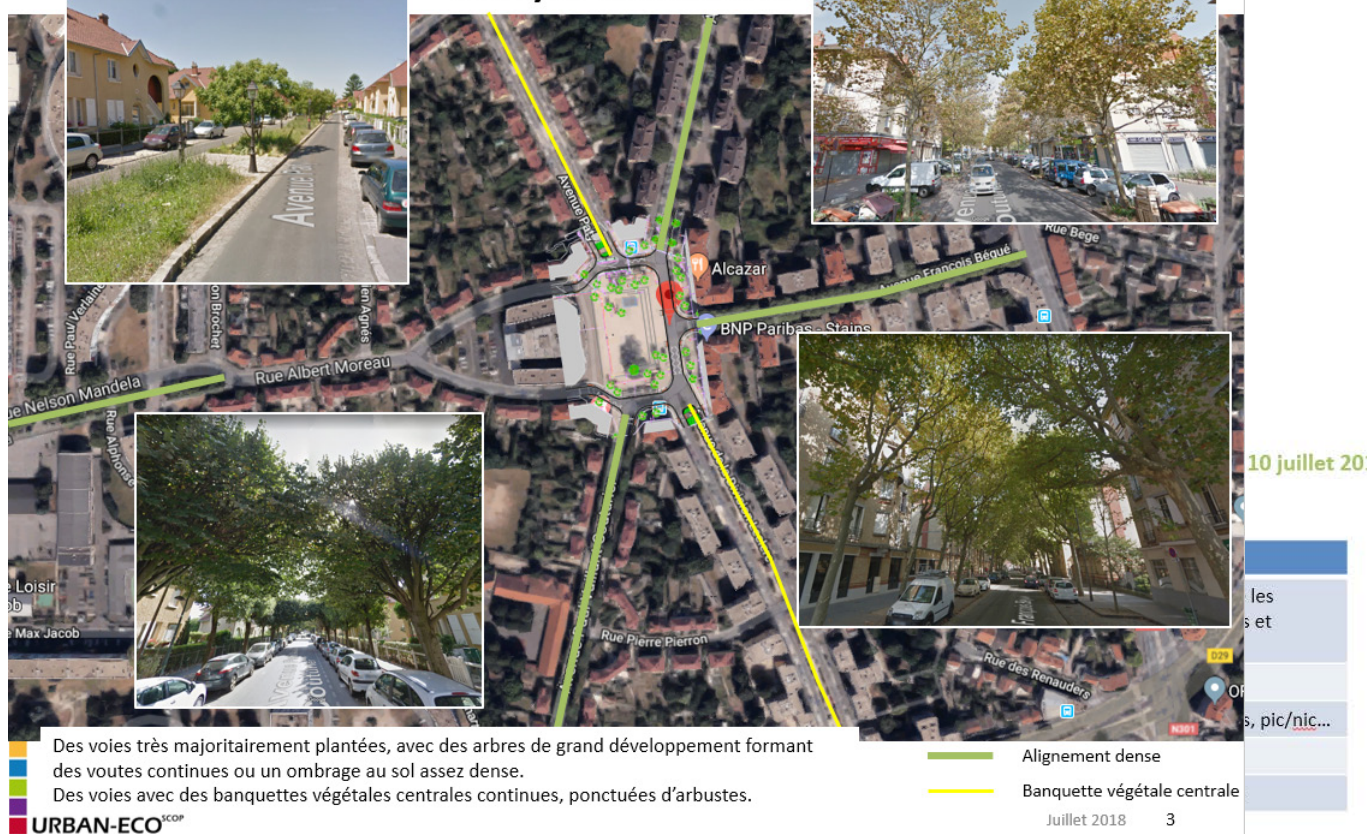
- sensible, par un partage avec les services des villes, de Plaine commune et les usagers d'un ressenti de la chaleur, du végétal, des matériaux, des qualités d'usage... sur une matinée ou un après midi du mois de juillet
- scientifique, avec la réalisation de mesures thermiques sur toutes les surfaces réfléchissantes ou non, une fin de journée en période de canicule; le recensement du végétal, des types de matériaux, des ouvrages hydrauliques (fontaines, noues, bassins...); l'analyse du contexte global (voies ferrées et routières, jardins privés...).

Nous croisons ensuite les deux ensembles d'informations pour disposer d'une compréhension de l'état caniculaire. Les premiers résultats mettent en évidence trois problématiques :

- le rôle majeur de la végétation arborée dans le maintien d'un ressenti et d'une réduction de la chaleur au sol
- l'effet des matériaux au sol, qui absorbent ou non et diffusent ou non la chaleur en journée et le soir
- le faible rôle de l'eau dans l'ambiance atmosphérique, mais son importance dans les usages.



Analyse du contexte



Ambiance – perception microclimatique

	Oui / Non	Description
Influence de l'extérieur du site	Vent	Sensible le jour de visite, orientation Nord/nord-Ouest
	Soleil	Très fort sur les zone ouverte, avec un sol réfléchissant
	Ombrage	Faible, à part sous le Cèdre, car les arbres sont jeunes et espaces
	Poussière / pollutions	Peu sensible
Influence intérieure	Vent (effet venturi / tourbillon)	Pas de ressenti

Maître d'ouvrage : Plaine Commune
Maître d'oeuvre mandataire : URBAN ECO^{SCOP}
Réalisation : 2018-2019



Solutions expérimentales pour limiter les effets d'îlot de Chaleur Urbain en ville : Plaine Commune (93)

La mission

Plaine Commune a souhaité compléter l'analyse des phénomènes d'îlot de chaleur, par la recherche de solutions innovantes et frugales pouvant être mises en oeuvre dans les espaces publics de son territoire.

Le déroulé

- La mission a consisté en :
- un important travail de Benchmark et de contacts avec des star'ups pour dénicher toutes les solutions potentiellement adaptées aux différents espaces publics du territoire de Plaine commune
 - une confrontation des solutions avec les 5 espaces publics précédemment analysés.

Ce travail met en évidence l'importance de faire des choix spécifiques dépendants des enjeux de chaque site en termes d'aménagement et d'usages, mais aussi de capacité d'entretien. Il démontre la nécessité d'un bon sens dans les aménagements, autant qu'une nécessaire innovation dans les solutions pour réduire les coûts.

Ainsi, il a été démontré que les paramètres importants pour réduire les effets des ICU sont :

- La végétation et en particulier la part de la canopée arborée et la place de la végétation au sol
- La présence de l'eau sous toutes ses formes, en aérien et dans les sols, visibles ou enterrée
- Les matériaux de sol et de mobiliser et leur niveau de réflectance et d'accumulation
- L'ombrage des bâtiments sur l'espace vert
- La présence du vent

Les innovations trouvées sont :

- Les systèmes d'humidification des sols intégrant un drain inversé en profondeur
- Des fontaines 'rafraichissantes' offrant un jet d'eau aérien
- Des brumisateurs en circuit fermé
- Des systèmes de végétalisation à fort pouvoir d'évapotranspiration.

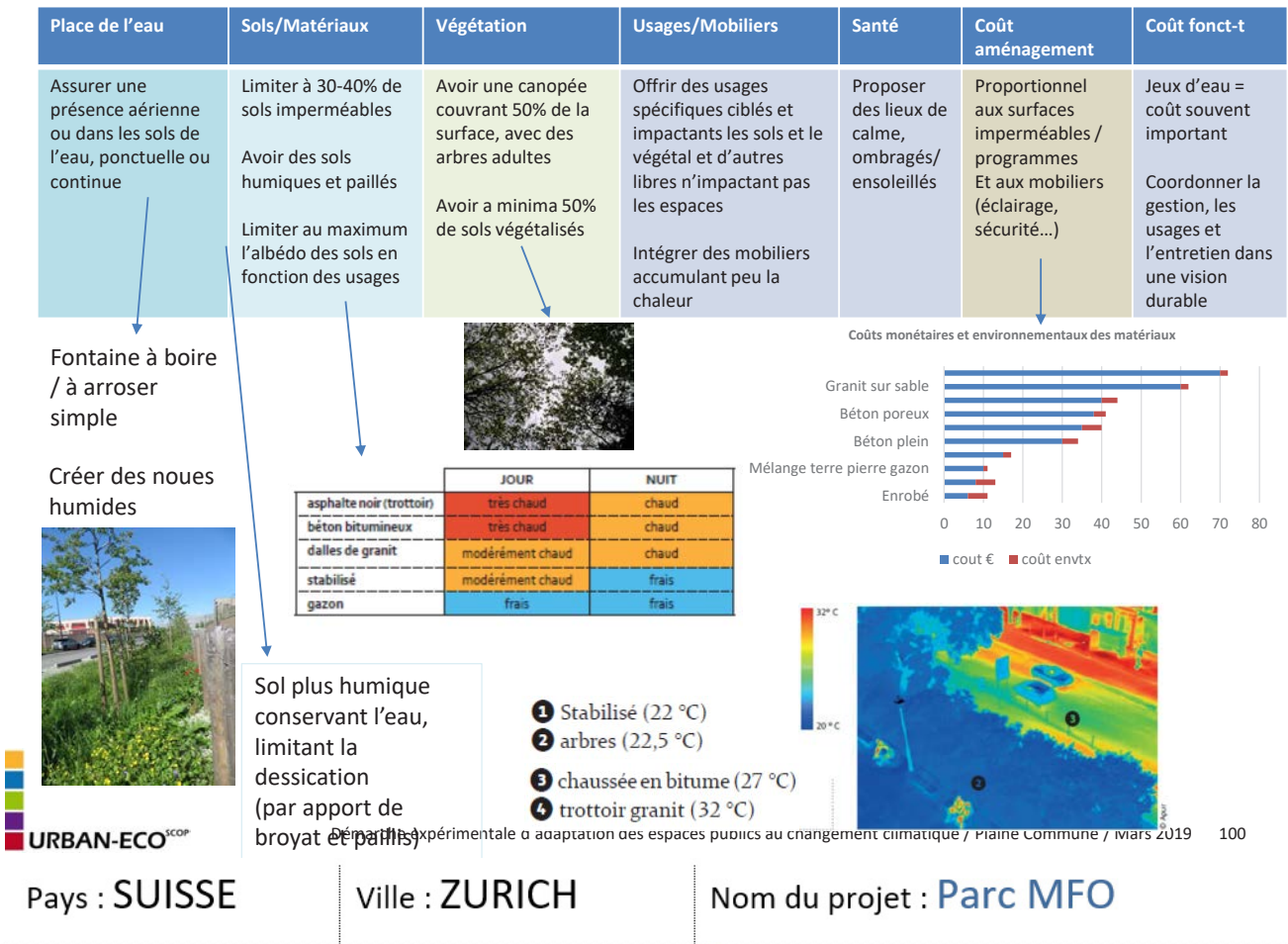
Des indicateurs d'évaluation des effets ICU et des phénomènes météorologiques ont été établis pour suivre dans le temps la pertinence des choix mis en oeuvre sur les différents sites :

- Système de capteur métrologique simple pour mesurer en continu la température de l'air au sol et en altitude, l'hygrométrie et les radiations solaires, pour déterminer un Indice de Confort thermique
- Mesure de flux énergétique mesuré par le satellite Sentinel-2A de l'Agence spatiale européenne (ESA), représentant l'énergie rayonnée par le sol en W/m^2 , mesurée dans l'infrarouge moyen
- Indicateur de Canopée

Maître d'ouvrage : Plaine Commune
Maître d'oeuvre : URBAN ECO^{SCOP}
Réalisation : 2018 en cours.



Préconisations par thème dans les squares et les places



Pistes de recommandation

Ces solutions sont recommandées au sein de Plaine Commune par leur mise en oeuvre intégrée aux usages, l'effet sur un assez long terme ou la réponse à un besoin et leur coût raisonnable

Des pelouses arrosées comme vu ci-avant apporte une fraîcheur ambiante intéressante et des végétaux plus serein.



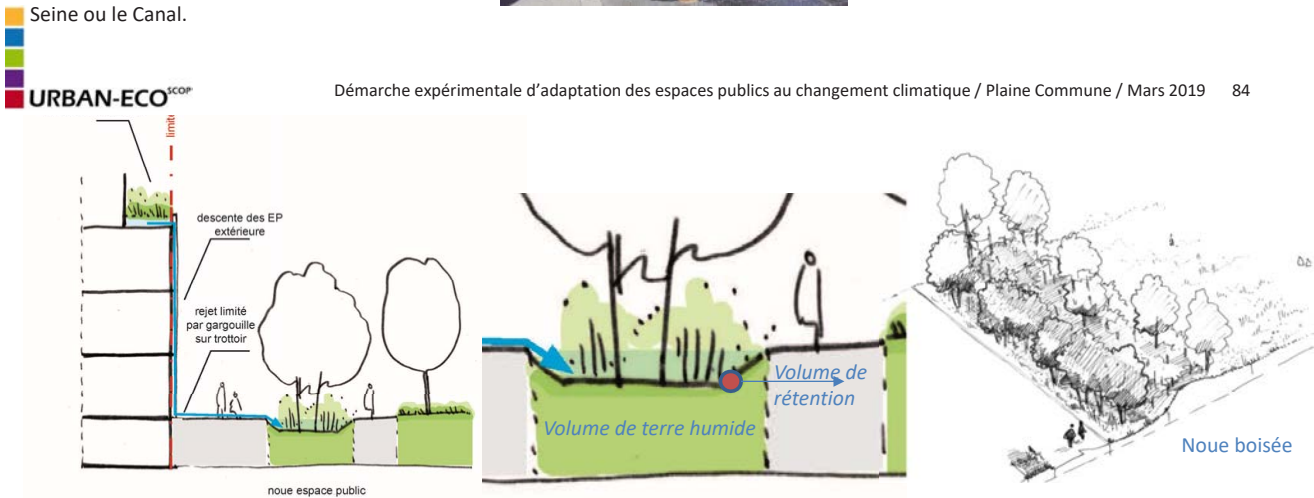
Des fontaines 'rafraichissantes' présentent l'intérêt d'apporter de l'eau pour boire et se rafraichir sans aménagement complexe, sans consommation excessive d'eau et avec une gestion raisonnable. L'idée de créer sur le haut de la fontaine un « geyser » apporte une fraîcheur et un côté ludique intéressant.



Des jeux d'eau, comprenant une fontaine en entrée et un labyrinthe de circulation de l'eau, offrant la manipulation de l'eau et un rafraichissement de l'air ambiant, en limitant la consommation et la gestion de la fontainerie.



Un arrosage régulier des espaces publics réchauffés : Il est aussi intéressant d'arroser les espaces publics. Une expérience au Japon a montré que la consommation d'eau pour le rafraichissement de l'espace public n'excède pas 2L/m²/h pendant 4 h pour un rafraichissement de l'ordre de 2 à 4 °C. Il est alors préférable de procéder avec de l'eau non potable, pompée dans les nappes ou dans la Seine ou le Canal.



Projets et prototypage - des réalisations innovantes

Les projets

L'objectif est de concevoir des projets, par étape de conception / prototype / évaluation et production. Un ensemble d'acteurs impliqués dans le projet apportent leur savoir et savoir-faire et nos équipes organisent et activent la réalisation.

Nous décrivons ici deux exemples réalisés.

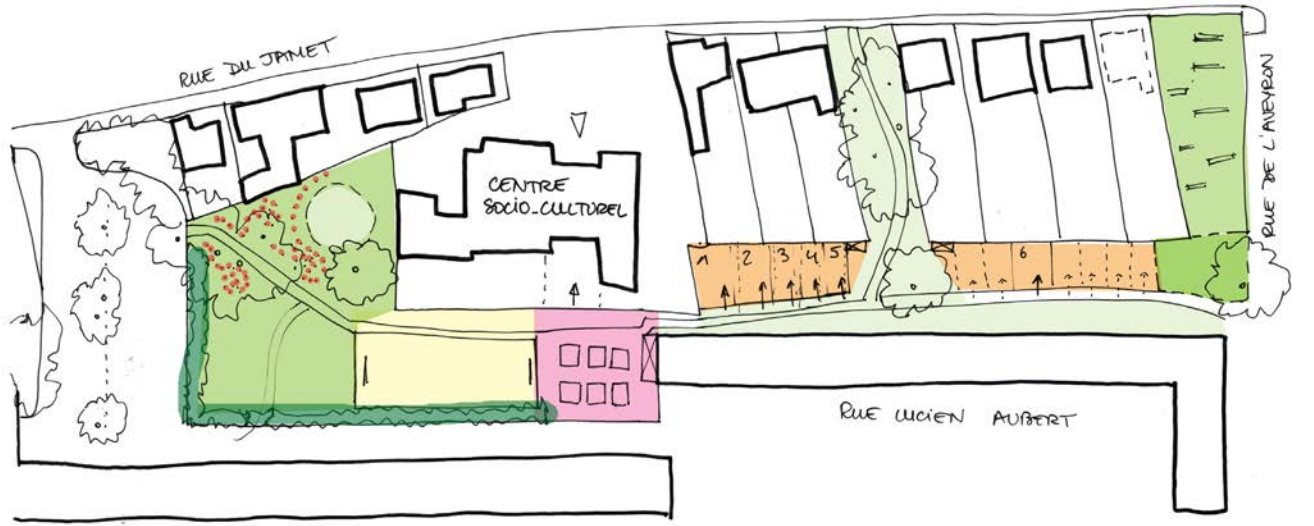
LES JARDINS DU JAMET :

Conception de jardins partagés, lieu de repos, de production et éléments majeur de la trame verte et rafraîchie du quartier du Grand Bellevue à Nantes.

Au pied de la barre Jamet, avec les habitants volontaires, un groupe de jeunes, le centre de quartier et le SEVE, un projet de jardin et estrade est né, d'un processus innovant participatif.

Les jardins de Jamet constituent le premier aménagement végétal et social à Bellevue, en préfiguration concrète de la trame verte urbaine nord-sud traversant tout le quartier. C'est aussi une réponse à la problématique générale des pieds d'immeubles et autres espaces «vides» de grands ensembles : appropriation, lisibilité, investissement des espaces inoccupés pour leur donner une fonction utile et identitaire, participation des habitants, pédagogie.

Ont été auto-construits : les clotures, les cabanes et les composteurs en bois.



LE PROJET WIKI BUILDING SCHOOL :

Ecole de construction Wiki (WKBS) visant à transformer les territoires en impliquant les habitants et surtout les enfants qui doivent être habilités à concevoir notre avenir. L'école WKB est une forme d'enseignement itinérante destinée aux étudiants en architecture, urbanisme et paysage et aux collectivités locales, pour mieux vivre en ville.

Parmi différents projets :

<https://sample.com/link/teams/5899758c44f4d86e455fcf40/wiki-buildingschool>

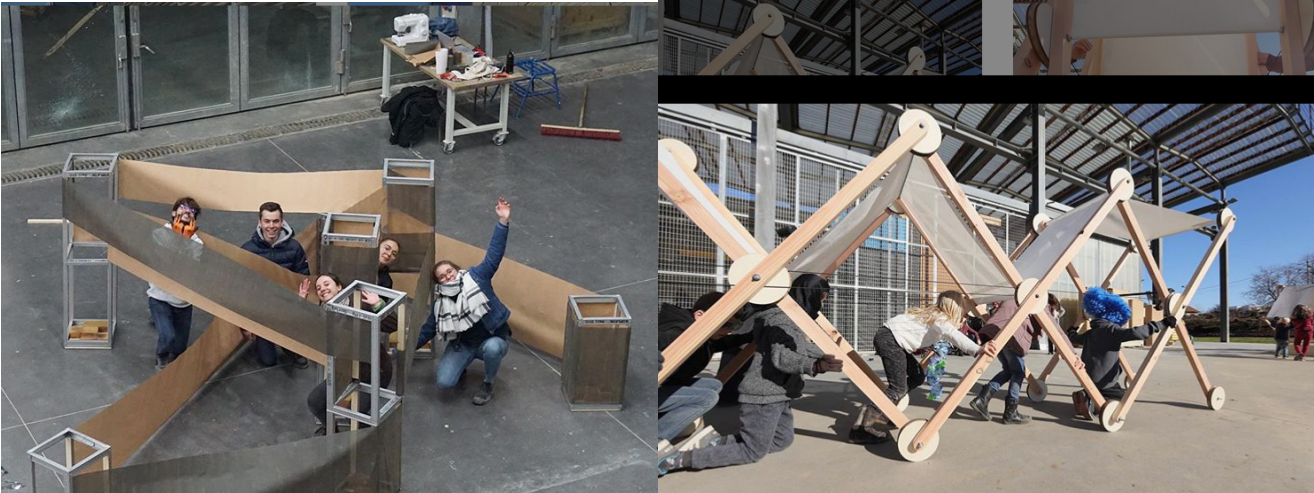
<https://www.facebook.com/WikiENSAG/>

<https://www.instagram.com/wkbsproject/?hl=fr>

<http://www.wiki-building.com/>

L'aventure MINIMAL LIVING WITH NATURE / chalet qui a débuté l'été 18 avec un atelier intensif à AaL Wuhan Chine fleurit maintenant dans la forêt chinoise. Nous avons creusé la première architecture en tissu à l'été 18, à l'été 19, nous avons installé de petites maisons en miroir dans la vallée de la rivière Huzhou Mogan et voici maintenant les jouets en bois ...

Les embobineurs. Un théâtre mobile pour jeune public qui part à la rencontre des territoires ruraux thaïlandais Explorations de 8 dispositifs scéniques interactifs et facilement démontables. The school bus theater S6AX 2020



Maître d'ouvrage :
Nantes métropole
ENSAG - HUST Wuhan Chine

URBAN-ECO // Magali PARIS // Walter SIMONE



Compostage - une expérience de plus de 25 ans

Notre expérience «compost»

Dans la poursuite des activités développées par Humus et Vie de 1989 à 2008 :

- **1ère association en France** promouvant la gestion des déchets organiques selon la méthode Jean Pain
- **Développement d'une plate-forme de compostage** de déchets verts en 1996, gérée jusqu'en 2009 puis reprise par la commune de Pontcarré (77)
- Mise en place du compostage individuel au côté de l'ADEME sur des sites d'expérimentation dans toute la France
- Animation d'ateliers avec les habitants et associations, et formation de divers publics
- Formation de 60 maîtres composteurs depuis 2006

- **Mise en place des premiers composteurs en pied d'immeuble depuis 2011** : suivi de plus de 1500 sites de compostage collectifs et citoyens (Paris Habitat, Ville de Paris, SYCTOM, SIETOM, VSGP, Plaine Commune, SIOM, Toulouse métropole...)

- **Plus de 150 journées de formation au compostage** : Maîtres-Composteurs - Guide composteur (qualification Qualiopi)

- Gestion d'un site de compostage avec toilettes sèches urbaines à Villejuif (94) et ensuite à Ivry-sur-Seine

- **Partenariat avec Plastic Omnium** pour créer et fabriquer de nouveaux modèles de composteurs et lombricomposteurs

- Production de documents de communication adaptés à différents publics: guide de compostage et lombricompostage, livret pédagogique

- Réalisation de films pédagogiques

- Gestion du Blog Paris'Compost de 2013 à 2020.

Par son expertise, URBAN ECO^{SCOP} accompagne les promoteurs, les collectivités et les entreprises dans la création d'écoquartiers des phases pré-opérationnelles à la maîtrise d'œuvre. Par sa maîtrise des enjeux, URBAN ECO^{SCOP} apporte une réponse innovante et adaptée à l'échelle des besoins et de l'exigence requise en cohérence avec l'évolution des normes et du cadre législatif.



Plate-forme de compostage de déchets verts à Pontcarré (77)
Responsables : Jérôme BOISARD, Clément COHEN et Marine LINGLART



Compostage et lombricompostage



Films et livrets - Animations



Compostage - une innovation «URBAN'COMPOST»

Une plateforme de compostage pour un métabolisme urbain de proximité

Une solution innovante pour un compostage de biodéchets de proximité

Notre objectif à travers le développement de cette solution technique est de proposer enfin une gestion intégrale des biodéchets en proximité pour obtenir un produit de qualité, adapté à une agriculture bio-éthique.

Les ambitions développées :

- Travailler en grande proximité, sur un territoire limité, pour collecter les biodéchets avec des camions au gaz
- Gérer entre 0,5 et 1 tonne de biodéchets sur une plate-forme urbaine semi-automatisée
- Valoriser le compost en maraîchage

C'est une plate-forme de compostage urbaine ou «URBAN-COMPOST»

Les solutions techniques

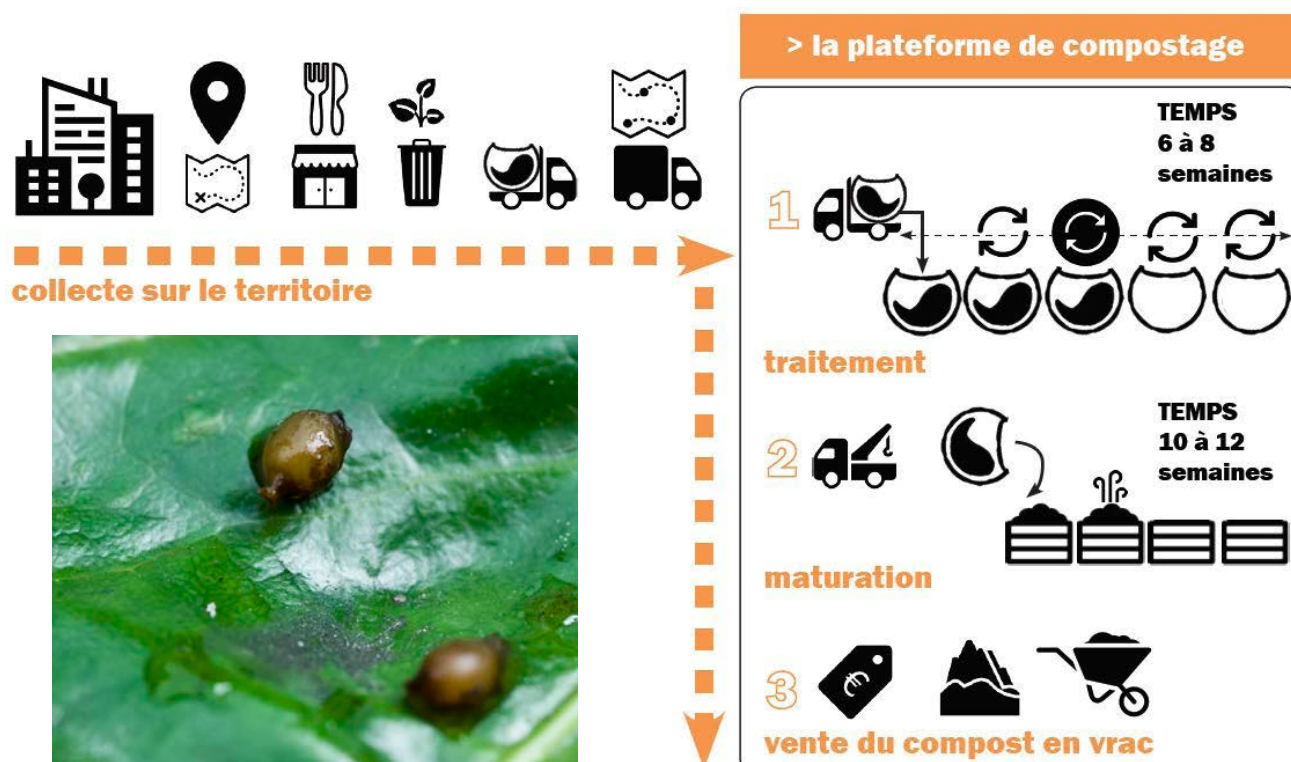
La plateforme de compostage est capable de traiter jusqu'à une tonne de biodéchets par jour. Ces biodéchets seront stockés dans des box de compostage durant 4 semaines. Durant ces 4 semaines, une pince rotative automatisée mélangera plusieurs fois par jour ces biodéchets afin d'accélérer la décomposition en permettant un meilleur apport en oxygène. La plateforme, composée de 5 box de compostage d'une capacité de 8 m³, aura une capacité totale de 40 m³. Après la phase de décomposition des biodéchets dans le composteur, le compost obtenu mourira dans une aire de maturation pendant 2 mois, afin d'obtenir un compost de qualité.

La viabilité économique

Le projet présente un équilibre économique construit sur les recettes des produits biodéchets entrants et la vente de compost, créant 1 emploi à temps partiel dans une nouvelle filière métier.

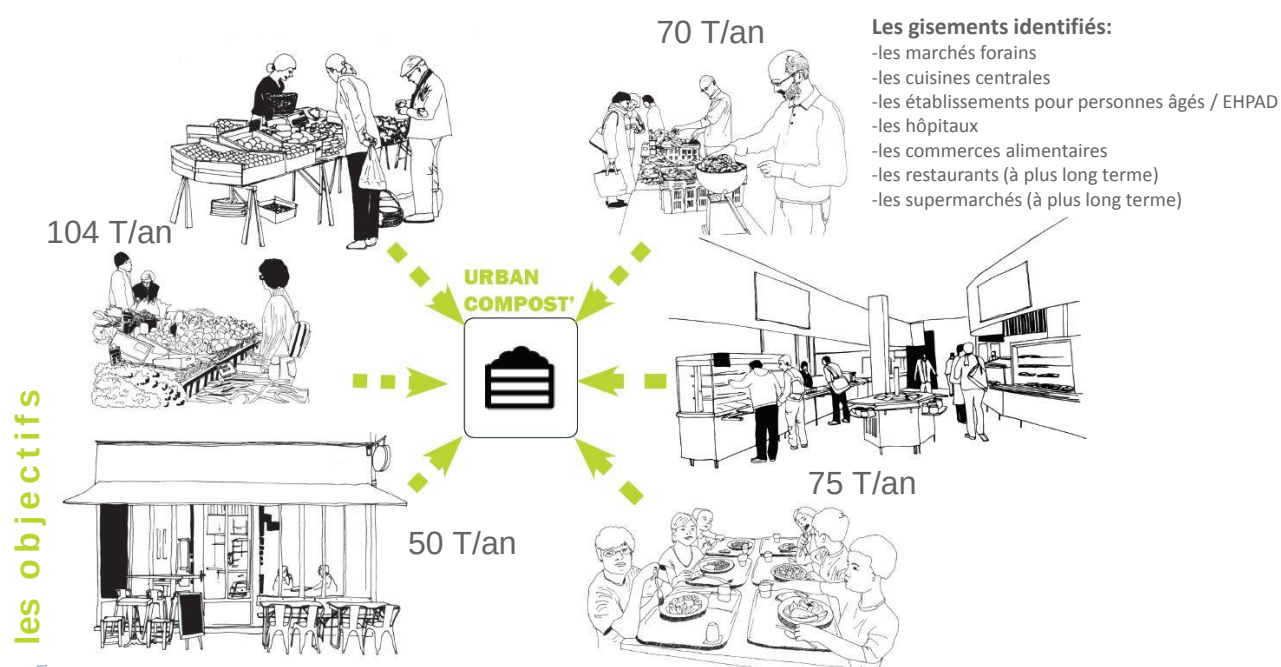
URBAN'COMPOST se compose :

- d'une aire de déchargement des biodéchets entrants
- d'une aire de compostage, comportant une série de 5 box fermés, appuyés sur le mur existant, de 8 m³ offrant un volume total de traitement de 40 m³;
- d'un système automatisé d'aération de la masse de biodéchets avec une pince rotative mobile sur rail qui effectue un mouvement à 180° en va-et-vient et permet d'aérer plusieurs fois par jour la matière organique des box de compostage. La pince se déplace sur le rail pour effectuer cette tâche dans tous les box de compostage. Hors des périodes de fonctionnement, elle pourra se replier sur elle-même et se retrousser vers le toit.
- d'une aire de maturation, comportant une série de 5 box de semi-ouverts de 8 m³ ;
- d'un abri, supportant un rail au-dessus des box et récoltant les eaux pluviales
- d'un micro-lagunage.



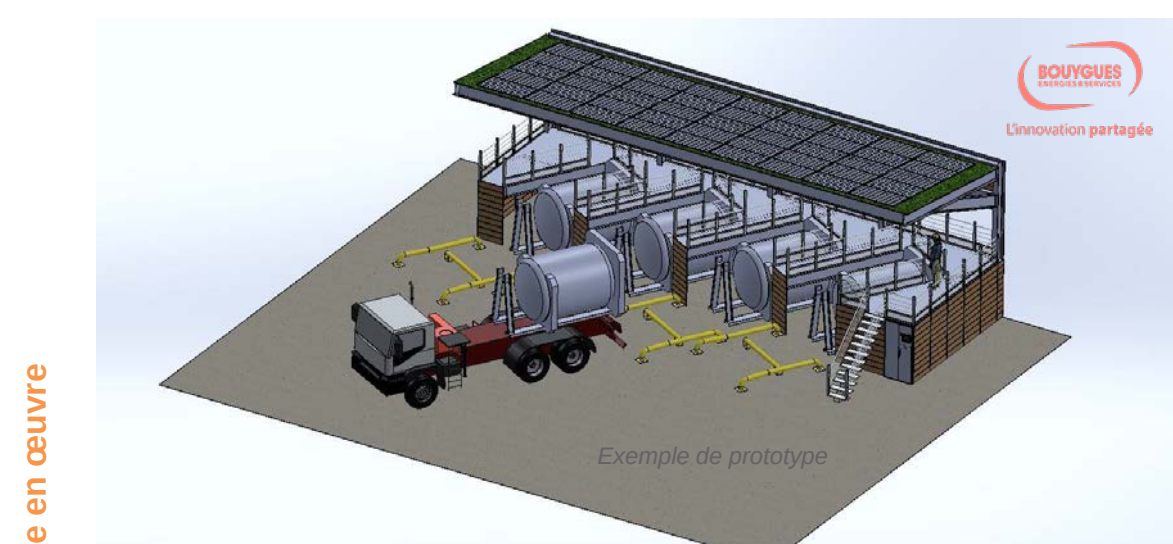
le concept

Le gisement potentiel (exemple de Vitry-sur-Seine, ville de 100 000 hab.) :



les objectifs

Conception technique/ mécanique :



la mise en œuvre

Conception technique et SAV sous-traité à l'Agence industrie IDF / Centre des Mureaux de notre partenaire par son équipe d'ingénieurs en mécanique et automatisme.



Stratégie et évaluation environnementale

Biodiversité et nature en ville

Trames verte et bleue, noire, brune et blanche

Schéma de grands territoires et ZAN

PLU et PLUI

Stratégie Biodiversité et Nature

Stratégie, plan d'actions et de déploiement

Atlas de la biodiversité Communale / Intercommunale

Principes

Un ABC est une démarche importante pour la collectivité visant à connaître, partager avec tous et valoriser sa BIODIVERSITE.

L’objectif d’un ABC est d’explorer un territoire dans ses espaces publics et privés et d’y recenser sur le terrain et avec l’aide des habitants, associations, écoles... la flore et la faune ordinaires et patrimoniales.

Puis de manière concertée et collective d’établir une stratégie de valorisation de la biodiversité, en élaborant un plan d’actions. Celui-ci doit permettre de concrétiser sur le territoire communal des projets d’aménagement et de gestion visant à protéger et développer la biodiversité.

La réalisation de l’ABC s’appuie sur le guide du Ministère en charge de l’écologie paru en 2014 : « Atlas de la Biodiversité Communale – S’approprier et protéger la biodiversité de son territoire (guide ABC) ».

C’est une démarche soutenue par l’OFB (Office Français de la Biodiversité)

Références

- Atlas de la biodiversité des communes de Bures, Jouy et Bièvres (depuis 2025)
- Atlas de la biodiversité intercommunale de la CAMVS (depuis 2024)
- Atlas de la Biodiversité Communale de Breuillet (depuis 2023)
- ABC de la commune de Ris Orangis (depuis 2022)
- ABC de la commune de Saint-Germain-Lès-Arpajon (2022-2023)
- ABC de la commune de Dugny (2021-2023)
- ABC de la commune de Montigny-lès-Cormeilles (2021-2022)
- ABI de Paris-Saclay (depuis 2021)
- ABI de Grand Paris Sud Est Avenir (2022-2024)
- Atlas de la biodiversité et plan d’action de la Métropole du Grand Paris (2018-2021)

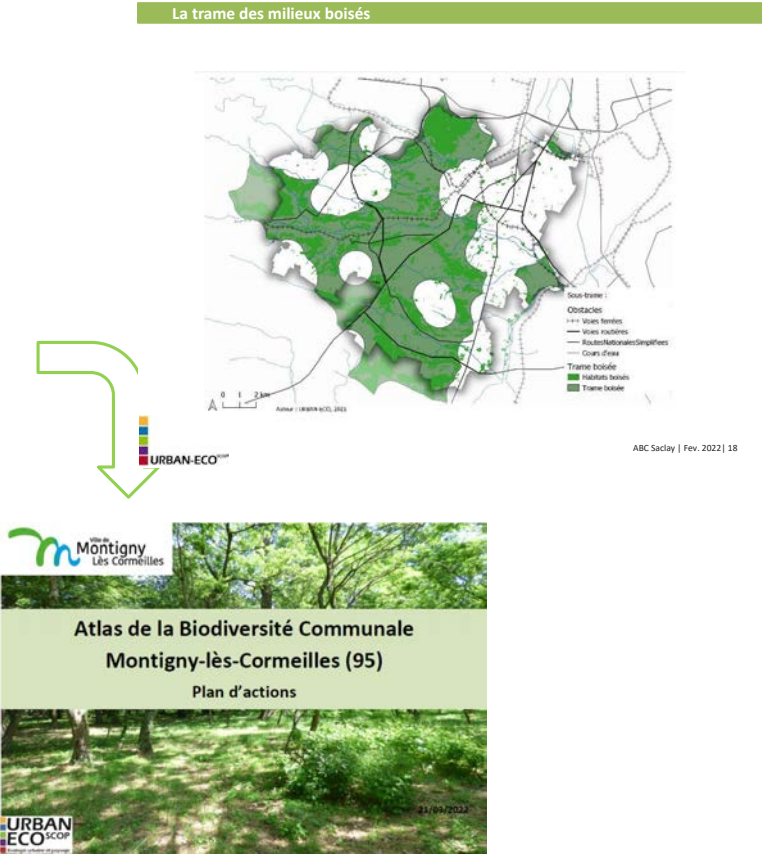
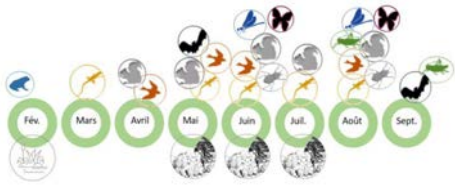


Mandataire : URBAN ECO^{SCOP}

Réalisation : depuis 2018



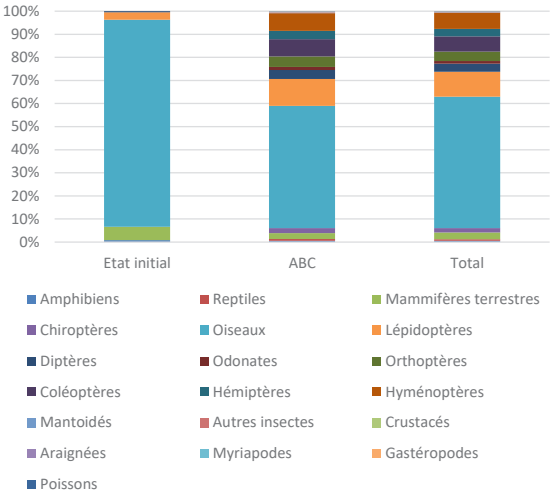
Etapes de l'ABC



Synthèse des résultats

Evolution des connaissances pour la faune

Taxons	Nombre d'observations			Evolution
	Etat initial	ABC	Total	
Groupes principaux				
Amphibiens	2	11	13	650 %
Reptiles	0	15	15	-
Mammifères terrestres	14	53	67	478 %
Chiroptères	0	43	43	-
Oiseaux	217	1074	1291	595 %
Insectes dont :	9 dont :	814 dont :	823 dont :	9 144 % dont :
- lépidoptères	- 8	- 236	- 244	- 3 050 %
- diptères	- 1	- 78	- 79	- 7 900 %
- odonates	- 0	- 27	- 27	
- orthoptères	- 0	- 92	- 92	
- coléoptères	- 0	- 151	- 151	
- hémiptères	- 0	- 73	- 73	
- hyménoptères	- 0	- 156	- 156	
- mantodés	- 0	- 1	- 1	
Groupes secondaires (observation à l'opportunité, aucune exhaustivité)				
Autres insectes	0	4	4	-
Crustacés	0	2	2	-
Araignées	0	5	5	-
Myriapodes	0	2	2	-
Gastéropodes	0	2	2	-
Poissons	0	1	1	-



Avril 2022/ 12

Critères de sélection des espèces cibles



Sympetrum de Fonscolombe



Hérisson d'Europe



Caille des blés



Renouée du Japon

Atlas de la biodiversité et stratégie d'actions pour la Métropole du Grand Paris - MGP

La mission

La Métropole du Grand Paris nous a confié un travail important d'analyse et de compilation de toutes les bases de données géographiques traitant de la flore et de la faune sur le territoire métropolitain.

Nous avons procédé à la collecte, la classification et la réorganisation des couches graphiques pour disposer d'une connaissance la plus exhaustive possible du territoire. Ces résultats ont été largement partagés avec les acteurs des collectivités (communes, EPT et département) et l'ARB. Ils sont permis de mettre en évidence les zones lacunaires et les secteurs porteurs d'enjeux écologiques.

Le projet

La compilation des données s'appuie sur les structures géomorphologiques et biogéographiques du territoire, à savoir les lanière calcaires et gypseuses, la plaine alluviale, les plateaux sableux et marneux; ainsi que sur les structures écologiques fonctionnelles telles que la Seine, la Marne, les axes ferrés et routiers et le maillage végétale des espaces publics et privés.

Les données répertoriées ont été confrontées aux trames écologiques vertes et bleues construites sur les données végétales de l'APUR, pour caler les secteurs de prospections. Les groupes étudiés ont fait l'objet d'un **choix stratégique validé en COPIL, à savoir la compréhension fonctionnelle du territoire**. Le terrain est donc :

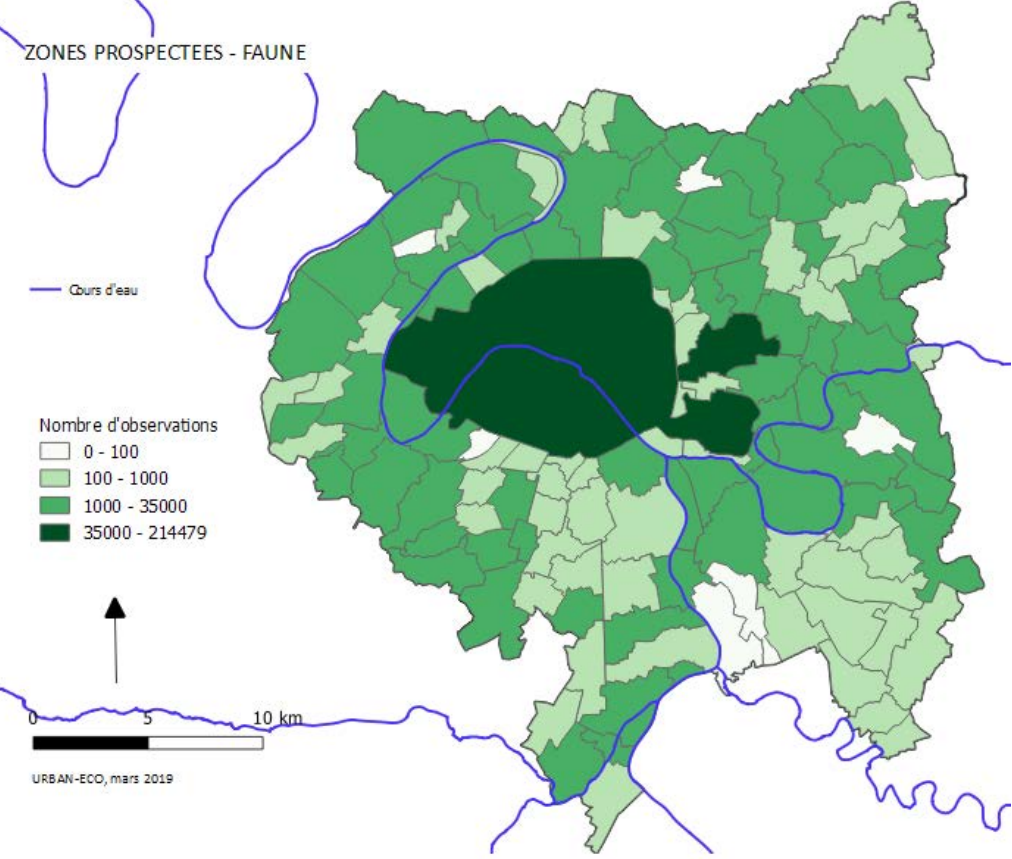
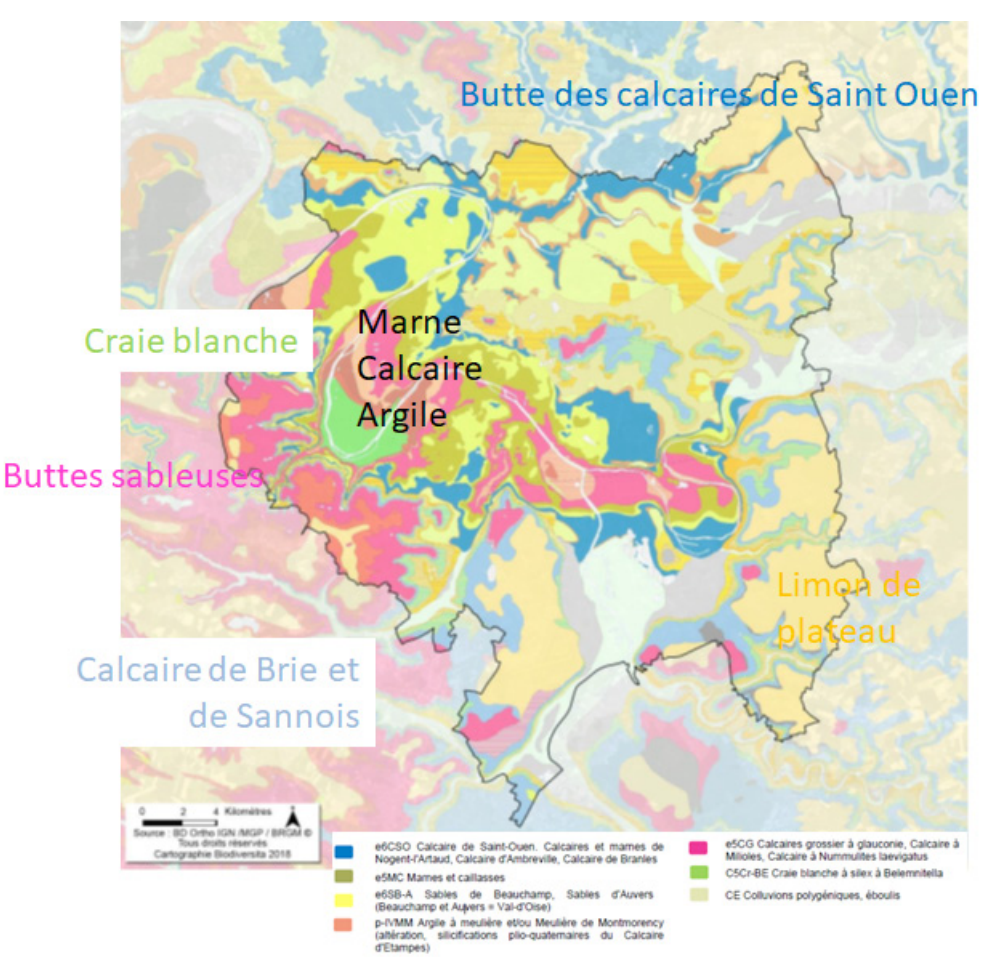
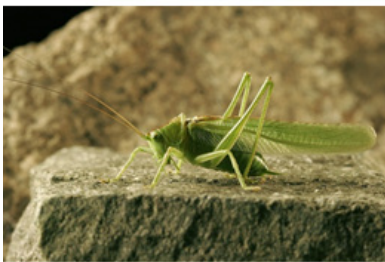
- axé sur les odonates des plaines alluviales et l'expertise des mares pour bien définir la trame bleue
- localisé sur des transects le long des axes ferrés et routiers et des coteaux de la Seone à Ivry
- privilégie quelques communes disposant de très peu de données.

Par ailleurs, les sciences participatives seront privilégiées pour les lépidoptères et petits mammifères.

Dans le courant de l'automne, nous définirons le plan d'actions cohérent avec la stratégie portée sur la connaissance fonctionnelle de la MGP; en parallèle, nous participons à l'écriture d'un livre grand public sur l'Atlas de la biodiversité, aux éditions du Cherche Midi.

Maître d'ouvrage : Métropole du Grand Paris
Mandataire : URBAN ECO^{SCOP}

Réalisation : 2018-2022
Montant : 106 000 € HT

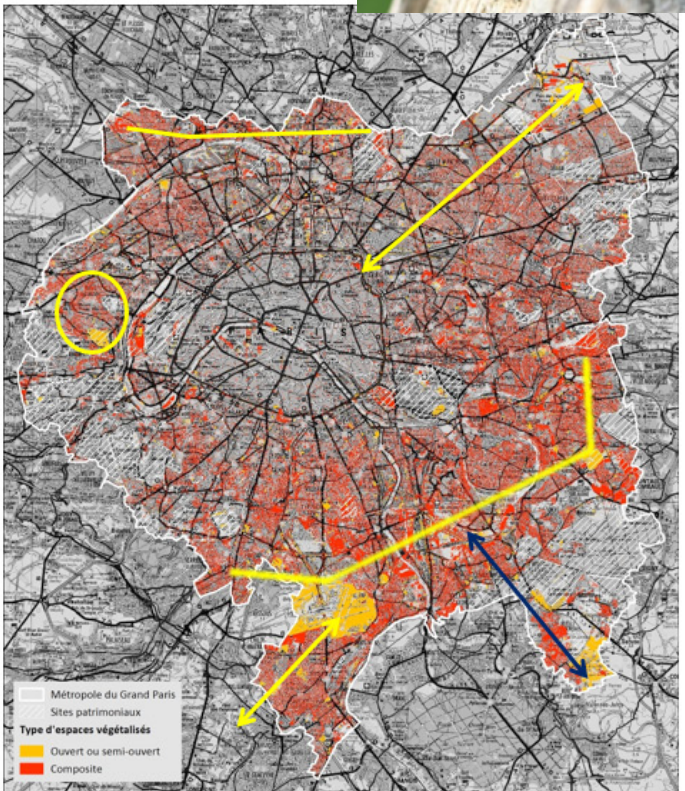


Trame verte de la MGP

- Quelle capacité végétale dans la MGP ?

La trame ouverte est active :

- À partir des noyaux primaires composites ou ouverts (plus de 3 ha et/ou sites patrimoniaux)
- Par les noyaux secondaires ouverts de 1 à 3 ha
- Par les zones relais ouvertes et composites
 - Arc du plateau val de Marnais
 - Arc des coteaux nord de la Seine
 - Arc des coteaux ouest-seine
 - Connexion Paris – Plaine de France
 - Connexion Orly-Essonne



Données sources APUR, 2015

Evaluation environnementale et stratégie de biodiversité des sites des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

La mission

Paris 2024, organisateur des JOP (Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024) nous a missionné pour une prestation d’accompagnement aux diagnostics des impacts sur l’environnement et la biodiversité et la production de plans d’action associés. Cette évaluation multithématique et en continue vise à rendre plus durable chaque site olympique dans sa phase d’aménagement et de fonctionnement en temps jeux. Elle est complétée par des suivis de terrain et l’analyse in situ des test’évent.

Le projet

Le travail est réalisé pour le compte de la mission Excellence environnementale, en étroite partenariat avec d’une part, la mission de développement des projets et d’autre part, la mission communication.

L’expertise d’évaluation se développe en 5 phases, couplées à une mission de communication pour la 1er année, assurée par Deloitte :

- Analyser les enjeux environnementaux (biodiversité et écosystèmes, paysage et patrimoine, santé environnementale, empreinte carbone et économie circulaire) de chaque site
- Evaluer les impacts intégrant le montage/démontage et la période des épreuves olympiques
- Définir les moyens de réduire les impacts en amont et en aval
- Construire une stratégie «biodiversité» pour préserver et régénérer la valeur écologique de chaque site
- Suivre et évaluer les différentes étapes de conception (VDB).

La synthèse des enjeux/impacts met en évidence la présence de sites méritant des actions spécifiques d’amélioration et d’autres présentant un potentiel pour porter une opportunité de valorisation écologique.

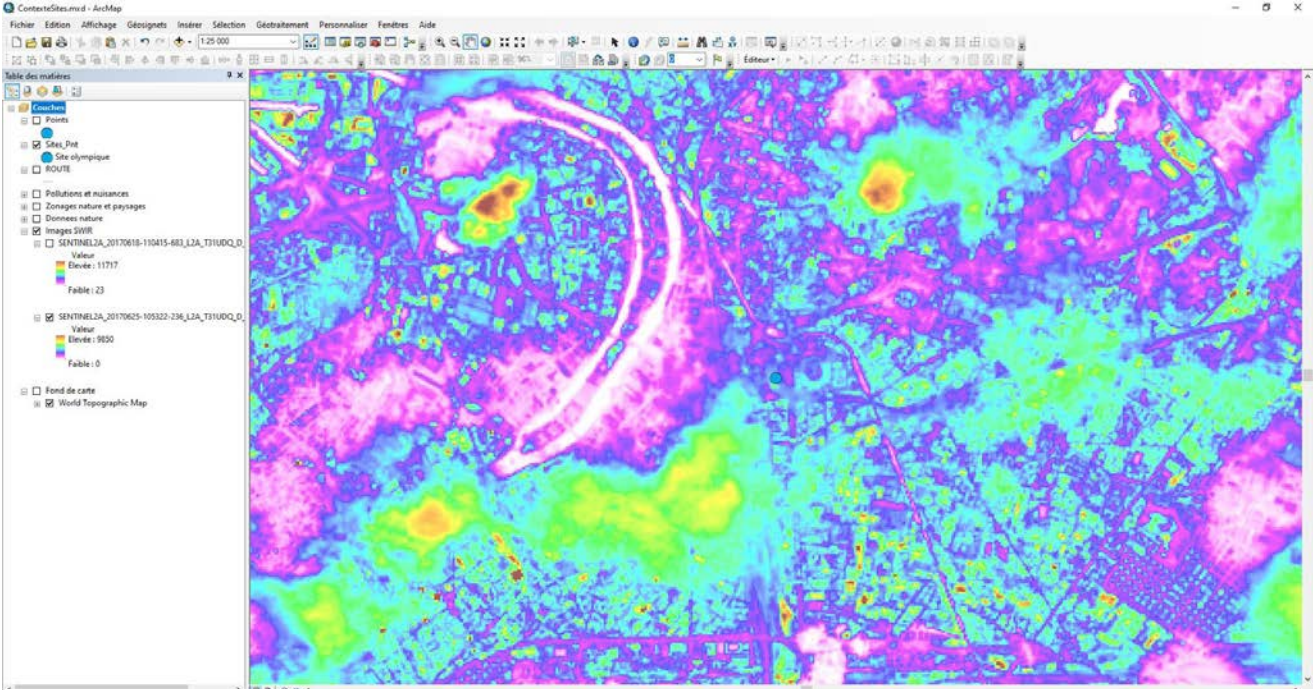
L’évaluation a une visée très opérationnelle, puisqu’il s’agit de participer activement à la mise en oeuvre de Jeux Olympiques viables, en particulier pour la nature et la biodiversité.

La mission se décline en :

- une stratégie Biodiversité
- un plan d’actions site par site
- une stratégie de mobilisation
- des suivis trimestriels.

Et comprend un accompagnement des équipes VNI et Sustainability, en charge de concevoir et mettre en oeuvre les ouvrages olympiques permanents et temporaires.

Maître d’ouvrage : Paris 2024
Mandataire : URBAN ECO^{SCOP}
en collaboration avec DELOITTE
Réalisation : 2019-2025



SYNTHÈSE DES ENJEUX ET IMPACTS

Catégorie de site	Nom du site	ENJEUX					IMPACTS					SYNTHÈSE				
		Biodiversité et écosystèmes	Paysage et patrimoine	Santé environnementale	Empreinte carbone	Economie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Paysage et patrimoine	Santé environnementale	Empreinte carbone	Economie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Paysage et patrimoine	Santé environnementale	Empreinte carbone	Economie circulaire
Sites permanents	1) Le Grand Palais	GRP	1,4	1,5	1,0	1,2	2,1	1,4	1,5	1,6	1,2	2,1	0,00	0,00	0,56	0,00
	2) Arena La Chapelle	CPL	1,5	1,0	1,1	1,8	4,5	1,6	1,0	2,2	1,4	2,3	0,10	0,00	-0,89	-2,40
	3) Stade Roland Garros	RG	2,6	4,0	2,2	2,2	2,4	1,2	1,2	1,4	1,0	2,1	-1,40	-2,80	-0,78	-1,22
	4) Jean-Bouin	JBO	2,0	3,0	2,0	2,4	2,5	2,0	1,0	1,3	1,2	2,1	0,00	-2,00	-0,67	-1,20
	5) Arena Paris Sud 1 et 4	SP 1 Et 4	1,6	1,0	2,8	2,4	1,5	1,2	1,0	1,7	1,8	2,1	-0,40	0,00	-1,11	-0,60
	6) Arena Paris Est	EAS	1,5	2,0	1,4	1,0	3,0	1,9	2,0	1,8	1,4	2,1	-1,60	0,00	-1,67	-1,60
	7) Arena La Défense	DEF	1,2	1,0	2,0	2,4	2,5	1,2	1,0	1,4	1,4	2,1	0,00	0,00	-0,56	-1,00
	8) Stade olympique	STA	1,1	1,0	2,6	2,6	3,0	1,0	1,0	1,9	2,2	2,1	-0,10	0,00	-0,67	-0,40
	10) Arena Zenith	ZNT	2,6	2,0	2,3	1,8	2,0	1,4	1,0	1,2	1,0	2,1	-1,20	-3,00	-1,11	-0,80
	11) Centre aquatique	AQS	1,9	1,0	3,3	3,8	4,0	1,6	1,0	1,8	3,0	5,0	0,00	0,00	-1,56	-0,80
	12) Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines	VEL	2,5	1,0	2,1	3,2	2,5	1,8	1,0	1,9	3,2	2,1	-0,70	0,00	-0,22	0,00
	13) Pierre de Coubertin	PDC	1,9	2,0	2,0	2,4	2,5	1,2	1,0	1,2	1,0	1,9	-0,70	1,80	-0,78	-1,40
	14) Arena Le Bourget	LBO	1,5	1,0	2,5	2,8	4,0	1,1	1,0	0,8	1,8	2,6	-0,40	0,00	-1,67	-1,00
	15) Stade aquatique olympique	AQC	1,9	1,0	2,6	1,6	1,0	1,0	1,7	1,8	1,8	2,1	-0,90	0,00	-0,89	0,20
Grandes structures démontables	16) Champ de Mars	COM	2,6	3,5	2,3	3,0	2,8	1,6	1,0	1,7	1,6	2,1	-1,00	-2,50	-0,67	-0,40
	17) Place de la Concorde	LCO	2,6	3,5	2,1	1,8	3,0	1,7	1,0	1,7	1,4	2,1	-0,90	-2,50	-0,44	-0,40
	18) Stade Tour Eiffel	EIF	2,6	3,5	2,3	2,0	2,8	1,5	1,0	1,7	1,6	2,1	-1,10	-2,50	-0,67	-0,40
	19) Le Château de Versailles	VER	1,4	4,0	1,2	2,4	2,5	2,0	1,0	1,2	2,0	2,1	0,60	0,00	0,00	-0,40
	20) Stade nautique olympique	VNS	3,8	2,5	2,1	3,8	4,3	2,8	1,0	1,3	3,0	2,8	-1,00	-1,50	-0,81	-0,80
Sites temporaires génériques	21) Marina de Marseille	MAM	2,8	1,5	2,9	3,0	2,5	2,6	1,5	2,8	1,4	2,1	-0,20	0,00	-0,11	-1,60
	22) Les Invalides	INV	1,0	2,5	1,7	1,8	2,5	1,0	1,0	1,4	1,0	2,1	0,00	-1,50	-0,22	-0,80
	23) Stand de Tir	LBS	3,6	1,0	2,0	2,6	3,5	2,4	1,5	2,2	3,0	1,6	-1,20	-1,50	0,22	0,40
	24) Ile de La Défense	BMX	2,8	3,0	2,1	3,2	2,5	2,8	3,0	3,0	3,0	2,1	0,00	0,00	-0,44	-0,20
	25) Le Pont d'Iéna	PIE	1,2	2,0	2,3	2,2	2,5	1,0	1,0	1,6	1,4	2,1	-0,20	-3,00	-0,78	-0,80
	26) Colline d'Alcort	ELA	3,8	3,0	1,7	3,8	2,3	3,6	3,0	1,2	3,8	2,1	0,00	0,00	-0,44	-0,20
	27) Le Golf National	LGN	4,0	2,0	1,1	1,6	3,0	2,0	1,0	1,0	1,4	2,1	-2,00	-1,00	-0,11	-0,20

Attention sur les sites à enjeux forts

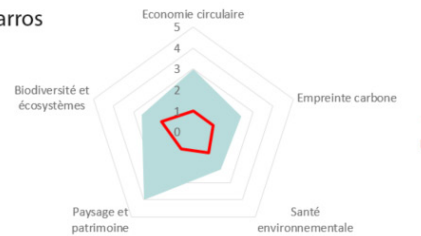
Attention retenue sur les impacts forts et moyens

Attention sur les différentiels montrant l'absence d'effort ou de prise en compte

PREMIERS ÉLÉMENTS – PLAN D’ACTIONS

Retour échange Cluster Manager

• Roland Garros



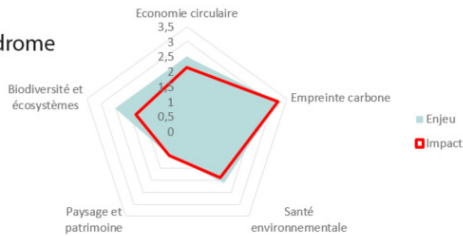
• Epreuve nocturne : travail sur une optimisation des éclairages (type de lampe et périodes)

R

• Arbres : protection maximum des arbres remarquables et jeunes arbres plantés

P

• Vélodrome

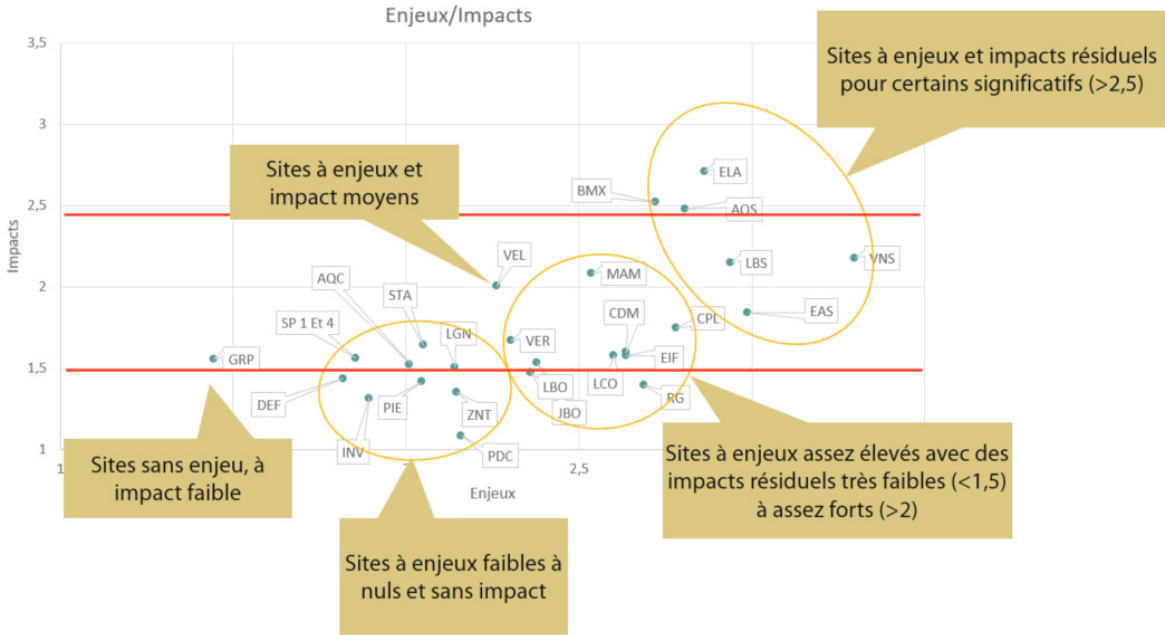


• Amélioration de la qualité des parkings (empreinte carbone, santé et écosystèmes) :

- Installer des arbres
- Créer un système de rétention des eaux
- Aucun éclairage nocturne

R

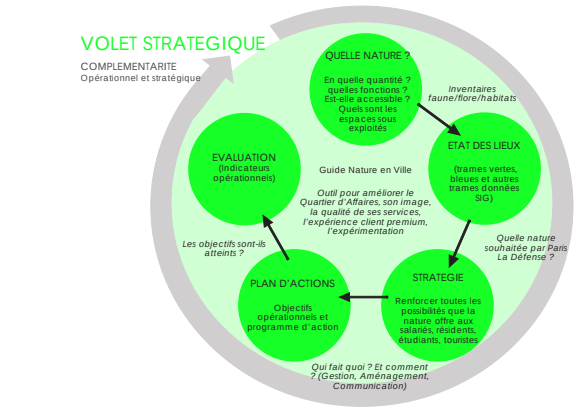
SYNTHÈSE DES ENJEUX ET IMPACTS



Evaluation écologique et Stratégie Nature de Paris La Défense

La mission

Paris La Défense souhaite mieux connaître la valeur écologique de son territoire, évaluer ses actions et définir une stratégie opérationnelle en faveur de la Nature, dans toutes les composantes de son territoire.



Le projet

Bien qu'extrêmement urbanisé, ce quartier d'affaires inscrit dans l'entrée de la boucle de la Seine et joignant ses deux bras, présente une nature diversifiée et intéressante en ville. De la dalle aux vastes friches au Nord, les habitats écologiques s'organisent dans un gradient de sols et de strates que nous avons finement étudiés.

Cette évaluation repose sur plusieurs champs d'analyse écologique et paysager :

- la trame verte et bleue
- la biodiversité systémique
- la trame brune
- la trame noire
- la gestion paysagère des espaces
- les usages

Différentes méthodologies innovantes ont été mises au point pour aborder ces thèmes, en particulier sur les sols et la lumière, mais aussi l'entretien des lieux plus ou moins appropriés et de représentation.

Plusieurs productions sont réalisés pour aboutir à une stratégie éco-paysagère :

- Diagnostic partagé, avec des entretiens, terrains et analyse documentaire : quelle biodiversité à La Défense ?
- Expertise naturaliste estivale
- Evaluation des potentiels
- Définition de la stratégie et du plan d'actions

Sur le terrain, notre équipe participe à l'animation des jardins collectifs, a conçu et co-aménagé avec les salariés le jardin des reflets et organise des ateliers pédagogiques.

Chaque étape est partagée et discutée avec les chefs de projet en aménagement, pour assurer un grand pragmatisme aux solutions écologiques développées, dans ce cadre urbain intense et dynamique.

Maître d'ouvrage : Paris La Défense
Mandataire : URBAN ECO^{SCOP}

Réalisation : 2019 la trame verte et bleue
la biodiversité systémique-2020

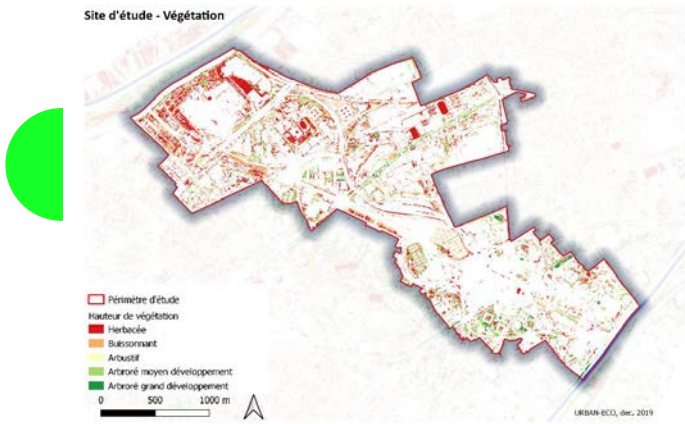
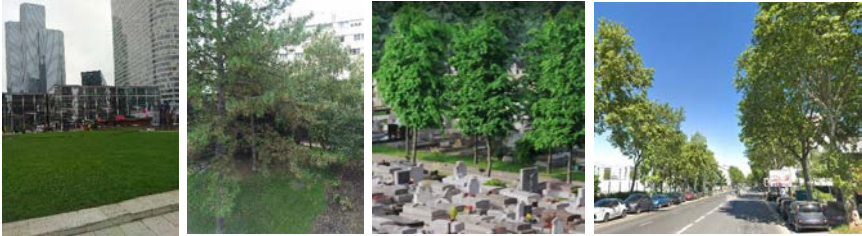


Prédiagnostic de la biodiversité

SURFACE VEGETALISEE

Surface	Espaces végétalisés	Totale	%
	131,05	566,3	23,14%

- Une végétation rase herbacée, localisée sur les secteurs de friches et délaissés routiers et ferroviaires, sur les stades et espaces verts autour de l'Université de Nanterre et sur les Terrasses.
- Une végétation à dominante arborée ; secteur de la dalle et ses abords, autour des bâtiments des quartiers Boieldieu, Gallieni (dont le parking Villon fait partie), Coupole Régnauld ... et dans les cimetières



Trame écologiques

TRAME NOIRE

L'objectif d'une trame noire est de limiter la dégradation et la fragmentation des habitats dues à l'éclairage artificiel, en sachant que l'effet de la lumière sur la présence et l'activité des chauves-souris est significatif et prépondérant jusqu'à un périmètre de 700m autour des sources lumineuses.

De premières données mettant en évidence :

- Que les bâtiments sont plus impactants que les éclairages
- Que les données éclairages sont insuffisantes

Choix d'une méthode à partir des expertises chiroptères

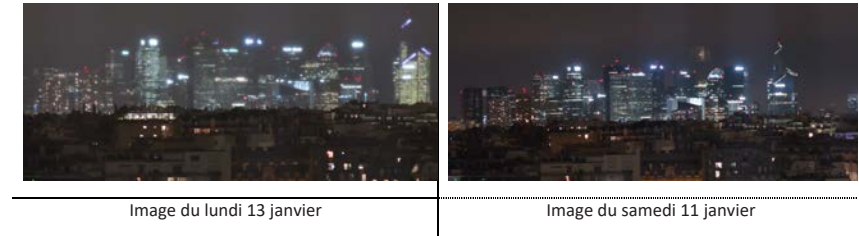


Image du lundi 13 janvier

Image du samedi 11 janvier



TRAME BRUNE

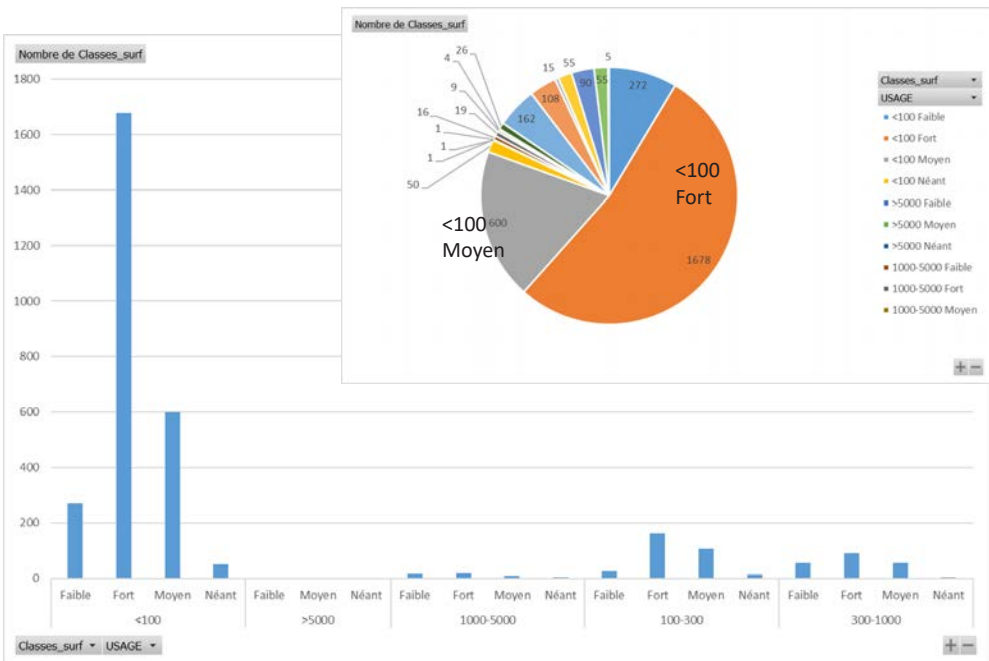
Texture	Argiles
	Limons
	Sables
Structure	Eléments grossiers
Présence d'une vie animale	
Capacité de rétention en eau	
Taux MO	
PH	

Puis prise en compte de la profondeur des sols selon 3 catégories :

- En pleine terre / vivant
- En pleine terre / minéralisé
- Sur dalle – évaluation de l'épaisseur pour définir la qualité fonctionnelle, à minima 60 à 80 cm.



Croisement Surface / usages



Trames écologiques : verte, bleue, noire, brune et blanche

Principes

Le principe de trames écologiques représente un espace en réseau destiné aux espèces vivantes, en particulier à la circulation de la faune, dans des contextes où la fragmentation des paysages réduit les habitats et la capacité de relation. Selon les modes de déplacements des espèces les besoins diffèrent et l'analyse des trames se construit sur des métriques de déplacement différents. Suivant les besoins spécifiques: espèces lucifuges, par exemple, l'enjeu est plutôt en lien avec les niveaux d'éclairage ou pour les espèces aquatiques, avec les obstacles sur le cours d'eau.

L'objectif des missions de reconnaissance des trames écologiques est d'accompagner les porteurs de projet dans une compréhension des paysages écologiques, de leur qualité, organisation spatiale et relations possibles. Sont étudiés les espaces de nature, à partir des données d'occupation du sol et d'habitats afin de définir les noyaux ou réservoirs de biodiversité, puis chaque espace est caractérisé selon un indice d'accueil ou de rugosité pour différents groupes d'espèces. L'approche urbaine se construit principalement sur la valeur des habitats et une circulation théorique, liée au rapport surface/compacité; alors qu'en milieu rural, le travail s'appuie sur la modélisation des réseaux.

- Nous travaillons les trames suivantes :
- Verte - enjeu terrestre découpé en selon les grands habitats boisés, prairiaux, pelouses, haies, cultures...
 - Bleue - enjeu aquatique des cours d'eau et bassins ainsi que humides mares, marais...
 - Noire - enjeu des effets des éclairages sur les déplacements des espèces
 - Brune - enjeu du sol vivants sons qui au-delà d'une ambiance quotidienne viennent perturber le fonctionnement des systèmes écologiques et humains.

Références

- TVBN de Plaine commune (2015 puis 2024) et intégration dans le PLUi
- TVB d'Est Ensemble dans une stratégie de renaturation
- TVBNB de Ris Orangis (2024)
- TVB de Grand Paris Grand Est (dans le PLUi)
- TVB de Boucle Nord de Seine (dans le PLUi)
- TVB de la Métropole du Grand Paris dans l'Atlas de la Biodiversité (2018-2021)
- TVBNB de Paris La Défense (2019-2022)
- TVB de GPSEA dans l'Atlas de la Biodiversité (2023-2024)
- TVB de Paris Saclay dans l'Atlas de la Biodiversité (2021-2023)
- TVB du département du Val de Marne (2019)
- TVB de la Plaine de France (2018)
- TVB du Pays Chartrain (2015-2017)
- TVB de la communauté de communes de la vallée d'Auge (2015-2018)
- ...

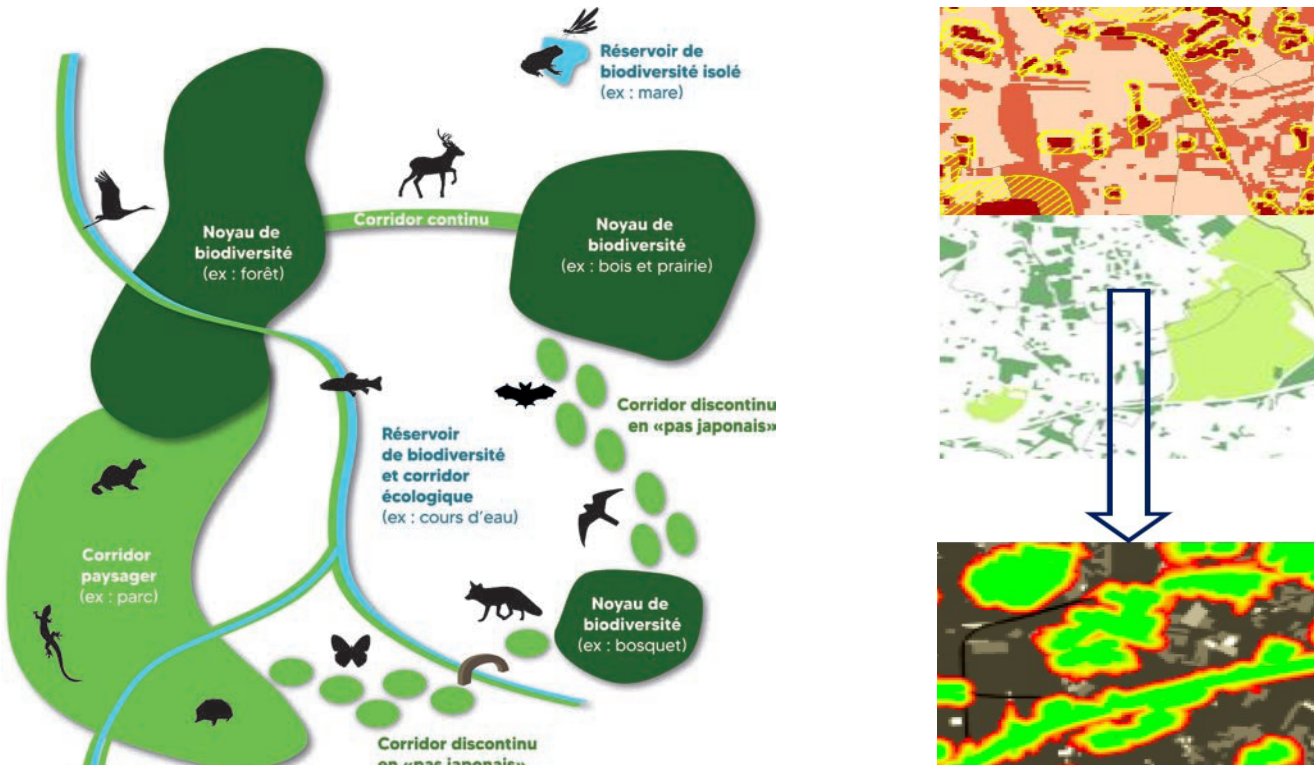


Figure 12. Schéma de l'analyse en AMS (Aire de Migration Simulée). Source : URBAN-ECOSCOPI.

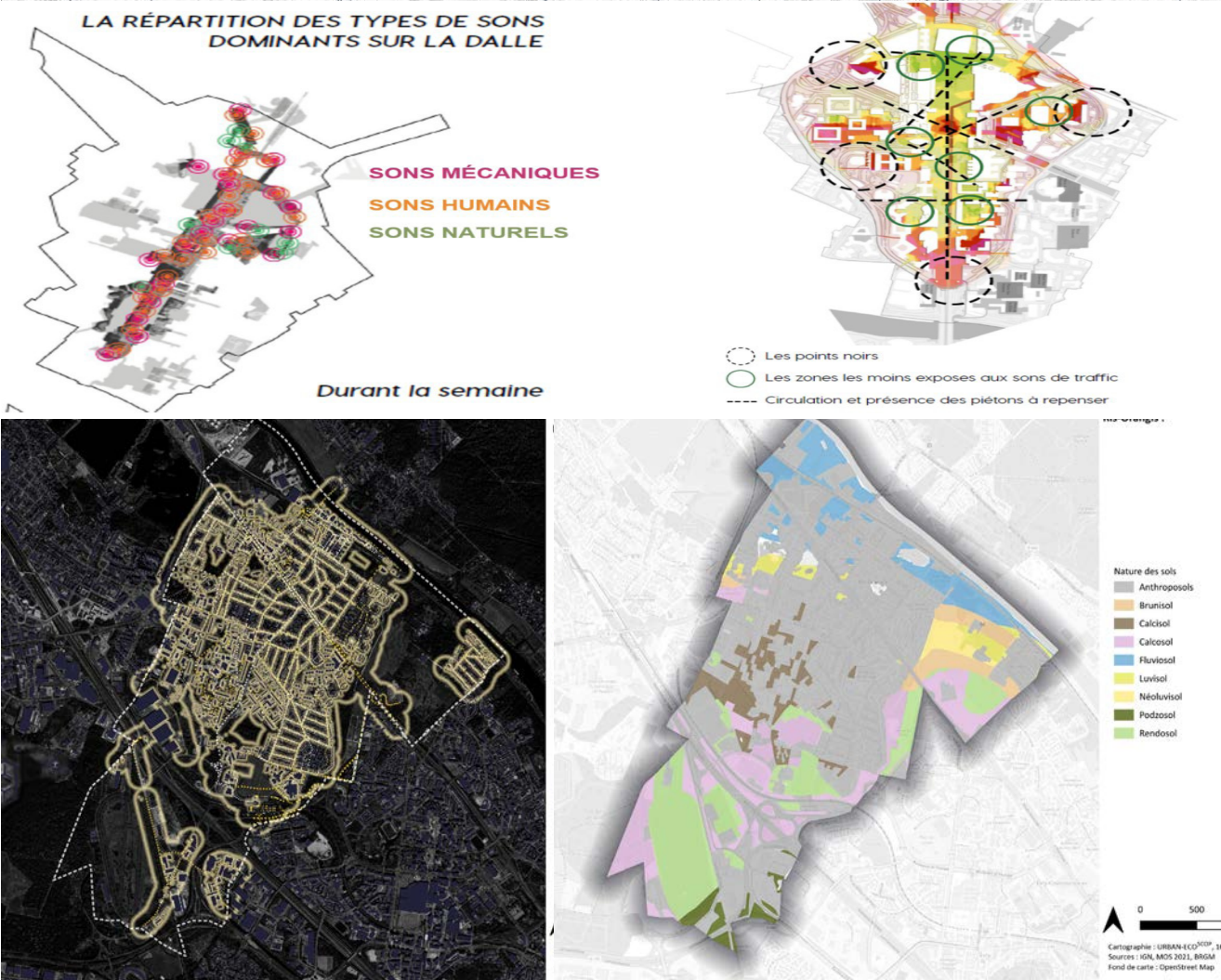
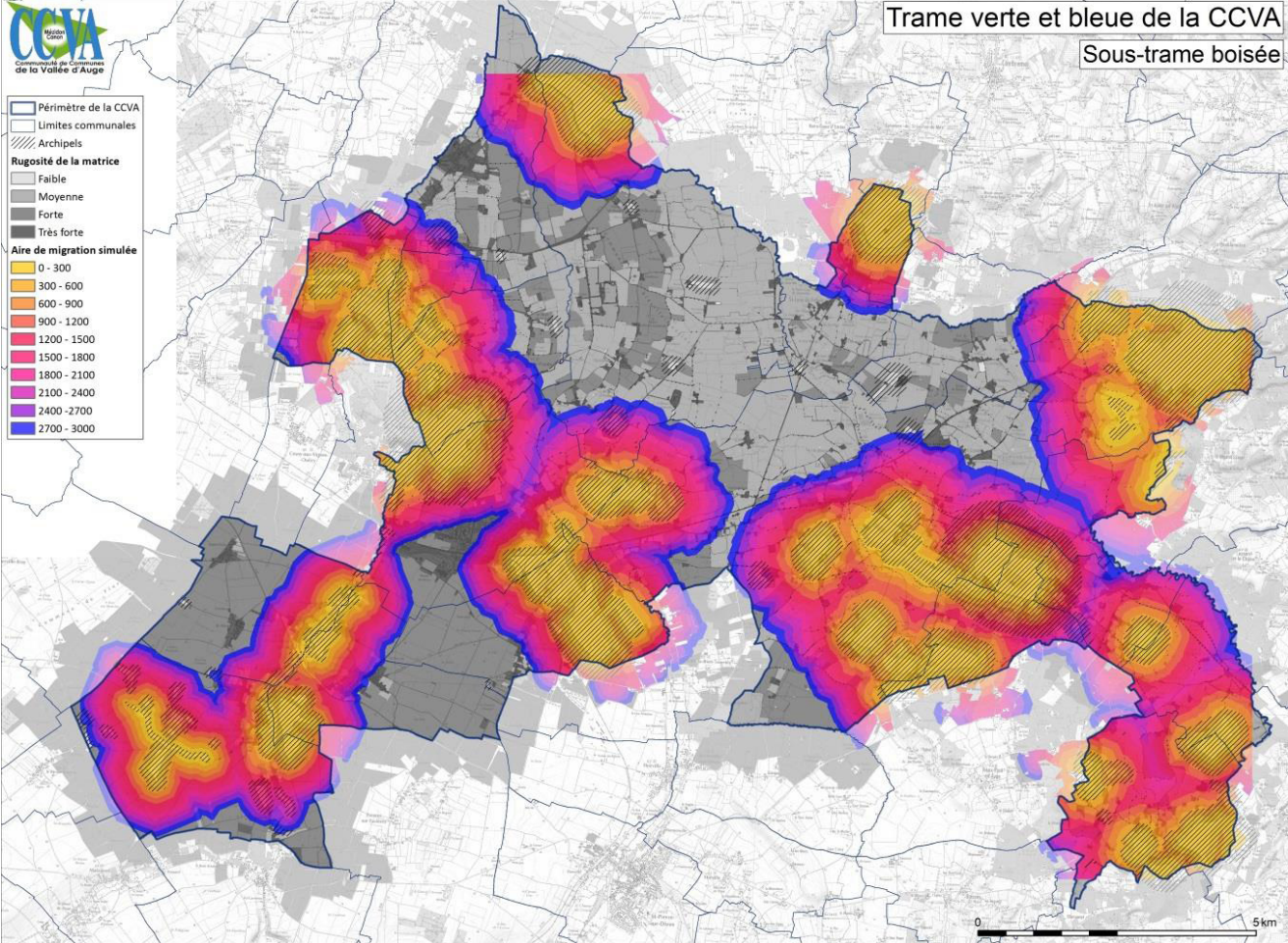


Schéma de grands territoires et ZAN

Stratégie vers le ZAN

Modalités de renaturation

Atelier des territoires

Schéma stratégique

Plan Paysage

De la trajectoire ZAN à sa mise en œuvre opérationnelle dans le contexte spécifique de Métropole Savoie

La mission

Notre équipe pluridisciplinaire accompagne la Métropole dans un projet ambitieux de définition de la trajectoire ZAN au regard des nouvelles obligations réglementaires définies par la loi de Transition écologique.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le CEREMA dans la phase diagnostic pour croiser les résultats de leur analyse MUSE avec les autres paramètres déterminants les enjeux d'artificialisation et de renaturation : enveloppe urbaine, proximité des équipements et transports, qualité des sols, présence de biodiversité, détection des friches...

Notre équipe porte des propositions méthodologiques pour l'artificialisation encore possible et la renaturation, avec des productions cartographiques associées à 2 échelles de travail :

- sur tout le territoire, séparant la vallée, des zones de montagne
 - sur 4 secteurs de projets en zones urbaine et rurale.
- Elle a mené un travail de terrain important sur 12 sites pour explorer la qualité écologique des zones à potentiel d'urbanisation et ainsi mieux guider les choix de méthode.

Elle anime les ateliers de travail avec les partenaires du territoire (agglomération, communes, chambre d'agriculture, département...). Ainsi que les COPIL avec les élus.

Le projet

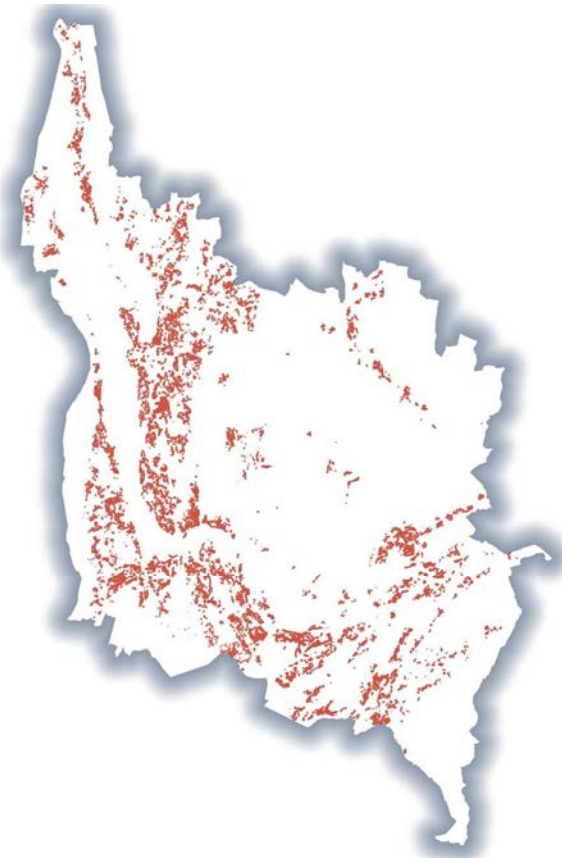
Le territoire de Métropole Savoie développe depuis de nombreuses années à travers son SCOT une ambition de limitation de l'étalement urbain, malgré une forte pression de développement aussi bien dans l'axe métropolitain de la vallée que dans les communes d'accompagnement et plus rurales des Bauges et de Coeur de Savoie.

Les élus ont fait le choix d'anticiper la loi ZAN en portant une réflexion et le développement d'une méthodologie adaptée au territoire. Les résultats sont très importants puisqu'il préfigure la capacité urbaine des 30 prochaines années et les opportunités de renaturation sur le territoire pris dans sa globalité.

Il s'ensuit une réflexion sur la mutualisation intercommunale des espaces, pour faire des choix négociés entre les collectivités. Les volumes d'espaces à artificialiser seront très limités d'ici 2050 et les secteurs à renaturer restent faibles sur ce territoire à dominante agricole et naturelle en dehors de l'axe de la vallée. Des questions de fonds se posent : faut-il mieux densifier dans les interstices des bâtis existants ou grignoter sur les limites urbaines actuelles hors zones à enjeux écologiques et en coeur d'une enveloppe urbaine d'aménités ou faut-il bâtir sur les friches industrielles ?

Et quel est l'état de référence pour aller vers la renaturation ?

Maître d'ouvrage : METROPOLE SAVOIE
Maître d'oeuvre mandataire : URBAN-ECO
Co-traitant : ALGOE - JASP
Réalisation : 2022-2025



NAF urbaines
artificialisable sur le
territoire de Savoie
Métropole :

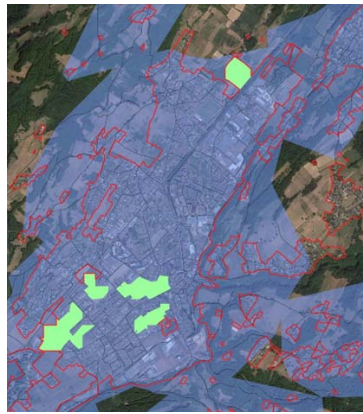
Intégrant tous les croisements

Zone artificialisable

0 5 10 km
Cartographie : URBAN-ECO^{SCOP}, 05/2023
Sources : IGN, Métropole
Fond de carte : Google Satellite

Mai-23 / 17

Zoom – La Rochette



NAF urbaine
artificialisable du secteur
de la Rochette :

Enveloppe urbaine
Pôle préférentiel
NAF urbaine
artificialisable

0 250 500 m
Cartographie : URBAN-ECO^{SCOP}, 05/2023
Sources : SCOT, Urban-Eco, Cerema
Fond de carte : Google Satellite

Mai-23 / 22

Esquisse de proposition compatible ZAN

Renaturation par 2 moyens :

- 1- Un vaste espace au sol très dégradé vers une prairie pâturée :
 - Réaménagement dans les 50 premiers cm du sol
 - Semis d'un mélange adapté pour permettre de retrouver une fonctionnalité progressive
 - Utilisation de cet espace comme zone d'infiltration des eaux pluviales et lieu de rafraîchissement



Renaturation par 2 moyens :

- 2- Dans le cœur habité, création d'un vaste espace vert d'un seul tenant et majoritairement en pleine terre, permettant la plantation d'une petite forêt et l'accompagnement de la gestion des EP et des cheminements en grave par exemple.



Avril 23 / 24

Etude stratégique de sobriété foncière favorisant la trajectoire ZAN sur Vichy Communauté (03)

La mission

Notre équipe accompagne Vichy communauté dans la définition d’une stratégie de sobriété foncière, en cohérence avec les obligation de la loi Climat et Résilience - le ZAN.

La mission poursuit l’approbation du SCOT, puis du PLUi de la Montagne Bourbonnaise et certains autres documents d’urbanisme sur Vichy Val d’Allier. Ils ont enclenché les réflexions sur la réduction de la consommation foncière, il s’agit maintenant de trouver les moyens de développement du territoire dans un cadre foncier plus contraint.

- Notre équipe accompagne la collectivités pour :
- partager avec les élus les enjeux du ZAN, des retours d’expérience et les opportunités de leur territoire
 - construire une méthode d’évaluation des consommations foncières sur les 10 dernières années complémentaire aux données nationales du CEREMA
 - calculer l’enveloppe urbaine selon des critères urbains et environnementaux
 - rechercher les espaces à construire : logements vacants, dents creuses, parcelles artificialisables sans dommage environnemental...
 - les secteurs en friche et de renaturation.

Les travaux portent sur les réponses aux besoins en logements et en activités industrielles, artisanales et commerciales dans les coeurs de ville, bourgs et villages.

C’est un travail de structuration de données statistiques et cartographiques sous SIG très importants, couplés à une co-analyse de chaque commune avec les services et élus et des expertises de terrain pour affiner la connaissance.

Le projet

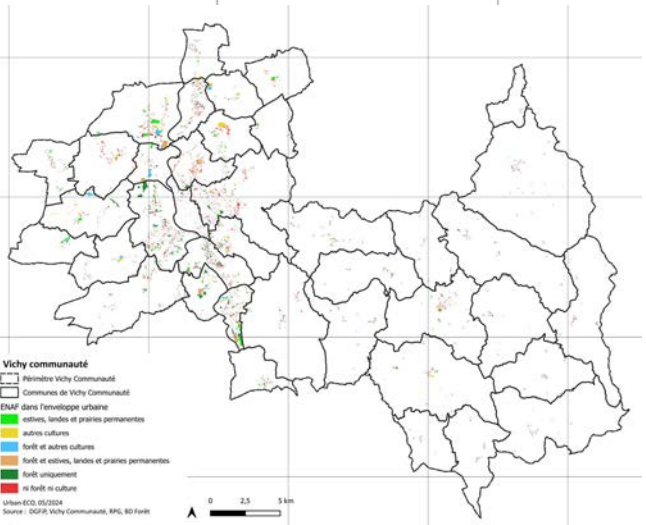
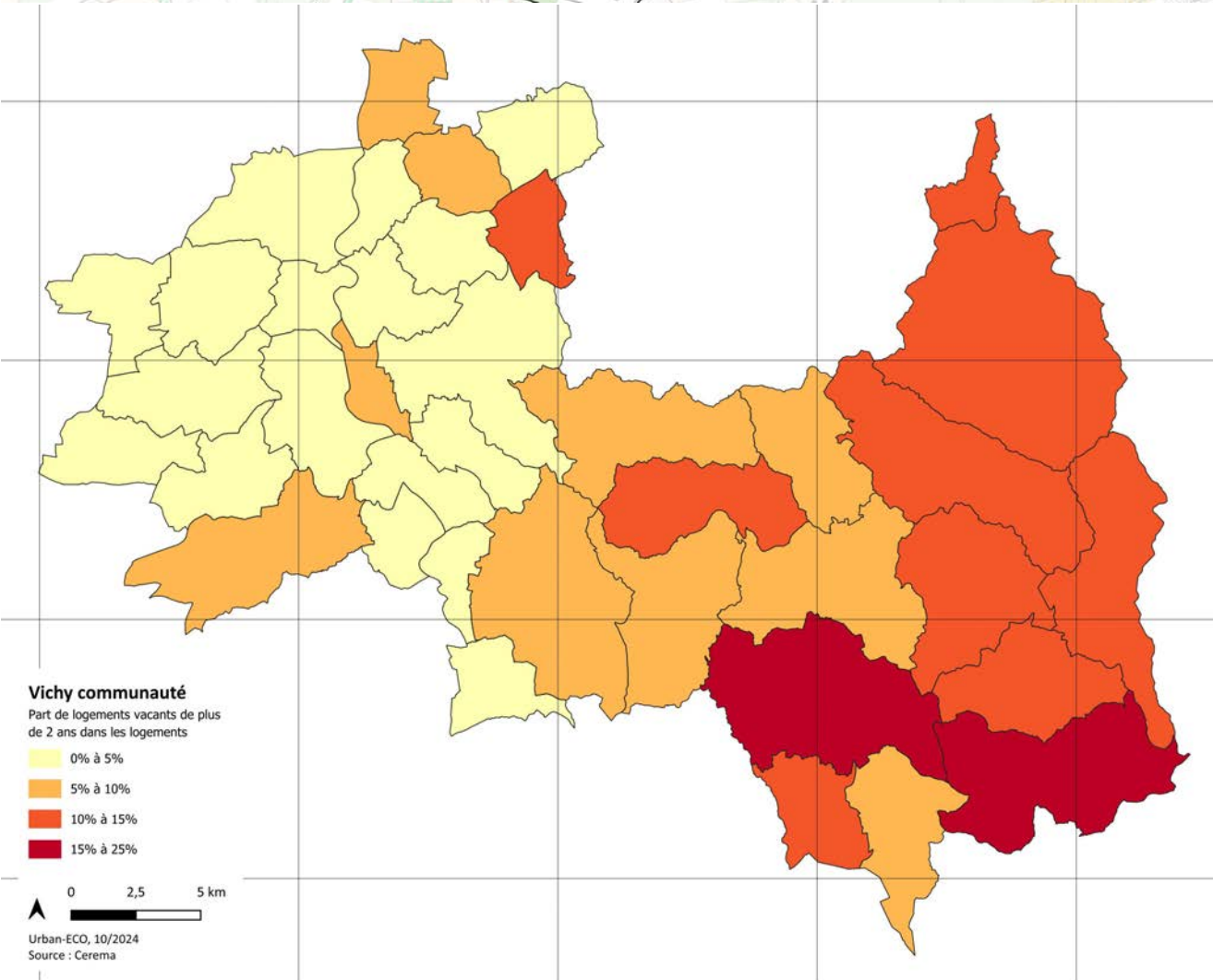
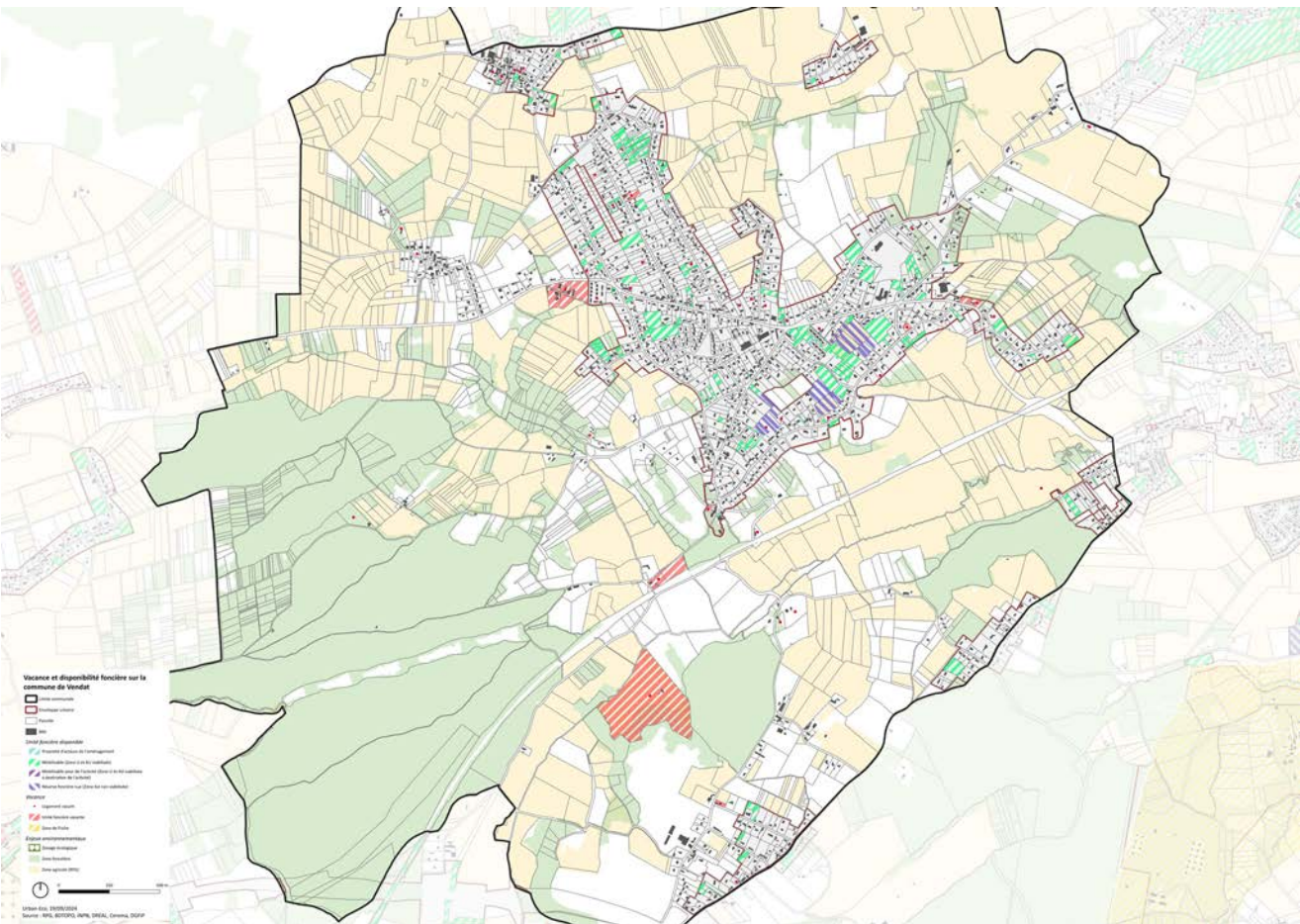
Le territoire de Vichy Communauté porte une forte ambition de dynamisation de son territoire autour du tourisme et du sport, de l’éducation et de l’activité innovante au service de l’emploi, structurée autour de la ville centre et des ville rurale.

Les modes d’habiter récents autour de lotissements ruraux sont questionnés et l’organisation des bourgs et villages doit permettre d’offrir une diversité de solutions de logements et de travail, en particulier pour les personnes âgées et les jeunes familles. Beaucoup de réflexion portent sur d’autres modes d’habiter ou de production de l’habitat : béguinages, Bail réel solidaire, Résidence d’architecte...

Ensuite sont recherchées les capacités de renaturation dans les bourgs et aux abords, sur un territoire présentant peu d’espaces très artificialisés.

Les choix sont portés par le projet de territoire 2035 et réfléchis de manière partagée avec les acteurs locaux, et en premier lieu les élus.

Maître d’ouvrage : VICHY COMMUNAUTE
Maître d’oeuvre mandataire : URBAN-ECO
Co-traitant : ALGOE
Réalisation : 2023-en cours



Etude pré-opérationnelle de mise en oeuvre de la renaturation, en particulier dans le PLUi et en vue de travaux sur le territoire d'Est Ensemble

La mission

Sur le territoire d'Est Ensemble, depuis plusieurs années à travers le PLUi et les grands projets opérationnels, l'engagement en faveur de la renaturation est clairement affirmé. Notre équipe, sous le mandat d'Interland, prend pleinement en compte le Grand Chemin avec 36 km de renaturation, le Plan arbres : 20 000 arbres d'ici 2026, l'élargissement et renaturation des berges de l'Ourcq et traversées, les nouveaux espaces verts le long du Tramway 1...

Ainsi divers axes restent à consolider par notre étude :

- La poursuite du recensement des espaces à planter et à renaturer, notamment les friches
- La traduction de l'ambition renaturation dans le PLUi
- Le(s) portage(s) de la renaturation (portage : acquisition, travaux, gestion)
- Le financement de la renaturation

Nous avons élaboré un plan guide renaturation à l'échelle des 9 villes pour localiser et caractériser les espaces verts à créer et les secteurs à planter et permettre une traduction dans le PLUi et le Plan arbres.

Les étapes de travail ont été scandées par des échanges avec les villes et les différents services de l'EPT pour construire un projet ancré sur le territoire, ses complexités et ses atouts.

Elles ont permis d'élaborer :

- une nouvelle structure de trame verte et bleue, à une échelle fine (100m²), calée sur le parcellaire et mis à jour par photointerprétation et terrain
- une OAP «trame verte et bleue» engageante et précise pour la modification n°3 du PLUi
- une identification des zones de renaturation et une méthode de hiérarchisation des actions à mettre en oeuvre

Le projet

Le projet final vise à établir une grande figure de la renaturation du territoire d'Est Ensemble, avec des déclinaisons techniques pour les espaces verts et service des arbres et des déclinaisons réglementaire dans le PLUi.

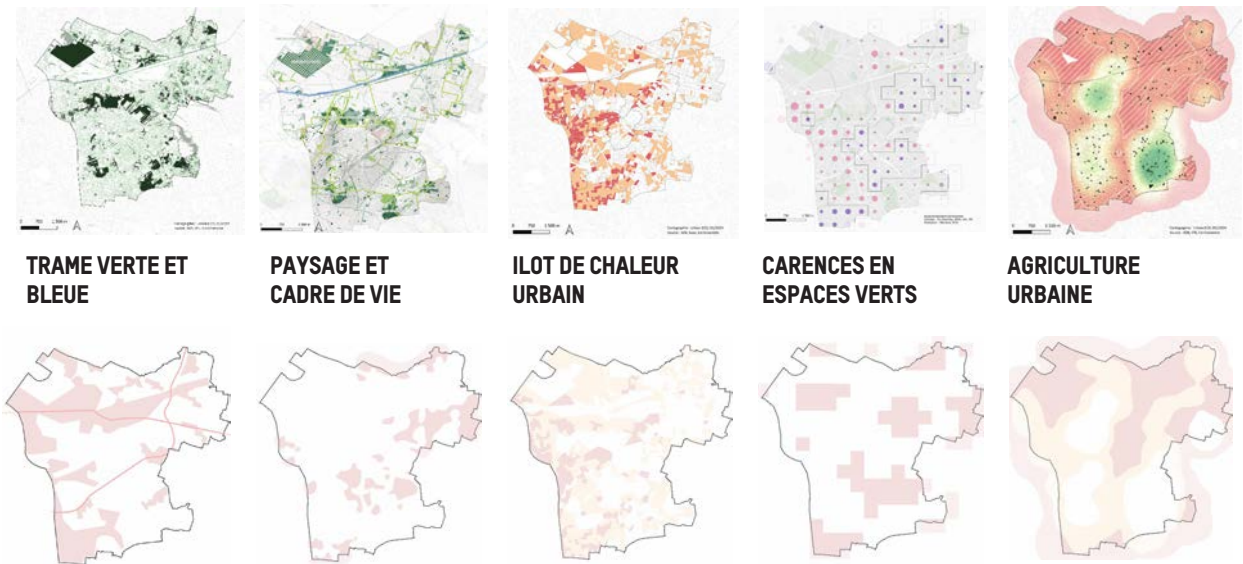
Au vu des effets majeurs du réchauffement climatique, de la carence en espaces verts et de la faible présence de l'eau, le territoire cherche à optimiser les espaces disponibles pour y réintégrer une part de nature, pour l'homme et pour la biodiversité.

Maître d'ouvrage : EST ENSEMBLE
Maître d'oeuvre mandataire : INTERLAND
Co-traitant : URBAN-ECO et ALGOE
Réalisation : 2023-2024



02. LES ENJEUX DE RENATURATION DU TERRITOIRE

LES 5 CARTES THEMATIQUES



LES ENJEUX DE RENATURATION PRIORITAIRES PAR THÈME

9 Interland - Urban Eco - Algoe

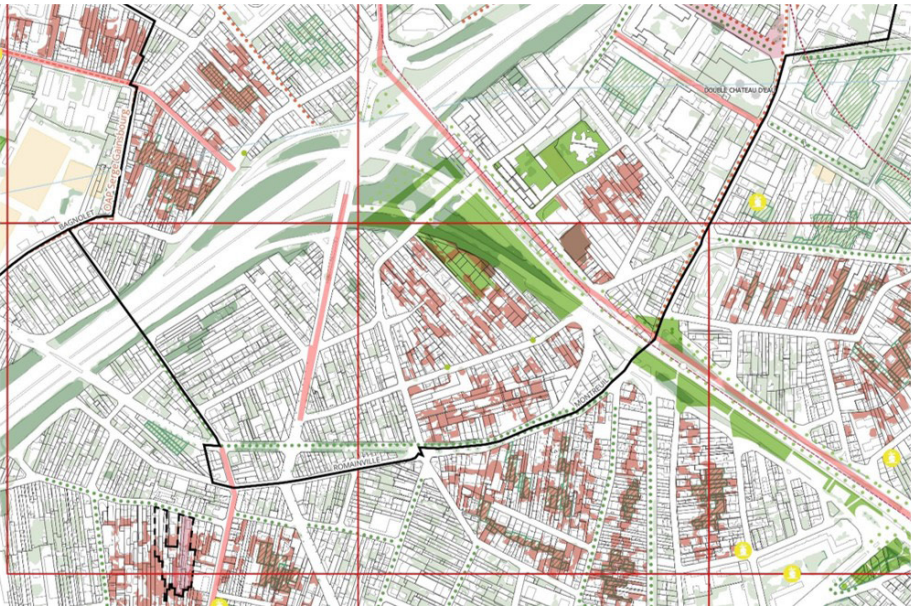
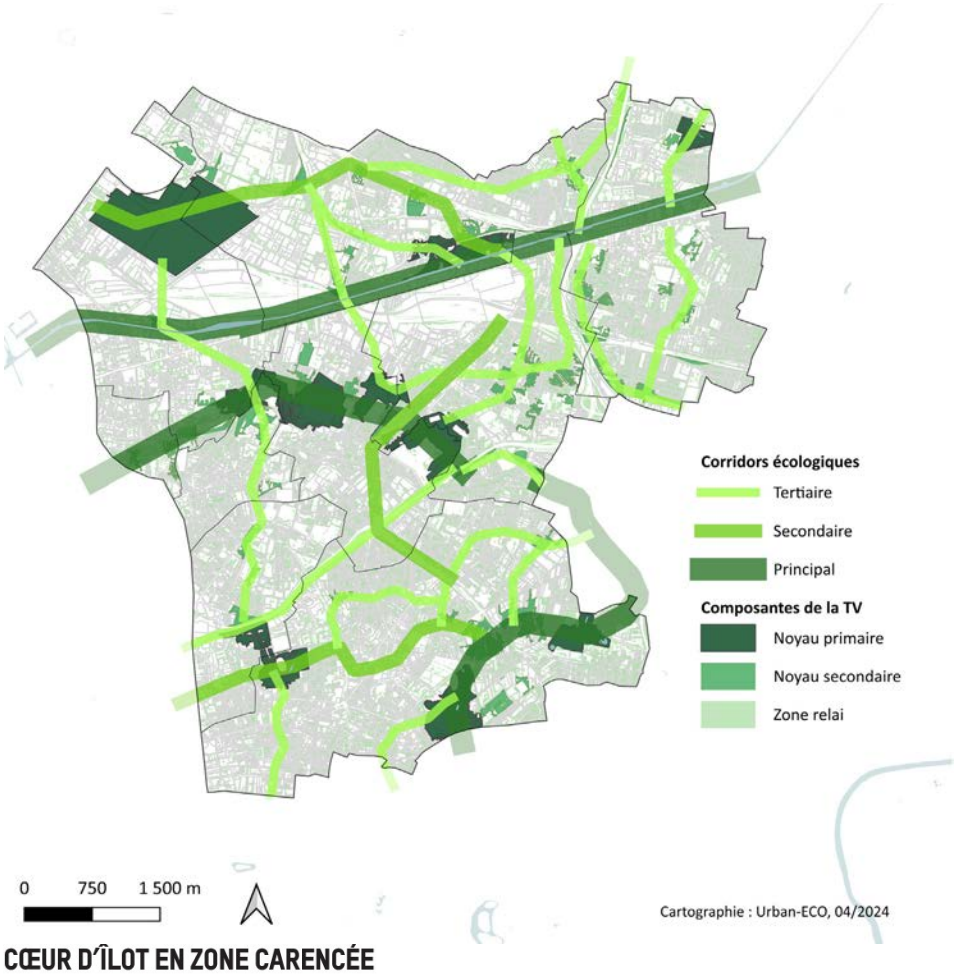
- OÙ PLANTER ?**

COMMENT VEGETALISER ?

RÉGLEMENTER
1. Définir des secteurs d'actions prioritaires

2. Plan guide d'actions opérationnel (pré-faisabilité) et boîte à outils

3. Traduction des objectifs dans le PLUi



Romainville :

Exemple de cœurs d'îlots végétalisés en secteur doublement carencé

Actualisation de la trame verte - Recherche de sites de renaturation

La mission

La trame verte de Plaine Commune que nous avons étudié en 2015 puis transcrite dans la PLUi de 2022 s'appuie principalement sur des parcs, squares, coeurs d'îlots, délaissés et friches. Il s'est donc agi de rechercher sur le territoire à partir des bases de données existantes, des analyses de photographies aériennes, d'entretiens avec les acteurs locaux et de terrain de :

- repérer les friches et terrains vacants
- caractériser par des critères physiques, socio-économiques, d'usage, environnementaux (biodiversité, pollution...), de planification...
- déterminer leur destination au sein de la trame verte du territoire.

Nous avons élaboré une expertise complète comprenant recherche documentaire, entretien et terrain.

Par un arbre de décision, partagé avec les services de l'écologie urbaine et de l'aménagement, la destination possible des friches a été définie.

Le projet

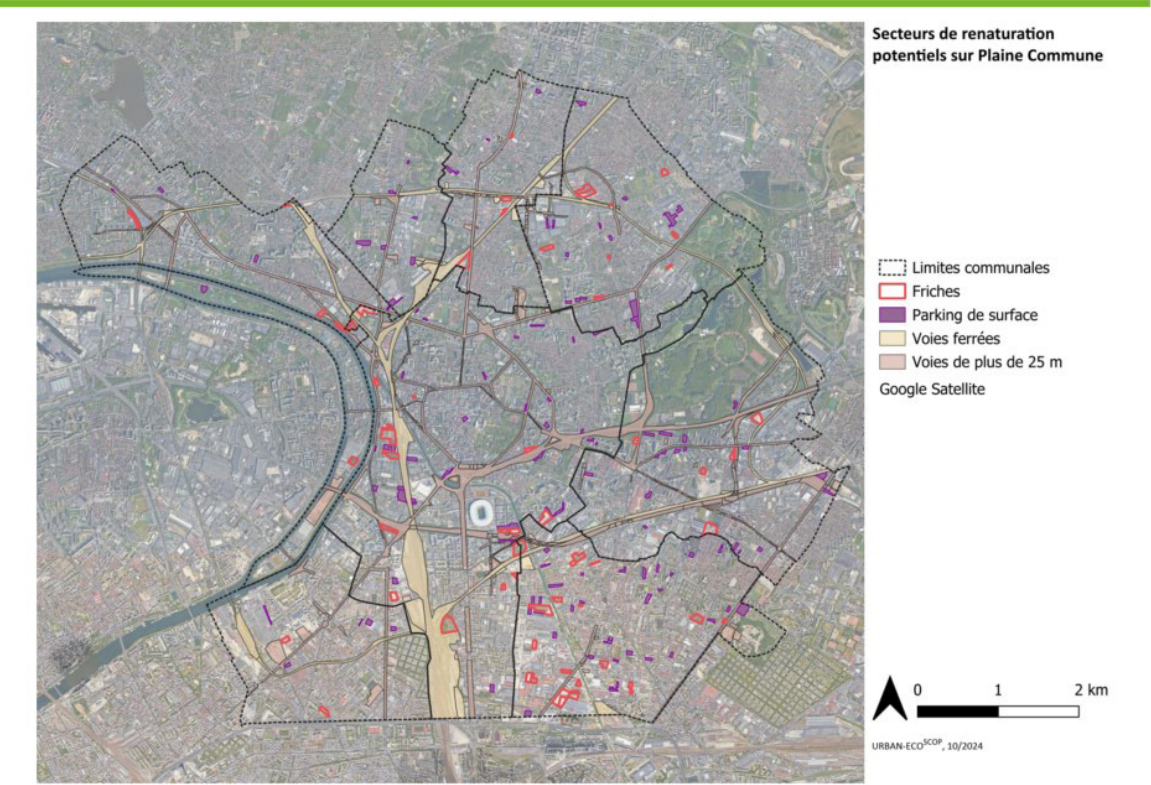
Le projet final vise à inscrire dans le PLUi en cours de révision, les nouvelles destinations des espaces en friche, dans un objectif de renaturation du territoire, apportant confort et qualité de vie aux habitants.

Les 3 grandes vocations s'appuient sur les besoins du territoire en espaces verts appropriés par les habitants et espaces de nature; et ces fonctions ont été déterminés à partir de plusieurs critères : la carence en espaces verts, les effets d'îlots de Chaleur Urbain, la place dans la trame écologique. Ainsi, 3 types de destination sont définies :

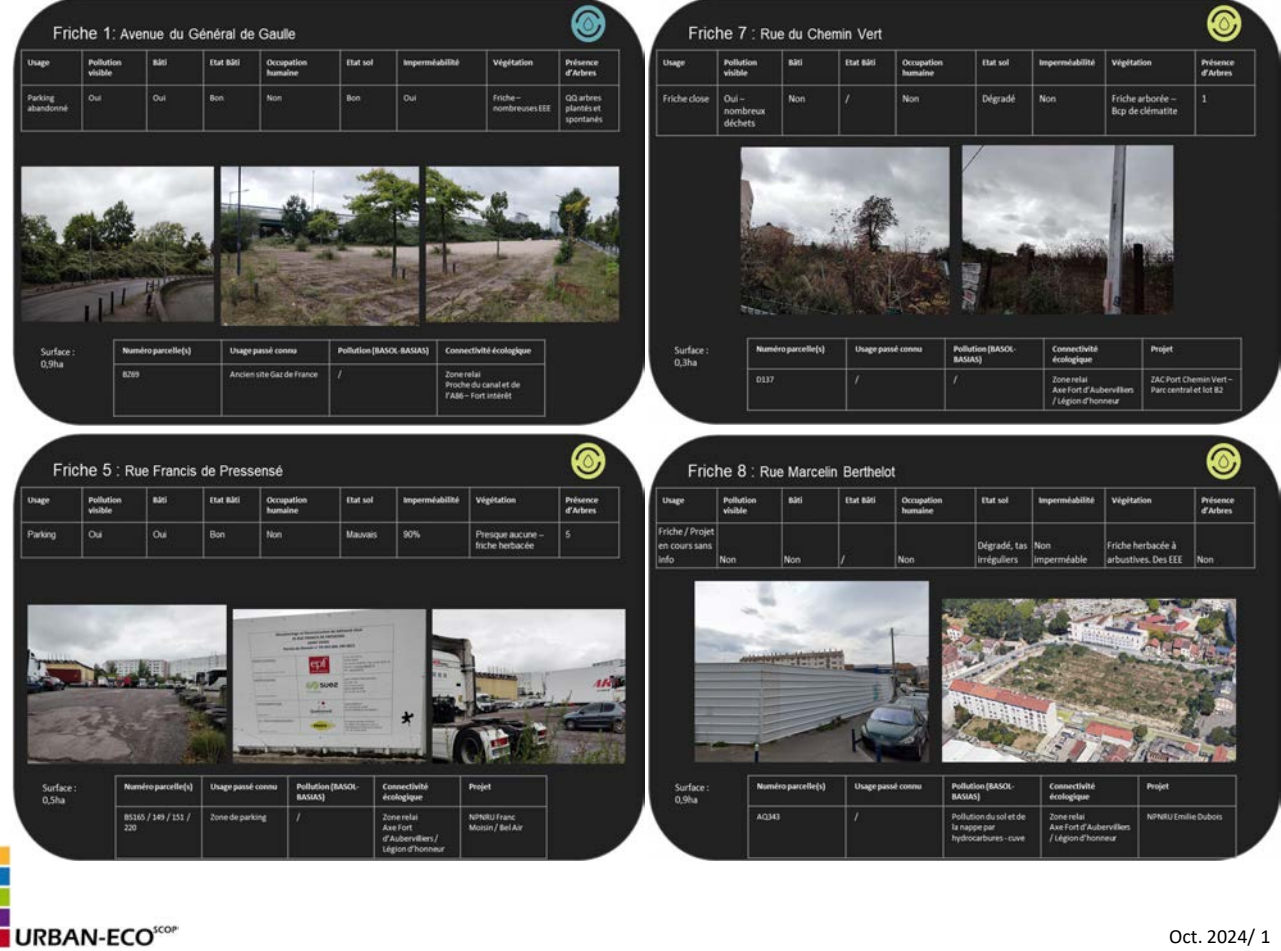
- espaces nature, à dominante écologique
- espaces mixtes de nature et d'usage
- parc nature, plus approprié avec des usages

La dynamique urbaine du territoire de Plaine Commune engendre une mutation très rapide des terrains vacants, privilégiant les plus faciles à la construction, face à ceux présentant une plus forte dureté foncière.

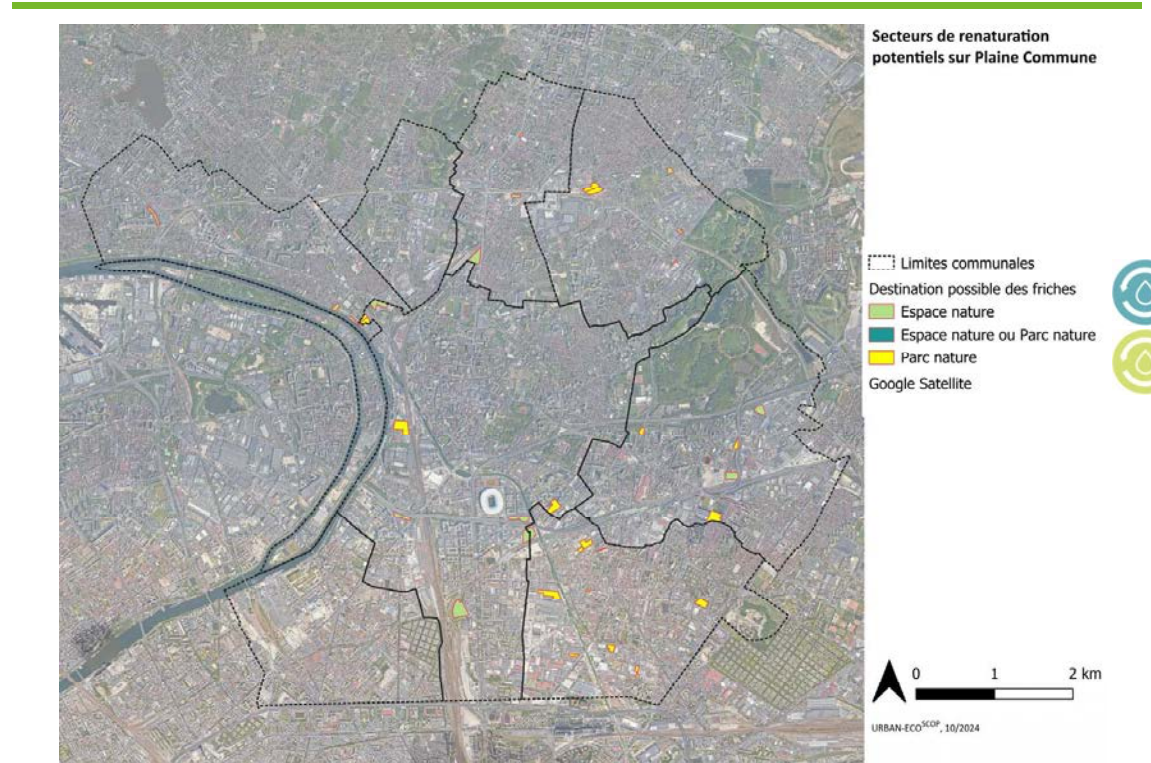
Sites de renaturation sur Plaine Commune



Mission – Trame Verte et Bleue // Oct. 2024 // 8



Sites de renaturation sur Plaine Commune



Maître d'ouvrage : PLAINE COMMUNE
Maître d'oeuvre mandataire : URBAN-ECO
Réalisation : 2023-2024



Mission – Trame Verte et Bleue // Oct. 2024 // 18

Etude sur les outils réglementaires et juridiques pour la protection et valorisation des espaces verts et naturels du Département du Val-de-Marne

La mission

Notre équipe accompagne le département du Val de Marne pour mettre en place une stratégie réglementaire et juridique pour la protection de son patrimoine : espaces verts, alignements, espaces agricoles... L'objectif est double : d'une part disposer d'une parfaite connaissance des dispositifs des documents d'urbanisme des communes et EPT du territoire et d'autre part, développer des outils spécifiques et adaptés pour protéger et valoriser ce patrimoine.

Notre équipe a produit une synthèse des outils juridiques et des procédures disponibles au titre des codes de l'environnement, de l'urbanisme et rural.

Puis elle a mené une expertise complète des PLU et PLUi, en décortiquant tous les dispositifs existants (zonage, sur-zonage, emplacements réservés, OAP, règlements...) pour évaluer le potentiel de construction permis et les modalités de préservation existants et à renforcer. Les outils de protection du code de l'environnement : ZNIEFF, Natura 2000, ENS, APB, Réserves... ont été analysés, permettant la production d'un ensemble de cartes de synthèse, mises en perspective de la trame écologique métropolitaine.

Dans un second temps, une stratégie juridique a été établie intégrant des propositions adaptées sur une dizaine de parcs et voies, visant à les préserver. Ont été déployées des solutions telles que :

- OAP thématique pour le chemin des parcs
- OAP sectorielles pour des parcs et avenues couplées à des protection au titre des articles L153-19/23 du CU
- Classement au titre des ORE (Obligations Réelles Environnementales) pour le Parc du Morbras
- Classement en réserve naturelle régionale pour les îles de la Marne, en succession du statut départemental
- Prospective pour un réseau vert comme Parc Naturel Urbain
- PAEN (Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) sur les parcs agricoles et naturels des Lilas et des Bordes.
- ZAP (Zone d'Agriculture Protégée) pour les secteurs de Champigny sur Marne
- Pour les arbres - Article L 350-3 du code de l'environnement

Le projet

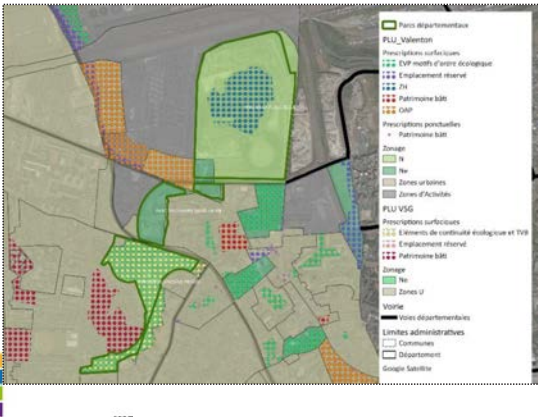
Le département constate depuis plusieurs années un grignotage de ces espaces verts, patrimoine arboré et végétal en général par différents projets d'aménagement d'envergure (gares, ZAC...) ou routiers et souhaite disposer de solutions réglementaires adaptées et structurées pour instaurer un dialogue avec ses partenaires et les autres collectivités.

Maître d'ouvrage : CD94
Maître d'oeuvre mandataire : URBAN-ECO
Co-traitant : Cloix Mendès & Gil
Réalisation : 2022-2023



Plage Bleue - Champs Saint Julien – Saussaie Pidoux à Valenton / Villeneuve Saint-Georges

3 parcs dans une continuité



Etat des lieux

- Surface = 57,5 ha en 3 unités
 - Parc de la plage bleue = 406 168 m²
 - Parc du Champs Saint Julien = 49 455 m²
 - Parc de la Saussaie Pidoux = 12 0026 m²
 - Type d'espaces
 - ZH et Roselière
 - Pelouse
 - Bouquet d'arbres
 - Parkings
 - Protection actuelle
 - ZNIEFF 1 pour roselière – Blongios nain
 - 2 ENS (Champs St Julien / Plage bleue)
 - Enjeux biodiversité
- Trame verte très limitée car enfermé entre les voies ferrées et ZI – uniquement secteur de roselières
 - Liaison écologique le long de la RD110 et au sud vers le Parc St Martin (LGV)
 - Trame verte Département en tant que parc
 - ZH
 - Usages
 - Récréatif
 - Part des zones imperméables = limité (voies, parkings et cours)
 - Propriétés : CD94 + **servitude RFF et EDF**
 - Gestionnaire : CD94

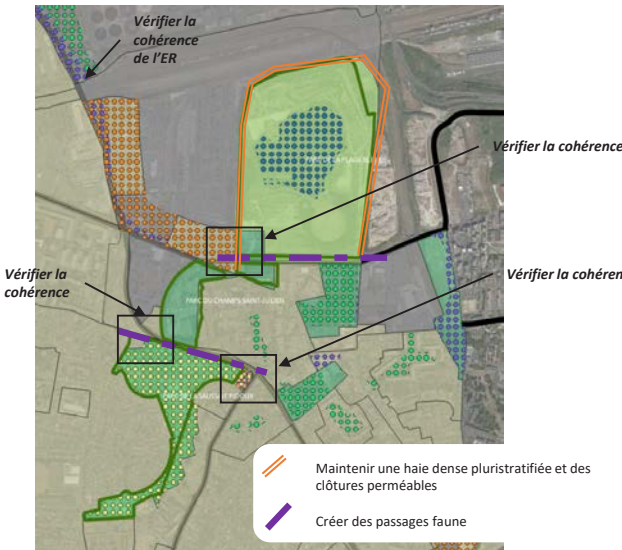
Enjeux

- Zones humides et roselière
- Qualification de tous les habitats du parc très artificiels (bois / prairie)
- Connexion avec les autres parcs – par un réseau en étoile
- Gestion des interfaces parc/bâti (activités, pavillonnaire, Grands ensembles) + meilleure intégration des équipements
- Supprimer les éclairages dans le parc

CD94- Outils juridiques | Juin 2023 | 8

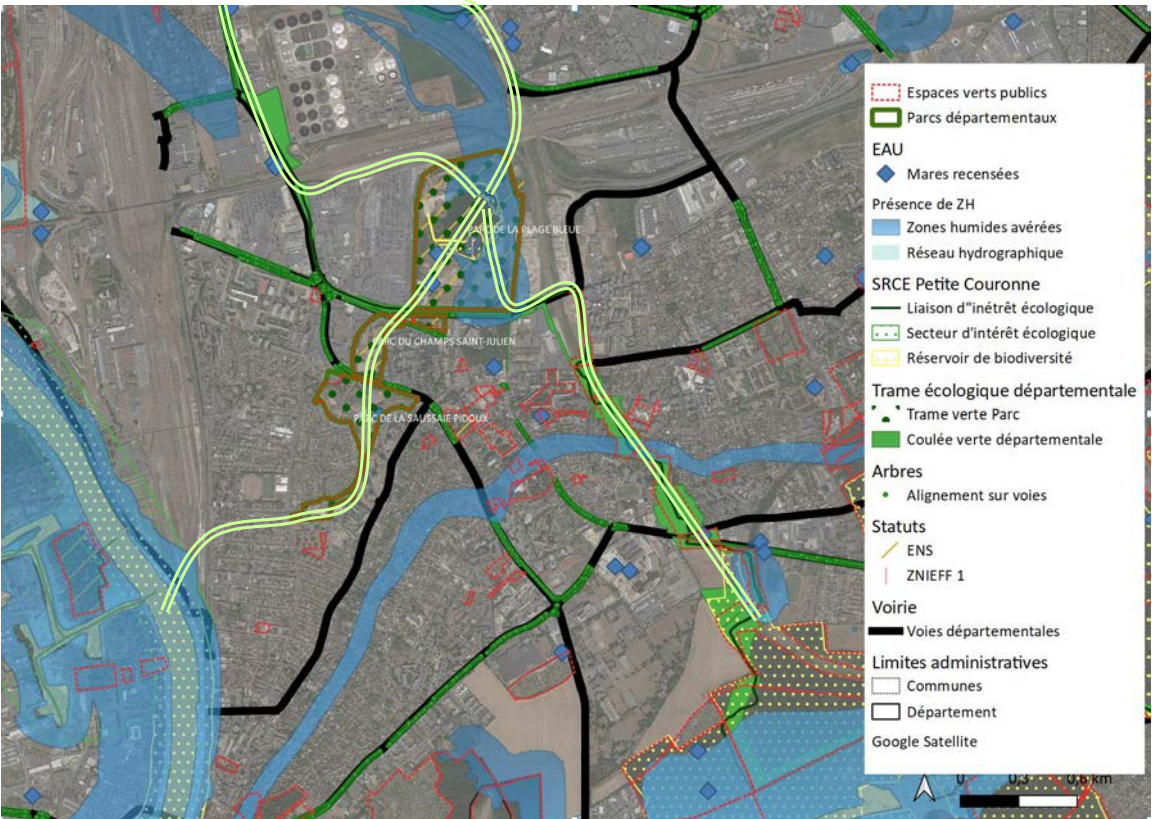
OAP sectorielle

Objectifs	Solutions juridiques
Mettre à niveau la valeur naturelle des 3 parcs	1 même type de zonage N strict (-> constructibilité limitée à 10 m ² , sans affouillement) et non Ne, si besoin délimiter des STECAL pour équipements
	Si pas de possibilité de N, limiter au maximum les évolutions dans les Ne, avec Taux de pleine terre maximum et un taux d'évolution des constructions limités
Qualifier la trame écologique	OAP thématique => Trame verte et bleue Prévoir des trames L153-23 sur les abords – voies ferrées
Préserver les ZH	Maintenir la trame ZH (L153-23) sur Valenton
Réduire les coupures entre les unités de parc	Intégrer des obligations de passages faune dans OAP TVB
Gérer les lisières / ZA	Assurer une interface boisée dense avec haies > 50 m
Limiter les bâtis et artificialisation	Vérifier les objectifs des OAP et les risques pour les parcs
Gérer les lisières et les traversées du parc	OAP sectorielle => maintien des haies et arbres d'alignement, suppression de chemins, suppression des éclairages
Trame noire	Suppression des éclairages dans OAP TVB
Baignade	Limiter la zone dans une trame L 153-23
ER Voirie	Intégrer des obligations de maintien ou compensation des alignements



CD94- Outils juridiques | Juin 2023 | 9

OAP TVB



CD94- Outils juridiques |

Plan Paysage du Grand Douaisis

La mission

Aux côtés du paysagiste et de la sociologue, notre équipe s’est attachée à mettre en évidence les enjeux écologiques du territoire du Douaisis à deux échelles :

- **Echelle du système territorial** déjà bien connu à travers les zonages réglementaires et outils de connaissance public, mais qui permet de cerner les secteurs majeurs et leur statut
- Echelle locale des qualités spécifiques à chaque entité paysagère, révélant des valeurs intrinsèques et peu partagée.

Ces travaux ont été menés par d’importantes périodes de terrain, des ateliers de concertation avec les acteurs du territoires (élus, habitants, DREAL, CAUE, PNR, Département, Syndicat...) et par des analyse photogramétrique. A la croisée de ces approches, nous avons les systèmes éco-paysagers originaux et à révéler.

Les objectifs ont été produits, puis affiner et discuter en ateliers pour construire une carte d’objectifs à court, moyen et long termes par unité paysagère.

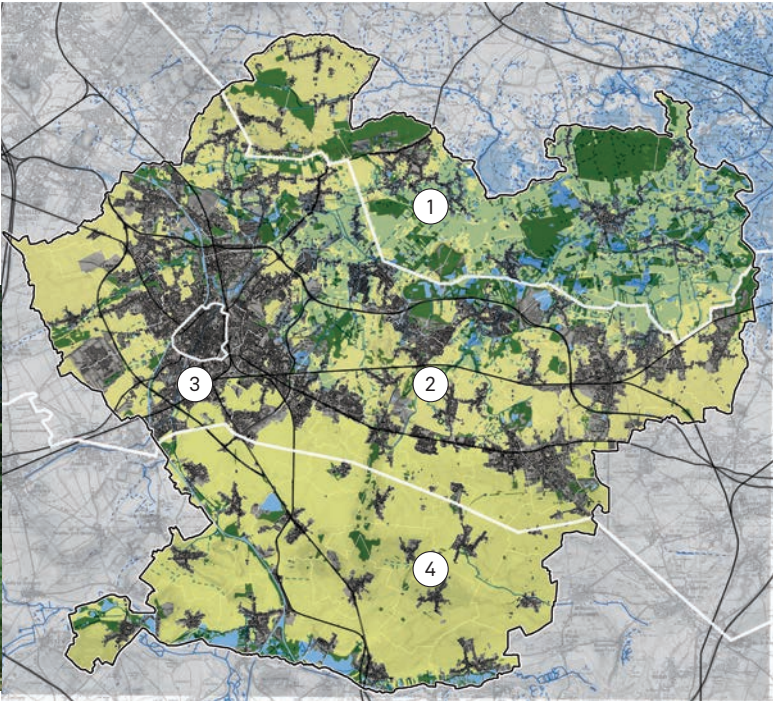
Le projet

Le Syndicat a été retenu dans le cadre de l’appel à projet Plan Paysage 2015 lancé par le Ministère de l’Ecologie, du Développement Durable et de l’Energie (MEDDE) et porte aussi la révision du SCOT. Au-delà d’un rôle fondamental de mise en évidence des qualités paysagères du territoire, cette étude comprend une dimension importante de concertation avec les acteurs du territoire qui doit se dérouler tout au long du processus de son élaboration.

RAPPEL DE LA PROPOSITION LORS DU COPIL DU 13 JANVIER 2017

Quatre unités paysagères :

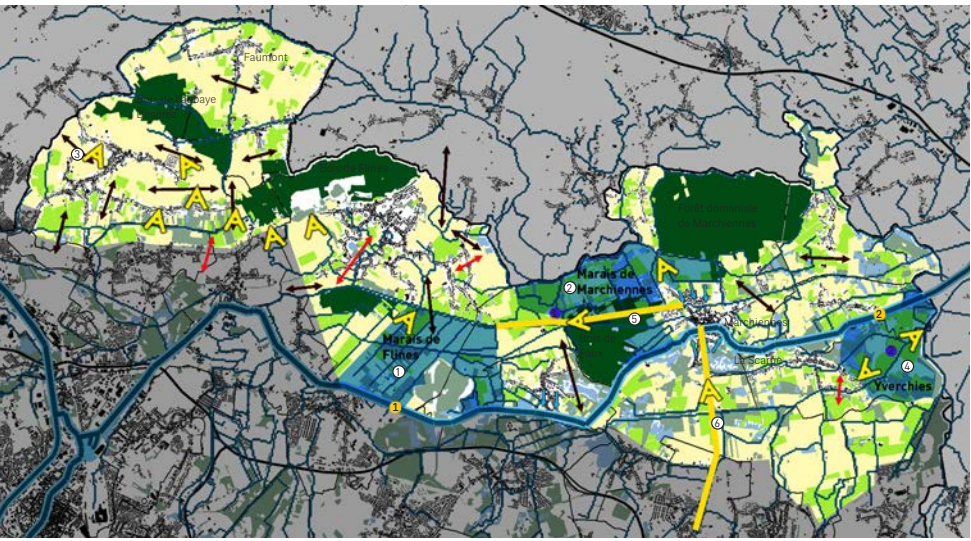
- ① La Pévèle et la plaine de la Scarpe.
- ② L’ancien bassin minier.
- ③ Douai intra-muros.
- ④ L’Ostrevent.



Plan de paysage du Grand Douaisis — SM du SCOT Grand Douaisis maître d’ouvrage — Toporama paysagistes dplg, Urban-éco ingénierie environnementale, Résonance urbaine/ sociologie maîtres d’œuvre — Comité technique — Le 10 février 2017



- PRÉSERVER DE LARGES OUVERTURES PAYSAGÈRES ENTRE LES AIRES URBAINES.**
 - En densifiant les espaces urbanisés.
 - En préservant les espaces non bâtis (agricoles, de nature, etc.).
 - En préservant des « balcons paysagers » dans l’urbanisation linéaire de la Pévèle.
- RÉ-INSÉRER LES ESPACES BOISÉS DANS LES POLITIQUES D’URBANISME ET DE PAYSAGE.**
 - En les intégrant à la trame verte (biodiversité + paysage).
 - En préservant leur caractère humide.
 - En les ouvrant à tous les publics.
 - En intégrant des boisements dans les espaces urbains.
- FAIRE DE LA SCARPE UN LIEU PLURIEL.**
 - En promouvant les circulations douces (plaisance, itinéraires cyclable et pédestre, etc.) et de pratiques de loisirs (pêche, aviron, etc.)
 - En en faisant un support de centralité urbaine (tourner la ville vers l’eau).
 - En valorisant son patrimoine technique et architectural : pont-levant à Lallaing ①, écluse et pont-levant à Warlaing ②.
 - En renforçant son écosystème.
 - En facilitant sa traversée.
- PRÉSERVER LES PAYSAGES RURAUX EN PROTÉGANT LES ESPACES AGRICOLES.**
 - En désenclavant les espaces agricoles cernés par la ville
 - En préservant les continuités d’espaces agricoles.
 - En soutenant l’élevage extensif favorable au maintien des prairies.
 - Dans la plaine, en préservant et restaurant le réseau hydrographique d’assainissement.
 - En restituant certaines infrastructures d’assainissement disparues (comme d’anciens fossés)
 - En restaurant le patrimoine architectural agricole : ferme du Faux Vivier ③ et ferme d’Hyverchies ④.
 - En promouvant une architecture de qualité pour les bâtiments agricoles d’aujourd’hui.
- PRÉSERVER LES PAYSAGES RURAUX EN CULTIVANT UN DIALOGUE ENTRE URBAINS ET AGRICULTEURS.**
 - En diversifiant les activités agricoles pour les adapter aux consommateurs locaux (activités équestres, séjours et repas à la ferme, circuits courts, etc.).
 - En facilitant la circulation des engins agricoles et l’accès aux champs.
 - En promouvant l’agriculture biologique en périphérie des villes.



- EXISTANT**
 - Bâti
 - Bois ou peupleraie
 - Eau stagnante
 - Espace humide
 - Autre espace : zone artificialisée, terroir, etc.
 - Limite communale
 - Limite du Grand Douaisis
 - Territoire extérieur à l’ensemble paysager «Pévèle et plaine de la Scarpe»
- ENSEMBLES PAYSAGERS D’INTÉRÊT PATRIMONIAL**
 - ① Marais de Fines
 - ② Marais de Marchiennes
 - ③ Plateau de Raimbecourt (point de vue panoramique)
 - ④ Hyverchies
 - ⑤ Route de Fines
 - ⑥ Route de Marchiennes

Maître d’ouvrage : SYNDICAT MIXTE DU SCOT GRAND DOUAISIS
Maître d’œuvre mandataire : TOPORAMA
Missions : Mission environnement & écologie
Réalisation : 2017-2018

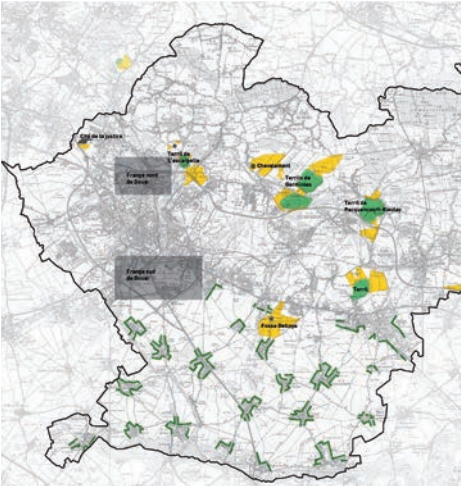


1. LES FRANGES

À l’interface de deux occupations de sol distinctes (ville / campagne ou village / campagne, terroir / campagne, etc.) les franges constituent un enjeu de paysage fort :

- Mise en relation de deux logiques d’occupation de sol.
- « Façade » de la ville ou du village, « parvis » du terroir ou du chevalement.

- Terroir
- Cité minière ou chevalement
- Parvis de terroir, de chevalement ou de cité minière
- Courtil
- Frange urbaine de l’agglomération douaisienne
- Limite du Grand Douaisis



Plan de paysage du Grand Douaisis — SM du SCOT Grand Douaisis maître d’ouvrage — Toporama paysagistes dplg, Urban-éco ingénierie environnementale, Résonance urbaine/ sociologie maîtres d’œuvre — Comité technique — Le 10 février 2017



Plan Paysage du Val d'Ancoeur (77)

La mission

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, nous avons travaillé à révéler les enjeux de ce territoire de vallée, cohérent par sa géographie mais concerné par 2 agglomérations; puis à décliner des orientations de projet sur 5 grands secteurs.

La mission s'est déroulée de manière partenariale entre les partenaires publics et privés (Château de Vaux le Vicomte, agriculteurs, associations...) afin de porter des ambitions territoriales diversifiées et cohérentes avec les qualités locales. La CAMVS et le CAUE ont été des partenaires privilégiés pour mobiliser les acteurs, porter les temps de concertation (rando durable, paysage dans les écoles...) ainsi que pour faire attérir les propositions d'actions.

Notre équipe a aidé à révéler les caractéristiques biographiques du territoire par des représentations cartographiques et graphiques, par la participation aux ateliers techniques et de concertation et déployer des idées de projet avec les élus.

Le projet

Le Plan Paysage, même s'il n'est pas un document réglementaire, vient sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de développement durable et aux qualités des lieux. Il constitue un outil intéressant pour inscrire les communes dans un dynamique collective cohérente avec la géographie des lieux, dépassant les frontières administratives et promouvoir leurs communes.

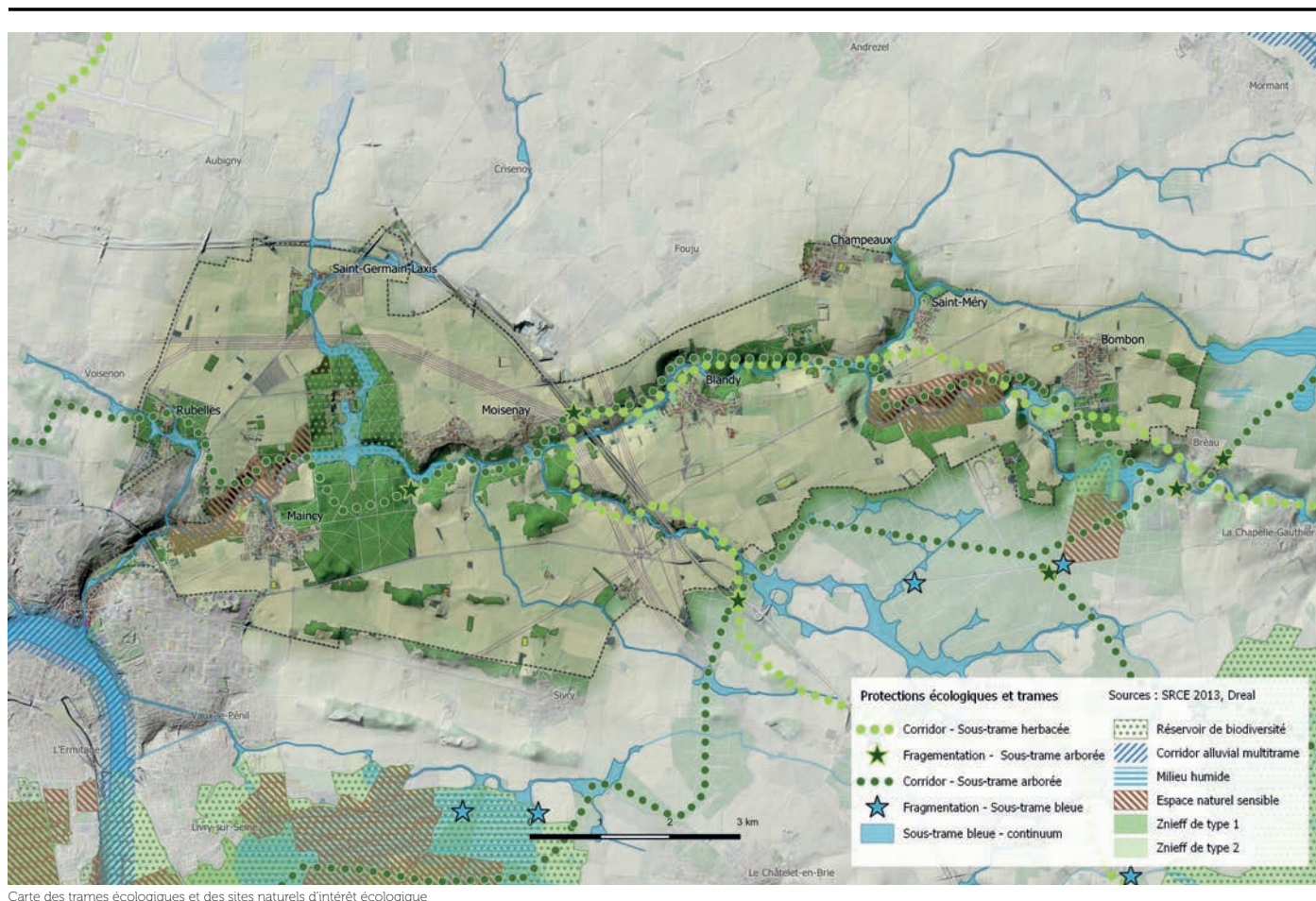
Le Val d'Ancoeur trouve sa cohérence à travers une boucle de chemins et sentiers venant traverser toutes les villages, parfois en coeur de vallée et sur les coteaux, reliant les éléments patrimoniaux bâtis ou naturels et permettant de découvrir des points de vue et milieux naturels remarquables.

Autour de cette boucle, 4 secteurs de projets et 20 actions se déclinent, avec pour objectifs de qualifier les paysages (entrée de ville, arrière de zone d'activités, friches, jardins familiaux, vergers, chemins ruraux, infrastructures linéaires...) et de gérer les conflits d'usage:

- à l'ouest, la frange urbaine et rurale, de la Seine à Moisenay
- au nord, le site classé de Vaux-le-Vicomte
- à l'est, la qualification des infrastructures, de Moisenay à Blandy
- au sud, l'agriculture de proximité et les espaces naturels sensibles., Vaulx-le-Pénil

Maître d'ouvrage : Melun Val de Seine & Communauté de communes Brie, Rivières et Châteaux

Maître d'oeuvre mandataire : SENSOMOTO
Missions : Mission environnement & écologie
Réalisation : 2020-2023



Carte des trames écologiques et des sites naturels d'intérêt écologique

Secteur Nord : Site classé de Vaux-le-Vicomte

Séquences paysagères de découverte d'un MH



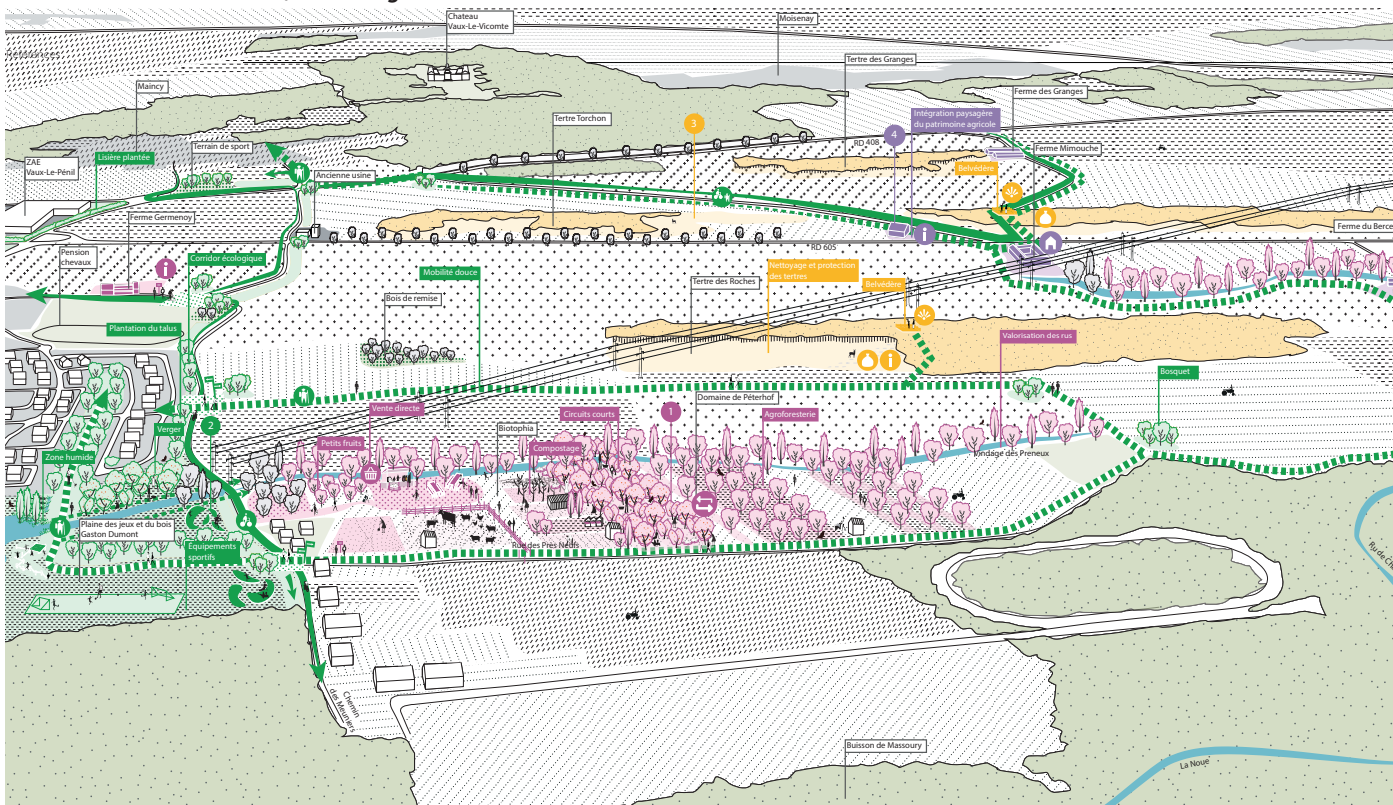
Découverte de Chambord : parking, grande promenade



Découverte du Mont Saint Michel : parking, centre d'information, sentiers



Secteur Sud : Vaux le Pénil, Lisière Agri-urbaine et Tertres boisés



- | 1/ Développement de circuits courts et diversification agricole | 2/ Lisière périurbaine et agricole | 3/ Sites naturels au cœur du plateau agricole | 4/ Fermes agricoles au cœur du plateau |
|---|---|--|---|
| <p> 1.1/ Secteur de Peterhof - propriété communale sous bail coïncide à l'écologie, culture de proximité alternatives à vocation sociale et d'usage</p> <p> 1.2/ Secteur de Peterhof - espaces maraichers en partie sud : maintien d'une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement</p> <p> 1.3/ Valorisation de la ferme de Germény : accès, signalétique, gestion des abords</p> | <p> 2.1/ Aménagement de la Plaine des jeux et du Bois Gaston Dumont d'une agriculture de proximité</p> <p> 2.2/ Mise en place d'un corridor écologique entre le front urbain et le plateau agricole</p> | <p> 2.3/ Développement des mobilités douces entre les zones pavillonnaires, les zones d'activités, les bois et le plateau agricole</p> <p> 3.1/ Mise en place d'outils de protection des terres (ENS, ECR, etc.)</p> <p> 3.2/ Aménagement de belvédères sur les points hauts des terres, maîtrise foncière publique</p> <p> 3.3/ Nettoyage des abords des sites d'exploitation</p> | <p> 4.1/ Intégration paysagère des fermes et hangars agricoles au cœur du plateau avec plantation de nouvelles essences (arbres fruitiers, etc.), diversification d'usages, valorisation des nappes</p> <p> 4.2/ Ouverture ponctuelle des exploitations</p> |

Ateliers des Territoires « Comment améliorer la vie au quotidien et les déplacements dans les territoires ruraux du Sud des Landes, pour faire face au défi de la transition écologique ? »

La mission

Le territoire d'études regroupe deux EPCI aux visages et aux enjeux bien différents, entre une façade sur la mer sous pression touristique pour MACS et un arrière-pays de campagne pour le Pays Orthe et Arrigans. Pourtant les enjeux de transition écologique, autour des déplacements et de la dynamique locale constituent un point commun fort qui a mobilisé les élus et acteurs des territoires (SNCF, agriculteurs, entreprise, associations...).

Après un temps important de partage des enjeux du territoire sous la forme de visites communes, d'ateliers, de conférences, de rencontres bilatérales... une feuille de route commune a été validée et sera portée par la DDT et par les collectivités.

L'atelier a donné lieu à 2 articles de restitution.

Le projet

Cet atelier des territoires, appel à projet du Ministère de la transition écologique, a permis à ces 2 territoires de construire un projet commun de développement territorial autour d'une dynamisation locale pour réduire les déplacements et du déploiement de solutions de mobilité durable.

La feuille de route élaborée de manière conjointe et participative s'appuie sur 3 axes de travaux déclinés en projets :

AXE 1 -Revoir le partage des rôles vers plus de partenariats, pour une gouvernance partagée autour de la mobilité

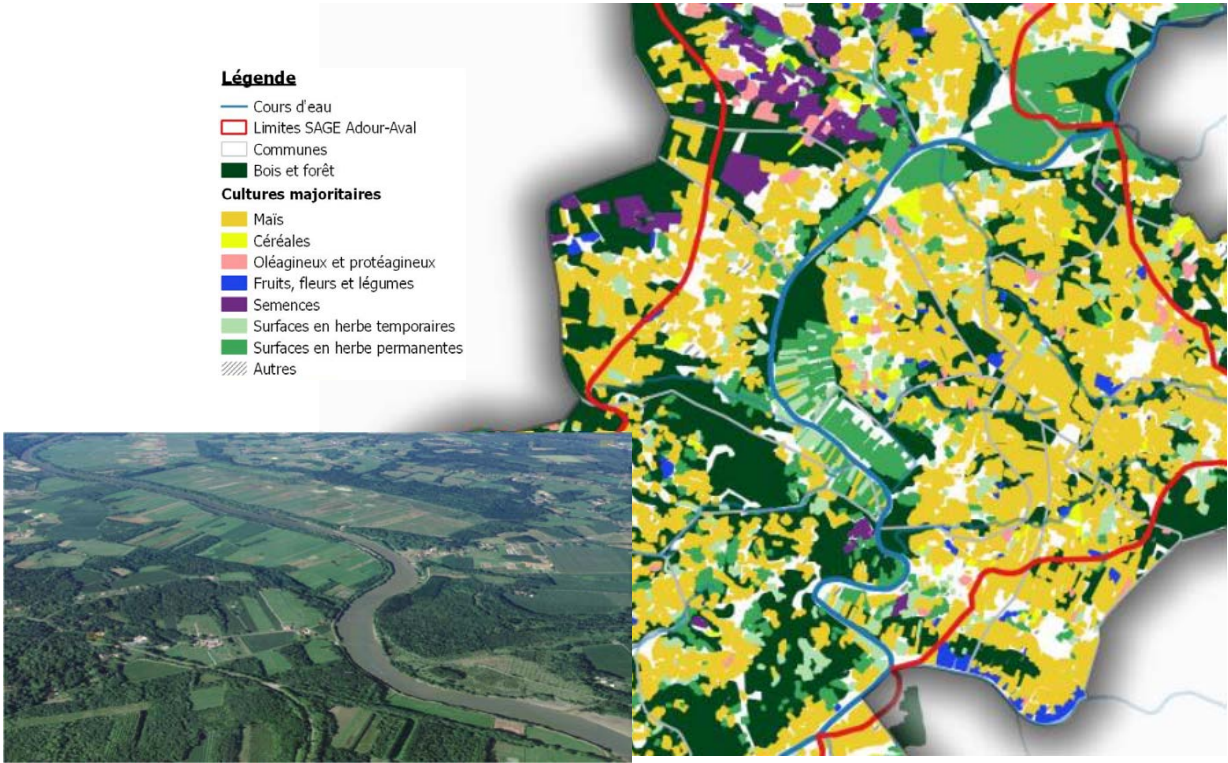
AXE 2 -Aménager autrement pour réduire le besoin de mobilité et préserver les paysages

AXE 3 –Développer une offre de mobilité alternative à la voiture en repartant du besoin des usagers

- Notre équipe à finement travailler l'axe 2 pour le décliner en :
- Projet 1 - Organiser une filière agricole productive et écologique en adéquation avec les besoins émergents du territoire
 - Projet 2 - Renforcer et valoriser les filières de transformation et de distribution de produits locaux sur le territoire
 - Projet 3 -Limiter les besoins de déplacement du quotidien grâce au développement de services, infrastructures et activités de proximité
 - Projet 4 -Conserver et créer des paysages attractifs pour améliorer la qualité écologique des espaces, la qualité de vie des usagers et la qualité touristique du territoire.

Préserver la vallée de l'Adour comme éco-paysage

Entre bois et prairie permanente



VU DES TERRITOIRES

Des éco-paysages pour appréhender la nature comme les usages et construire des territoires résilients

Le cas du Sud des Landes

par Marine Linglart

Des éco-paysages pour une mobilité réinventée

Espace d'arrière-pays, au regard de la façade littorale atlantique entre Bayonne et Mimizan, le territoire des Communautés de communes de MACS (Maremne Adour Côte-Sud) et du pays d'Orthes et Arrigans s'appuie sur un réseau routier structurant et un réseau routier secondaire fin pour connecter entre eux les différents pôles (Bayonne, Cap Breton, Soorts-Hossegor, Seignosse, Dax...) et assurer son accessibilité et les conditions de son développement socio-économique. Ces routes se diffusent dans un ensemble de paysages contrastés : espaces dunaires, puis boisements résineux dominant en bordure littorale et se développant au Nord de la vallée de l'Adour, prairies et terres cultivées plus nombreuses au Sud. Cette vallée fluviale et encore plus la RN204 doublée par l'autoroute A63 marquent un fort contraste entre des paysages forestiers et agricoles, fermés ou plus ouverts. Le réseau routier se présente sous forme d'un maillage plus important au Sud, coupant et recoupant les nombreuses vallées.

C'est aussi dans la partie sud que sont recensés les espaces naturels d'intérêt écologique avec les sites Natura 2000 (Directive Habitat et Oiseaux des sites « Barthes de l'Adour »), complétés par les ZNIEFF couvrant la vallée et ses affluents.

Les barthes de l'Adour – nom de la vallée alluviale entre Dax et Bayonne – sont des terres qui ont été asséchées ou conquises sur l'eau à partir du 17^{ème} siècle, par la canalisation de l'Adour, avec des digues et des ouvrages hydrauliques importants. Restant des milieux prairiaux, ces terres irriguées la majorité de l'année ont changé de statut d'usage – celui-ci est devenu très intensif – et continuent à subir un assèchement accru. Effet climatique et actions anthropiques directes se conjuguant, le résultat est immédiatement lisible sur le paysage dès le début d'été, avec des étendues jaunies et des fenaisons précoces.

Route des Barthes - Sainte-Marie-de-Gosse - source : Google streetview

RD33 à Pey - source : Google streetview

Fin de la piste cyclable - Route de Tyrosse à Angresse - source : Google streetview

Maître d'ouvrage : DDT Landes
Maître d'oeuvre mandataire : D&A
Missions : Mission environnement & écologie
Réalisation : 2021-2022



Ateliers des Territoires

« Vivre durablement les espaces ruraux de demain » dans le Limousin

La mission

Nous avons étudié les atouts et faiblesses de 3 territoires en Limousin pour appréhender les spécificités des enjeux de réagencement durable de ces espaces ruraux. Les thématiques spécifiquement abordées par notre équipe ont été : nature, énergie, paysage et ressources locales.

Deux échelles :

- **Echelle locale**, des ensembles bâtis et de leur groupement en « grappes de proximité » définies à partir de l'accès aux services quotidiens et intermédiaires, mais aussi de la proximité avec la nature; ce qui rejoint les approches des « territoires vécus ».
- **Echelle du système territorial** auquel ces ensembles bâtis appartiennent et qui assure à leurs habitants l'accès aux ressources régionales grâce aux réseaux de déplacement structurants (voies routières et ferrées) en même temps qu'il les relie à leur environnement naturel et agricole.

Le projet

Cet atelier des territoires, appel à projet du Ministère du logement, a permis d'élaborer pour trois territoires du Limousin, une feuille de route élaborée de manière conjointe et participative. Elle rappelle et met en évidence :

- **le paradoxe de l'aménagement des territoires de faible densité et d'urbanisation dispersée** : c'est dans ces territoires que le besoin de coopération est le plus fort et le plus large, alors même que ce qui peut être fédérateur dans les grandes agglomérations, notamment quelques projets emblématiques, est souvent plus restreint dans l'espace
- **l'intérêt d'axes de projets spécifiques à chaque territoire**, tels que l'organisation de proximités renouvelées et itinérances des services et des commerces, des Eco-Hameaux comme alternative durable à l'éparpillement du bâti, la valorisation d'axe de vallée par le rail, l'eau et l'agriculture locale... ainsi que la valorisation de boucles énergétiques locales.

La mission s'est déroulée en 3 étapes, en étroite participation entre les différents acteurs du territoire :

- élus et techniciens des collectivités
- représentants de la société civile

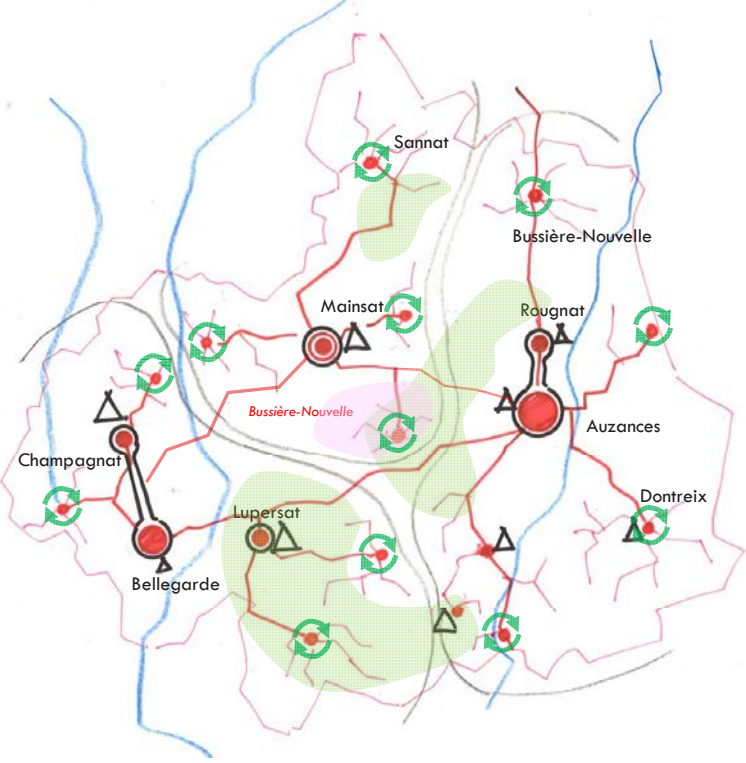
Touchant les domaines de développement de chacun des 3 territoires : économie, social, environnement, planification.

Les travaux d'ateliers ont donné lieu à la production de schémas territoriaux thématiques et transversaux, sur lesquels s'appuyer pour élaborer localement les politiques publiques de développement durable.

Maître d'ouvrage : DREAL Limousin
Maître d'oeuvre mandataire : Brès + Mariolle
Missions : Mission environnement & écologie
Réalisation : 2013-2014



PRINCIPES



Des proximités renouvelées

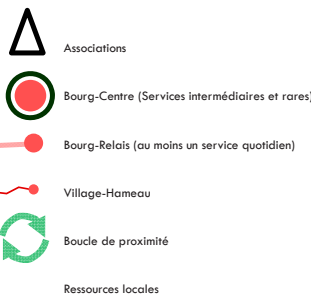
Schéma d'organisation

Regroupement

Renforcement des 3 pôles agrégés de Auzances-Rougnat, Bellegarde-Champagnat-Lupersat, Mainsat (Bourgs-Centres).

Diffusion

Exemple de Bussière-Nouvelle (Bourg-Relais)



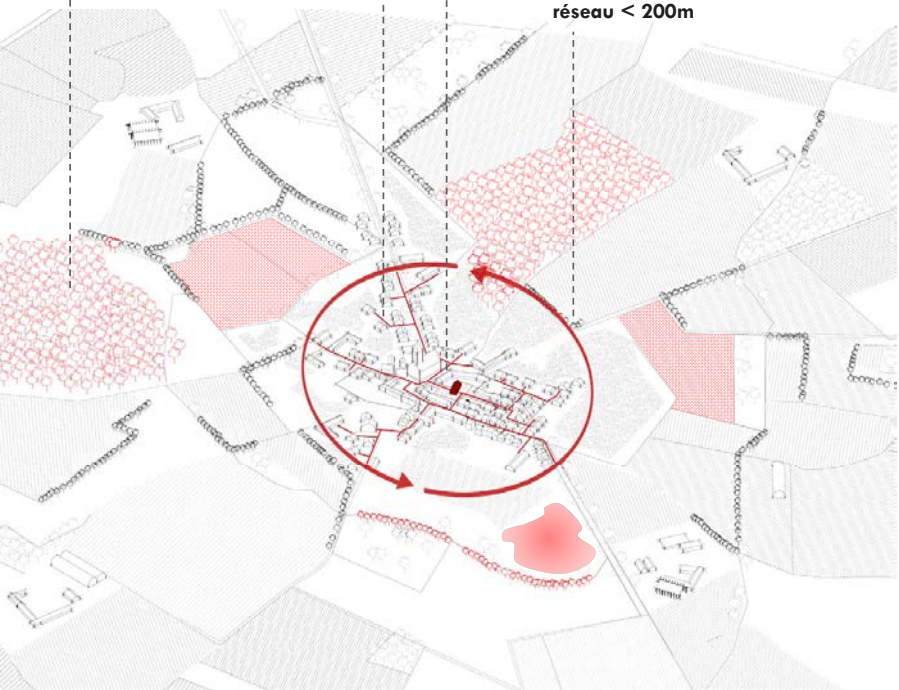
BOURG-RELAIS

Filière bois locale

Production d'énergie

Réseau de distribution

Périmètre d'action du réseau < 200m



Simulation

Energie-Environnement

- Développer l'« autoconsommation » sous toutes ses formes (PLPTE), en favorisant les circuits courts énergétiques par l'exploitation des ressources locales (biomasse, bois, eau, solaire,...);
- Valoriser les avantages de la proximité aux sources d'énergie et aux services;
- Tirer parti des haies et les déchets agricoles en tant que ressource locale.

Les territoires



Les ateliers



C'est au croisement des études territoriales, thématiques, des ateliers participatifs avec les acteurs locaux (élus, techniciens, associations) et des visites de terrain que les forces et faiblesses du territoire ont émergé



Atelier des territoires «Mieux vivre ensemble dans le périurbain Le Bassée-Montois»

La mission

Au cours des ateliers et de recherches prospectives, notre équipe a réalisé des analyses et propositions dans les domaines de l'Agriculture renouvelée, de la Protection de l'eau et des milieux naturels, le développement du tourisme local. Cette expertise vient nourrir les choix d'une redynamisation dans des communes cherchant à construire un modèle nouveau pour accueillir pleinement des populations «rurbaines», pour maintenir ses services publics pour tous, pour renouveler son agriculture locale, pour créer un écotourisme autour de la vallée de la Seine et des casiers d'inondation.

Thèmes traités : Ecologie, Eau, Agriculture

Le projet

Cet atelier des territoires, appel à projet du Ministère du logement, a permis d'élaborer pour le territoire du Bassée-Montois un projet intégrateur entre les différents secteurs assurant le lien entre territoire et économie, de manière conjointe et participative.

5 enjeux ont été identifiés pour que le Bassée Montois passe d'un territoire servant à un territoire servi :

- **Enjeu 1** : des leviers de projets à activer, à développant sur les fonciers disponibles nombreux de nouvelle coopération de projets, pour des actions économiques (carrières, agriculture, énergie...) et des réflexions de compensation agro-écologique.
- **Enjeu 2** : Vers un territoire stratégique de la Seine-Amont, en activant les fonciers à bords à voie d'eau en renouvellement (sucrierie de Bray) ou disponibles
- **Enjeu 3** : Vers une agrovallée durable, pour le développement de nouvelles filières en lien avec les isolations biosourcées (chanvre, lin...), la luzernerie pour l'élevage (Brie) et les circuits maraichers courts
- **Enjeu 4** : Vers un territoire écotouristique, autour de la réserve naturelle de la Bassée et du Parc Napoléon, l'arrivée de l'Eurovéloroute et la création de boucle locale de découverte
- **Enjeu 5** : Vers un territoire unifié et solidaire, avec un travail sur le renouvellement du patrimoine public sans usage (école par exemple), une recherche de mutualisation des services et une mobilité réorganisée.

La mission s'est déroulée en 3 étapes sous la forme de groupes de travail et de plénières ouvrant à une large participation et à des échanges 2 à 2 et tiers partie.

La feuille de route a été transmise aux acteurs, qui s'en sont saisis pour assurer une transition nouvelle au Bassée-Montois.

Maître d'ouvrage : DDT Seine et Marne
Maître d'oeuvre mandataire : Alphaville
Missions : Mission écologie & eau & agronomie
Réalisation : 2016-2017



Valoriser les patrimoines

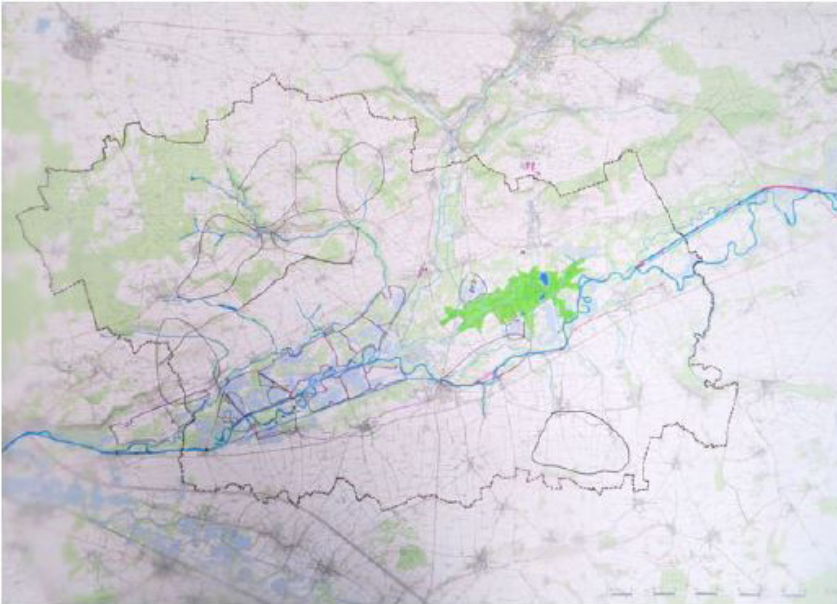
Valoriser les lieux remarquables, en particulier les centralités urbaines et les sites patrimoniaux les plus signifiants dans leurs catégories.

Le Bassée-Montois présente une grande diversité de patrimoines, dans et hors les bourgs, en Bassée et en Montois. Ils sont bien souvent insuffisamment mis en valeur ou connus, des habitants eux-mêmes (cloître et vieille ville de Donnemarie-Dontilly, anciennes industries laitières de Flamboin...), trop peu visibles ou mêmes accessibles, sur le domaine public mais aussi sur le domaine privé (Abbaye de Freully...) plus ou moins morcelés.

Ces éléments patrimoniaux vont être catégorisés et cartographiés pour ensuite hiérarchiser les actions à mettre en place à court, moyen, et long terme (rénovation, valorisation des abords, communication, mise en accessibilité...). Des initiatives ont déjà été prises pour valoriser certains éléments patrimoniaux, y compris en sollicitant les nouvelles technologies numériques (flashcodes...). Elles tardent cependant à produire leurs effets, par manque de hiérarchisation de l'offre et par une mise en réseaux encore insuffisante.

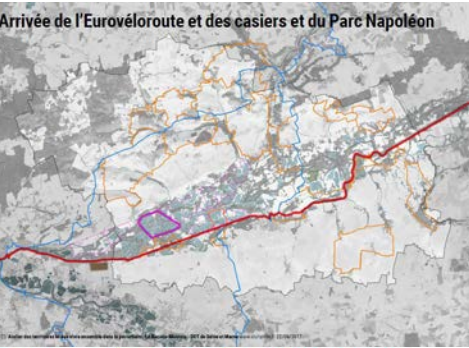
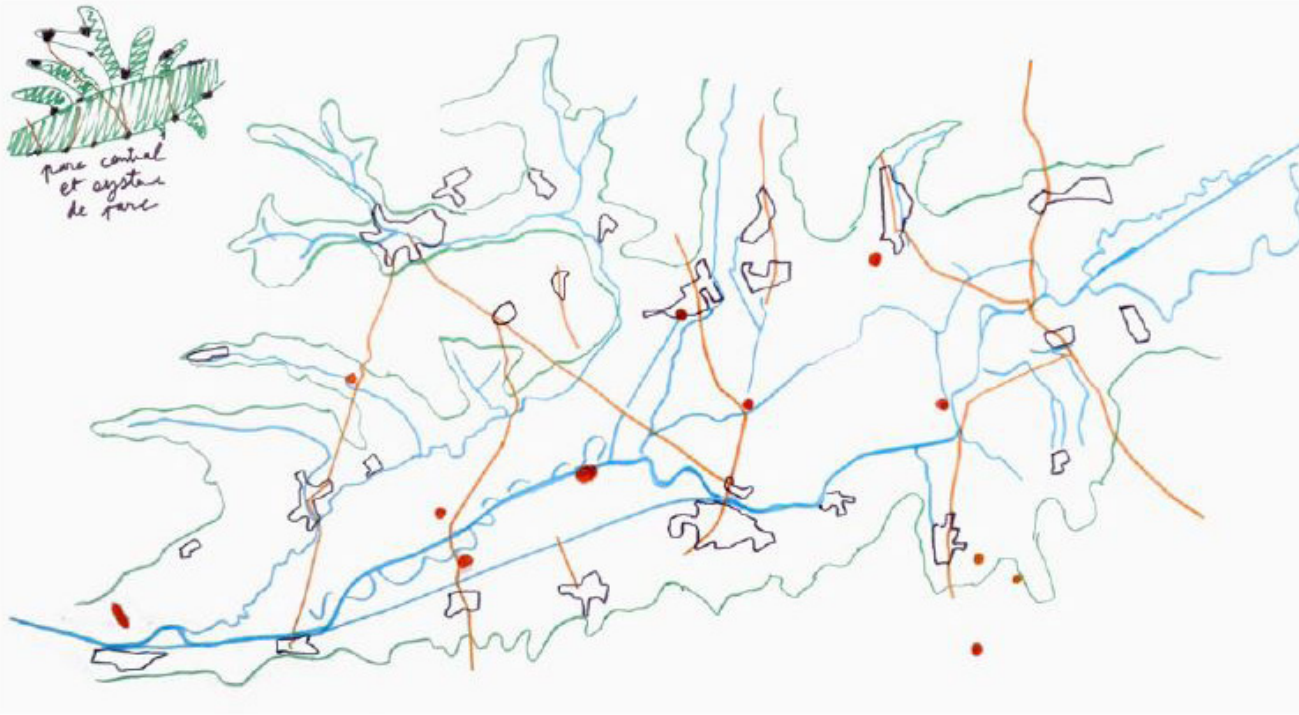
La richesse du patrimoine hydraulique est par exemple soulignée, avec la présence de nombreux ouvrages sur l'ensemble du territoire : les moulins (sur la Voulzie et l'Orvin...), les lavoirs (comme ceux de Bazoches, des Ormes-sur-Voulzie, de Saint-Sauveur-les-Bray), les barrages et les passes à poisson (Jaulnes, Grande Bosse), les cheminement hors d'eau, etc. Ces éléments patrimoniaux sont parfois en mauvais état ; c'est le cas

Le système hydrographique, trait d'union entre les plateaux et le fond de vallée



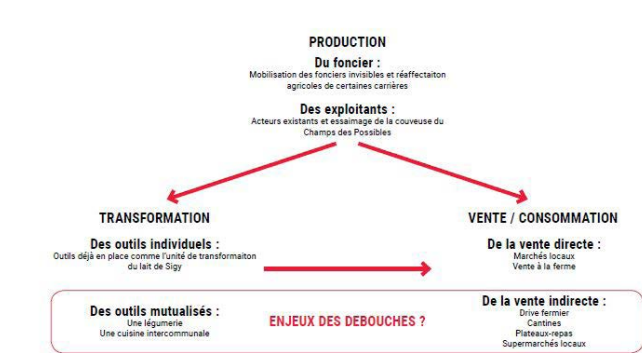
Périmètre communauté de communes
Boisements
Réserve Naturelle Nationale de la Bassée

Valoriser les patrimoines



ENJEU 3 Vers une agrovallée durable / ACTION : DIVERSIFIER LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Action : Trouver des débouchés pour les circuits-courts



142/ Atelier des territoires Mieux vivre ensemble dans le périurbain - Le Bassée-Montois - DDT de Seine et Marne www.alphaville.fr 11/10/2017

PARTIE 1 Atelier 1 / TABLE RONDE 3, VALORISER LES FILIERES LOCALES

Valoriser les filières locales

Favoriser le développement d'une agriculture paysanne multifonctionnelle, inscrite dans les circuits courts et participant à la structuration des paysages du Bassée-Montois.

Les agriculteurs exploitants représentent encore 4% des emplois localisés dans le Bassée-Montois (contre seulement 0,1% en Ile-de-France et 1,9% en France). Pourtant le secteur présente quelques fragilités : 12% seulement des exploitants ont moins de 40 ans.

Filière céréalière et betteravière

C'est encore une agriculture très majoritairement céréalière et betteravière (50%) qui s'étend sur le territoire et profite de la présence de la Seine pour exporter la production. Les intervenants soulignent le risque d'inondation dans le bas de vallée qui, entre le 15 avril et le 15 novembre, peut ravager une exploitation.

Par ailleurs, cette filière évolue de plus en plus en travaillant sur deux axes d'innovation :

- La réduction des engrais : en 20 ans, la sélection de variétés des betteraves a permis d'obtenir deux fois plus de sucre avec deux fois moins d'engrais.
- La méthanisation des déchets issus des exploitations : deux projets, à Hermé et à Noyen-sur-Seine, permettront d'injecter du bio-gaz dans le réseau.

25/ Atelier des territoires Mieux vivre ensemble dans le périurbain - Le Bassée-Montois - DDT de Seine et Marne www.alphaville.fr 09/02/2017

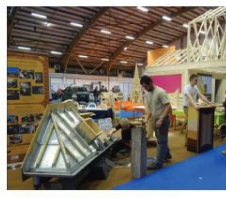
Tableau de synthèse des filières locales (réalisé en séance / retranscrit dans le texte)

EAU	PRODUCTION	TRANSFORMATION	CONSOMMATION	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT
LAIT				
VIANDE				
MARAICHER				
Extensibles				
Granulats				
BOIS				
ENERGIE ?				
VIGNE				

ENJEU 3 Vers une agrovallée durable / ACTION : ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DE LA FILIERE CONSTRUCTION

Action : Accompagner l'évolution de la filière construction

Programme
Type de projet
Données
Propriétés



156/ Atelier des territoires Mieux vivre ensemble dans le périurbain - Le Bassée-Montois - DDT de Seine et Marne www.alphaville.fr 11/10/2017

Atelier des territoires - «Amplifier la transition écologique avec les territoires Département de l’Allier – A79»

La mission

L'enjeu de la transition écologique est majeure dans un territoire vivant une mutation importante choisie de transformer une route très empruntée et dangereuse en une autoroute concédée.

Nous portons l'idée de valoriser tous les espaces de nature au-delà de la vallée de l'Allier, par le projet d'une autoroute écologique, intégrée au site et aux dynamiques locales.

Quelle connexion entre les trois grandes villes et cette autoroute, sans dégrader les lieux intermédiaires et en attirant chacun à appréhender le territoire pleinement ?

Thèmes traités : Ecologie, Eau, Agriculture

Le projet

Cet atelier des territoires, appel à projet du Ministère du logement, ouvre une réflexion complexe et primordiale pour l'avenir des axes routiers majeurs, exploités de manière privative, avec l'ambition de ervir le territoire traversé.

La mission a démarré en décembre 2019 pour se dérouler sur une année scannée en 3 ateliers de travail, ouvrant à une large participation et à des échanges 2 à 2 et tiers partie.

- La feuille de route a permis de développer des axes d'actions majeurs en 7 dispositifs :
- Dispositif n°1 - Un cadre de coopération pour une promotion touristique commune sur les aires
 - Dispositif n°2 – Une charte d'aménagement pour nos bourgs et villages
 - Dispositif n°3 – Un projet partagé pour un réseau cyclable d'est en ouest
 - Dispositif n°4 – Un groupe d'acteurs pour nos haies
 - Dispositif n°5 – Une étude pour intensifier nos zones d'activités économiques
 - Dispositif n°6 – Une expérimentation pour une production d'énergie photovoltaïque dans le faisceau autoroutier
 - Dispositif n°7 – Un processus d'innovation routière et pour les mobilités à construire

Séminaire de lancement

L'Allier au cœur de la liaison Atlantique-Europe
L'A79 : outil de dynamisation du territoire



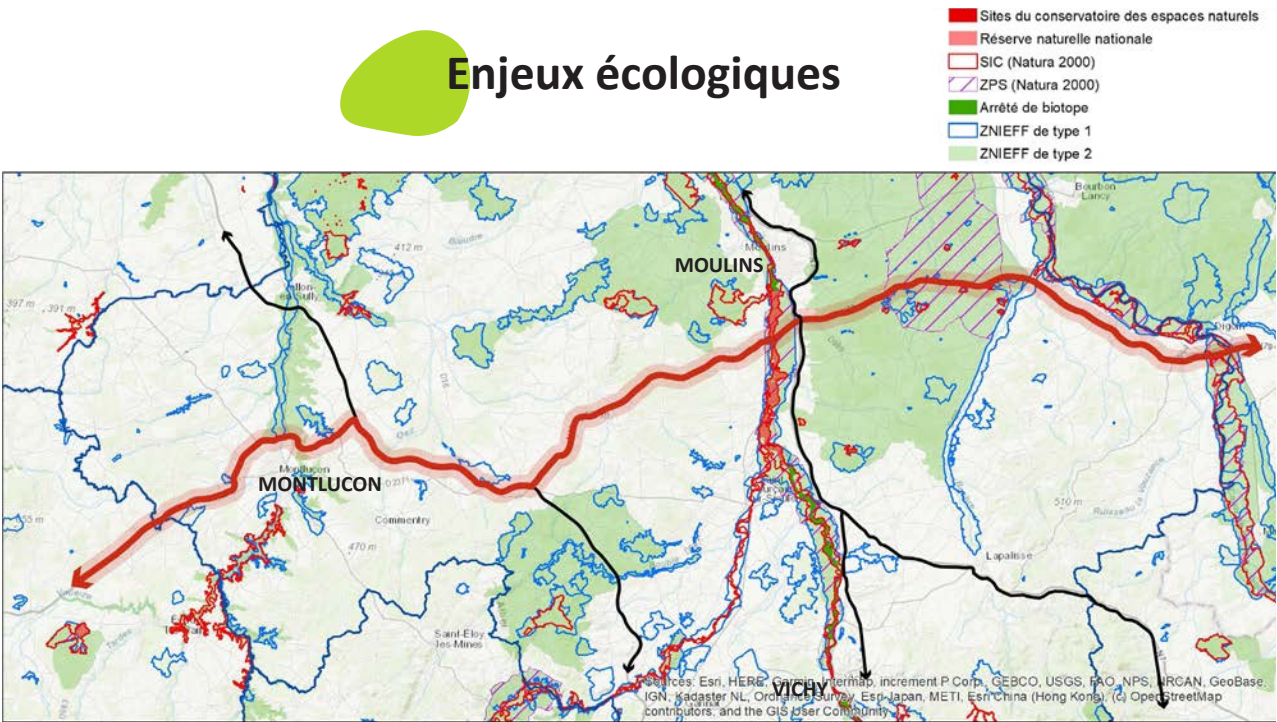
10 déc. 2019 | emmanuelle.gillet-lorenzi

SEMINAIRE DE LANCEMENT DE L'ATELIER DES TERRITOIRES

Maître d'ouvrage : DDT Allier
Maître d'oeuvre mandataire : ACADIE
Missions : Mission écologie & eau & agronomie
Réalisation : 2019 en cours



Enjeux écologiques



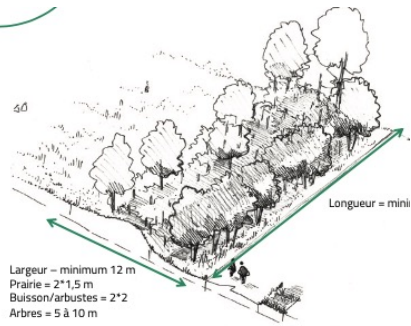
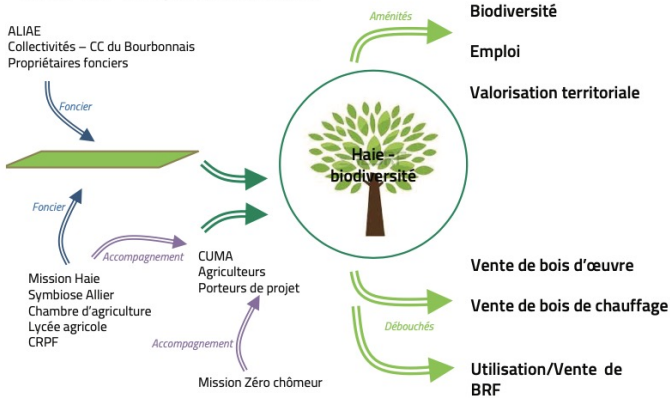
Enjeux écologiques



Dispositif n°4 – Un groupe d'acteurs pour nos haies



Cluster haie-bocagère démonstrateur



Politiques publiques : PLU, PLUI, SCOT

Diagnostic environnemental

Evaluation environnementale & Natura 2000

Accompagnement réglementaire

Références PLU & PLUi

Territoire	Population	Équipe	Date	Mission
Rouen Métropole	497 225	ATOPIA - ACADIE URBAN-ECO SOLENEOS - NL EVOLUTION	2023 - en cours	État initial de l'environnement Evaluation environnementale du PLU Etude Renaturation
Boucle Nord de Seine	455 148	URBAN-ECO	2021 - en finalisa- tion	État initial de l'environnement Evaluation environnementale du PLU
GPGE - Neuilly sur Marne		Urban-Eco	2022	Mise en Compatibilité du PLU pour le projet d'hôpital de Maison Blanche - GPAM / Volet Evaluation Environnementale
Ville du Mesnil-Saint- Denis	6 714	ATOPIA Urban-Éco	2023 - en finalisa- tion	État initial de l'environnement Evaluation environnementale du PLU
Ville du Mesnil-le-Roi	6 303	ATOPIA Urban-Éco	2023 - en finalisa- tion	État initial de l'environnement Evaluation environnementale du PLU
GPGE - Neuilly sur Marne		Urban-Eco	2022	Mise en Compatibilité du PLU pour le projet d'hôpital de Ville Evrard - APHP / Volet Evaluation Environnementale
Ville de Maurepas	18 840	Urban-Éco	2022 - en cours	Mise à jour de l'État initial de l'environnement Evaluation environnementale du PLU
Ville de Coignières	4350	ATOPIA Urban-Éco	2022 - en cours	Mise à jour de l'État initial de l'environnement Evaluation environnementale du PLU
Ville de Paris	2,1 M hab.	ALGOE La Fabrique de la ville Urban-Éco	2021 - en cours	État initial de l'environnement Evaluation environnementale du PLUbioclimatique
GPGE	399 900 hab.	Urban-Éco	2019 - en cours	État initial de l'environnement Évaluation environnementale du PLUi
Plaine Commune	422 000 hab.	Urban-Éco	2017 - 2020	État initial de l'environnement Évaluation environnementale du PLUi
Grand Sénonais	58 185 hab.	DBW	2017 - 2023	État initial de l'environnement Animation des ateliers « Eau, Energie, Nature » Évaluation environnementale du PLUi
Saint-Quentin-en-Yve- lines (78)	147 000 hab.	Urban-Éco	2014-2016	Compléments à l'état initial Évaluation environnementale du PLUi
			2021 - 2023	Mise à jour du PLUi - Etat initial OAP et règlement
Rosny-sous-Bois (93)	41 250 hab.	Brès + Mariolle, Cab. Hubert, Urban-Éco	2013-2015	État initial de l'environnement Évaluation environnementale du PLU Elaboration réglementaire
Orléans (45)	105 000 hab.	Cab. Hubert, Urban-Éco, GTC	2012-2013	État initial de l'environnement Évaluation environnementale du PLU
Houilles (78)	32 500 hab.	Urban-Éco, Cab. Hubert	2014-2016	État initial de l'environnement Élaboration du PLU
Saint-Denis (93)	111 000 hab.	Urban-Éco	2015	Conseil et études complémentaires suite à l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de PLUi
Montreuil (93)	100 000 hab.	Urban-Éco	2015	État initial et évaluation environnementale de la déclaration de projet « 10ème collège »
			2013	Compléments et mises à jour de l'évaluation environnementale pour les révisions simplifiées du Bas-Montreuil
		Cab. Hubert, Brès + Mariolle, Urban-Éco	2007-2009	État initial Évaluation environnementale du PLU
Livry-Gargan (93)	42 300 hab.	Urban-Éco	2015	Évaluation environnementale du PLU
Villejuif (94)	50 000 hab.	Cab. Hubert, Brès + Mariolle, Urban-Éco, GTC	2010-2013	État initial de l'environnement Suivi réglementaire du PLU
Bourges (18)	70 000 hab.	Urban-Éco, Cab. Hubert	2010-2013	Approche environnementale de l'urbanisme État initial de l'environnement Évaluation environnementale du PLU
Guyancourt (78)	28 000 hab.	Cab. Hubert, Urban-Éco	2010-2011	État initial de l'environnement Évaluation environnementale du PLU
Noisy-le-Sec (93)	39 000 hab.	Cab. Hubert, Brès + Mariolle, Urban-Éco, GTC	2009-2011	État initial de l'environnement Suivi réglementaire du PLU
Pontoise (95)	29 550 hab.	Urban-Éco, Cab. Hubert	2010	État initial de l'environnement Évaluation environnementale du PLU
Bagnole (93)	36 000 hab.	Urban-Éco	2009-2010	Évaluation environnementale du PLU
La Courneuve (93)	40 000 hab.	Écosphère, Urban-Eco	2007	Évaluation environnementale du PLU
Maurecourt (95)	4 422 hab.	Céline Oriol	2017-en cours	État initial de l'environnement Élaboration du PLU
Menucourt (95)	5 518 hab.	Laurence Hubert	2014-2015	État initial de l'environnement Élaboration du PLU
Maurepas (78)	7800 hab.	URBAN-ECO	2018	Évaluation env
Vauréal (95)	15 853 hab.	Céline Oriol	2016-2017	État initial de l'environnement Élaboration du PLU



PLUbioclimatique - Ville de Paris (75) : Etat initial de l'environnement & Evaluation environnementale

Mission

Au sein de l'équipe d'ALGOE et de la Fabrique de la ville et aux côtés des services de la ville de Paris, nous avons porté les travaux sur les thématiques environnementales et de développement du territoire :

- rédaction complète de l'état initial de l'environnement, avec un important niveau de détail sur les enjeux écologiques et de santé environnementale
- traduction dans le PADD, dans une logique d'ambition sociale et environnementale pour anticiper le changement climatique et faire évoluer la ville vers le bien-être de ses habitants
- intégration dans le règlement écrit et graphique, avec la conception d'outils spécifiques de renturation
- écriture d'une OAP spécifique sur les trames écologiques
- production de l'évaluation environnementale stratégique avec une approche novatrice des mesures ERC (Eviter Réduire et Compenser)

Le projet

La Ville de Paris a déployé une organisation spécifique pour porter des ambitions très forte pour la révision de son PLU, afin de prendre en compte pleinement les enjeux sociétaux de mixité sociale, d'une économie de proximité et d'enjeux écologiques.

Nous avons de manière concertée travaillé pour aboutir à plusieurs innovations très intéressantes telles que :

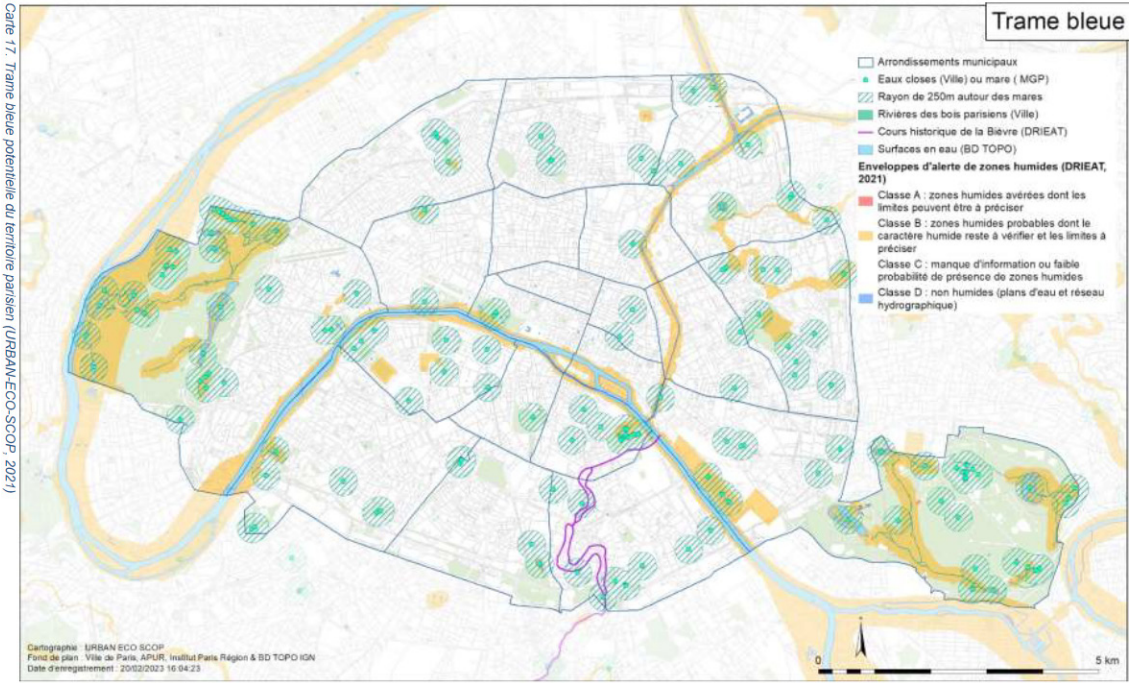
- l'application des mesures Eviter Réduire Compenser à l'échelle du document de planification,
- la définition de zones à renaturer, intégrées au titre de l'article L.153-19 du CU
- la création de bonus écologique dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments
- la justification de choix ambitieux à court et moyen terme pour réduire les niveaux de pollution et permettre une habitabilité des abords de la capitale.

Le projet est très intéressant dans ses choix et développement, après être passé au Conseil de Paris et en Enquête publique, il a été approuvé en novembre 2024.

Maître d'ouvrage : Ville de PARIS
Mandataire : URBAN-ECO^{SCOP}
Réalisation : 2021- 2024
Montant étude : 92 500 € HT



PLU DE PARIS
126 / 301
PROJET ARRÊTÉ – JUIN 2023



6.1. Rappel des mesures d'évitement, de réduction et de compensation incluses dans les dispositions du PLU

La révision du PLU de Paris a été inscrite dans un processus itératif d'évaluation environnementale. Cette démarche a permis un dialogue, un partage et des prises de connaissances spécifiques. Des dispositions plus favorables à l'environnement ont ainsi pu être intégrées au PLU au fur et à mesure de sa révision.

Dans le cadre de la démarche itérative retenue pour l'élaboration du PLU, le choix a été fait de considérer les mesures d'évitement (« E ») en priorité, de préférence aux mesures de réduction (« R ») ou de compensation (« C »).

En effet, comme a pu le souligner le Guide de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme élaboré par le Commissariat général au développement durable, l'application de la compensation à l'échelle de la planification demeure complexe compte tenu du fait que certaines incidences, en particulier celles liées à la santé, sont difficiles à compenser.

En application des articles L. 104-4 et R. 151-3 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement.

6.1.1.1. Bilan des évolutions du projet de PLU révisé pour une moindre incidence sur l'environnement

Certaines évolutions des dispositions du projet de PLU au cours de la révision constitue en elles-mêmes des mesures qui évitent (« E »), réduisent (« R ») ou compensent (« C ») les risques d'effets négatifs préexistants portés par les versions antérieures des dispositions visées.

Thème	Disposition visée	Incidences préexistantes	Mesures mises en œuvre	ER C
Santé	PADD, orientation 13	Les premières versions de PADD ne prévoyaient pas de dispositions de nature à prévenir les atteintes à la santé des futurs occupants liées à la proximité des projets avec le Périphérique.	Le PADD a été complété, en ajoutant une disposition prévoyant l'adaptation des projets de construction à la proximité du Périphérique.	E
	OAP Santé publique et environnementale	Alertes sur la santé environnementale lors de la première évaluation des pièces	Dans le projet de PLU pour arrêt, l'OAP « santé publique et environnementale »	R

2.1 PRÉSERVER ET RENFORCER LA NATURE DANS LA VILLE (CARTE N°1)

2.1.1 La trame verte

a) Les bois

- **Déminéraliser dans chaque projet :** dans les bois, tout projet d'aménagement ou de construction doit chercher à augmenter la surface des sols non minéralisés* ou, le cas échéant, donner lieu à compensation par déminéralisation d'une surface supérieure.



SCOT et PLUi - Rouen Normandie Métropole : Etat initial de l'environnement & Evaluation environnementale

Mission

- Au sein de l'équipe d'ATOPIA et aux côtés des services de la Métropole, un ensemble de missions visent à construire un nouveau projet de territoire :
- Rédaction complète de l'état initial de l'environnement, avec un important niveau de détail sur les enjeux écologiques, les risques, les paysages et les sols.
 - Stratégie de renaturation, avec une expertise fine sur les friches et leur destination, comprenant des ateliers de travail, du terrain et la construction d'une méthodologie dédiée
 - Ecriture du volet Environnement du PAS du SCOT
 - Production de l'évaluation environnementale stratégique avec une méthode renouvelée pour le SCOT et le PLUi structurée autour de la démarche d'amélioration continue et des mesures ERC (Eviter Réduire et Compenser)

Le projet

La Métropole de Rouen a choisi de renouveler de manière conjointe son SCOT et son PLUi valant PCAET pour les inscrire dans les trajectoires ZAN et ZEN.

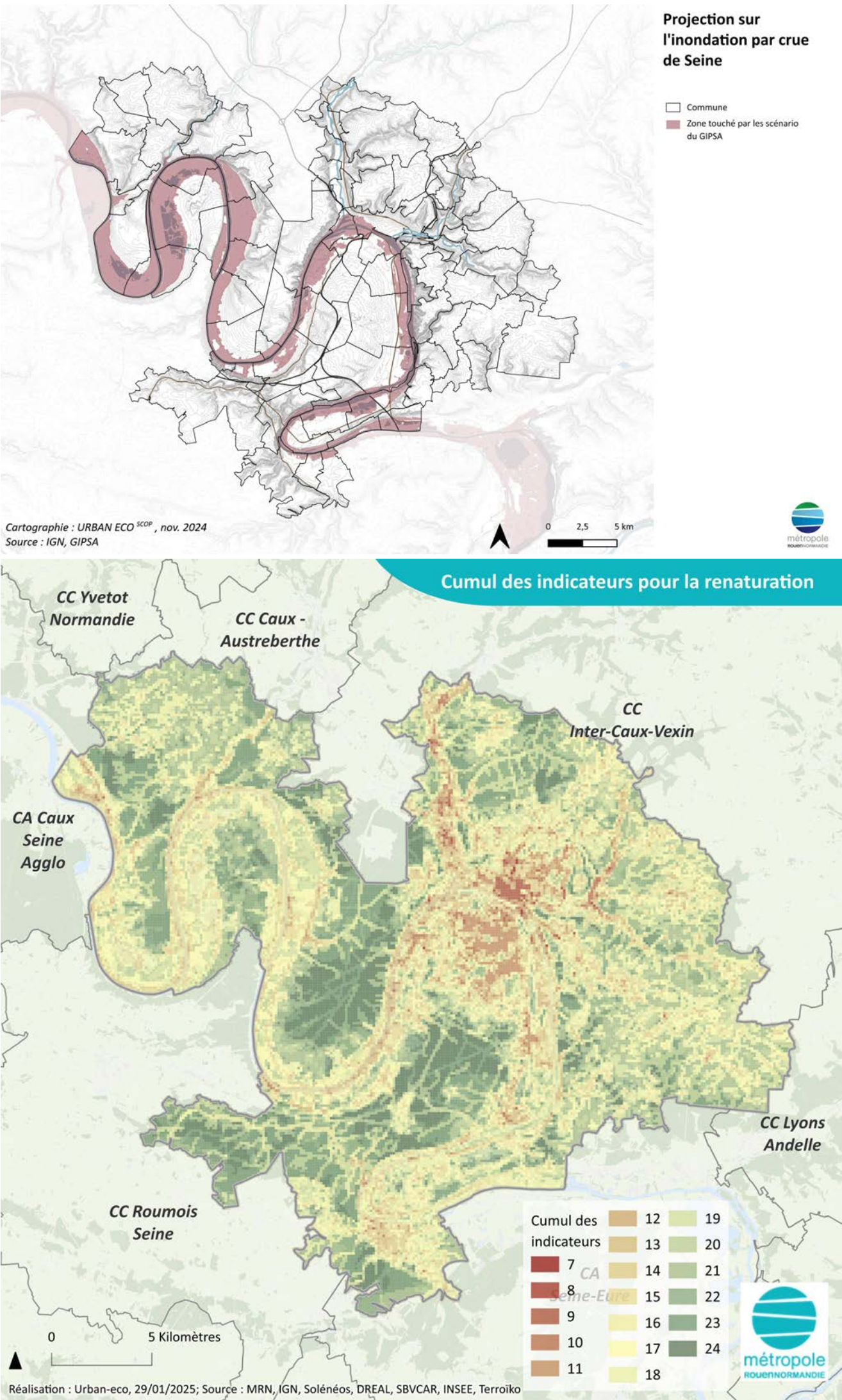
Un travail croisé important est donc mené entre les thématiques urbaines de développement, les consommations et alternatives énergétiques et carbone, les risques et nuisances en bord de Seine et les trames écologiques.

Il s'agit de positionner le territoire dans une ambition «2050» et «2100» faisant face aux enjeux climatiques et réduisant au maximum jusqu'à l'équilibre ses émissions et ses consommations de sol.

- Nous avons pris en compte beaucoup d'informations entrantes nouvelles et produits des expertises spécifiques telles que :
- des enjeux environnementaux croisés à partir de diagnostics très complets (trames écologiques, risques d'inondation - GIEC 2100, sols fonctionnels,
 - des méthodes pour localiser à la parcelle les friches puis les sites de renaturation et les hiérarchiser selon des critères sociaux et écologique objectivés (ICU, Espaces verts, nature, santé environnementale...)

Le projet est en cours d'écriture : PAS / DOO / EIE avec une Evaluation environnementale en continue.

Maître d'ouvrage : Rouen Normandie Métropole
Mandataire : ATOPIA
Réalisation : Depuis 2024
Montant étude : 112 200 € HT



Animation de réseaux d'acteurs et d'ateliers participatifs en équipe de projets

Concertation de projets

Animation de jardins

Création de micro-projets

Films thématiques

Cartes en ligne

Concertation

Depuis plusieurs années nous réalisons des accompagnements et concertation pour des projets d'écoquartier ou des projets d'aménagement. Nous présentons ici quelques outils afin d'impliquer habitants et acteurs pour améliorer les projets, selon une approche immersive sur le plan physique et sensorielle, interactive pour confronter les ressentis, participative pour impliquer et partager...

Les ballades urbaines :



Senlis écoquartier de la Gare



Rosny EcoQuartier Saussaie Beauclair

Les ateliers de concertation :



Ecouen, AEU de l'éco-centre



Nantes, micro-projet Jardin de Jamet

Les «micro-projets»

C'est un concept développé avec l'agglomération nantaise et l'équipe BECARD-Map, dans le cadre de Nantes Capitale Verte, pour faire émerger et réaliser des petits projets d'aménagement, avec les habitants.

Nous avons accompagné la réalisation d les jardins de Jamet (livré en décembre 2013) et le Square Housset (en février 2014)

Les films de suivi de concertation et micro-trottoirs

Nous utilisons dans les concertation des outils audiovisuels permettant de construire des films sur les projets et les phases de concertation, ouvrant le dialogue et offrant des visions orientées et originales. Ces productions sont mises en ligne sur les sites internet des collectivités pour partager avec le plus grand nombre. Ces films sont réalisés en partenariat avec Anne Linglart.



Bourges, AEU du PLU



Quelques références «Concertation - Animation - Activation»

Projet	Territoire	Publics	Date	Déroulement
Atlas de la Biodiversité	Montigny-les-Cormeilles	Elus	2022	Soirées (3) d'animation avec les élus sur les enjeux écologiques et actions à mettre en oeuvre
Atlas de la Biodiversité	Paris Saclay	Acteurs du territoire (élus, association agriculteurs...)	2022	Visites de site - observations naturalistes Réunion publique et Exposition Ateliers de travail pour construction des actions en faveur de la biodiversité
Atlas de la Biodiversité	Ris-Orangis	Association et habitants	2022	Parcours écologiques - visites et outils de sciences participatives Expositions Evénements «nature en ville»
Atlas de la Biodiversité	GPSEA	Enfants et grand public	2022	Expositions itinérantes Quiz et outils pédagogiques
Corniche des Forts	Romainville	Associations	2018	Accompagnement de la Région à la concertation de projet en situation de crise
Trame verte et bleue	Plaine Commune	Agents de la collectivité	2016- en cours	Animations de visites de sites
				Formation technique
				Ateliers de co-conception
NPNRU	Cléon	Habitants Conseil citoyen	2017-2018	Micro-trottoirs
				Exposition itinérante et animation de rue
				Ateliers de conception
Pré-NPNRU	Nantes - Bellevue	Habitants Collégiens	2015-2016	Création de micro-projets sur les espaces publics : jardins, square et parc du collège
				Ateliers de co-conception
Ecoquartier Coteau-Beauclair	Rosny-sous-Bois (93)	Habitants Commerçants Enfants	2016-en cours	Réunions publiques
				Balades urbaines
				Micro-trottoirs
				Ateliers-chantier (enfants et adultes)
				Ateliers de co-conception...
Quartier Durable (AEU)	Octeville	Habitants Aménageurs	2014-2017	Balades urbaines Ateliers de co-conception Réunions publiques Ateliers promoteurs
Projet d'écocentre (AEU)	Ecouen	Habitants Association	2012-2013	Balades urbaines Ateliers de co-conception Réunions publiques
Zéro phyto	CACP	Agents de la collectivité Associations	2016-2017	Visites de site Animations techniques Co-conception de solutions techniques Exposition
PLU - Mission AEU	Bourges	Habitants Associations Commerçants	2010-2012	Visites de sites filmées Enquêtes et interview Expositions et vidéos en mairie Ateliers de co-conception
Quartiers des Breuzes - AEU	Bourges	Habitants Associations	2008-2010	Visites de site Exposition Ateliers de co-conception
Compostage à Paris	Paris	Co-propriétés Structures éducatives Associations	depuis 2008	Accompagnement au montage de projet de sites de compostage collectifs
Champs de Manoeuvre	Nantes	Agriculteurs	2018	Accompagnement à la mise en place d'un projet de pâturage sur des terrains inscrits dans la ZAC
Site Leclaire - IMGP	Clichy-sous-Bois	Associations d'insertion	2017-2018	Accompagnement au développement d'un projet agricole dans le cadre du projet IMGP
Trame verte et bleue	Plaine de France	Agents des collectivités & élus	2015	Animations de table-ronde pour intégrer les enjeux de la TVB dans les documents d'urbanisme
Valorisation paysagère de 5 résidences	I3F	Habitants	2013-2015	Accompagnement au passage à l'éco-gestion de 5 résidences I3F à Chilly-Mazarin, Rueil-Malmaison, Courbevoie, Fresnes et Le Plessis-Trévisé
Quartier de la Gare	Senlis	Habitants Commerçants	2013	Balades urbaines filmées Exposition et vidéos en Mairie Ateliers de co-conception
Agenda 21	Epinay-sur-Seine	Habitants volontaires	2017	Création d'un sentier botanique avec les habitants

Mission concertation - Ecoquartier Coteau-Beauclair

à Rosny-sous-Bois (93)

La mission

La SPL (Société Public Local d'Aménagement) Paredev a souhaité inscrire le projet dans une démarche d'écoquartier et de faire participer activement les acteurs du territoire dans la création du quartier Coteau Beauclair.

L'équipe d'Urban-Eco a porté cette ambition comme maître d'oeuvre et spécialiste de la co-construction de projet, apportant son expérience et savoir-faire. Différentes modalités de concertation, participations et activations ont été déroulées sur les 2 premières années de conception de la ZAC et se poursuivent avec le groupe d'habitants pilotes et les acteurs du site.

Les ambitions :

- > Mobiliser les habitants
- > Mobiliser les acteurs économiques
- > Mobiliser les acteurs institutionnels
- > Mobiliser les enfants et les jeunes
- > Communiquer sur l'avancement du projet

Les instances mobilisées :

le Conseil Local de Développement Durable, le Centre de Loisirs de la Boissière, la Maison des Projets, le RosnyMag, le Fablab

Les actions menées :

Création d'un logo

Animation d'une Page internet dédiée :sur le site internet de la ville, un lien permet d'accéder aux étapes de la concertation.

Création de fiches avec les objectifs (par thématiques) et les résultats de chaque étape avec chacun des 4 acteurs identifiés

3 micro-trottoirs dans les marchés et la rue commerçante, recueil d'avis et d'envies

3 balades urbaines en amont du projet

5 ateliers de ceonception avec un groupe d'habitants pilotes

3 séances de découverte du site et de création d'une maquette du quartier avec les enfants du centre de loisirs

1 exposition à la Maison des Projets évolutive depuis 2016

Création d'une signalétique créative à travers la conception du village de vente pour les promoteurs

Suivi de la vie du chantier :

- une signalétique dédiée
- des visites de chantier avec le groupe d'habitants pilote

Maître d'ouvrage : Paredev & Ville de Rosny-sous-Bois

Mandataire : URBAN-ECO^{SCOP}

Co-traitants : Bécard-map

Réalisation : 2016-en cours



Les phases de la Concertation : Septembre 2016



Dans le cadre du projet d'Aménagement du futur **EcoQuartier Coteaux-Beauclair**, la ville de Rosny-sous-Bois et son aménageur, la SPL Rosny Développement, ont entrepris une démarche de Concertation. En vue d'une Labellisation **EcoQuartier**, les ateliers avec les habitants et les acteurs locaux abordent les enjeux du Développement Durable en ville.



Synthèse N°2 Septembre 2016

L'ATELIER DE L'ENFANT BOTANISTE n°1
le mercredi 21 septembre 2016

Nous avons récolté un nombre important de feuilles d'arbres d'espèces différentes pour les observer de près :

des feuillages : marronnier, merisier, frêne, platane, érable, charme, orme, catalpa, tilleul, robinier, peuplier, cornouiller sanguin, fevier d'Amérique, sureau...

des conifères : pin noir, cèdre de l'Himalaya.

C'est avec ce butin que nous avons rejoint l'atelier pour aller dessiner !

Chacun observe une feuille puis la compare avec celle de ses camarades : plus grande, plus petite, feuille simple ou feuille composée...

Quelques fruits comme le marron, les gousses du catalpa, les semences de l'érable... surprennent et interrogent. Pour comprendre la variété des formes et apprendre à reconnaître les arbres, dessiner, consiste à détacher, à l'aide d'un feutre, les feuilles délicatement appliquées sur le papier, les silhouettes de celles-ci apparaissent. Ensuite, en regardant de plus près, nous pouvons dessiner les nervures et le pétiole. Nous repons le nom des arbres pour l'inscrire à côté du dessin et ainsi se souvenir de l'espèce représentée.



ATELIER DE CONCEPTION n°2
le mercredi 21 septembre 2016

La densité urbaine nous permet d'aborder la question des formes urbaines et les usages qui en découlent. Un souhait émerge : celui de construire haut pour ne pas être écrasé par le quartier de la Boissière ou par l'imposant Domus. La présence d'une tour pourrait offrir un caractère particulier au quartier !

Générer des déchets c'est d'abord en produire moins individuellement mais c'est aussi s'interroger sur la manière dont ils sont gérés et donc la façon de les évacuer...

En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, nous abordons sa présence dans l'espace public est l'importance de le voir grâce à une gestion à ciel ouvert pour avoir conscience de son cycle et vivre et comprendre son cheminement naturel.



PROMENADE DE PERCEPTION ACTIVE n°2
le samedi 24 septembre 2016

Avec ce recul, nous pouvons observer le contexte et comprendre des enjeux à plus large échelle. De nombreuses interrogations ouvrent des discussions variées.

Des problématiques écologiques nous permettent d'évoquer le projet de la trame verte et bleue et le faucon crécerelle, observé samedi en vol ! Nous parlons architecture : diversité des formes urbaines, couleurs des façades... et urbanisme : accès et transports, connexions vers le centre-ville...

Ce soir, depuis lequel nous rêvons au projet, est aujourd'hui un parking peu accueillant. Nous lui imaginons alors d'autres usages : boire un verre en terrasse, ou jardiner sur un toit vert, végétalisé !





QUIZ Les arbres de nos territoires

à destination des classes élémentaires CM1-CM2



Les grands milieux écologiques rissois

De par sa géographie et son histoire, la ville de Ris Orangis est riche de plusieurs habitats écologiques différents, qui accueillent une flore assez riche.

Quelques plantes et oiseaux des bois et lisières

Erable sycomore

Charme commun

Chêne pédonculé

Tilleul à petites feuilles

Brachypode des bois

Anémone des bois

Légende

Type d'habitat

- Milieux agricoles
- Milieux aquatiques
- Milieux arbustifs
- Milieux artificialisés
- Milieux boisés
- Milieux composites
- Milieux ouverts

Réseaux

- Route principale
- Cours d'eau
- Voie ferrée
- Lieu dit habité
- Ris_perimetre

Pic noir

Pinson des arbres

Bouvreuil pivoine

Pouillot véloce

Ronce

Rosier des chiens

Aubépine à 2 styles

Vipérine

Yèble

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ PARIS-SACLAY

Les bois =
21 % du territoire
5 forêts classées

Les plantes et animaux communs des bois et lisières

Chêne pédonculé

Ecureuil roux

Pinson des arbres

Anémone des bois

Tilleul à petites feuilles

Ronce commune

Rosier des chiens

Bouvreuil pivoine

Robert le Diable

Vipérine commune

Thécla de l'Orme

Pic noir

Pinson des arbres

Rosier des chiens

Robert le Diable

Thécla de l'Orme

Vipérine commune

Bouvreuil pivoine

Pouillot véloce

Yèble

Ronce

Rosier des chiens

Aubépine à 2 styles

Vipérine

Yèble

Création et administration d'outils interactifs sur la nature et le compostage des biodéchets

Notre activité de concertation, co-construction de projet, dynamisation de réseau d'acteurs nous a amené à développer une compétence spécifique dans la création d'outils interactifs et de contenus photographiques et audiovisuels diffusables sur Internet.

- Nous avons depuis 10 ans produits :
- des contenus scientifiques d'articles de différents formats et pour différents publics, sur les thématiques de la nature en ville et du compostage de déchets organiques
 - des reportages photographiques interactifs
 - des films d'expériences et à vocation pédagogiques, en partenariat avec Anne Linglart

Ces contenus riches et diversifiés sont venus alimenter différents supports papiers et numériques.

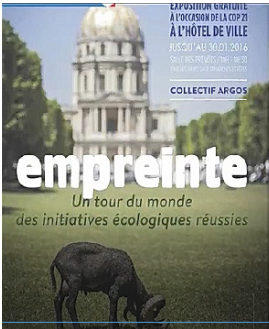
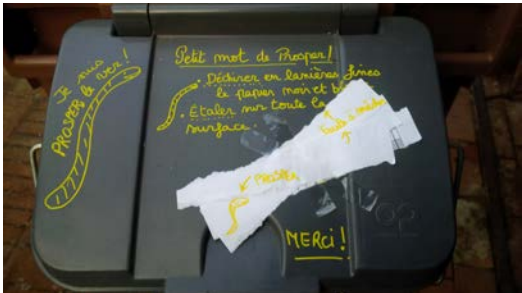
Tout particulièrement, nous administrons :

- le site «<http://blogs.paris.fr/compost/>» pour le compte de la ville de Paris, avec une diversité de supports et en dynamisant la plate-forme d'échanges entre les acteurs du compostage à Paris.
- le blog facebook «Urban'compost» qui a pour vocation de relayer des activités des acteurs du compost à Paris et de notre équipe de maîtres-composteurs.

Nous animons de nombreuses manifestations et

Notre équipe scientifique et technique est à disposition des maîtres d'ouvrage pour créer des contenus, porter des initiatives, relayer des informations... dans une grande rigueur notamment sur les timings.

Réalisation : depuis 2008.



Un film réalisé par :
Corinne Bertholino
Anne Linglart

Montage : Anne Linglart

Un grand merci à Jérôme et Guillaume,
à l'Hôtel de Ville de Paris



Urban Compost

- Accueil
- Publications
- Avis
- Photos
- À propos
- Communauté
- Créer une Page



J'aime déjà Déjà abonné(e) Partager

Envoyer un message

Statut
Écrivez quelque chose sur cette Page...

Entreprise à Villejuif

Publications
Urban Compost
20 février
<http://blogs.paris.fr/.../distribution-de-lombricomposteurs-i.../>

Communauté
Invitez vos amis à aimer cette Page
1 777 personnes aiment ça
1 766 personnes suivent ce lieu
Evelyne Cotinet et 90 autres amis aiment ce lieu ou l'ont visité



Le micro-projet des jardins de JAMET dans le quartier de Bellevue à Nantes (44)

La mission

Après l’esquisse de programmation issue de la concertation menée par notre équipe, nous avons travaillé en étroite relation avec les équipes locales (Agglomération et équipe de quartier) pour la création d’un nouvel espace en plusieurs temps. Après l’aménagement de la station gourmande par le service espaces verts de Nantes, nous avons porté le projet d’un micro-projet aux pieds des bâtiments Jamet de l’esquisse au suivi de la maîtrise d’œuvre, jusqu’à la livraison des premiers jardins aux habitants volontaires.

Premières réalisations

Le programme co-produit comprend :

- Le temps des jardins potagers
- Le plaisir des carrés-aromatiques (et compostage)
- L’espace de sport
- La fabrique des espaces de jeux
- Le déroulé de la prairie fleurie et sa haie boisée

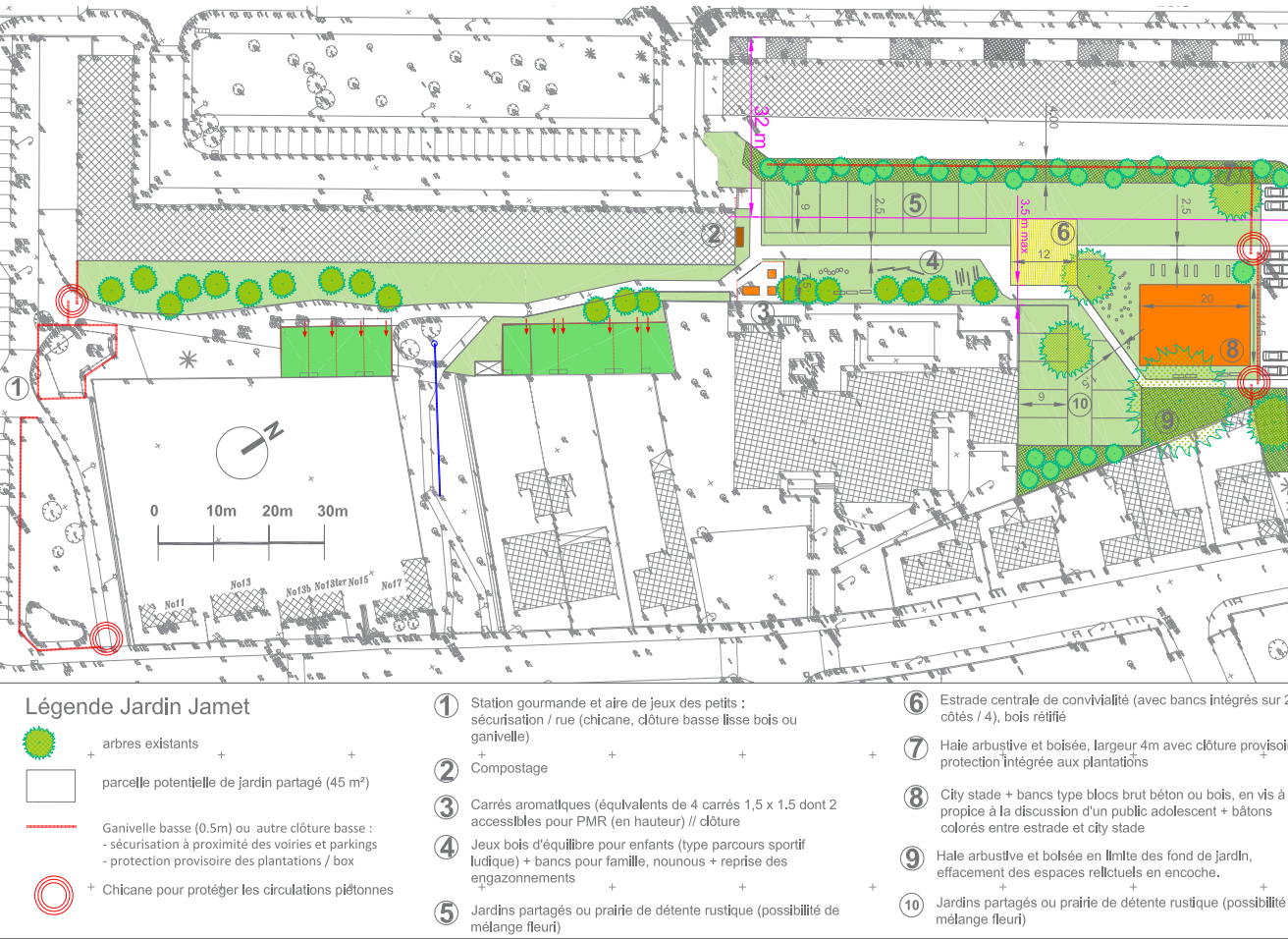
Le projet

Les jardins de Jamet constituent le premier aménagement végétal et social à Bellevue, en préfiguration concrète de la trame verte urbaine nord-sud traversant tout le quartier.

Ces jardins individuel ouverts, d’une cinquantaine de mètres carrés chacun, sont clôturés et possèdent chacun un abri de jardin en bois facilitant l’appropriation des lieux par les habitants. Cette première réalisation marque une recomposition concertée de l’espace, soucieuse de fabriquer du lien social, de redonner un usage à des espaces aujourd’hui uniquement traversés et d’intégrer l’équipement public mitoyen, le centre social culturel, en lui offrant une façade et des lieux d’expression en extérieur.

C’est aussi une réponse à la problématique générale des pieds d’immeubles et autres espaces «vides» de grands ensembles : appropriation, lisibilité, investissement des espaces inoccupés pour leur donner une fonction utile et identitaire, participation des habitants, pédagogie.

Maître d’ouvrage : Nantes Métropole
Architecte mandataire : Bécard et Palay
Co-traitants : URBAN-ECO^{SCOP}, Bénédicte Delataulade, CUADD
Réalisation : 2013-2014 - projet global réalisé



Maîtrise d'oeuvre paysa- gère et écologique

Projets urbains pré-opérationnels

De sites naturels, parcs, squares, friches.

De sites urbains : ZAC, écoquartiers, quartiers innovants... pour les espaces publics et lots

Des lots privés et projets architecturaux

Projets de renouvellement urbain (ANRU et ANRU+)

Projets urbains pré-opérationnels

Schéma de territoire

Volet écologie, paysage et développement durable

Secteur élargi de la polarité métropolitaine en devenir du Pont de Bondy

Misson d'élaboration et d'accompagnement pour la réalisation d'une étude urbaine

La mission

Le groupement porté par Urban'Act développe une méthode d'approche croisée entre les différentes compétences mobilisée d'architecte, urbaniste, paysagiste, environnementaliste, sociologue... en attachant une grande importance au terrain vécu parcouru avec les habitants et les services des villes et de l'agglomération et d'une approche technique. La vision à 20 ans se doit d'être ambitieuse et réaliste, étant donné l'intensité des projets urbains en cours (PNRU) et de l'arrivée de la gare MGP.

Notre approche éco-paysagère s'attache au sensible des lieux, et relève finement les atouts et contraintes. Elle a donné lieu à la production de fiches des lieux d'usage croisant les thématiques paysagères et environnementales, ainsi qu'à la mise en évidence des grands enjeux.

La figure végétale de la forêt linéaire vient notamment porter une des qualités futures du site.

Le projet

Au croisement entre la RN3, l'A3 et l'A86, le Pont de Bondy est un carrefour métropolitain, un lieu d'articulation de flux importants avec des échanges actifs et circulés complexes. Il est aussi au croisement du canal et des espaces de nature, du parc des Bergères, au quartier de l'Abrevoir, le long de l'A3 et vers le bois de Bondy; mais aussi sous pression routière et des polluants inhérents.

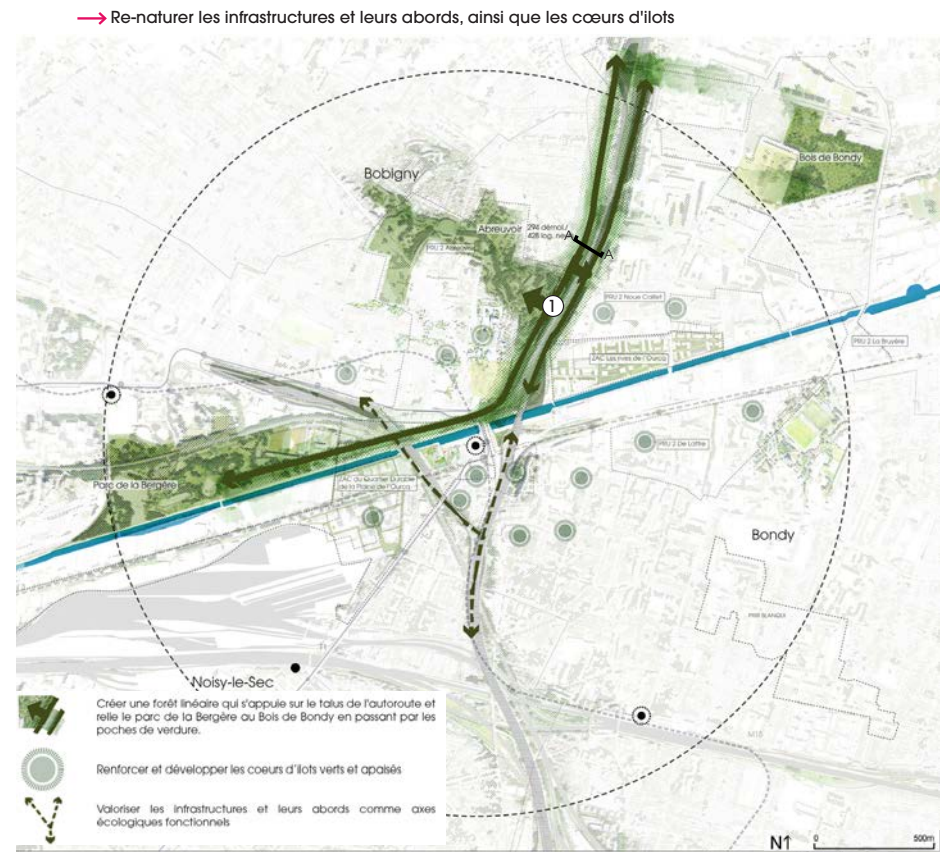
L'ambition est de trouver une capacité à vivre ces espaces d'interfaces et de flux, en mettant en scène les nouveaux lieux (comme la gare), en travaillant à la mutation des commerces et en donnant aux espaces publics des valeurs d'usages.

- Ainsi, plusieurs ambitions sont développées :
- recréer une place Saint-Juste, après la fermeture des accès de l'A3 et pour le débouché nord de la gare, avec du bâti et une végétation à la hauteur
 - créer une forêt linéaire, véritable poumon vert, masquant les infrastructures et identitaire
 - connecter les espaces de vie et de nature, par des boucles cyclables et piétonnes et par une figure végétale majeure
 - réaménager le chemin de Groslay en nord-sud
 - créer une nouvelle passerelle sur le canal...

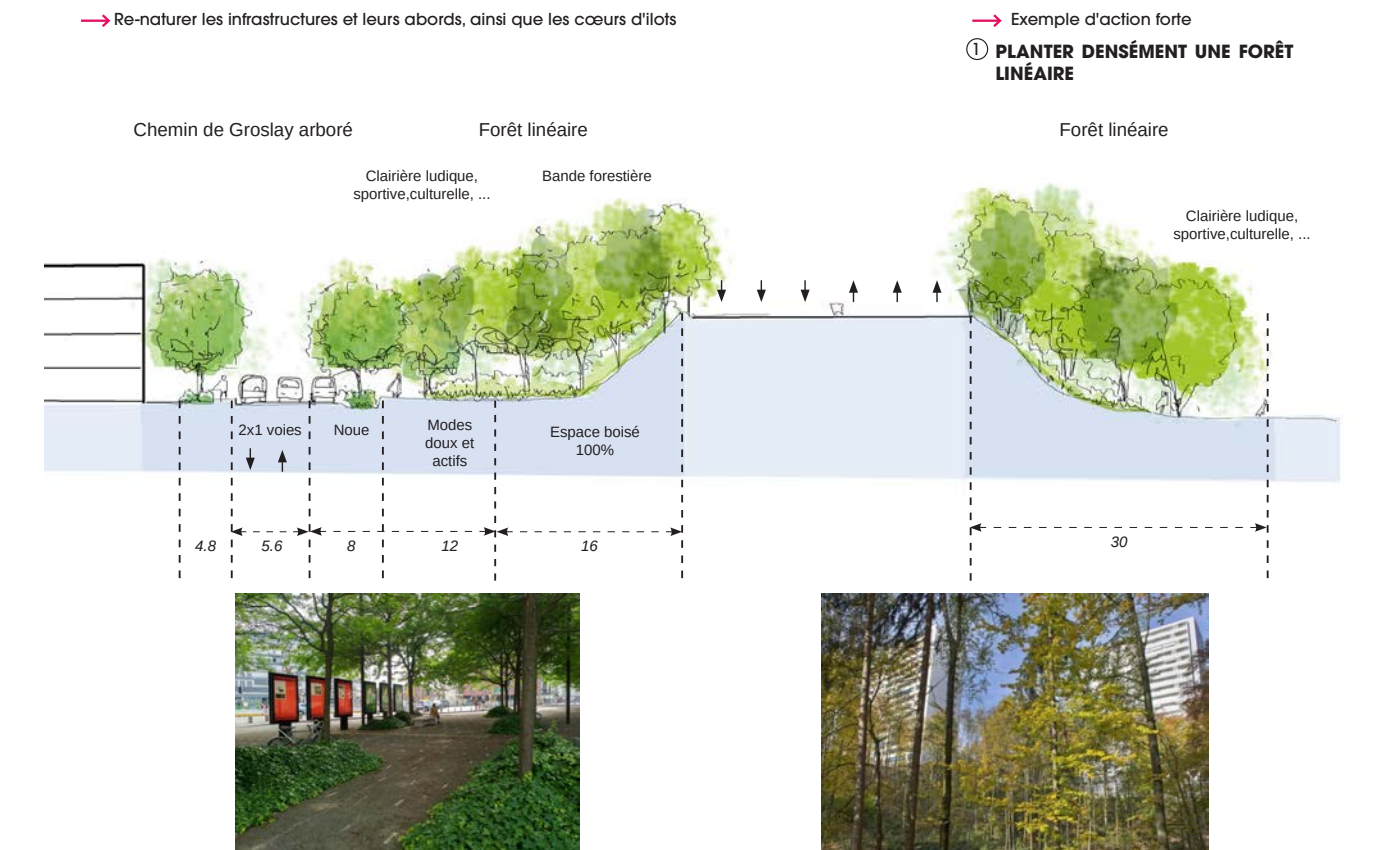
Maître d'ouvrage : EPT Est Ensemble
Mandataire : URBAN-ACT
Co-traitant : URBAN-ECO^{SCOP}, Intencité, Artelia, Espacité
Réalisation : 2018-2019



1. VERS UNE INFRASTRUCTURE PAYSAGE



1. VERS UNE INFRASTRUCTURE PAYSAGE



Pole multimodal - opérations de paysage et d'infrastructures

Sur av. du Général Leclerc et rue Edouard Tremblay à Vitry sur Seine (94)

La mission

Le groupement a pour mission d'accompagner la ville dans l'évolution d'espaces publics aux abords du nouveau pole multimodal de la ligne 15 et tramway T5 en coeur de ville.

- Notre périmètre d'intervention se structure autour de
- Réaménager la rue Tremblay entre les rues Langlois et Edouard Til
 - Réaménager l'avenue du Général Leclerc en créant une zone de rencontre
 - Créer un hub vélo à proximité de la gare, une offre de dépose-minute / covoiturage / autopartage avenue Lucien Français

Notre approche éco-paysagère s'attache à rechercher dans des situations contraintes par le déjà-là, les usages (vélos / piétons / différents véhicules), les réseaux... la meilleure solution de végétalisation. Le végétal vient qualifier l'espace, apporter ombrage et fraîcheur avec des arbres de pluie et est un support de biodiversité pour la trame verte de Vitry.

Le projet

Les différents sites d'étude sont très contraints et demandent un travail très en finesse et détail pour se projeter dans un projet ambitieux. La démarche est très itérative entre la ville, le BET VRD et URBAN-ECO pour caler finement les solutions avec un ensemble de représentations en plan, en coupe et en perspective.

- La rue Edouard Tremblay permet l'accès au Métro par le nord, située en bas de coteau, proche du centre équestre et avec des girations limitées par les parcelles privées. L'enjeu de structuration spatiale s'accompagne de recherche d'une qualité des espaces avec des pistes cyclables bien intégrées et des revêtements de sols adaptés aux cycles et piétons
- L'avenue du Général leclerc et le passage Lénine dans la continuité sont proposés avec le déploiement de fosses communes pour maintenir, remplacer et replanter des arbres taillés en rideau par des arbres en port libre et ayant une bonne capacité de développement, par rapport aux façades. Les fosses généreuses malgré les réseaux sont aussi plantées de couvre-sols floricoles, de hauteur variée pour laisser des transparence et apporter du volume.
- Le pôle multimodal a consisté en l'intération d'arceaux et d'abris vélos dans un espace très contraint, demandant un calepinage rigoureux des accès et cheminements.

Maître d'ouvrage : Vitry sur Seine
Mandataire : BATT
Co-traitant : URBAN-ECO^{SCOP}

Réalisation : 2023-2024



RUE EDOUARD TIL - RUE EDOUARD TREMBLAY

10

Aménagement prévus
1 jalonnement type flèche sur mât
Fournisseur : JDECAUX - LACROIX - NORD SIGNALISATION
Gamme : A

BATT | URBAN-ECO

Vitry-sur-Seine Pole Multimodale | août 2024

COUPE C

Existant

Projet Sens Unique

Projet Double sens

BATT | URBAN-ECO

Vitry-sur-Seine Pole Multimodale | mars2024 | 28

Vue en perspective vers le passage Leclerc



RN7 Nord Essonne - Etude urbaine, architecturale, environnementale et juridique sur le territoire de GOSB (94 & 91)

La mission

Volet paysage, écologie urbaine et développement durable

- Compréhension des enjeux paysagers et écologiques aux abords de la RN7 ;
- Partage et mise en lumière des lieux en attente de projets urbains, de renaturation ou de gestion des risques (inondation)
- Détails sur des lieux de mutation et des espaces en friches
- Elaboration de zooms opérationnels.

Le projet

La RN7 entre Orly et Grigny est en cours de mutation pour accueillir la prolongation du tramway T7, venant desservir et désenclaver de nombreux quartiers traversés. Les structures paysagères sont riches : du plateau de longboyau au nord avec ses paysages très ouverts, les coteaux de la Seine et la vallée de l’Orge à Juvisy, puis la vallée de la Seine et de la Morte rivière à Viry-Châtillon et Grigny. Elles ne sont psa toujours lisibles et les vues sont peu mises en valeur, localement elles se referment par une urbanisation continue. La trame verte et bleue présente un fort potentiel mais elle est ténue aujourd’hui dans les tissus bâtis, plus généreuse sur le coteau et les vallées; les continuités sont à travailler. Les enjeux énergétiques, les risques d’inondation et les nuisances sonores sont des problématiques majeurs à traiter dans le projet urbain pour rendre habitable et qualitatif les différentes séquences de la RN7.

Notre posture : Qualifier, Protéger, Aménager, Renaturer

Qualifier et Protéger :

- des nuisances (bruit, pollutions) en créant des filtres entre les voies et les lieux de vie et en favorisant les déplacements doux du quotidien
- les continuités écologiques et espaces de nature sur la longueur et de manière transversale entre coteau et plateau

Aménager et renaturer

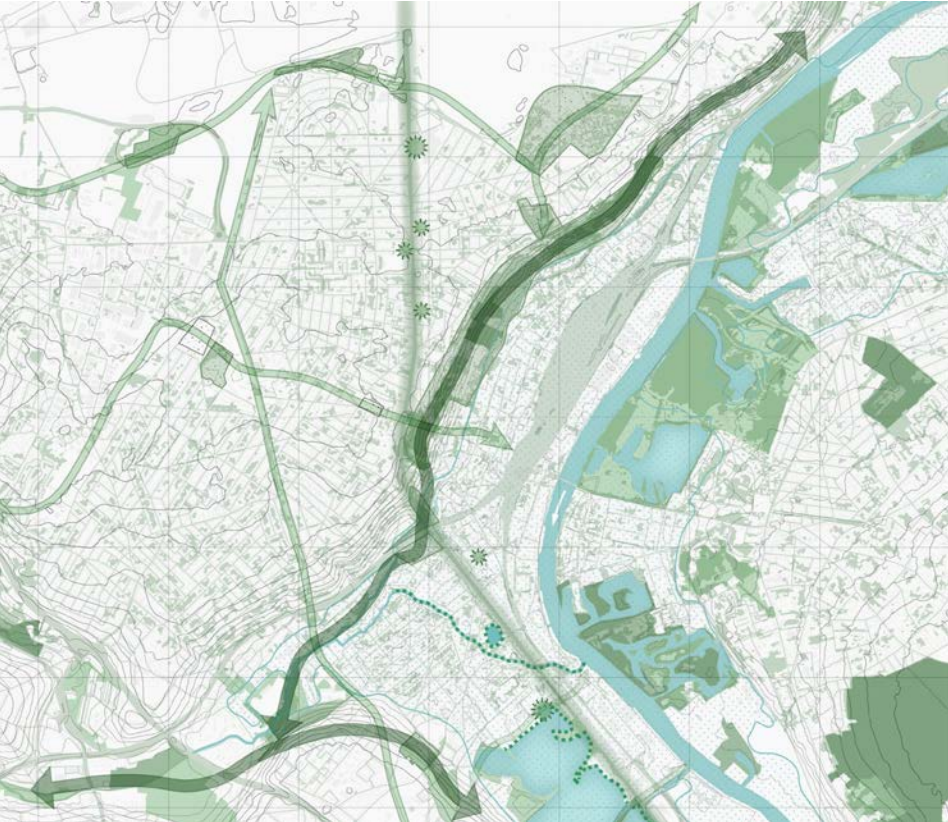
- équilibre entre parcelles à inscrire dans les projets de développement urbain (logements, activités, équipements...) et une place pour le paysage végétal
- propositions de solutions éco-paysagères trouvant des financements et apportant une réelle plus-value pour le confort de vie.

Maître d’ouvrage : EPT Grand Orly Seine Bièvre
Missions : Paysage, écologie urbaine et développement durable
Equipe MOE : Atelier Silhouette Urbaine
Réalisation : 2024 - en cours



LA RN7 COMME JALON ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

SYNTHÈSE DES ENJEUX DE PAYSAGE ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

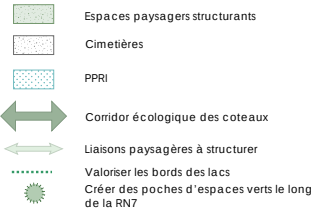


Lot 2 : Atelier Silhouette Urbaine / Urban Eco / Terridev / Bérénice

Valoriser les corridors paysagers et écologiques
L'amélioration des continuités écologiques vise à renforcer les liens intercommunaux, améliorer le cadre de vie et intégrer nature et mobilité dans un projet urbain harmonieux.

Préserver l'intégrité des espaces naturels
Les grands projets d'aménagement (mobilité, infrastructures) peuvent perturber les corridors écologiques et fragiliser les paysages, nécessitant une attention particulière à l'équilibre environnemental.

Renaturer les abords de la RN7 et construire une stratégie partagée
Introduire des espaces verts en bordure de l'axe pour créer des îlots de fraîcheur, améliorer le confort thermique, favoriser la sociabilité, et bâtir une vision paysagère cohérente à l'échelle intercommunale malgré la fragmentation actuelle.



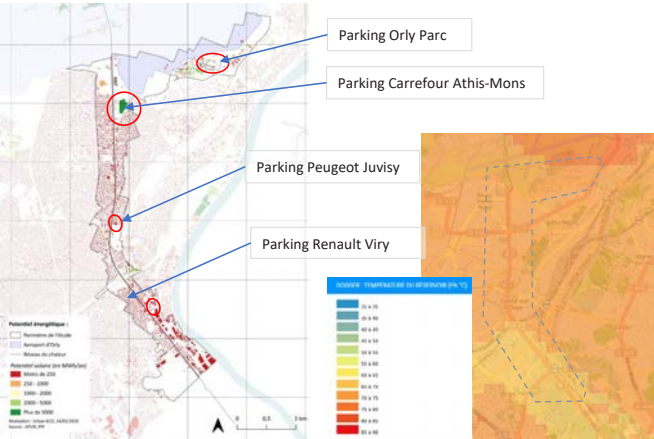
Etude urbaine, architecturale, environnementale et juridique de la RN7 - Nord Essonne
EPT Grand Orly Seine Bièvre / Phase 1 : diagnostic - Avril 2025 /31

UN TISSU BÂTI EN RENOUVELLEMENT QUI RÉDUIT PROGRESSIVEMENT LES CONSOMMATIONS

La bâti du secteur d'étude est principalement ancien et de qualité modeste. Les logements sont très énergivores. Les nombreuses opérations récentes le long de la RD7 améliorent considérablement le confort thermique pour les habitants. Le renouvellement progressif du secteur aura donc un effet très positif sur la consommation d'énergie du bâti.

Le potentiel de production d'énergie solaire est actuellement assez faible. Les nouvelles constructions, plus grandes et avec des toits plutôt plats vont renforcer ce potentiel. Par ailleurs, il existe un potentiel fort de production solaire sur les grands espaces vides artificialisés du territoire : parkings des zones d'activités et des centres commerciaux, friches bâties...

Le potentiel de géothermie profonde est élevé sur le territoire. La nappe du Dogger atteint plus de 70°C. La densification du secteur pourrait augmenter la rentabilité de la création d'un réseau de chaleur en utilisant cette ressource.



Lot 2 : Atelier Silhouette Urbaine / Urban Eco / Terridev / Bérénice



Etude urbaine, architecturale, environnementale et juridique de la RN7 - Nord Essonne
EPT Grand Orly Seine Bièvre / Phase 1 : diagnostic - Avril 2025 /90

Espaces de parking



Athis-Mons
Parking Modélisme automobile et gymnase Carpentier
→ Propriété région et commune

Surface : 1 654 m²

Possibilités :
- Végétalisation partielle et plantation de la bande enherbée le long de la route

Paray-Vieille-Poste
Parking au croisement rue de la pointe - avenue Marcel Sembat
→ Propriété communale

Surface : 1 630 m²

Possibilités :
- Végétalisation partielle dans le cadre de l'aménagement de cette parcelle



Elaboration et suivi d'un projet de développement et d'aménagement stratégique du Plateau Nord à Caen (27) - Mission Ecologie et Développement Durable

La mission

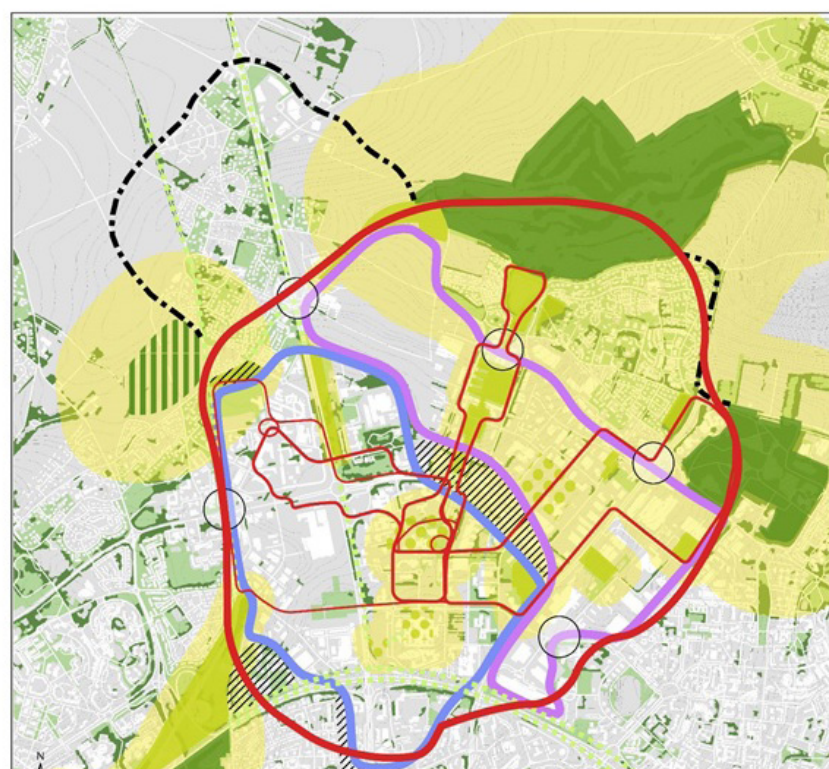
Le Plateau de Nord de Caen accueille une ensemble d'activités autour de la recherche médicale (universités, CHU, Ganil et ENSICAEN, Campus des métiers...), un centre commercial et du logement. L'agglomération Caen La Mer souhaite orienter les dynamiques en cours vers la construction d'un projet d'ensemble, plus en relation avec son territoire, son grand paysage, ses valeurs agro-écologiques et le développement des transports en commun par le Tram.

Ainsi notre équipe a porté un projet ambitieux croisant les approches urbaines, paysagères, économiques, innovantes, agricoles et écologiques, pour proposer une dynamique axée sur deux poles : un « Supercampus » et un « Arc des entreprises ».

La mission est menée par une équipe complète autour de l'urbaniste de l'Agence Devillers.

LE PAYSAGE ACTIVITES RENDU FERTILE

Une nature intégrée à la vie/ville : entre sport et santé



Une cohérence de projet accès sur des boucles à différentes échelles du domestique au plateau, construite sur un assemblage d'espaces de nature:

- Jardins familiaux et collectif
- Prairies
- Vergers
- Petits bois
- Haies

Chaque boucle est jalonnée de lieu de nature, de sport et détente.



Le projet

Le campus de Caen s'inscrit dans un large territoire marqué par une agriculture intensive déconnectée du site, un patrimoine naturel riche dans les vallons, autour du Golf et du Bois de Lebisey et par une trame secondaire de nature entre les parcelles occupées, notamment par de vastes parkings.

En cohérence avec le travail sur le paysage, notre équipe à repérer les différents espaces à caractère naturel présents sur le site pour montrer les «manques» dans une trame verte et bleue urbaine, pouvant donner du sens au plateau habité. Rapidement, l'évidence a été de donner à reconquérir le coeur du site, pour permettre la création de nouveaux espaces de nature par désimperméabilisation et pouvant accueillir des bois, des prairies, des jardins et des aires de sports extérieurs.

Un travail fin a été mené de manière conjointe avec les urbanistes pour donner du sens aux chemins et circulations et s'attacher à proposer des boucles actives à différentes échelles : de la grande boucle entre les noyaux de biodiversité, à la boucle entre campus ou à celle connectant le futur CHU reconstruit... c'est une vision d'un territoire actif à vivre qui est imaginé pour 10 à 30 ans.

Nos perspectives montrent une nouvelle ambiance pour le Supercampus alliant sports et nature.

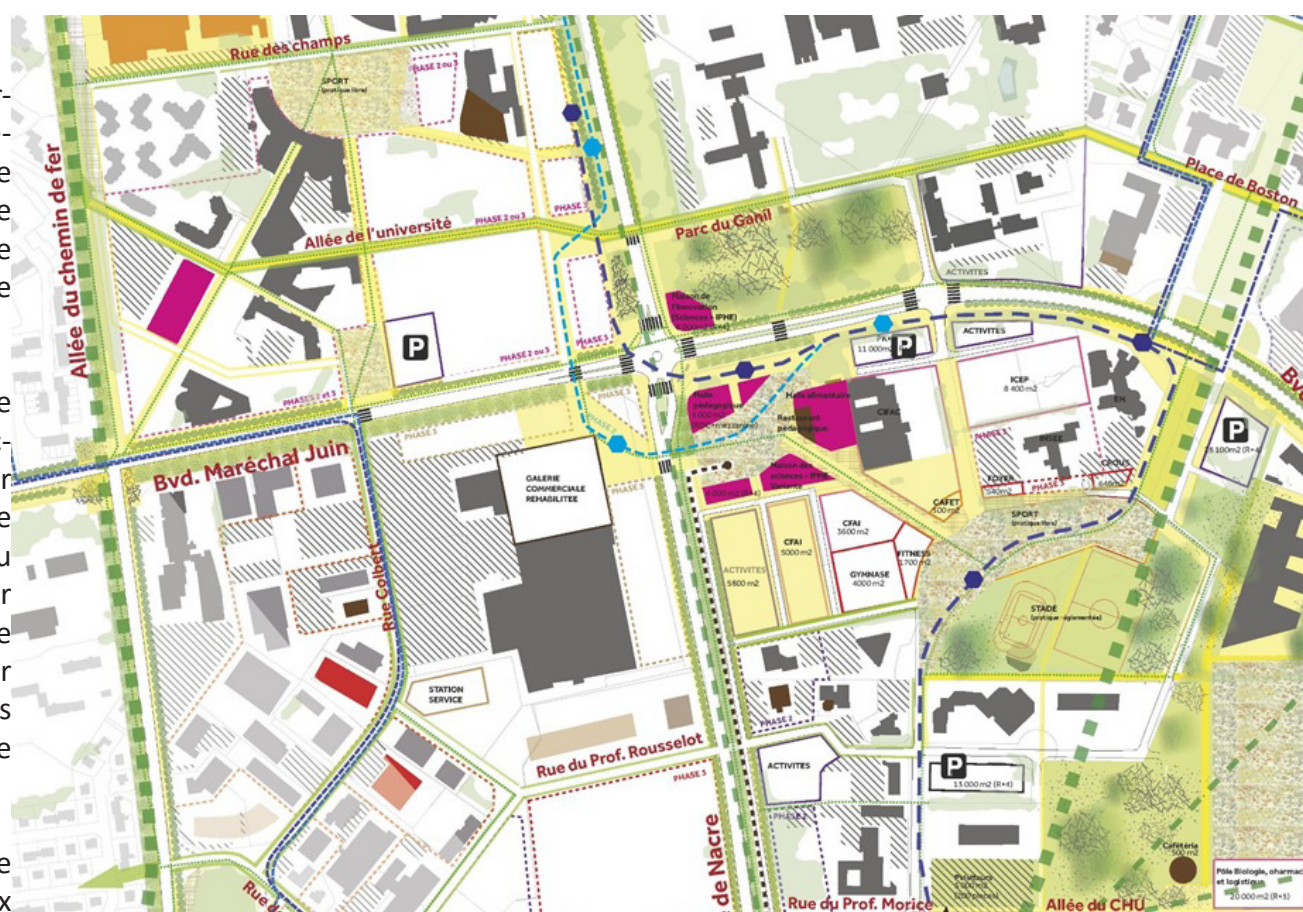


Schéma zoomé sur le supercampus, dessiné de manière concertée par l'urbaniste

Une nature intégrée à la vie/ville : entre sport et santé



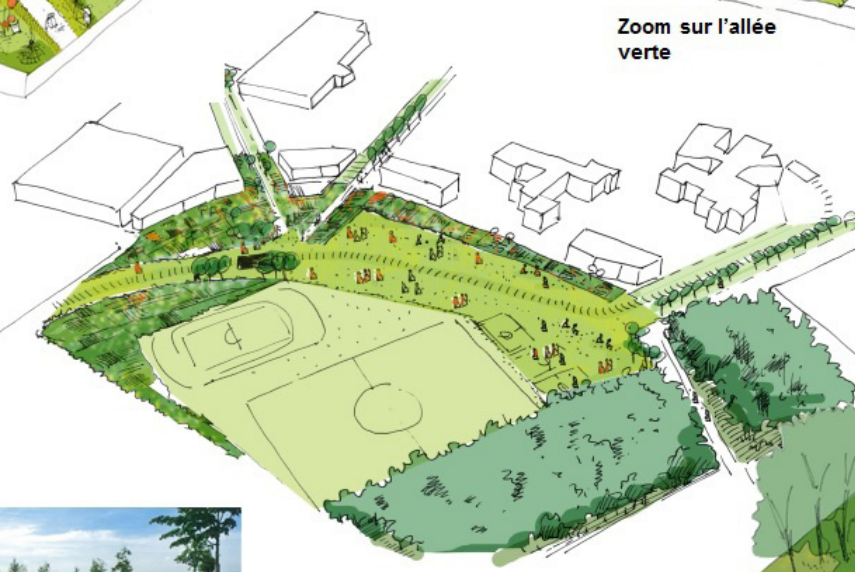
Zoom sur les jardins

Convivialité, promenade, jardinage, expérimentation artistique, ...



Zoom sur l'allée verte

« chambre verte »
Détente, convivialité, verger, ...



Zoom sur les bois

Espace « de nature », promenade, découvertes, ...

Maître d'ouvrage : Caen la Mer
Mandataire : Agence Devillers
Co-traitants : INNO TSD, SECAD, ALPHA-VILLE, UNE AUTRE VILLE, URBAN-ECO^{SCOP}, ATELIER DES GIBOULEES
Réalisation : 2016 - 2017



Etude urbaine sur le quartier Floréal-Saussaie-Courtille - Commune de Saint-Denis (93)

La mission

Volet paysage, écologie urbaine et développement durable

- Etablissement d'un diagnostic de l'état initial ;
- Proposition des scénarios d'aménagement pour la recomposition urbaine entre 3 bailleurs (PCH habitats, la CLAM et ADOMA) pour la reconstitution d'une offre de logements sociaux;
- Définition des aménagements des espaces publics et de coeur d'îlot des 3 ilots.

Le projet

Le secteur Floréal-Saussaie-Courtille occuper 2 grandes parcelles au nord du parc sportif Marville et proche du Parc G. Valbon. Dans le cadre du PRU du secteur, il est attendu de remailler le secteur et de permettre l'accueil de 2 programmes spécifiques en complément de la recomposition des espaces extérieurs de PCH Courtille. Les espaces sont vastes, avec de beaux arbres mais aussi des espaces extérieurs peu qualitatifs de pelouses et de parkings.

Notre posture : Préserver le végétal existant, organiser de manière bioclimatique les bâtiments, gérer les eaux pluviales, créer des lieux de vie publics et privés apaisés et adaptés au changement climatique.

Ainsi, note équipe a travaillé en étroite collaboration avec les différents acteurs pour répondre au mieux aux programmes, en cherchant à les imbriquer finement et à leur donner une résonance, dans une logique programmatique qualitative.

Ainsi, nous conservons 95% des arbres et gérons 100% des eaux pluviales en aérien et à la parcelle pour une pluie vicennale, tout en valorisant la biodiversité. La nouvelle voie accueille une double piste cyclable, une noue, des arbres d'alignement et un petit bois.

Les coeurs d'îlot sont jointifs pour offrir un vaste espace de fraîcheur, intégrant des jeux pour enfants chez PCH et des espaces collectifs pour la CLARM.

Les parkings sont réorganisés pour une grande efficacité, tout en préservant les circulatons pour les pompiers.

Ce projet a été validé par les différents acteurs et Plaine Commune.

Maître d'ouvrage : Plaine Commune
Missions : Paysage, écologie urbaine et développement durable
Equipe MOE : AKMA mandataire
Réalisation : 2023-2024



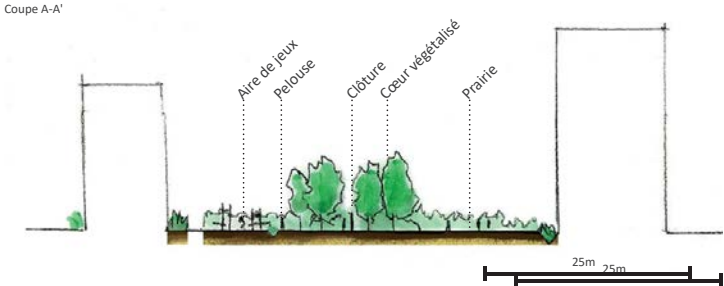
PAYSAGE ET NATURE : PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PRIVÉS DES LOTS



Scénario de projet : le cœur boisé.

Un cœur végétalisé d'une densité élevée est aménagé pour séparer les lots et dissimuler la clôture. Ce boisement crée un espace qui devient une véritable réserve de biodiversité, favorisant ainsi la préservation de la faune et de la flore locales.

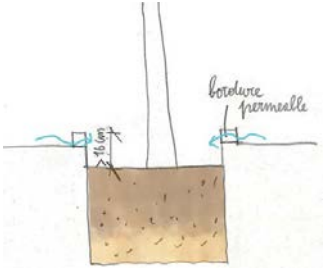
Au sud-ouest, une placette arborée est spécialement aménagée pour accueillir une zone dédiée aux sports et aux activités en plein air pour le quartier, offrant ainsi un espace de détente et de loisirs en rive de la future voie.



PAYSAGE ET NATURE : PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PRIVÉS DES LOTS



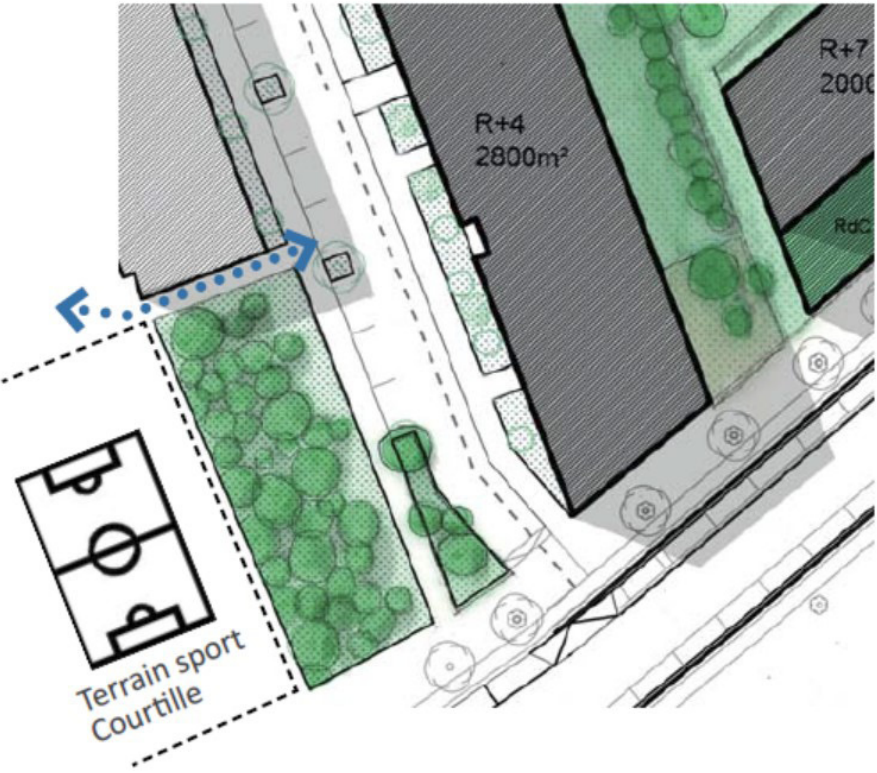
Les zones végétales et la gestion des eaux



Détail des pieds d'arbres en creux.

Projet "Floréal" à St-Denis (93) Gestion des eaux pluviales

Détail des surfaces				
Surfaces (m²)	ADOMA	CLARM	PK 17 pl.	PK 20 pl.
Bâti				
Tuile en pente	742 m²	423 m²		
Toit terrasse gravillonnée		234 m²		
Toit végétal (substrat > 15 cm)			162 m²	292 m²
Soil imperméable			213 m²	296 m²
Pente moyenne				
EV sur dalle (substrat > 50 cm)	510 m²	910 m²	41 m²	69 m²
EV de pleine terre				
Soil imperméable				
Soil semi-perméable				
Pente forte				
EV sur dalle (substrat > 50 cm)				
EV de pleine terre				
EV utilisé pour la rétention	46 m²	54 m²	75 m²	43 m²
Boisement				
Bassin en eau permanent				
TOTAL	1 298 m²	1 621 m²	490 m²	654 m²
Bilan				
Bassin versant	ADOMA	CLARM	PK 17 pl.	PK 20 pl.
Surface	0,13 ha	0,16 ha	0,05 ha	0,07 ha
Emprise au sol bâtie	742 m²	657 m²	0 m²	0 m²
Flux forte	Surface active	0,07 ha	0,06 ha	0,03 ha
Fréquence...	CR moyen	0,51	0,39	0,68
10 ans	Mode de gestion	Rejet	Rejet	Rejet
	Volume de rétention	23 m³	19 m³	12 m³
	Temps de vidange	0,3	0,2	0,4
	Hauteur d'eau moyenne	0,5 m	0,4 m	0,2 m
	Lame d'eau abattue	22 mm	31 mm	20 mm
Abattement de la pluie courante	Supérieure à 8 mm ?	VRAI	VRAI	VRAI
	Temps d'abattement	0,6	0,6	0,3



Proposition 3

L'espace Sud Ouest devient une réserve de biodiversité.

Habiter la RN20 - Communes de Ballainvilliers, La Ville-du-Bois et Longpont-sur-Orge (91)

Etude de requalification urbaine et économique de la RN20

La mission

Volet paysage, écologie urbaine et développement durable

- Etablissement d'un diagnostic de l'état initial ;
- Proposition des scénarios d'aménagement de la requalification des abords de la RN20 sur l'ensemble du périmètre
- Définition des aménagements des espaces publics (à court, moyen et long termes) ;
- Elaboration de zooms opérationnels.

Le projet

La RN20 traverse le futur projet de requalification urbaine des villes de Ballainvilliers au Nord-Est, Longpont-sur-Orge au Sud-Est et La Ville du-Bois à l'Ouest. Chacune de ces communes a une entrée située sur la RN20. Les centres-villes quant à eux, sont éloignés de cet axe majeur, très fréquenté (55 000 véhicules / jours) et peu aménagé. On constate sur le secteur étudié le morcellement des activités, le mitage et l'absence de relation avec l'urbanisation mitoyenne, la pauvreté de traitement des espaces publics, d'importantes nuisances sonores, une certaine inadaptation au piéton, un paysage dégradé... Cette portion de territoire manque d'une image valorisante et attractive.

Notre posture : Protéger - qualifier - animer : enjeux pour une nouvelle identité paysagère, urbaine et architecturale

PROTEGER :

- des nuisances (bruit, pollutions) en limitant les expositions directes des habitants sur RN 20 (balcon, entrées...)
- les déplacements doux du quotidien
- les continuités écologiques et espaces de nature

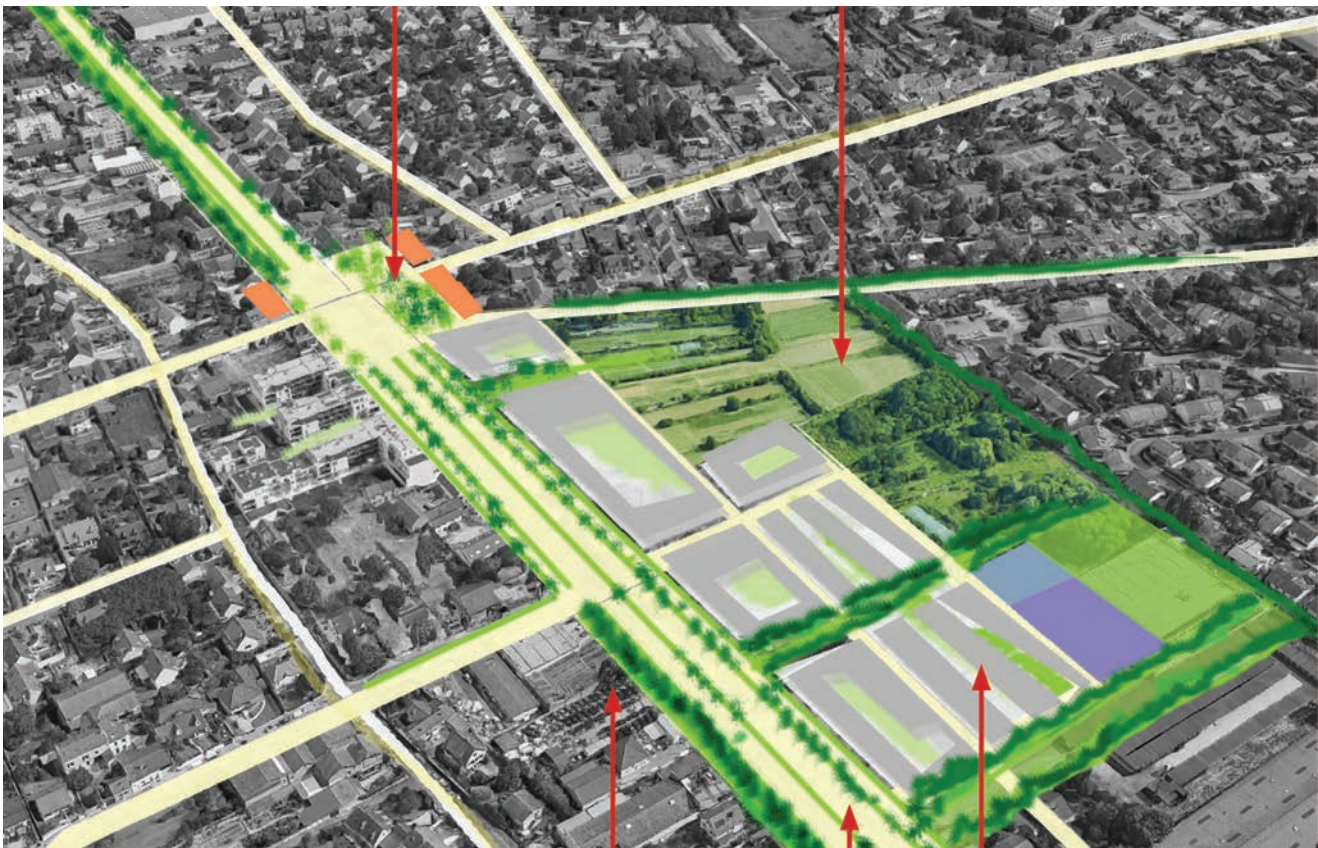
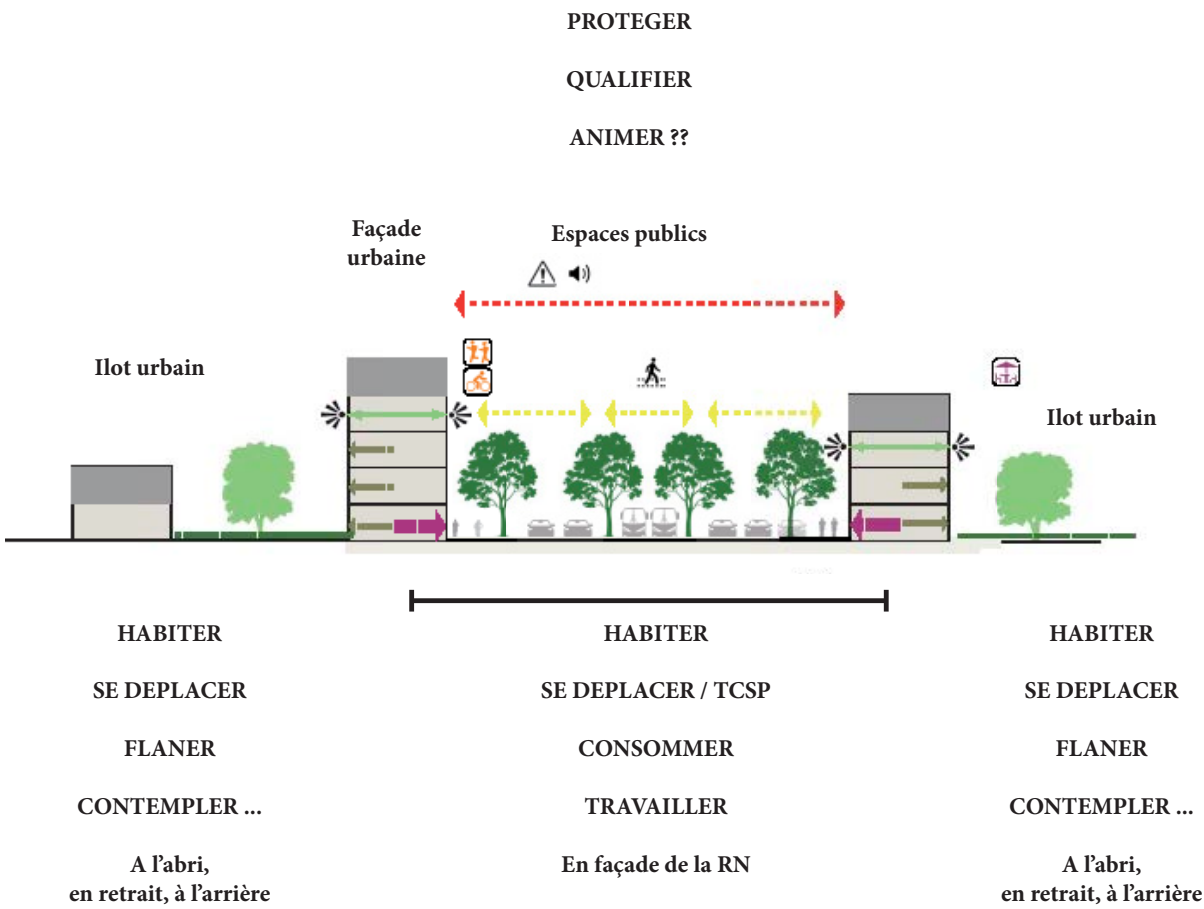
QUALIFIER

- l'image de la RN 20 (façades, architecture, qualité espace public)
- la qualité des nouvelles implantations (logement, activité : bâtiments et abords) sur RN / arrières
- les transitions et le rapport privé - public (lisières, franges)

ANIMER

- encourager de nouvelles façons de consommer, se déplacer, se loger (articuler, distribuer, éviter, traverser) sur RN / arrières
- créer une attractivité et se poser la question d'une nouvelle centralité profitable aux 3 villes

Maître d'ouvrage : Paris Saclay
Missions : Paysage, écologie urbaine et développement durable
Equipe MOE : Made In mandataire
Réalisation : 2019-2021



ETUDE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, URBAIN ET COMMERCIAL DU GRAND ORLY (91 & 94)

La mission

Volet paysage, écologie urbaine et développement durable

- Etablissement d'un diagnostic de l'état initial à partir de données croisées et d'entretiens spécifiques - vision globale et zoom sur des secteurs spécifiques
- Faire émerger les facteurs de mutations paysagers et environnementaux
- Construire une trajectoire cohérente pour le territoire global et certains secteurs.

Le projet

L'ambition de ce PPA sur un vaste territoire sur 2 départements autour de l'aéroport d'Orly est d'accompagner la maîtrise d'ouvrage pour anticiper/préparer des opérations d'aménagement complexes, avec une gouvernance élargie et d'aider à penser une ville globale à l'échelle de l'ensemble des communes du PPA.

- Dans un contexte urbain en développement et renouvellement, avec des situations très contrastées, une dynamique économique réduite malgré la présence d'activités motrices et de fortes coupures infrastructurelles, les ambitions environnementales partagées sont fortes :
- Atteindre le facteur 4 à l'horizon 2050 et devenir résilient face aux effets du changement climatique (eau, nature, sols...)
 - Supprimer la consommation foncière (terres agricoles, forestières et naturelles, dont les friches)
 - Ramener les concentrations en polluants atmosphériques à des niveaux en conformité avec les seuils fixés par l'OMS 2019
 - Réduire massivement les consommations énergétiques finales (secteurs résidentiels et tertiaires + transport) et diversifier le mix énergétique
 - Préserver les paysages de plateau et vallée de Seine et les trames écologiques

Notre posture : S'appuyer sur les atouts/faiblesses à grande échelle et comprendre des situations locales spécifiques, inscrite dans la dynamique de projet pour établir une boîte à outils de décision de développement soutenable.

Maître d'ouvrage : Grand Orly Saine Bièvre, Métropole du grand Paris, Grand Paris Aménagement, Paris Saclay
Missions : Paysage, écologie urbaine et développement durable
Equipe MOE : D&A, URBAN-ECOSCOPI, GAC, JS Camus, JC Driant, espacité, ibicity, OGI.
Réalisation : 2021-2023



Attendus et méthodologie de travail

Le développement du territoire du Grand Orly doit se penser à long terme, dans le contexte du changement climatique, de la raréfaction des ressources et de l'instabilité de l'accès à l'énergie. Après une phase d'état des lieux du territoire, il s'agit ici d'identifier les tendances et de repérer les bonnes pratiques concernant la prise en compte des enjeux environnementaux sur les projets du territoire.

La méthode de travail se décompose en 3 étapes organisées en entonnoir. La mise en évidence des principaux enjeux environnementaux du territoire (phase 1) a permis de cibler 4 secteurs de projets; puis dans chacun d'eux 1 projet a été évalué.

1. Analyse à grande échelle des enjeux environnementaux sur 4 secteurs

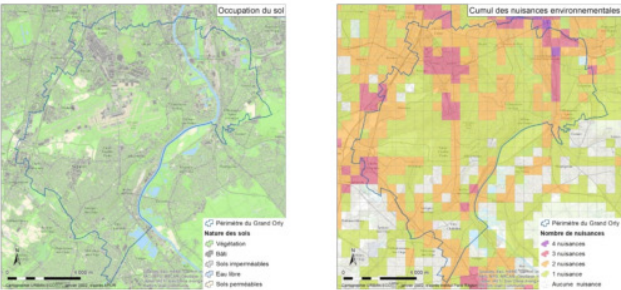
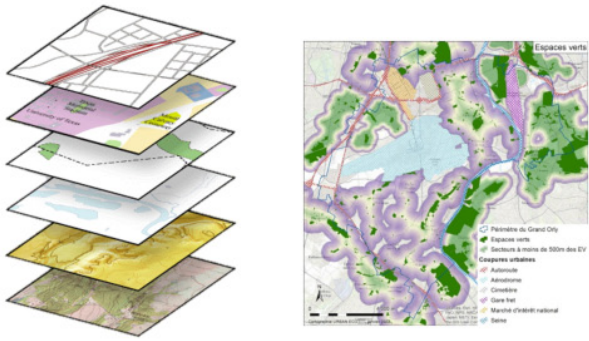
1. Mise en évidence des enjeux environnementaux du territoire
2. Superposition avec les projets identifiés
3. Identification des enjeux sur quelques secteurs

Trames écologiques	Maillage des espaces verts	Artificialisation des sols	Gestion des eaux pluviales/inondations	Chaleur urbaine	Cumul des nuisances	Potentiel ENR
--------------------	----------------------------	----------------------------	--	-----------------	---------------------	---------------

2. Expertise sur 1 projet sur 4 secteurs pour évaluer les adéquations entre projet et enjeux environnementaux

1. Zoom sur chaque thématique environnementale
2. Evaluation environnementale au regard du projet
3. Synthèse Enjeux/Réponses

3. Boîte à outils – Phase 3



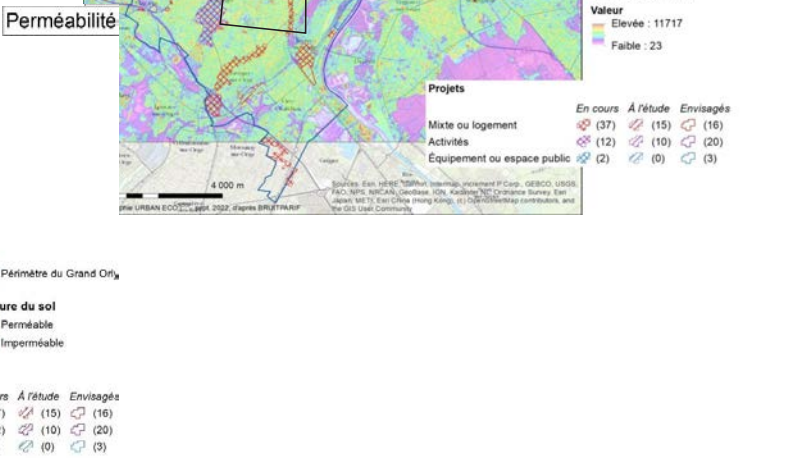
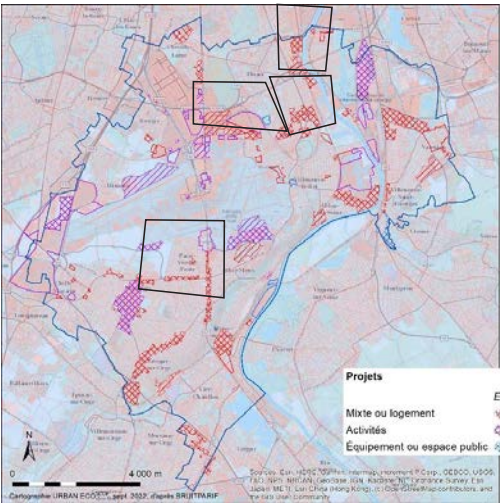
PPA GRAND ORLY / PHASE 2 – IDENTIFIER LE NIVEAU D'ADEQUATION ET LES MARGES DE MANOEUVRE ENTRE OFFRE, DEMANDE ET ENJEUX TERRITORIAUX
D&A – GAC – JS CAMUS – ESPACITE – JC DRIANT – URBANECO – OGI – IBICITY – ind.0 novembre 2022

Projets et enjeux environnementaux – Chaleur et perméabilité des sols

Le territoire du Grand Orly est fortement imperméable. Hormis les grands parcs et le pelouses de l'aéroport, le tissu urbain est très artificialisé. Cela provoque des enjeux forts sur la gestion des eaux pluviales et la chaleur urbaine qui devront être pris en compte dans les nombreux projets d'aménagement... Les opportunités de désartificialisation, pour s'inscrire dans la démarche du ZAN, sont également nombreuses.

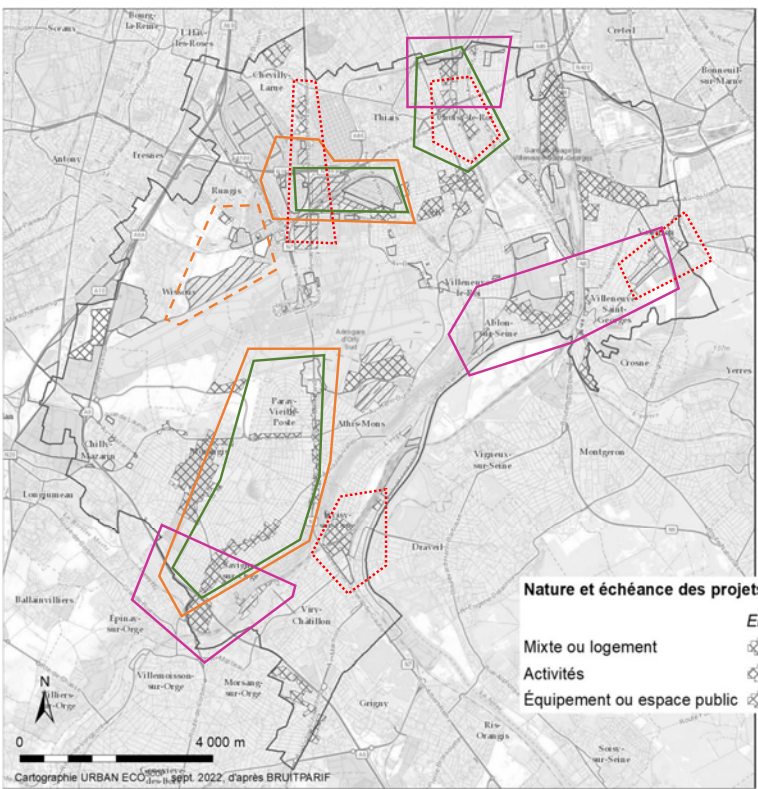
Les secteurs les plus imperméables (et donc les moins végétalisés) sont également les plus vulnérables face aux fortes chaleurs, et inversement. Ainsi, les zones d'activités du secteur Sénia figurent parmi les espaces les plus chauds du territoire.

Sur les autres secteurs, la densité urbaine et/ou le manque d'espaces végétalisés arborés et de grande ampleur limitent également la capacité de rafraîchissement des espaces.



PPA GRAND ORLY / PHASE 2 – IDENTIFIER LE NIVEAU D'ADEQUATION ET LES MARGES DE MANOEUVRE ENTRE OFFRE, DEMANDE ET ENJEUX TERRITORIAUX
D&A – GAC – JS CAMUS – ESPACITE – JC DRIANT – URBANECO – OGI – IBICITY – ind.0 juillet 2022

Territorialisation des enjeux au regard des projets



- Zone de projets avec un risque fort lié au manque d'accessibilité à des espaces végétalisés
- Zone de projets très artificialisés avec un risque fort face aux événements climatiques exceptionnels (pluie et chaleur)
- Zone de projets très perméables donc l'aménagement induit un risque fort concernant la gestion de EP
- Zone de projets avec un risque fort lié à la quantité de site pollués ou potentiellement pollués
- Zone de projets avec un risque fort lié au niveau de bruit (souvent > 65dB)

PPA GRAND ORLY / PHASE 2 – IDENTIFIER LE NIVEAU D'ADEQUATION ET LES MARGES DE MANOEUVRE ENTRE OFFRE, DEMANDE ET ENJEUX TERRITORIAUX
D&A – GAC – JS CAMUS – ESPACITE – JC DRIANT – URBANECO – OGI – IBICITY – ind.0 juillet 2022

Mission d'étude urbaine concertée sur les abords du tramway T1 sur le territoire de l'EPT Est ensemble ⁽⁹³⁾

La mission

Nous sommes en charge de :

- L'expertise écologique aux côtés des urbanistes et paysagistes
- L'accompagnement au changement des approches de développement des abords d'une infrastructure majeure pour le territoire : le Tramway

Le projet

La démolition de l'autoroute A186, entre Romainville et Montreuil, est un geste fort, qui a permis de poursuivre le tracé du T1 de Noisy-le-Sec, à Romainville, Montreuil et jusque Rosny sous Bois. Autour de ce tracé, des espaces se sont libérés permettant d'imaginer de nouveaux espaces à vivre, dans ce territoire de contrastes, où même la topographie fabrique des accidents et des passages surprenants d'un monde à l'autre. Ce caractère hétérogène du territoire d'Est Ensemble est un levier de projet formidable, pour porter des projets urbains qui pourront prendre comme principe «PLANTER D'ABORD, BÂTIR PARFOIS».

La méthode de travail est basé sur une série d'expertises spécifiques et nous portons celle de la nature en ville, les enjeux de trames écologiques par la conservation des zones non artificialisées et la limitation de la transformation des écosystèmes. Ainsi, chaque fois que possible nous cherchons à renaturer à partir des principes déjà inscrits par notre équipe dans la Trame Verte et Bleue d'Est Ensemble :

- Maintenir ou créer des espaces de nature d'un seul tenant et non des confettis
- Qualifier les espaces maintenus ou créés : petits bois, prairies, fruticées...
- Donner une juste place à l'homme et aux espèces extraordinaires et ordinaires en ville
- Assurer des continuités en minimisant les obstacles routiers et bâtis.

Ainsi le programme a été travaillé au sein de l'équipe et avec les élus, pour porter ses ambitions et confronter au référentiel durable d'Est Ensemble.

Le vivant

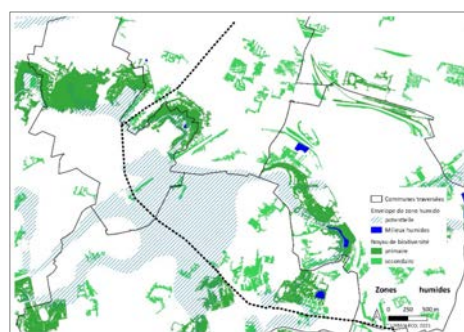
La trame bleue

Retrouver l'eau sur le plateau

Faire réapparaître l'eau sur les secteurs potentiels et favoriser les écoulements aériens.

L'enjeu de la gestion des EP sur les abords du T1

Une gestion des eaux à ciel ouvert / retrouver l'eau comme ressource du paysage / valoriser le cheminement de l'eau



- Sens d'écoulement des EP
-  Perméabilité 10-5 à 10-6
(Hors zones bleues : infiltration concentrée proscrite liée au gypse, seule l'infiltration diffuse est autorisée).
-  Zone humide potentielle
- Espace paysager protégé participant à la gestion de l'eau de pluie

Enjeux paysage et biodiversité

Le T1 possible support d'une connexion trame verte et bleue à grande échelle
Retrouver des espaces ouverts et accessibles pour le développement de la vie du quartier

- 1- Étendre le paysage et l'atmosphère du parc Montreuil à travers les écoles et les jardins d'habitats collectifs**
- 2- Affirmer la promenade des hauteurs et la liaison Montreuil Beaumont**
- 3- Affirmer le périmètre élargi des murs à pêche, le coeur comme fonction vitrine et historique de l'agriculture, retrouver l'eau sur le plateau**
- 4- Constituer une véritable axe vert avec les espaces verts sur les délaissés de l'autoroute en complément des coeurs d'îlots plantés protégés**
- 5 - L'échangeur de Romainville un potentiel de création de renaturation à reconnecter au système de la corniche des forêts.**
- 6 - Une connexion écologique impossible. Quelles alternatives à imaginer dans le tissu de proximité**
- 7- Amplifier la transparence de l'urbanisation dans le vallon. Affirmer la promenade des hauteurs et ses connexions espaces de nature et lieu de plein air.**
- 8- Connecter les espaces végétalisés et redimensionner un lieu d'accueil pour tous.**

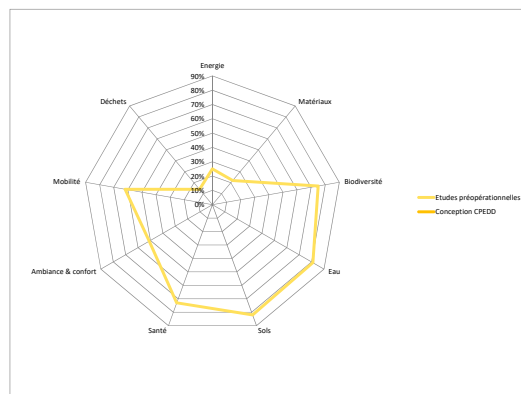
coloco + Ville Ouverte + Urban-eco + Creaspace + RR&A + Une fabrique de la ville + Ingerop

Référentiel d'Aménagement
Durable d'Est Ensemble

Phase Etude pré-opérationnelle



Analyse globale



Maître d'ouvrage : Est Ensemble

Equipe : colocó + Ville Ouverte + Urban-eco + Creaspace + RR&A + Une fabrique de la ville + Ingerop

Missions : Volet écologie

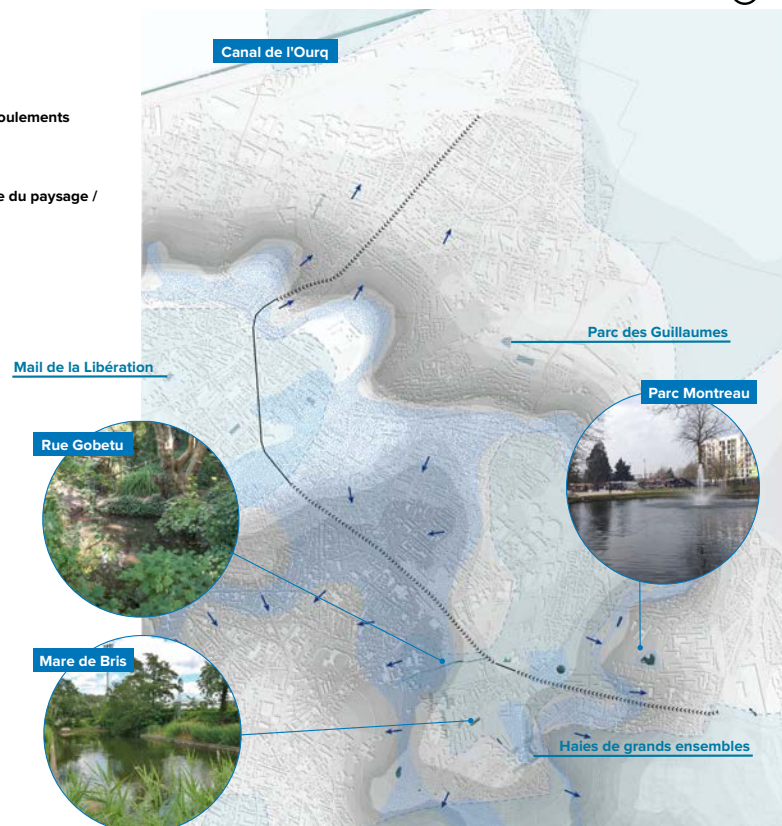
Réalisation : depuis 2021

Surface totale : 24 ha

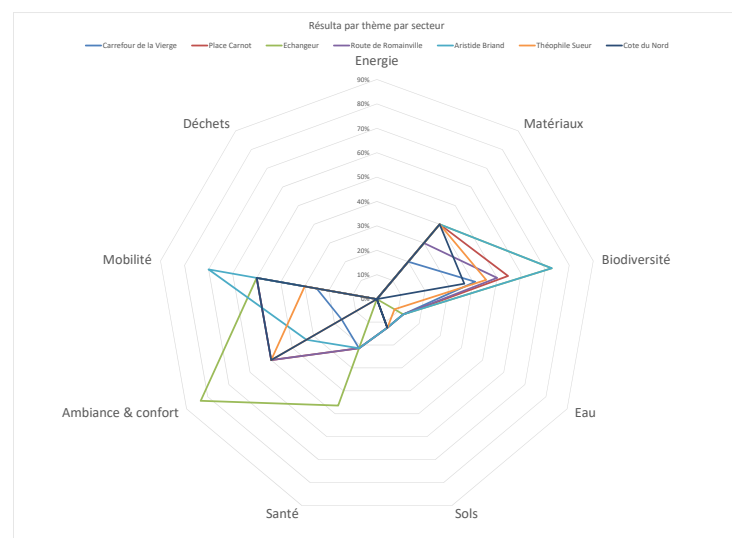
Montant des travaux : - € HT



TERRE ①



TERRE ①



thématique	Carrefour de la Vierge	Place Carriot	Echangeur	Route de Roumanille	Artaïde Briand	Théophrasté Saurer	Cote du Nord
Terrains	20%	20%	40%	30%	40%	40%	40%
Matériaux	20%	40%	40%	30%	40%	40%	40%
Electricité	42%	55%	73%	50%	72%	45%	26%
Eau	13%	13%	13%	13%	13%	8%	0%
Sols	13%	13%	0%	13%	13%	13%	13%
Levier	21%	21%	46%	21%	21%	0%	0%
Aménagement & confort	17%	50%	83%	50%	39%	50%	50%
Mobilier	25%	50%	50%	50%	70%	30%	50%
Diagnostique	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Granville 2030

Requalification urbaine du centre-ville de Granville (50)

La mission

L'approche paysagère conduite sur le territoire urbain de Granville, dans son centre-ville et sur ses deux façades maritimes et à ses entrées : gare, rue Couraye et Fontaine Bedeau.

Après une appropriation des lieux par des visites, reportage photographique et analyse du ressenti, nous avons défini les atouts et contraintes puis partagé les grands enjeux.

La topographie, les ouvertures peu lisibles sur la mer, la place prépondérante de la voiture, la dynamique des commerces... constituent des problématiques à traiter. Le travail est conjoint avec les bureaux d'études spécialisés pour définir des secteurs de projet et les développer.

Le projet

L'objectif majeur est de renforcer l'attractivité et le rayonnement du centre-ville en l'adaptant aux nouveaux usages et transformations sociétales :

- par la qualité des espaces publics
- une offre de logements renouvelée
- des continuités urbaines, spatiales et programmatiques
- en renforçant la dynamique commerciale
- en ouvrant la ville sur son littoral, son port et ses plages

Pour y parvenir, nous avons traité spécifiquement les entrées de ville: le Val'es'fleur, la Fontaine Bedeau et la gare, la rue Couraye, pénétrante par le Sud de Granville, le cours chartier en coeur de ville, la promenade du port et l'interface avec la ville, ainsi que le Plat Gousset.

Ces secteurs font l'objet de projet urbain de dynamisation et d'aménagements paysagers, dans une approche durable (vent, chaleur, gestion des eaux...).



Maître d'ouvrage : Ville de Granville
Mandataire : Vera Broez
Co-traitant : URBAN-ECOS^{CO}P, Transitec, Guimard Pierrot, C.GiiC, Franck Boutté Consultants, Res Publica et Atelier des Giboulées

Réalisation : 2019-2021



Ville eau et ville nature

Le paysage vécu et ressenti - une nouvelle approche

CONSTAT : Une ville marquée par sa géographie qui prédomine mais un traitement hétéroclite des espaces publics qui brouillent la compréhension du territoire.

- > observer de près les caractéristiques du paysage pour articuler les échelles de projet :
- 1 - identifier les éléments qui font la valeur paysagère de Granville et, au contraire, ceux qui brouillent la lisibilité de l'espace
 - 2 - s'appuyer sur la qualité du « déjà là » et s'en inspirer
 - 3 - utiliser un vocabulaire existant et adapté pour qualifier certains espaces délaissés
 - 4 - travailler sur les ressentis souhaités pour chaque espace pour trouver les outils de projet appropriés
 - 5 - assurer des transitions et continuités cohérentes et didactiques.

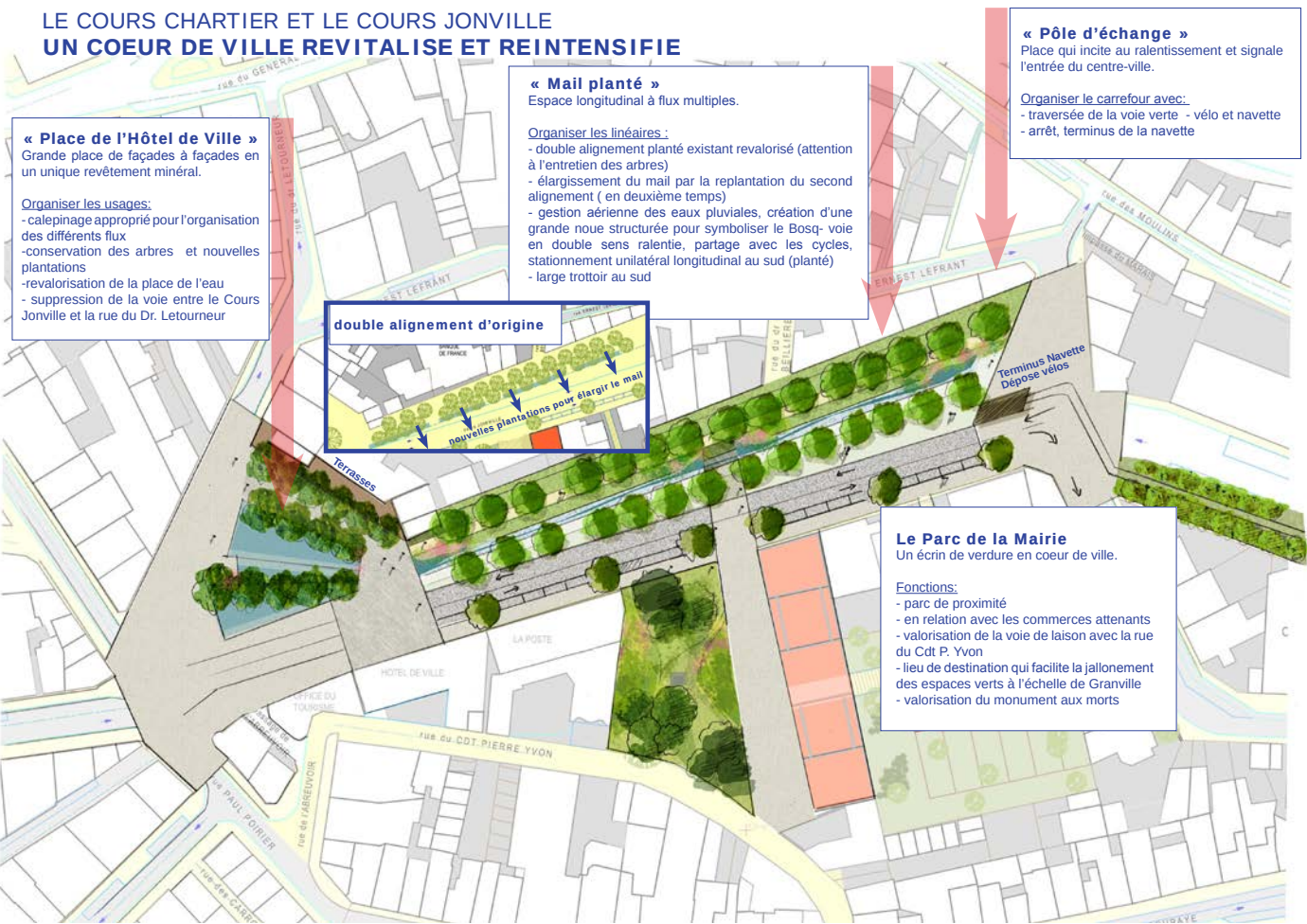
> ENJEU

Créer une harmonie pour faciliter la lisibilité des espaces publics et leur continuité grâce aux caractéristiques et outils ci-dessous:



LE COURS CHARTIER ET LE COURS JONVILLE

UN COEUR DE VILLE REVITALISE ET REINTENSIFIE



LE COURS CHARTIER ET LE COURS JONVILLE

UN COEUR DE VILLE REVITALISE ET REINTENSIFIE



Centre-ville de Montfermeil

Etude de programmation et de conception urbaine

La mission

Notre équipe de paysagiste et écologue accompagne finement l'urbaniste mandataire pour définir les capacités et qualités de développement du cœur de ville de Montfermeil puis dessiner et écrire les règles inscrivant la commune dans le nouveau PLUi en cours. Elle a établi le diagnostic et proposé une méthode adaptée pour aider une prise de décision inscrivant la commune dans une transition écologique raisonnée.

Le projet

La commune de Montfermeil souhaite disposer d'une expertise fine de son développement urbain, prenant en compte en premier lieu son socle écologique, c'est-à-dire la place de la végétation des espaces privés et publics, pour assurer une trame verte pour la faune urbaine, mais aussi pour le bien-être des habitants.

- L'objectif est double de choisir le développement sous pression et inscrire la ville dans une qualité du cadre de vie, en s'appuyant sur :
- les qualités végétales publiques intrinsèques de la commune, dont le Bois de Bondy et le Parc de l'Arboretum
 - la diversité des espaces privés à maintenir pour coordonner la place du bâti et des espaces verts
 - des continuités vertes dans les espaces publics
 - en renforçant la dynamique urbaine
 - en réorganisant les commerces du centre-ville.

Pour y parvenir, nous avons effectué un diagnostic très complet sur la place du végétal dans la ville, la biodiversité floristique et faunistique, la trame verte et bleue et les coupures écologiques. Ces axes fonctionnels sont venus guider les espaces végétalisés à préserver ou redéployer. Puis des principes d'aménagement écologique, déterminant les surfaces, forme, valeur d'usage et connecteur ont été partagés. Ils ont permis de procéder à la production d'un plan guide complet décrivant :

- les choix urbains des parcellaires privés
- la réorganisation des principaux secteurs urbains publics
- la qualification des voies et usages

Les traductions graphiques sont variées et très accessibles. Elles aboutissent à une écriture réglementaire directement intégrable dans le PLUi de Grand Paris Grand Est, en cours.

Secteur Bosquets Renaturer la ville **Espaces publics**

Principes d'aménagement : densifier et diversifier la végétation arborée et arbustive des mailles pour un meilleur confort (ombre, mise à distance de la rue) – en surface minimale de 500 à 1000m²



Maître d'ouvrage : EPT Grand Paris Grand Est
Mandataire : Ozone
Co-traitant : URBAN-ECO^{SCOP}, Alphaville, Dédale, Degouy VRD

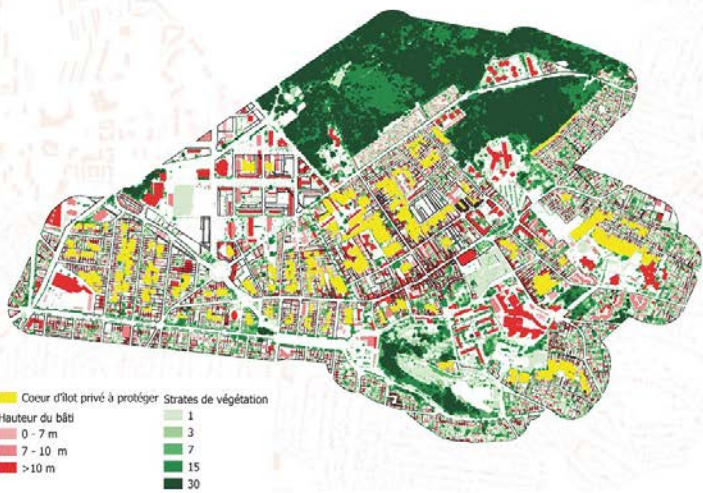


Un socle écologique existant

Le socle écologique repose aujourd'hui majoritairement sur des espaces végétaux remarquables dans les cœurs d'îlot privés mettant en relation de grands ensembles naturels (Bois de Bondy, Parc de l'Arboretum, Jousseau, ...)

Du point de vue du socle écologique, il s'agit donc de :

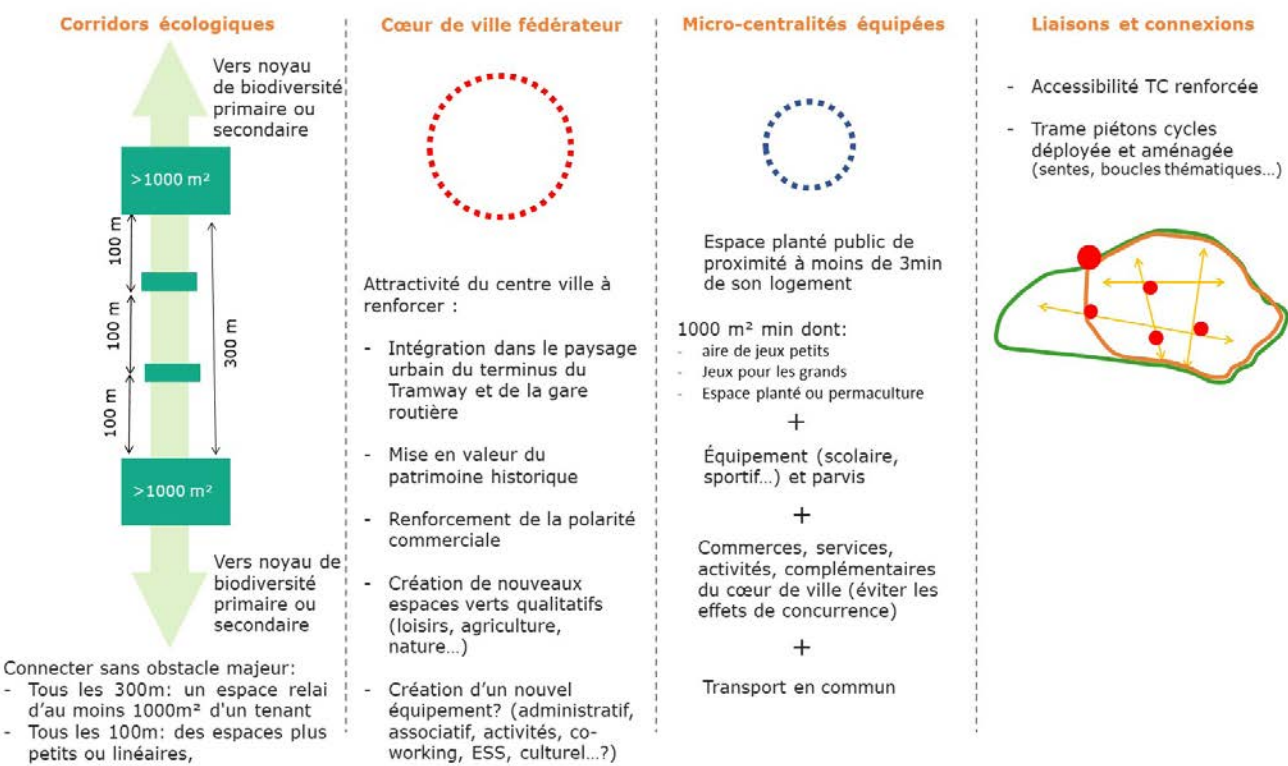
- préserver un équilibre entre espaces bâtis et espaces naturels,
- maintenir les corridors écologiques.



Les emprises privées constitutives du socle écologique

Les continuités existantes à maintenir et conforter par des corridors écologiques

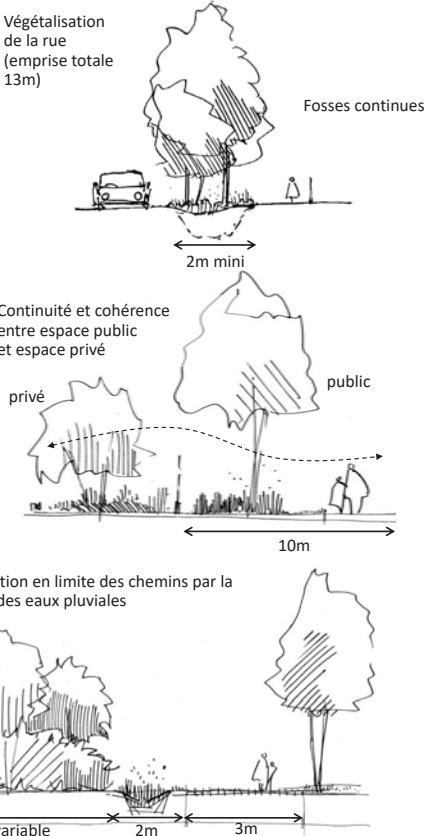
Principes d'aménagement :



Secteur Paul Bert

Habiter les clairières

Principes d'aménagement : une trame verte et bleue fédératrice, support de mobilités douces et d'usages de détente



Plan guide de la Ville de Gagny (93)

La mission

Notre équipe de paysagiste et écologue assure la définition d'un socle écologique, fondement d'un projet urbain inscrit dans la transition écologique pour la ville en pleine dynamique de Gagny.

Elle a établi :

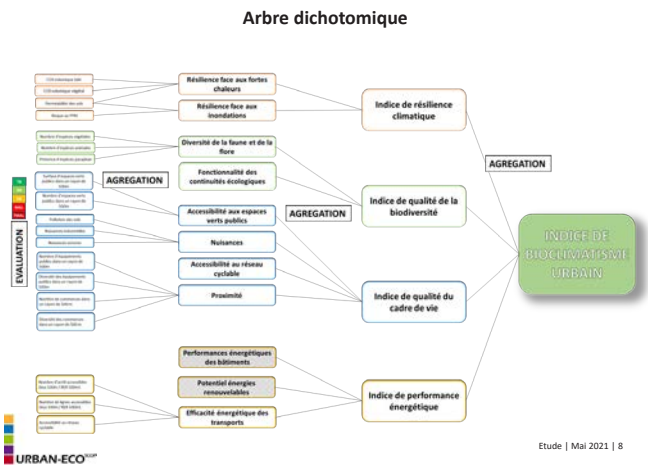
- les fondements bioclimatiques urbains à partir d'une méthode originale, ambitieuse et reproductible, définissant une série d'indicateurs parcellaires pour établir une connaissance fine puis faire des choix en conscience
- réaliser des propositions constructives de préservations et intégration des sites naturels dans la ville, choisir les secteurs de développement et leurs modalités programmatiques, proposer des choix d'aménagement localement.

Le projet

La commune de Gagny souhaite s'inscrire dans un développement urbain bioclimatique, visant une qualité du cadre de vie et un bien être pour ses habitants, en valorisant ses atouts éco-paysagers et la diversité de son bâti.

La ville présente un patrimoine écologique très important, structuré autour des 3 carrières (de l'Ouest, du centre et de l'Est) qui marque la limite des coteaux gypseux et sont pour partie recensées en ZNIEFF. Ces secteurs sont reliés au nord au Bois de Bondy et au Sud à la Marne par d'anciens axes de rus busés. Le patrimoine végétal et arboré est aussi bien présent dans le tissu de grands ensembles que dans les pavillonnaires.

L'outil de conception bioclimatique a été établi en intégrant 4 principaux indicateurs : la résilience climatique, la qualité de la biodiversité, la qualité du cadre de vie et la performance énergétique, qui s'agrègent pour classer chaque parcelle et poser en 2021, les enjeux du socle écologique. Cet outil doit servir d'évaluateur des choix programmatiques futurs de la ville.



Le projet de ville a fait l'objet d'une déclinaison de projet, en particulier sur les carrières pour organiser les accès et usages, ainsi que pour définir des classements de protection réglementaires.

Des traductions réglementaires directement intégrables dans le PLUi de Grand Paris Grand Est ont été proposées.

Maître d'ouvrage : EPT Grand Paris Grand Est
Mandataire : D&A
Co-traitant : URBAN-ECO^{SCOP}



Trame écologique locale

La trame écologique locale met en évidence l'importance des liaisons entre les grands espaces naturels du territoire – carrière de l'Ouest, ZNIEFF de type II de la promenade de la Dhuys, parc du Bois de l'Etoile, ZNIEFF de type I de la carrière Saint-Pierre.

Les espaces verts privés forment des zones relais peu cohérentes et à mieux connecter avec les réservoirs de biodiversité.

La ville semble coupée en deux par la voie ferrée avec au Nord, les rebords des coteaux de l'Aulnoye qui constituent un ensemble de réservoir de biodiversité et au sud des zones relais mal connectées au réseau local.

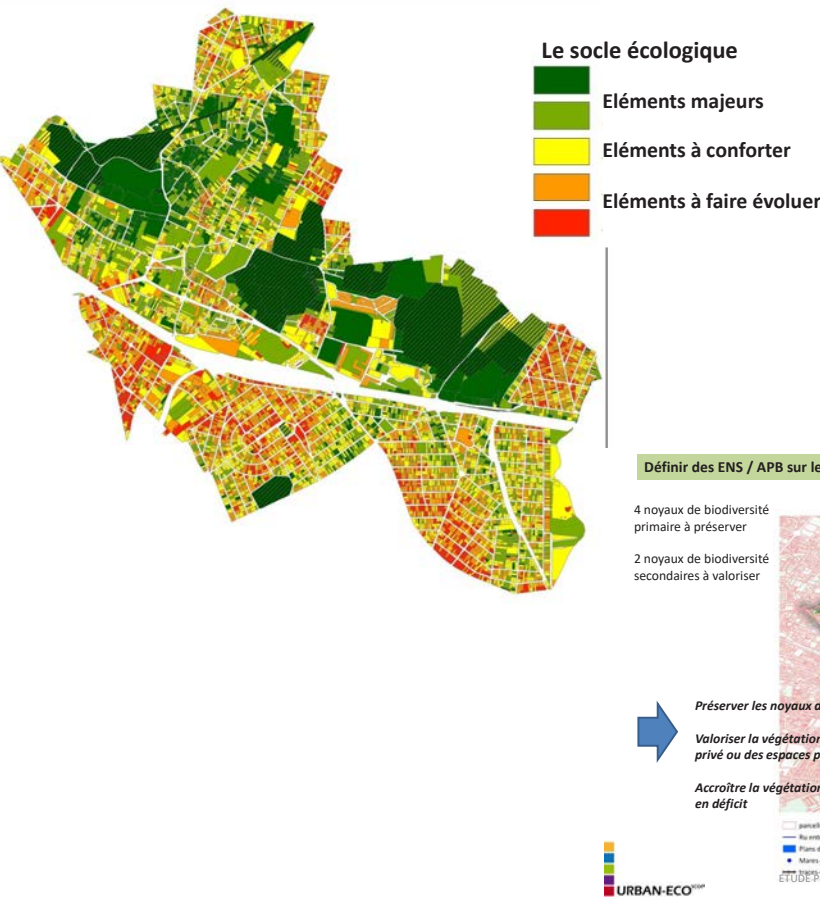
Les enveloppes de zones humides observables témoignent du potentiel écologique du territoire qui doit devenir plus fonctionnel.



PLAN GUIDE DE GAGNY - D&A - URBANECO - Cotech 12.01.2021

57

LE SOCLE ECOLOGIQUE



Organiser les chemins de nature dans la ville

Entrée sud du parc



ETUDE PLAN GUIDE GAGNY - COTECH N°2 - D&A - URBANECO - 30/03/21

57



Aménagement de l'entrée sud-est

3 – Création d'un espace de convivialité à proximité de l'école, accessible aux familles (goûter, jeux). Comportant quelques aménagements : tables, bancs, ... avec un parvis sur la rue Jules Guesde (0 voiture) – entrée sud du parc

Création d'une dépose-minute pédiibus sur le parvis du parc rue J. Guesde, les enfants étant accompagnés sur le « chemin des écoliers » du parc jusqu'à l'école

2 – Création d'un cheminement piétonnier sécurisé, canalisé, à connecter avec les sentes piétonnes au sud-est

Projet urbain et paysager du centre-ville, selon la méthode de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme à Arques (62)

La mission

La ville d'Arques a souhaité créer un projet ambitieux de réaménagement de la friche du bord à canal, suite à l'évolution de l'activité de la Cristallerie, en lien avec son cœur de ville.

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme 2 croise les approches urbaines, paysagères et environnementale, pour définir un projet viable et vivable.

- Notre mission s'est décomposée en 3 volets complémentaires :
- Volet technique : Etudes préalables thématiques et systémiques, mettant en évidence les enjeux urbains et environnementaux
 - Volet concertation auprès des habitants et des services
 - Volet suivi du projet urbain et architectural

Le projet

Le projet a visé à définir un plan guide opérationnel sur un périmètre large : ZAC du centre ville, sur le site de l'usine 1 d'Arc International et de la friche Edard, face à la mairie. Le site représente plus de 7 ha, en bordure du canal de Neufossé, à proximité de l'ancien ascenseur à bateaux des Fontinettes.

Le travail s'est appuyé sur une importante concertation avec les habitants et les services de la ville à travers 2 balades urbaines aux abords et dans le site actuellement clos, de 4 ateliers de diagnostic, enjeux et projet ainsi que de 2 réunions publiques. Chacun a donné lieu à la production de document de travail et de compte-rendu, valorisés dans le plan-guide.

Le projet s'est développé avec trois orientations et trois échelles :

- un projet global de 450 à 500 logements, dont le quart de logements locatifs sociaux, organisé sur toute la friche et intégrant le Musée du verre et son école, qui doit se développer en 3 phases successives
- une couture travaillée entre le cœur historique de la Mairie, les usines de la Cristallerie d'Arques en activité, les bâtiments historiques réhabilités et le nouveau quartier. Celle-ci s'est traduite par le projet de la place de la Marie (ci-contre)
- une accroche sur le bord à canal pour redonner une dynamique à ce lieu fantastique, l'inscrire dans un parcours à grande échelle et mettre en valeur la halle technique.

Après la dépollution du site, le permis d'aménager a été déposé en novembre 2018.

La mission est finalisée.

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et Ville d'Arques (62)

Mandataire : TANDEM+

Co-traitant : URBAN-ECO^{SCOP}

Réalisation : 2015-2017

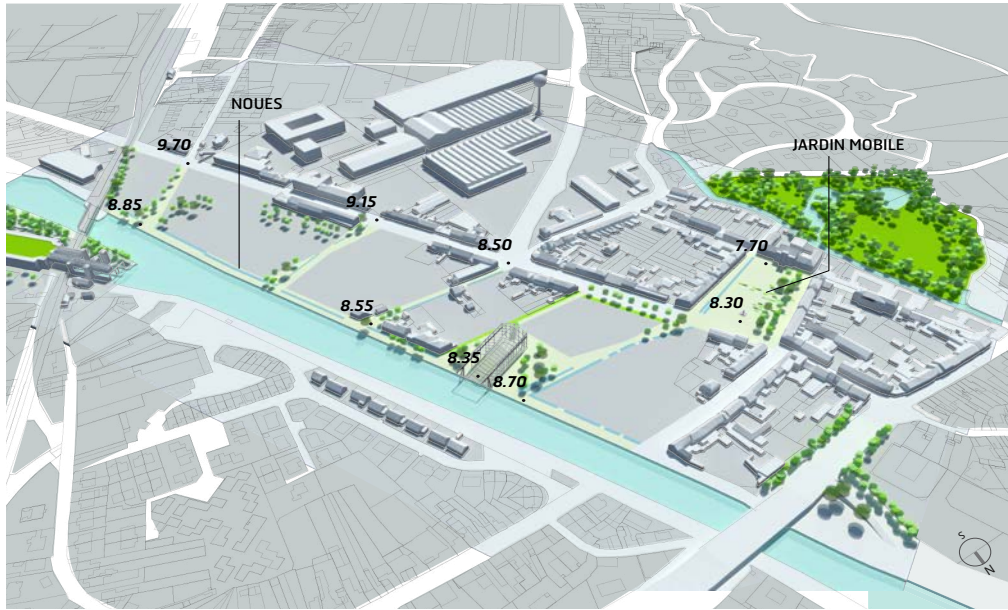


ARQUES

Etude urbaine du centre-ville de la commune d'Arques intégrant une Approche Environnementale de l'Urbanisme 2 sur la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer



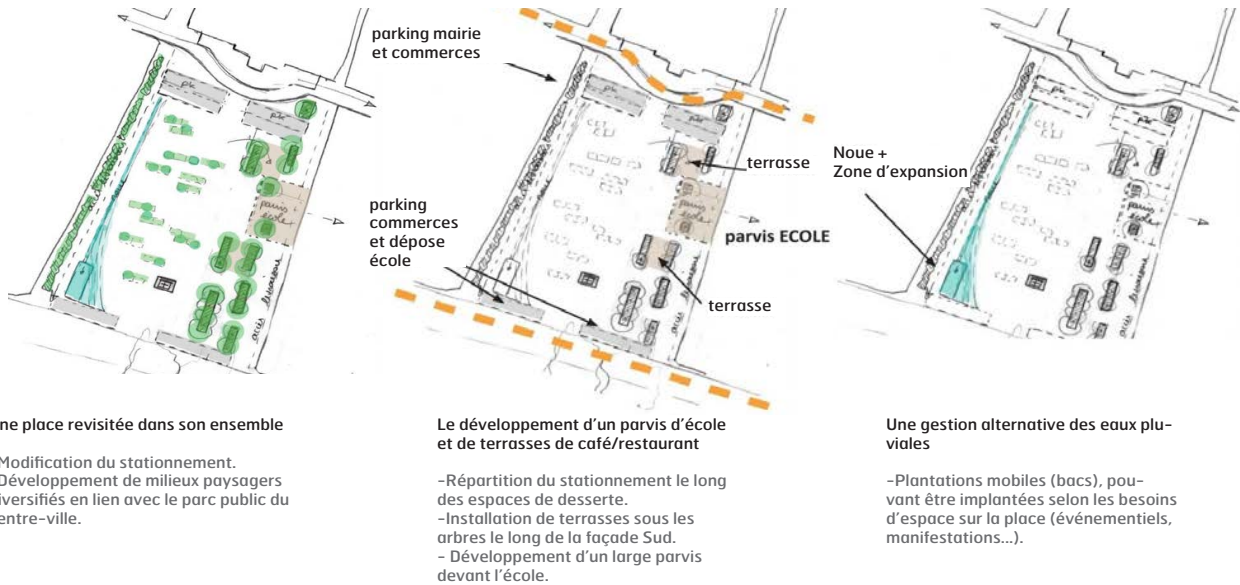
OFFRE	DOSSIER TECHNIQUE	27 10 14
-------	-------------------	----------



- 5** Offrir un cœur de ville agréable et proche de la nature.
- Mettre en valeur le patrimoine paysager de la commune en connectant entre-elles les différentes entités paysagères proches du site par le développement d'une trame verte et bleue sur le quartier.
- Valoriser les eaux de pluie au travers de noues et jardins humides.
- Offrir un cadre arboré sur les traverses publiques.

PHASES 2/3/4	PROJET URBAIN	06/15
--------------	---------------	-------

4 Développer de nouveaux usages et nouvelles ambiances sur la place de la Mairie.



édité par tandem+, Urbaneco, Terridev

29

Le projet – le phasage



CONCERTATION



Projets d'aménagement écologiques et paysagers

Square de la Cristallerie - ZAC de la Montjoie à Saint Denis (93)

Maîtrise d'oeuvre complète

La mission

Notre mission de maîtrise d'oeuvre paysagère et écologique s'est décomposée en :

- La conception paysagère et écologique et hydraulique urbaine
- La rédaction du DCE entreprise
- Le suivi de chantier

Le projet

Le samedi 30 novembre 2013 a eu lieu l'inauguration du principal espace vert de la ZAC de la Montjoie sur la plaine Saint-Denis : le Square de la Cristallerie. Il s'agit d'un nouvel espace public pour les habitants du nouveau quartier dans la trajectoire du travail mené par Séquano Aménagement pour aménager l'extension de la ZAC de la Montjoie.

Situé au cœur du quartier, entre l'avenue des Arts et Métiers et la rue des Blés, le square s'étend sur 4700m² et réunit un demi-terrain de basket, un mur d'escalade pour enfants, 9 appareils de fitness, un jardin des cueillettes et des senteurs et un jardin de fruits rouges. L'avenue Amilcar Cabral s'ouvre pour sa part au public au niveau de l'avenue Amical Cabral.

Le projet a été pensé avec les enfants du collège (terrain de basket, agrès et solarium).

L'ambition environnementale est très forte :

- une végétation locale et diversifiée (grands chênes et frênes, fruits rouges, plantes aromatiques, ...)
- une gestion des eaux pluviales opérationnelle
- l'ouverture d'un chemin vers le RER
- des matériaux respectueux pour la santé et l'environnement.

Il propose aujourd'hui des ambiances paysagères contrastées :

- la forêt, sa clairière et le solarium
- le jardin des cueillettes et des senteurs
- la bande active et sportive.

Ce jardin est aussi un espace écologique en plein cœur de la ZAC gérant les eaux pluviales et favorisant une biodiversité locale. Il vit bien dans ses usages et sa dynamique végétale en dehors de l'espace de plantes aromatiques repris de manière très horticole par les services de Plaine Commune.

Ce projet apporte au quartier d'importantes aménités, de fraîcheur, de couleur, de diversité d'usages.

Maître d'ouvrage : Sequano Aménagement
Maître d'oeuvre mandataire : Bres & Mariolle
Co-traitants : BERIM
Réalisation : 2011-2013
Montant des travaux : 1,3 M €



Projet Lil’o - Aménagement paysager et création d’un belvédère à Ile-Saint-Denis (93)

Maîtrise d’oeuvre

La mission

Notre mission s’inscrit dans l’appel à projet de l’ADEME « Aide aux études préalables à la reconversion des friches à risque de pollution ou polluées » et consiste aux côtés de l’association HALAGE et en collaboration avec BURGEAP sur les problématique de pollutions, de porter la conception paysagère et écologique du projet dans ses phases :

- Esquisse et chiffrage
- AVP et PRO
- DCE entreprise
- Le suivi de chantier

Le projet

Le projet Lil’Ô vise la transformation d’une friche industrielle (ex-ICPE) de 3,6 ha, polluée, partiellement enrobée et stérile, en zone Natura 2000, sur L’Île-Saint-Denis (93). L’objectif spécifique est de créer un démonstrateur de la reconquête de la biodiversité en milieu urbain dense tout en répondant à des enjeux sociaux et économiques du territoire, de production de fleurs coupées et d’accueil du public.

Il s’agit d’inventer une « zone mixte » accueillant des activités économiques inclusives, des actions permettant la régénération des sols et la valorisation de la biodiversité, tout en développant des programmes d’éducation populaire, d’accueil du public et de recherches scientifiques (technosols, urbanisme, développement local).

Le projet comprend l’aménagement paysager des abords des zones de production (fleurs, technosols, bassin d’eau pluviale et base de vie), du chemin de halage et d’un belvédère, ainsi qu’une zone anctuari-sée en « espace témoin » qui n’accueille aucune action humaine en faveur ou en défaveur de la biodiversité.

La butte est constituée de terres excavées sur le site, pour partie polluées et qui seront intelligemment gérées dans un plan de gestion global. Elle enroule un chemin jusqu’à un belvédère permettant la découverte de l’île et de toutes ses activités, ains que des bords de Seine. Des informations pédagogiques viennent éclairer le public sur ses paysages.

Le pied de butte est largement végétalisé, pour guider les usagers et le public à travers les secteurs d’activités et vers le chemin de halage. Les risques sanitaires liés à la pollution sont traités par des apports de substrats et de technosols et une végétalisation adaptée.

Le projet est en phase AVP, avec un objectif de chantier à l’automne 2022, pour une ouverture au public en début d’année 2023.

Maître d’ouvrage : HALAGE / Financement ADEME
Maître d’oeuvre mandataire : URBAN-ECO / BURGEAP
Réalisation : 2022-2023
Montant des travaux : 0,7 M €



Définir la stratégie de végétalisation

OBJECTIF : Habitats écologiques créés

- **Strate herbacée – une prairie sèche du xérobromion** : semis fond graminéen (Brome, Fétuque...), vivaces + bulbes
- **Couvres-sols** : Lierre, Géranium, Teucrium...
- **Terre-pierre végétalisé** (cheminement), pour des habitats secs favorables au reptile
- **Strate arbustive** : fourré de feuillage / valorisation économique dans les bouquets
- **Grands arbres emblématiques** en bouquet ou isolés : Chênes sessiles et pubescent, Alisiers torminal et blanc, Erables sycomore et champêtre...



Ile-Saint-Denis– Projet Lil’Ô | Juin2022 | 21

Donner à voir et à comprendre



OBJECTIF : Conception, création et mise en œuvre d’outils pédagogiques

- Tables d’orientation panoramiques
- Panonceaux
- Etiquetage,



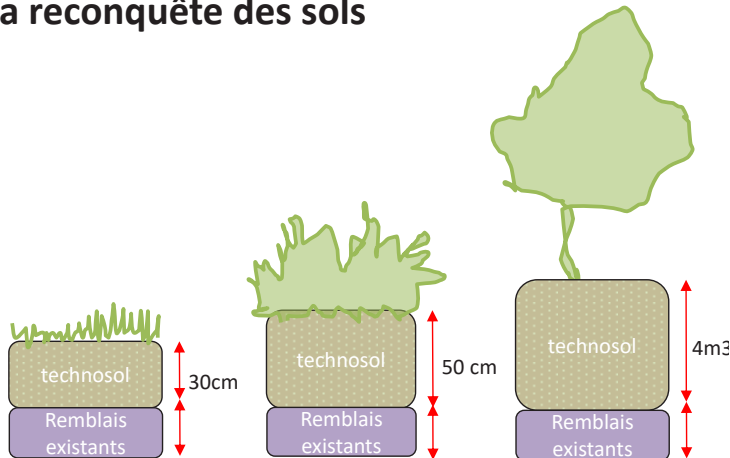
Assurer la reconquête des sols

Apport de remblais inertes amendés

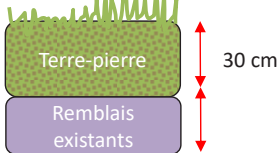
Composition – exemples des andains de sols reconstitués –
Faiseurs de terres

- 20% sable de béton (fourni par SPL)
- 20% compost vert (Valorisol)
- 60% de terre de remblais dépollués au biocentre ECT
- 60% gravillons de béton(SPL)
- 30% biodéchets (les Alchimistes)
- 10% de terres excavées en profondeur (ECT)

technosols : achat auprès de Faiseurs de terre, selon disponibilités / calendrier des travaux



Terre-pierre végétalisé - allée



Terre-pierre végétalisé – allée

composition
- 30 % Terre végétale (moins de -20% argile)
- 60% de cailloux 30/40 (calcaire ou béton concassé issu de recyclage)
-10% Matières organiques décomposées

Le compost (amendement) : production et mise en œuvre dans le cadre des activités horticoles et Entretien Espaces verts
Terre végétale plus classique : achat (fournisseur)



Ile-Saint-Denis– Projet Lil’Ô | Juin2022 | 20

Aménagement du parc écologique - Ecopôle Seine Aval à Triel-sur-Seine (78)

AMO écologie et Maîtrise d’oeuvre complète

La mission

Nous avons défini le programme et le projet de compensation écologique de la ZAC et des industriels locaux avec :

- Une mission de programmation écologique et paysagère
- La MOE complète paysagère et environnementale

Le projet

L’aménagement de la Zone d’Intérêt Ecologique sur le secteur de l’écopôle Seine Aval est une réponse aux obligations compensatoires liées aux divers projets d’aménagement de la ZAC, des carrières et du SIAAP. Il permet le maintien d’une zone naturelle de 24.4 ha présentant deux types de milieux majeurs nécessitant des conditions topographiques, géologiques et pédologiques spécifiques : une zone humide dépressionnaire de 6 ha et une friche sèche de 12 ha.

Cet espace exploité est destiné à être visible et approprié par le public en lien avec l’ENS (Espace Naturel Sensible) du futur parc paysager et récréatif des bords de Seine à Carrières-sous-Poissy. Il comprendra des observatoires et promontoires, pour des vues cadrées et intimes ou sur les grands paysages en surplomb.

Le parc aux hirondelles constitue la principale mesure de compensation sur la boucle dans une cohérence complète entre les différents acteurs locaux et dans une coordination réglementaire et technique exemplaire. Il s’attache à :

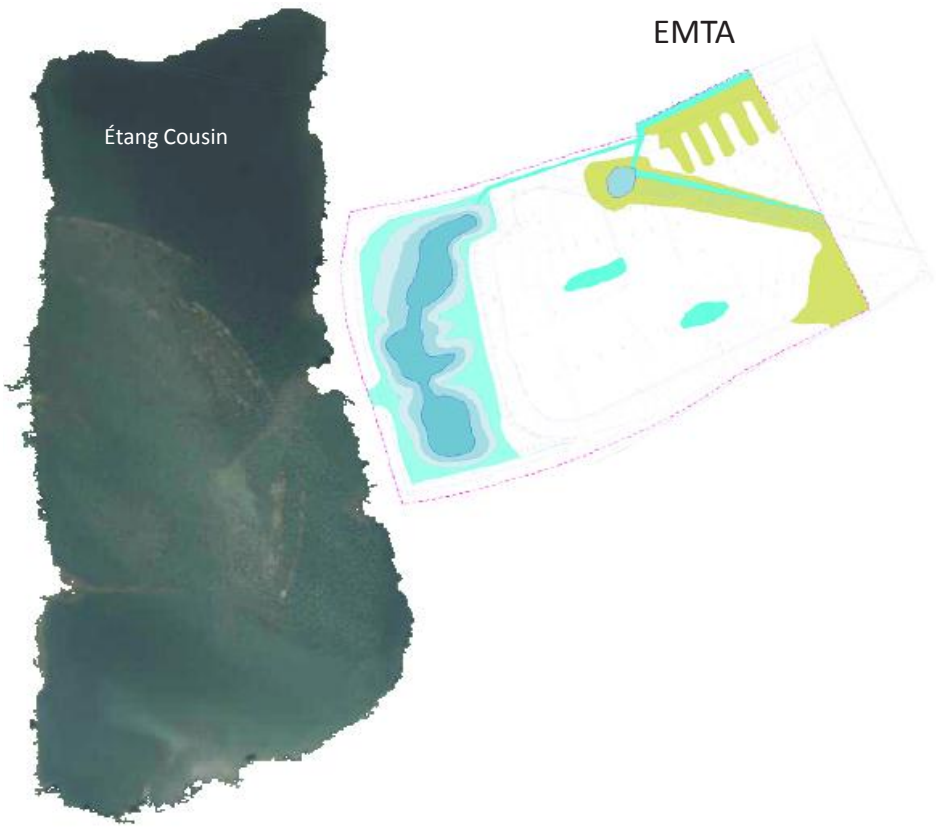
- Valoriser et renforcer la végétation de friche, pré-bois et zone humide diversifiés pour accueillir des espèces spécifiques comme l’Oedicnène criard
- Créer une structure végétale intégrant les vues selon les activités développées, en favorisant des végétaux indigènes et spécifiques à la boucle de Seine et des modes de mise en oeuvre économes
- Renforcer des corridors écologiques sur la boucle
- Créer une zone humide, par un modelage du sol adapté en creusant jusqu’à la nappe et une circulation guidée des eaux de ruissellement
- Organiser la gestion et l’entretien à court, moyen et long terme
- Mettre en valeur le paysage fluviale et ses annexes humides et sèches.

Maître d’ouvrage : Etablissement Public d’Aménagement de Mantois Seine Aval / CA2RS
Maître d’oeuvre : URBAN-ECO^{SCOP}
Réalisation : AVP 2013 - Travaux 2021-2025
Montant des travaux : 480 000 €



HABITATS VISÉS

Milieux humides à frais



Aménagement du parc écologique de la ZAC Garonne Eiffel à Bordeaux (33)

AMO écologie et Maîtrise d'oeuvre Esquisse - AVP

La mission

Nous avons défini le programme et le projet d'aménagement du parc de la ZAC, en prenant en compte les obligations importantes de compensation écologique et de la ZAC et des industriels locaux avec :

- Une mission de programmation écologique et paysagère
- La MOE complète paysagère et environnementale

Le projet

Le parc Eiffel constitue l'espace de nature et de détente entre Garonne et coteaux, en coeur de la ZAC Eiffel. Il doit répondre à l'accueil de tous les nouveaux habitants et aux obligations de compensation écologique des ZAC du secteur.

Le programme est riche avec l'arrivée de l'Aquarium et de la Halle Donitian, des aires de jeux et d'événementiel, des zones de détente et d'observation et des zones humides et d'ouvrages hydrauliques.

D'une surface de 15 ha, il est localisé entre la voie ferrée TGV en remblai, la Garonne au sud et le nouveau quartier Garonne-Eiffel et il s'inscrit dans un tissu industriel et urbain hérité à valoriser.

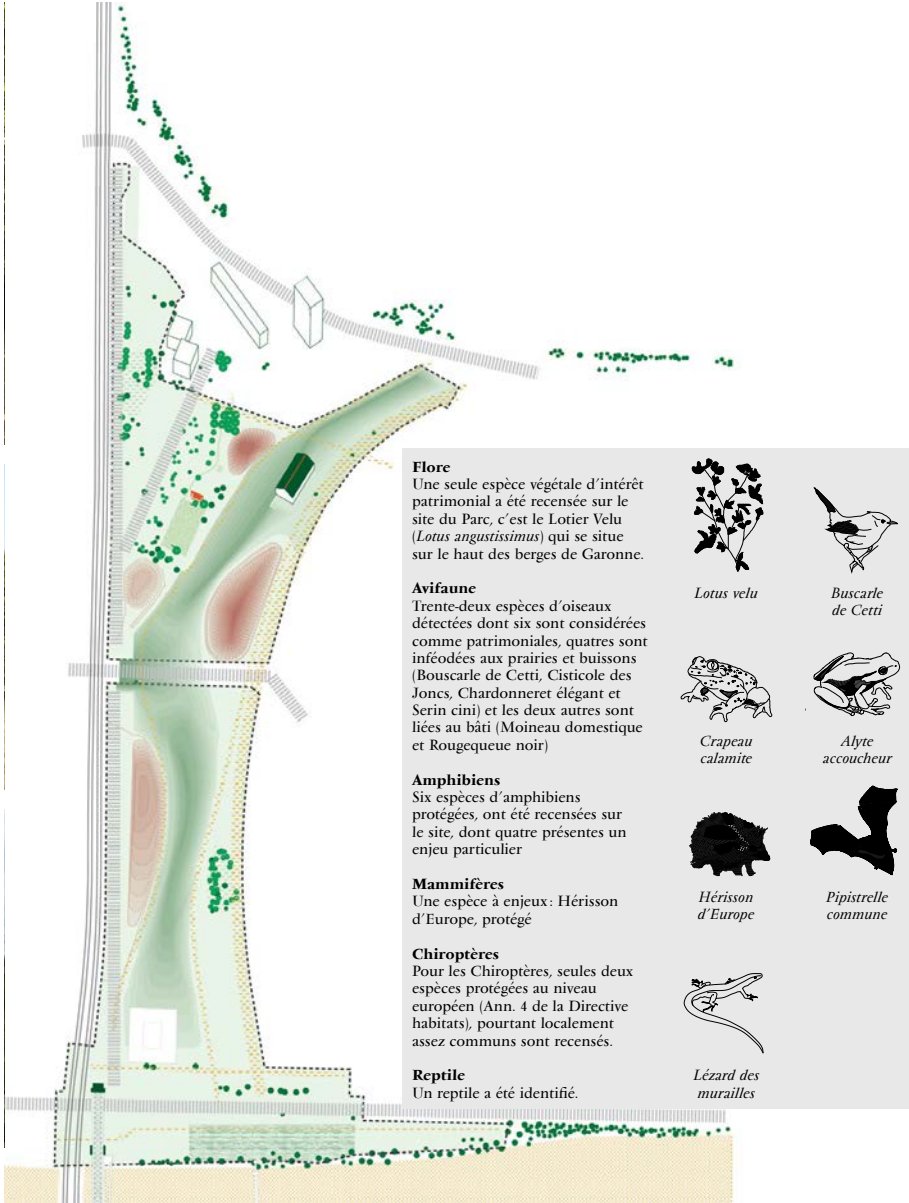
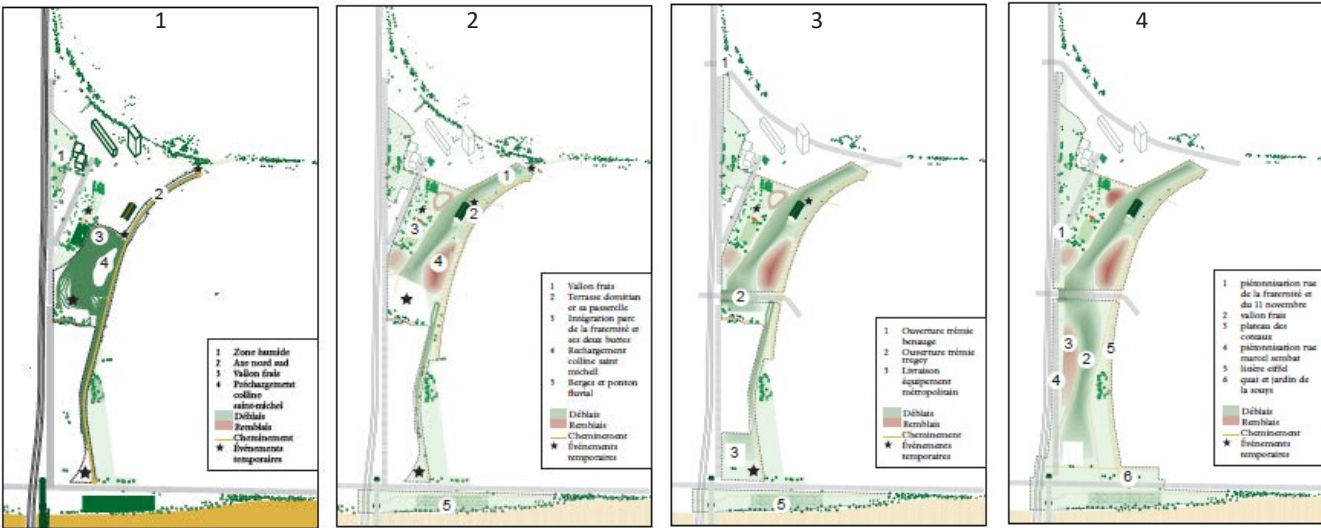
C'est un projet qui va se développer sur plusieurs saisons d'aménagement avec une mise en place progressive des espaces selon la libération des terrains et l'obligations des aménagements écologiques.

L'esquisse proposée développe un jeu topographique fin réinventé pour offrir des espaces en hauteur (buttes) donnant une large vue sur la Garonne et les coteaux de Cénon et des espaces en creux pour accueillir les eaux de pluie et la petite faune des milieux humides.

Des chemins sont suspendus au-dessus de la trémie qui relie les quartiers et assurent les relations entre le nord et le sud du parc. L'allée marcel Sembat est piétonnisée et renaturée pour accueillir des activités de glisse, puis un vaste tapis végétal de grands arbres conservés, buissons, prairies et pelouse, se déroule jusqu'au deck marquant la limite des nouveaux bâtiments.

Le parc sera un grand corridor écologique, avec 3 gradients d'humidité: les mares et le vallon frais, la plaine et les buttes sèches. Les habitats écologiques préservés et reconstitués accueilleront des amphibiens (Crapaud calamite et Alyte accoucheur), des oiseaux comme la Bouscarle de Cetti, Cisticole des joncs, Chardonneret élégant, Serin cini, ainsi que des Chauve-souris.

Maître d'ouvrage : Etablissement Public d'Aménagement de Bordeaux Euratlantique
Maître d'oeuvre : TVK - URBAN-ECO^{SCOP} - Ingérop
Réalisation : Esquisse 2020 - PRO 2022
Montant des travaux : 18,4 M € dont paysage 5,4 M €



- Flore**
Une seule espèce végétale d'intérêt patrimonial a été recensée sur le site du Parc, c'est le Lotier Velu (*Lotus angustissimus*) qui se situe sur le haut des berges de Garonne.
- Avifaune**
Trente-deux espèces d'oiseaux détectées dont six sont considérées comme patrimoniales, quatre sont inféodées aux prairies et buissons (Bouscarle de Cetti, Cisticole des Joncs, Chardonneret élégant et Serin cini) et les deux autres sont liées au bâti (Moineau domestique et Rougequeue noir)
- Amphibiens**
Six espèces d'amphibiens protégées, ont été recensées sur le site, dont quatre présentes un enjeu particulier
- Mammifères**
Une espèce à enjeux: Hérisson d'Europe, protégé
- Chirophtères**
Pour les Chirophtères, seules deux espèces protégées au niveau européen (Ann. 4 de la Directive habitats), pourtant localement assez communs sont recensés.
- Reptile**
Un reptile a été identifié.
- Lotus velu*
Buscarle de Cetti
Crapaud calamite
Alyte accoucheur
Hérisson d'Europe
Pipistrelle commune
Lézard des murailles

Parc de l’Esplanade de la Défense à Puteaux et Courbevoie (92)

MOE - volet écologie

La mission

- Nous sommes en charge des missions:
- sur le végétal en milieu contraint dans un objectif de diversification et de valorisation écologique
 - sur la composition des sols, dans un contexte sur dalle avec des portances et des épaisseurs très variables
 - sur la diversification des milieux naturels, avec la création de bassins
 - sur l’expertise phytosanitaire des arbres et de leur système racinaire
 - sur le bilan carbone de l’ensemble du projet.

Le projet

Le projet d’aménagement de l’Esplanade de La Défense constitue un défi très important visant à devenir un véritable parc, dans le respect de la structure architecturale de Dan Kiley, paysagiste-concepteur, tout en réduisant sa minéralité.

Le challenge est complexe, puisque l’esplanade est totalement ou presque sur dalle, est entourée d’immeubles de très grande hauteur créant des ambiances climatiques intenses de soleil et ombre, d’effet venturi et de réverbération et est fréquentée par un nombre très important d’usagers aux attentes et besoins très différents.

L’équipe pluridisciplinaire portée par Michel Dévignes Paysage travaille de manière conjointe pour intégrer toutes les contraintes et ouvrir une nouvelle perspective très végétale du bassin Takis au sud proche de la Seine à la Place Agam en avant de la Grande Arche de la Défense.

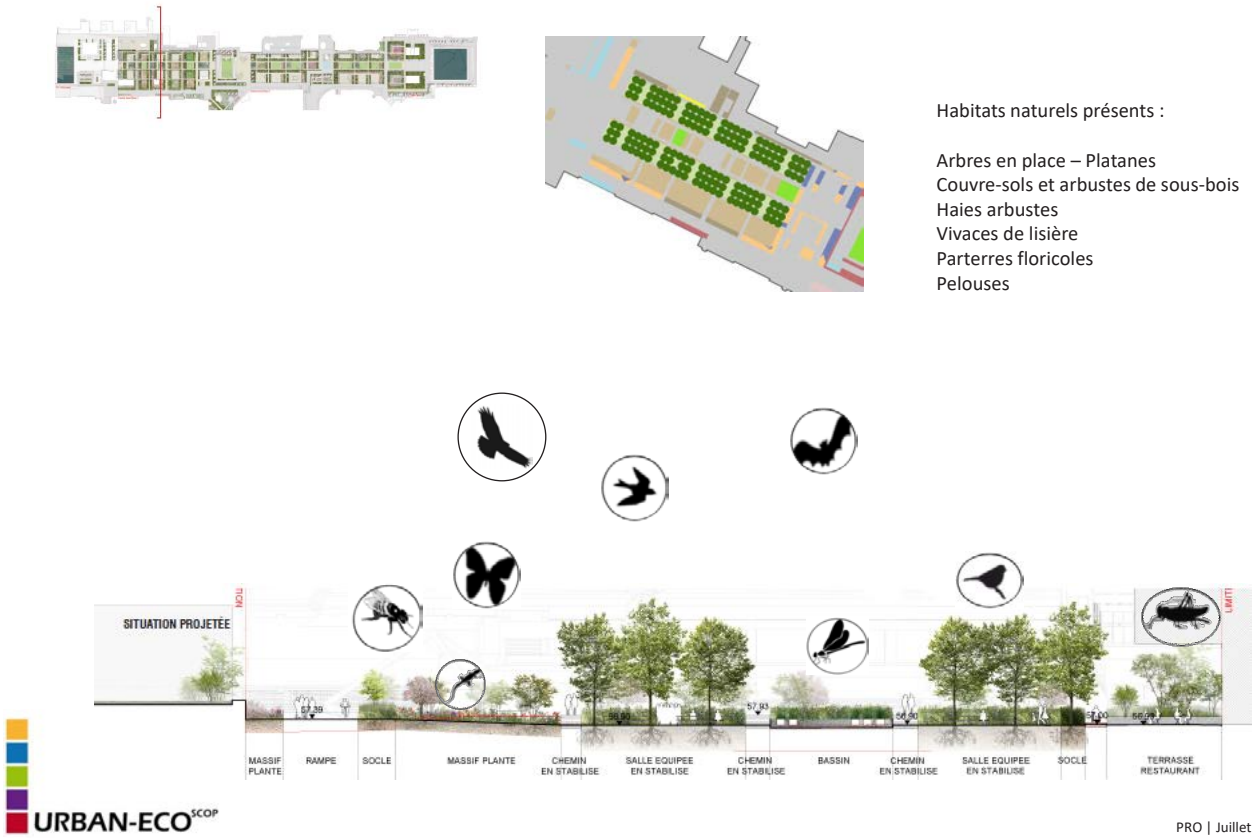
- Les recherches du projet explorent et concrétisent pour des travaux en cours :
- des végétaux à tendance méditerranéenne et à majorité d’origine locale, proposant une diversité de strates végétales et pouvant vivre dans des sols plus ou moins profonds et à tendance asséchante.
 - des sols allégés pour répondre au faible portance des dalles, mais sans polystyrène pour tenir les ambitions Carbone et apportant un substrat de qualité pour les plantes.
 - des systèmes d’arrosage couplés à la station météorologique qui apporte de manière non dispendieuse une fraîcheur au sol dans un contexte de forte évaporation.
 - des éclairages juste adaptés, laissant des lieux noirs favorables aux espèces nocturnes comme les Chiroptères.
 - une réflexion cohérente avec le nouveau plan de gestion écologique mis en place par notre équipe avec les services des jardins de PLD, ayant pour objectifs une gestion simple et favorable à la nature.

Maître d’ouvrage : Paris La Défense
Maître d’oeuvre mandataire : Michel Desvignes Paysage, Arcadis, Ville ouverte, Diluvial.
Missions : Maîtrise d’oeuvre urbaine - volet écologie
Réalisation : depuis 2021
Surface totale : 26 ha
Montant des travaux : 28 millions € HT
Part des honoraires pour URBAN-ECO : 7%



Stratégie biodiversité

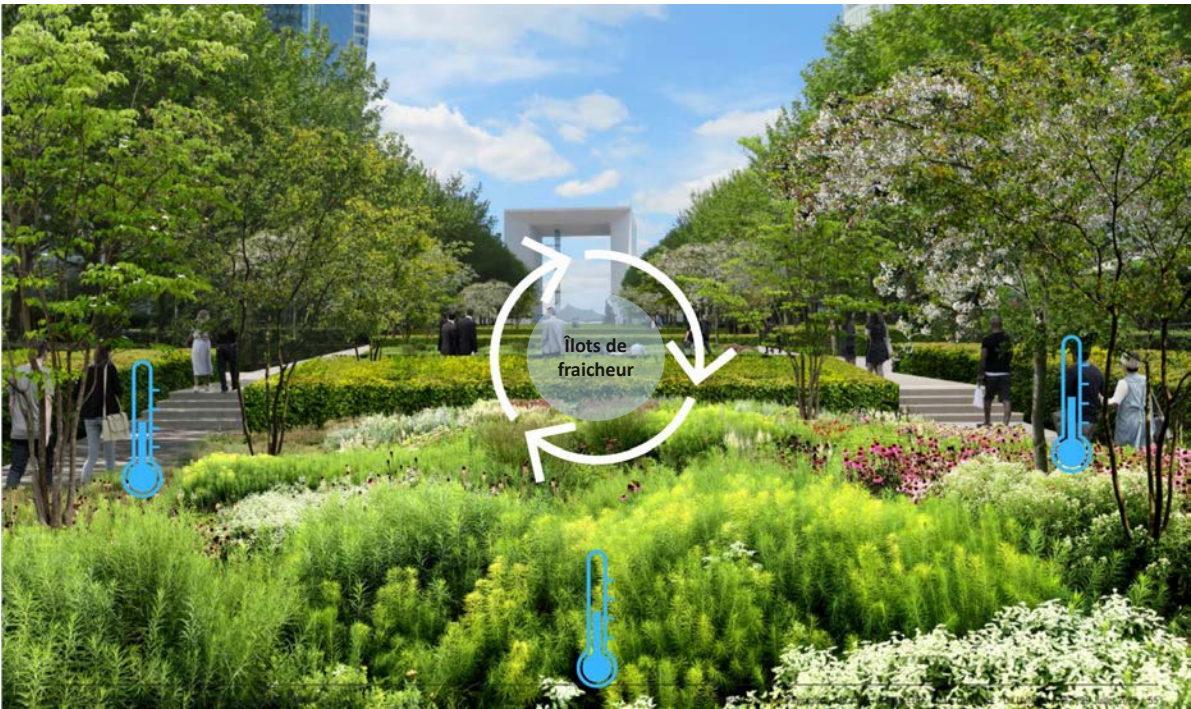
Création d’une mosaïque végétale



PRO | Juillet 2022 | 9

La chaleur

Rôle de la végétation en milieu urbain



AMBITION ENVIRONNEMENTALE IMPACT CARBONE

Évaluation par poste élémentaire et analyse individuelle pour dégager les grands enjeux. Trois grandes catégories d’émissions et une catégorie de stockage identifiées :

Émissions

MATÉRIAUX	PHASE « CHANTIER »	EXPLOITATION	ESPACES VÉGÉTALISÉS
- Extraction de la ressource primaire (pétrole, métaux...) - Transformation de la ressource primaire - Transport jusqu’au site (en fonction des données disponibles)	- Consommations d’énergie en phase chantier (engins) - Déplacements des personnes - Gestion des déchets de chantier - Base vie	- Consommation d’électricité liées à l’éclairage et la fontainerie - Consommations d’eau	- Strate arbustive/arborée (sur 30 ans) - Strate herbacée (sur 30 ans) - Sol (sur 30 ans)

Stockage

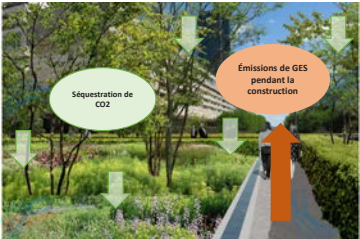


Schéma de principe émissions et séquestration carbone

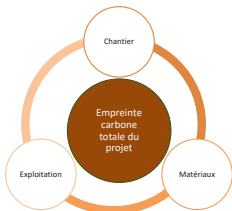
PRO | Juillet 2022 | 9

Bilan carbone (avec dalles béton et Nidarroof)

Catégorie d’émissions	Sous-catégorie d’émissions	Emissions CO ₂ (tCO ₂ eq)	Part des émissions carbone (sur 30 ans)
Chantier		1 576	37,2%
	Espaces végétalisés	3	0,1%
	Autre	1 573	37,1%
Matériaux	Dalles, VRD, fontainerie, aménagements divers	1 573	37,1%
	Dont Nidarroof	605	14,3%
Exploitation		1 105	26,1%
	Électricité éclairage (sur 30 ans)	53	1,3%
	Électricité fontainerie (sur 30 ans)	914	21,6%
	Consommation d’eau (sur 30 ans)	137	3,2%
EMISSIONS CARBONE TOTALES SUR 30 ANS		4 238 tCO ₂ eq	
Stock de carbone espaces végétalisés		-485	11,4%
EMPREINTE CARBONE TOTALE SUR 30 ANS		3 753 tCO ₂ eq	

MS3 / Phase AVP - Projet du Parc - Esplanade de la defense- PARIS

MDP - Michel Desvigne Paysagiste - ARCADIS - URBAN ECO - VILLE OUVERTE - DILUVIAL- 8°18' / 14 Septembre 2022



Parc paysager et écologique du Mont Griffard à Villiers-le-Bel (95) - Esquisse de projet

La mission

Nous avons défini avec la CA Roissy Pays de France, la ville de Villiers-le-Bel et leurs partenaires un projet pour faire revivre le Mont griffard, bois fortement délaissé et ayant subi des ménuages importants depuis une dizaine d'années.

Les missions ont été :

- Expertise écologique du site
- Mise en place du Plan de Gestion
- Diagnostic paysager et technique complet
- Accompagnement à des projets ciblés (plantation d'arbre en compensation Carbone, Nettoyage du site ECT, semis de prairie en compensation écologique
- Définition d'une esquisse d'aménagement et chiffrage.

Le projet

Le Mont Griffard est un vaste boisement de 35 ha, inscrit sur les buttes d'Ecouen en face de la plaine de France, recelant une histoire ancienne autour de l'eau, des fortifications, des carrières de calcaires et de gypse... C'est un lieu pour partie approprié avec des jardins familiaux à son extrémité Est, des promenades le long du Chemun du Coudray et sur de petits sentiers intérieurs pour découvrir le boisement et la Fontaine Chauvée. Les sentiers ont été fléchés par la Ville dans le cadre de son Agenda 21, elle réalise aussi des chantiers d'insertion et assure la gestion du site.

Les enjeux écologiques du Bois et de ses abords sont importants, avec plusieurs espèces emblématiques comme le Pic noir et le Busrad Saint Martin, des Chauve-Souris comme la Sérotine commune, des Chevreuils, ainsi que dans les prairies et sur les lisières des Papillons comme le Vulcain. Les 4 grands habitats écologiques à valoriser sont : les boisements matures, les prairies de fauche, les friches de lisière et les mares.

Le parti d'aménagement se veut sobre et frugal, pour mettre en valeur les atouts patrimoniaux du site et proposer des promenades inscrites dans les circuits de randonnée à plus grande échelle, préserver les espaces de nature et mettre en défens les zones dangereuses de fontis. Un secteur actuellement très dégradé en coeur de site demande des aménagements plus importants, avec un nettoyage et une dépollution ponctuelle. C'est aussi l'occasion de développer un aménagement paysager spécifique avec un espace de détente autour d'un belvédère d'observation des grands paysages et de la forêt. Ce site a fait l'objet d'une préfiguration par la plantation d'environ 2000 arbres et d'1ha de prairie mésophile, pour compensation Carbone et Ecologie, après un premier nettoyage des déchets.

Maître d'ouvrage : CA Roissy Pays de France**Missions :** Mission écologie & paysage
Réalisation : 2019-2022

Axes stratégiques	Nature de proximité	Patrimoine naturel, paysager, agronomique et historique	Respecter le site et induire des usages vertueux	Sobriété de projet
Objectifs opérationnels				
Préserver la biodiversité				
Parcours de mobilités douces				
Découverte de la diversité des sites				
Révéler l'Histoire				
Jardiner				
Se rencontrer, se promener				



Port Amont - aménagement écologique et paysager du secteur du Jacloret à Bruyères-sur-Oise (95) - AMO écologie et Maîtrise d'oeuvre complète

La mission

Nous avons accompagné le Port de Paris, dans la conception d'une plate-forme portuaire répondant aux obligations réglementaires hydraulique et écologique et visant à un déploiement d'activités au sein de zones amodiées respectueuses du cadre. Les missions ont été :

- MOE paysagère et environnementale :
 - AVP, PRO et détail des prestations à l'attention de l'entreprise des espaces verts titulaires du bail des travaux
 - Suivi de chantier
- Fiche de lots et suivi
- Accompagnement aux dossiers réglementaires (DLE-Etude d'impact).

Le projet

Les aménagements dans ce paysage extraordinaire des bords d'Oise entre nature et zones industrielles, ont pour objectifs de créer une plateforme portuaire en bord d'Oise en proposant un espace paysager de qualité à l'entrée, le long des axes de desserte et aux abords des lots tout en respectant les obligations hydrauliques, préservant le bio-corridor entre l'Oise et le plateau et en proposant des lieux d'observation de la nature. Sur ce site se superposent des problématiques économiques et d'organisation de terrains amodiés et des problématiques hydro-écologiques, de rapport à l'Oise et de circulations de la grande faune.

Localisés en zone inondable, les aménagements du Port Amont doivent améliorer la libre circulation des eaux de crues entre l'amont et l'aval. L'intervention localisée dans le boisement par la transformation ponctuelle de merlons en mares forestières et chenaux participe à cette problématique tout en favorisant la biodiversité. L'eau participe pleinement à l'organisation des limites entre les voies de desserte et les zones amodiées par des noues de rétention plantées.

Entre paysage portuaire et végétal, le cheminement de bord d'Oise a retrouvé sa qualité pour relier l'écluse de Boran à Cergy en offrant ici deux pontons d'observation sur l'eau et le large paysage fluvial et les mares. Le bord d'Oise accueille une mosaïque d'habitats humides (phragmitaie, cariçaie et boisements alluviaux).

Le parti d'aménagement propose une mise en valeur paysagère la plus naturelle possible, empruntant les méthodes et les techniques de plantation au monde des forestiers, avec des terrassements limités pour faciliter la circulation de l'eau et pour valoriser au maximum les différents habitats. Le projet assure une grande diversité des habitats forestiers, prairiaux et humides, bien caractérisés, se différenciant par leur degré d'humidité et par leur couverture.

Maître d'ouvrage : Port de Paris
Missions : Mission écologie & paysage
Réalisation : 2011-2013
Montant des travaux : 875 000 €



Au fil de l'eau - parcours nature et découverte le long du lac du Bourget à Aix-les-Bains (73) - AMO écologie et Maîtrise d'oeuvre complète

La mission

Nous avons été en charge du respect intangible des enjeux écologiques du lac du Bourget (flore, oiseaux d'eau et poisson), après l'aval donné par l'autorité environnementale pour ce projet et de l'intégration d'usages en bordure de ce lac de très haute qualité écologique. Nous avons conçu avec Wabi-Sabi le sentier et en particulier les interfaces avec les milieux naturels :

- Localisation du chemin et organisation temporelle des circulations en tenant compte de la protection de la faune et de la qualité des revêtements
- Observatoire pour le lac et les oiseaux en différents points
- Maison du Lac et observatoires.

Nous avons travaillé en technique de génie végétal le long de l'étang : berges, noues, sols en mulch, grave, roselière, grève alluviale, platelage et herbiers aquatiques... et avec des solutions de pieux battus pour le ponton long de 1,2 km.

Nous avons réalisé le dossier écologique préalable et le dossier présenté en CNPN en 2011.

Le projet

Le long du lac du Bourget, le plus grand de France, classé Natura 2000 et Grand Site et un des plus riches écologiquement, notre équipe a conçu un sentier de découverte du lac, qui le longe sur environ 2,3 km, permettant de découvrir le lac avec une vue à 360°, de traverser roselière et cariçaie et de marcher sur le lac sur un platelage bois, ainsi que de créer des lieux pédagogiques par une signalétique adaptée.

Les principes

Le parcours rustique et accessible se compose de 3 tronçons :

- du Grand Port au port Memard, il longe les bateaux, la première roselière, pénètre dans un petit bois puis s'ouvre sur le jardin en mouvement.
- du port Memard à la maison de la roselière, niche écologique, le promeneur est guidé entre les ganielles pour découvrir ponctuellement le lac
- il chemine ensuite entre grève et platelage sur l'eau jusqu'à la pointe de l'Ardre.

Ce projet a aussi été l'occasion de mettre en oeuvre des méthodes spécifiques de destruction et de limitation de la Renouée du Japon.

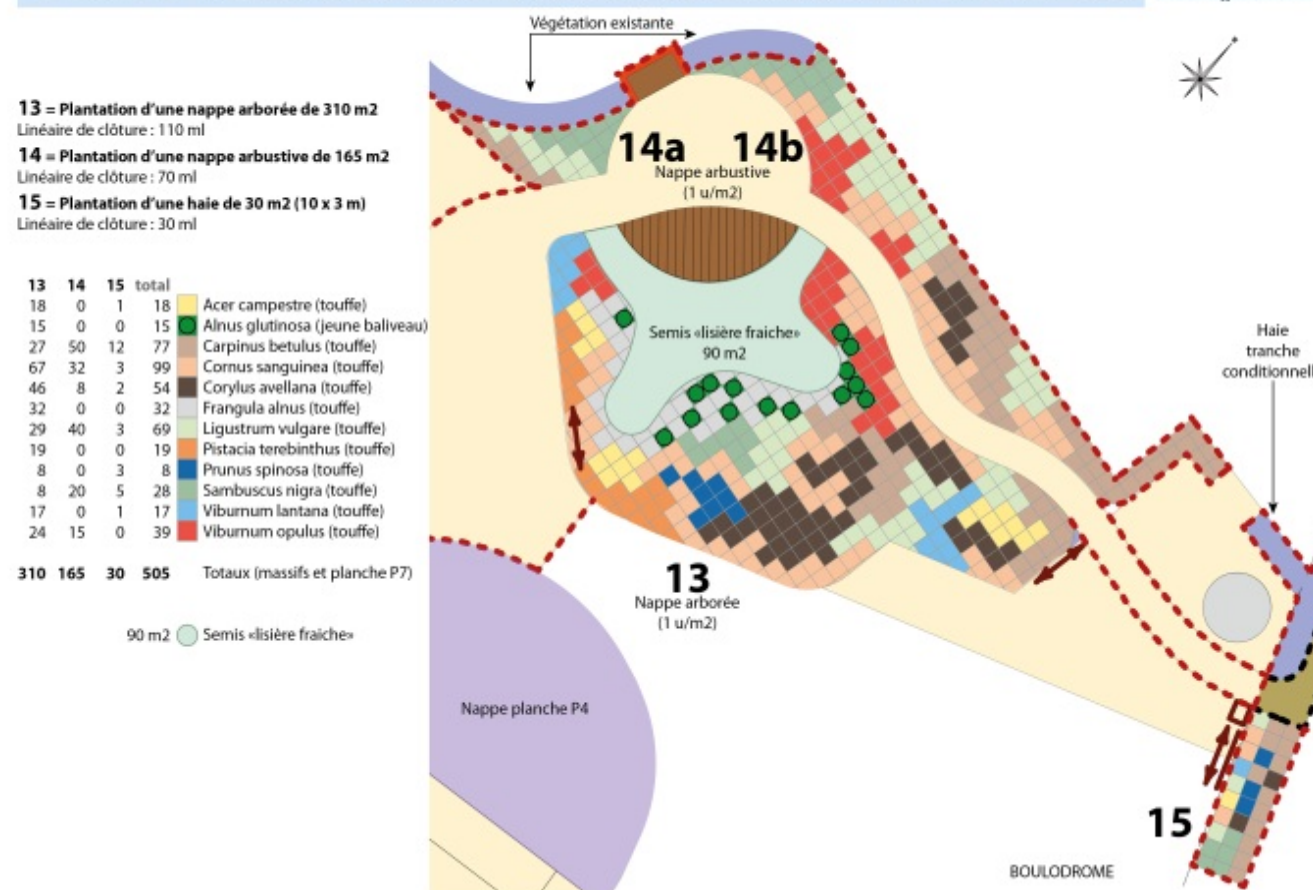
Maître d'ouvrage : CALB
Maître d'oeuvre mandataire : IOSIS
Co-traitant : WABI-SABI
Missions : Maîtrise d'oeuvre paysagère et écologique
Réalisation : 2008-2013
Montant des travaux : 2 100 000 €



Sentier « Au fil de l'eau » - Avant-Projet
PERCEPTIONS - Détails / planche 8/13-1 (séquence 6-7) Echelle - 1/50



Sentier « Au fil de l'eau » - Projet
PLANTATIONS - Détail des nappes et sujets isolés / Planche P7 (cf plan général et listes végétales) Echelle - 1/200



Etudes d'espaces publics du projet urbain Maine-Montparnasse à Paris

MOE - volet écologie

La mission

- Nous sommes en charge des missions:
- sur l'inscription du projet dans la trame écologique et du chemin de la nature de Paris
 - le choix du bon végétal dans le bon espace en situation d'usage très intense
 - sur la composition des sols, dans un projet visant à mieux gérer les eaux pluviales et contraints par des épaisseurs de sols, dalle et présence de gypse
 - sur la diversification des milieux naturels, avec des niveaux de fraîcheur différents
 - sur l'expertise phytosanitaire des arbres et de leur système racinaire.

Le projet

Le projet d'aménagement des espaces publics des abords de la Gare Montparnasse vise une réorganisation du schéma d'intermodalité du quartier et une végétalisation ambitieuse entre les 3 arrondissement avec une perméabilisation des sols. Il comprend le Parvis de la gare, la Rue Mouchotte, la rue du Départ, le Parvis Dautry et le tunnel du Maine.

En cohérence avec la place de la Catalogne, nouvelle petite forêt urbain, le Cimetière du Montparnasse, réservoir de biodiversité majeur, le Jardin atlantique et les grands boulevards plantés, ces espaces attendent une renaturation cohérente avec les usages de pole d'échanges.

Chaque lieu présente des caractéristiques de sous-sol, d'ouvrages en place, de sol, de végétaux différents, bien appréhendés par nos équipes pour porter les propositions en concertation avec les habitants du quartier, les associations et les services de la ville.

C'est le concept de forêt urbaine qui a animé notre travail, dans le sens d'un assemblage dense de végétaux adapté au contexte pédoclimatique et fonctionnel. Les recherches du projet explorent :

- des continuités végétales, le long des voies en creux pour les eaux pluviales et des habitats écologiques plus frais
- des parterres en butte pour retrouver des épaisseurs de terre et planter des végétaux à tendance méditerranéenne
- des espaces plantés denses et non traversés, accueillant des bancs sur leurs lisières.

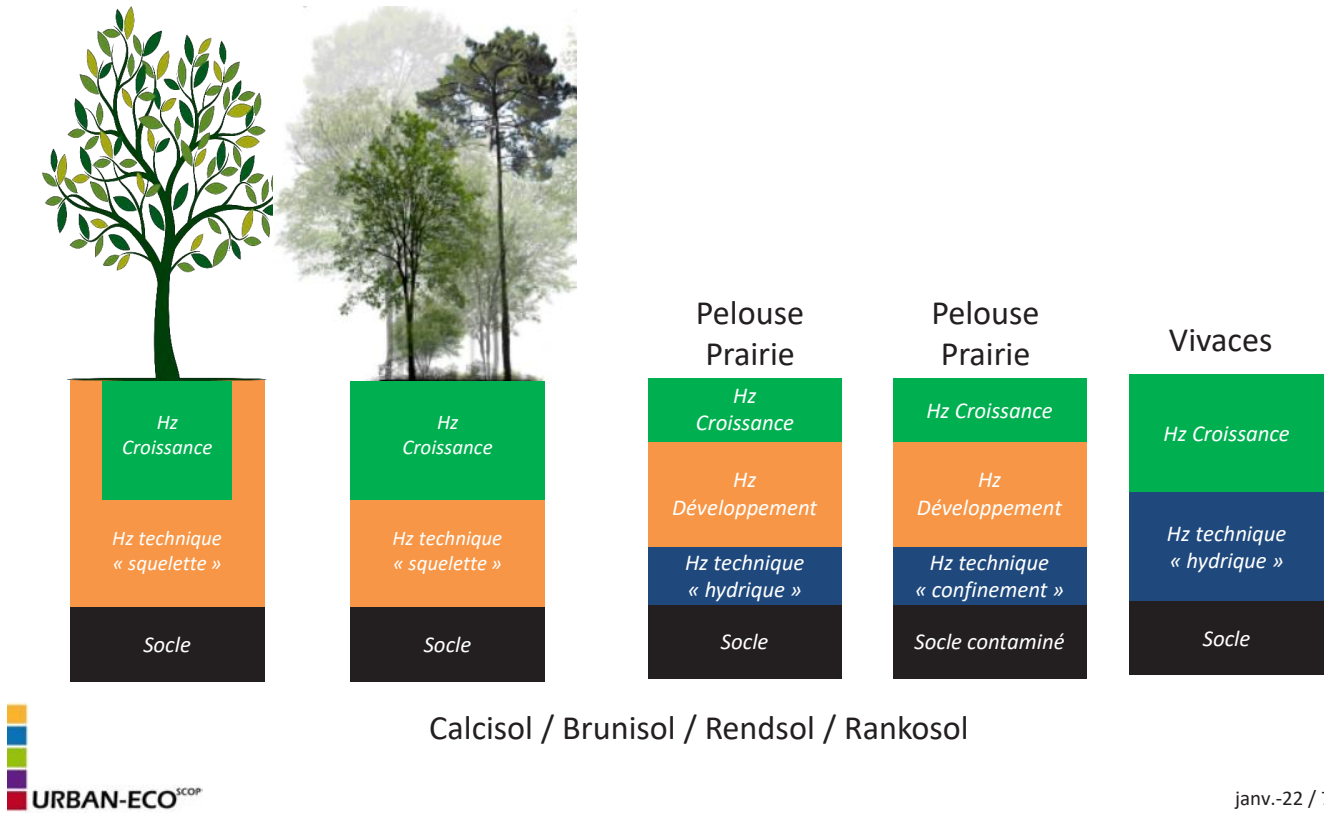
Les choix de plantation sont en majorité d'origine locale, proposant une diversité de strates végétales et pouvant vivre dans des sols plus ou moins profonds et à tendance asséchante.

Maître d'ouvrage : Ville de Paris
Maître d'oeuvre mandataire : Rogers Stirk Harbour + Partners, avec Michel Desvignes Paysage, Une Fabrique de la ville, Ingérop, Systematica, Franck Boutté consultants...
Missions : Concours puis MOE jusqu'à AVP - volet écologie
Réalisation : 2021-2023
Surface totale : 7,8 ha
Montant des travaux : - € HT

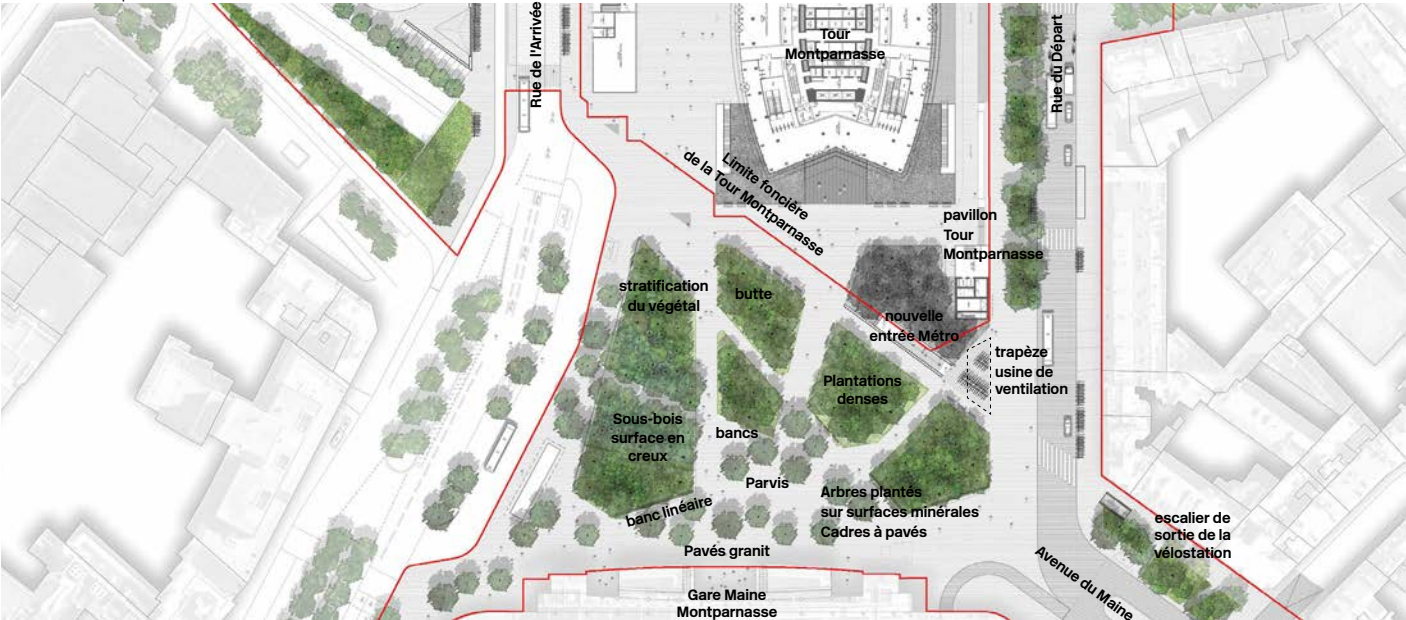


Principes proposés

Les épaisseurs des horizons vont dépendre aussi des épaisseurs de substrats et des végétaux en place, avec 5 cas différents :



Arbres plantés : +150
Arbres abattus : 12
Surface de pleine terre : 2 470m²

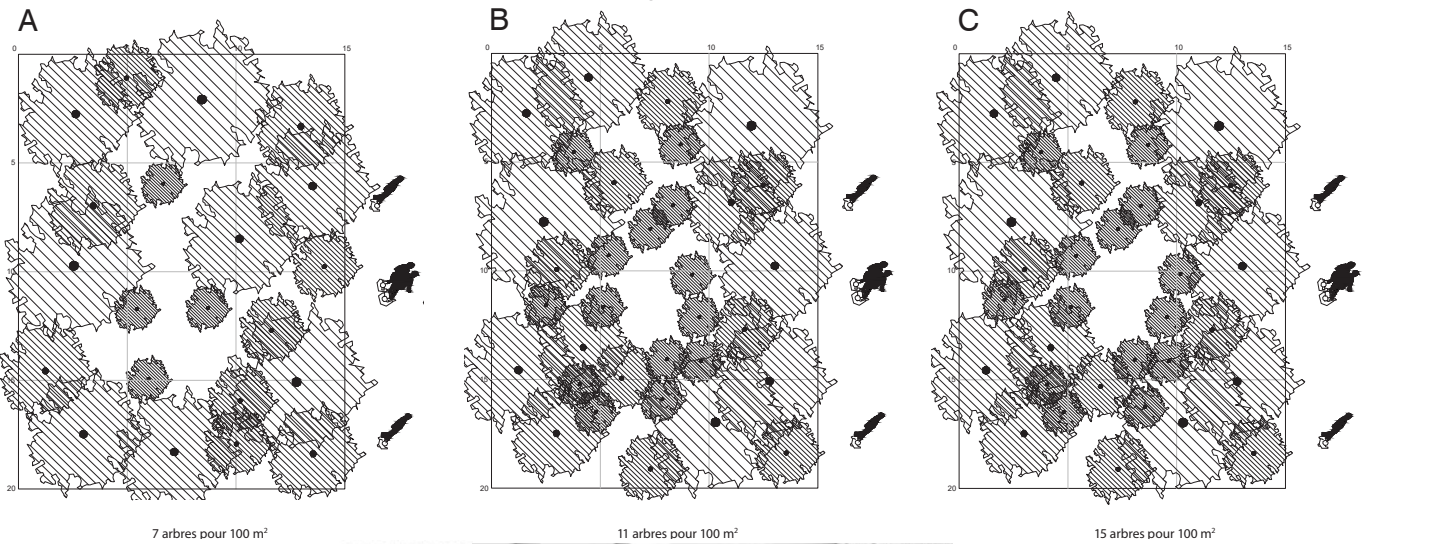


Plan de Masse

110 Maine-Montparnasse - Etudes d'espaces publics - Rendu Final - mars 2021

Densités de plantation

Etude de densités de plantation



Parc de la Theuillerie à Ris-Orangis (91)

Maîtrise d'oeuvre complète

La mission

- Notre mission de maîtrise d'oeuvre paysagère et écologique s'est décomposée en :
- Travail d'esquisse en concertation avec les habitants sur une année
 - Production d'un AVP partagé avec les habitants
 - Définition des obligations réglementaires : Dossier Loi sur l'eau et Défrichement
 - Recherche de subventions : Région Ile-de-France, Agence de l'Eau et Département
 - Production du PRO
 - DCE et travaux sur l'entrée dite Parking Fieu (en cours)
 - En attente pour la partie parc des financements.

Le projet

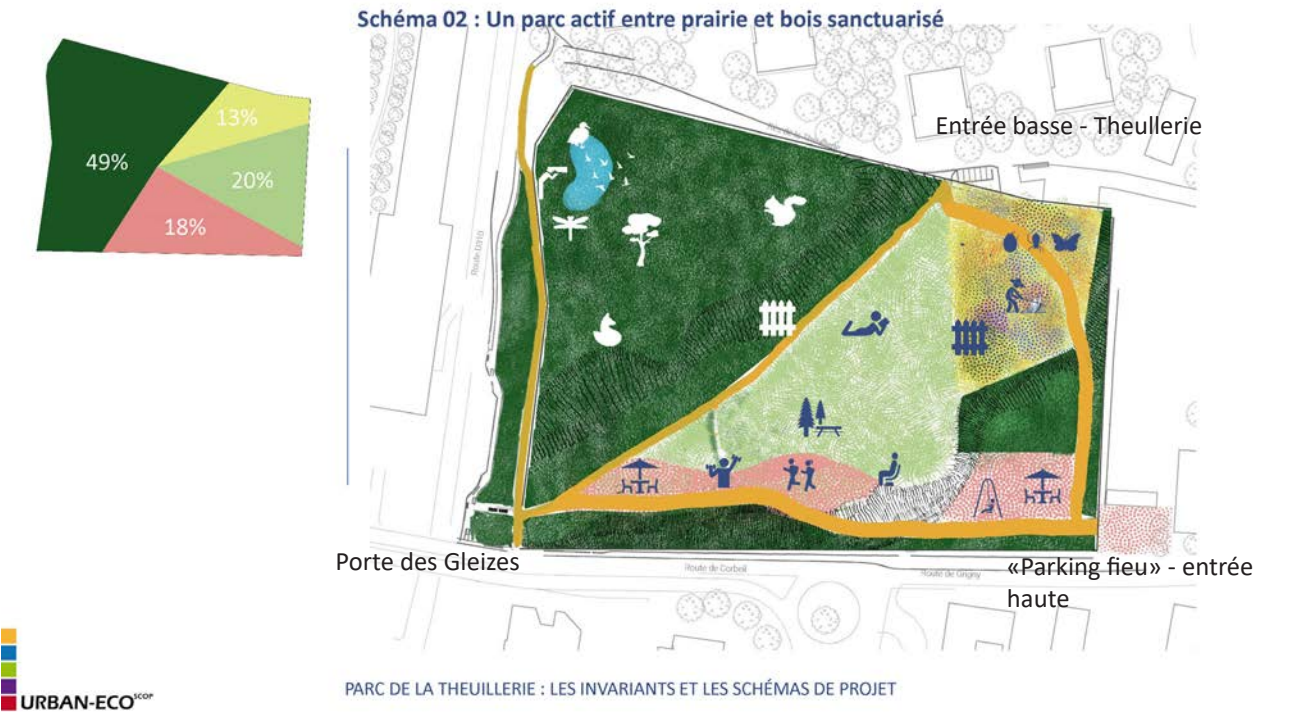
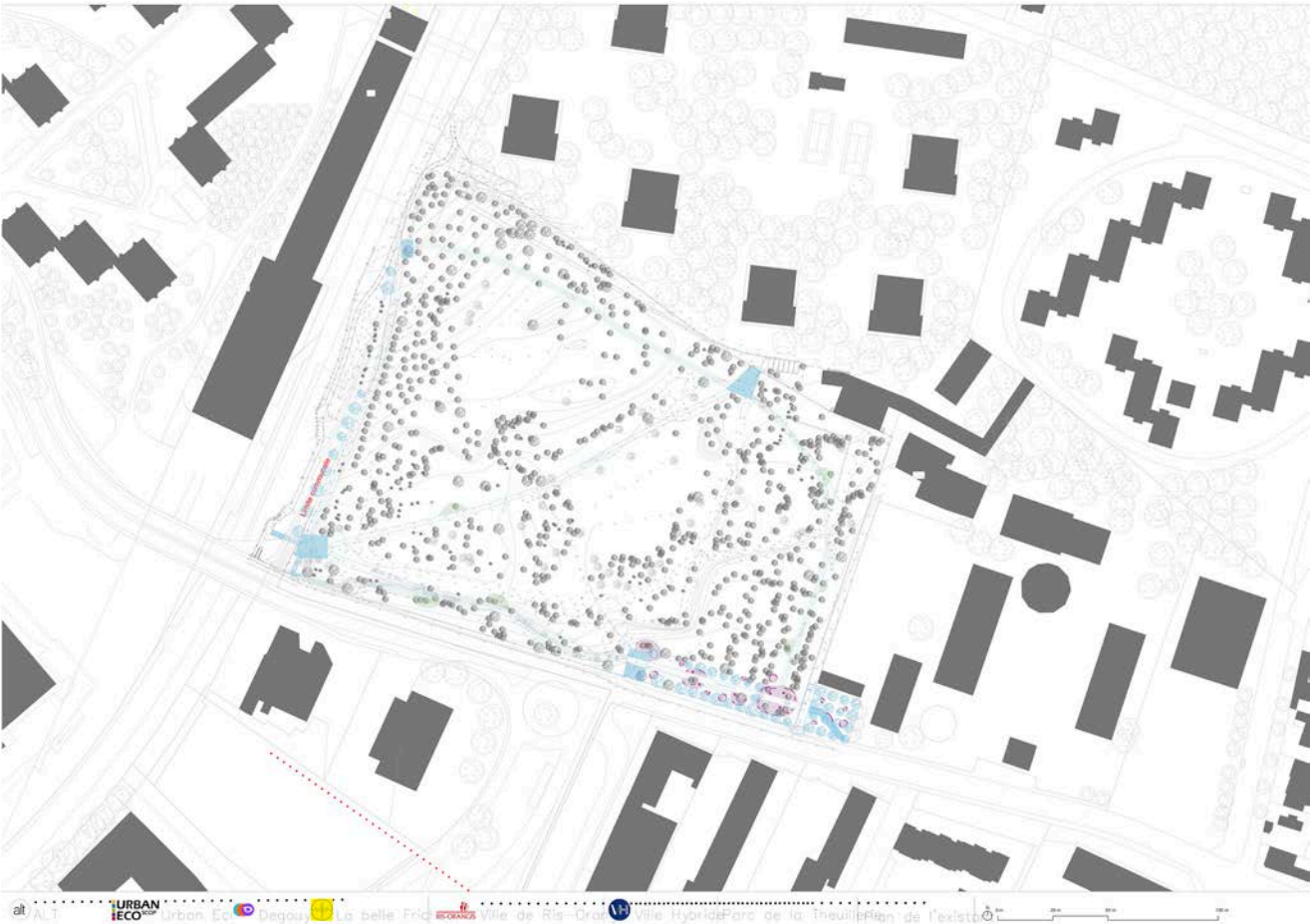
Le parc de la Theuillerie est une ancienne propriété de villégiature, dont le bâtiment a été rasé à la révolution et qui présente encore une part des structures du jardin. Abandonné, il a été ouvert avec juste le tracé de chemin dans les années 90, mais très peu utilisé par les habitants à part en transit vers le RER.

- Sur environ 5 ha, ce parc sera ouvert pour permettre les traversées cycles et piétonnes vers le RER. Il s'organise en 3 grands secteurs :
- une nouvelle entrée et un chemin régulier PMR dans la pente vers la porte des Gleizes, pour tous les modes, traitée avec des seuils en brique recyclée rappelant l'histoire du lieu (extraction d'argile) puis un stabilisé renforcé
 - un chemin actif à l'Est du site traversant du bas en haut un verger historique, un bois et reliant les jeux et banquettes inscrits dans la pente
 - un lieu de biodiversité non accessible délimité par deux chemins historiques repris et qualifiés pour le chemin des Gleizes, avec un observatoire au-dessus d'une mare

Le traitement de la pente est important et complexe pour permettre l'accessibilité pour tous et limiter les déblais/remblais sur des sols de médiocre qualité. La gestion des eaux pluviales est intégralement en aérien, par un chemin de l'eau jusqu'à la mare en point bas.

Les jeux seront inscrits dans la pente, ils sont travaillés avec les habitants pour répondre à leur envie, en restant dans une grande frugalité et l'objectif d'une réutilisation d'une partie des matériaux et bois du site. L'amphithéâtre dessiné dans la pente restera très nature, avec quelques assises fabriqués par les services de la ville (atelier bois).

Maître d'ouvrage : Ville de Ris-Orangis
Maître d'oeuvre mandataire : ALT & URBAN-ECO
Co-traitants : DEGOUY & la Belle Friche
Réalisation : 2023-en cours
Montant des travaux : 3,8 M €



Option 2

Un chemin qui change graduellement accompagné d'espaces d'usages



Mare et haies du Parc de la Corniche des Forts à Romainville (93)

Maîtrise d'oeuvre complète

La mission

Notre mission de maîtrise d'oeuvre paysagère et écologique s'est décomposée en :

- esquisse intégrée au projet global du parc
- étude hydraulique pour capter les écoulements des eaux pluviales
- dessin d'AVP partagé avec les équipes de paysagistes du parc
- PRO/DCE
- Travaux et livraison en 2024

Le projet

Le parc de la Corniche des Forts est un projet complexe puisqu'il se situe sur une ancienne carrière, dont les fontis sont encore actifs. Le site accueille une importante biodiversité, dont quelques espèces patrimoniales et s'inscrit dans les trames vertes et bleues d'Est Ensemble.

A ce titre, des mesures compensatoires ont été définies et mise en oeuvre par notre équipe sur le site. Il s'est agi de traiter des lisières étagées, de structurer le réseau d'eau pluvial, de préserver des plantes patrimoniales, de valoriser une partie du boisement et de créer des haies et une mare.

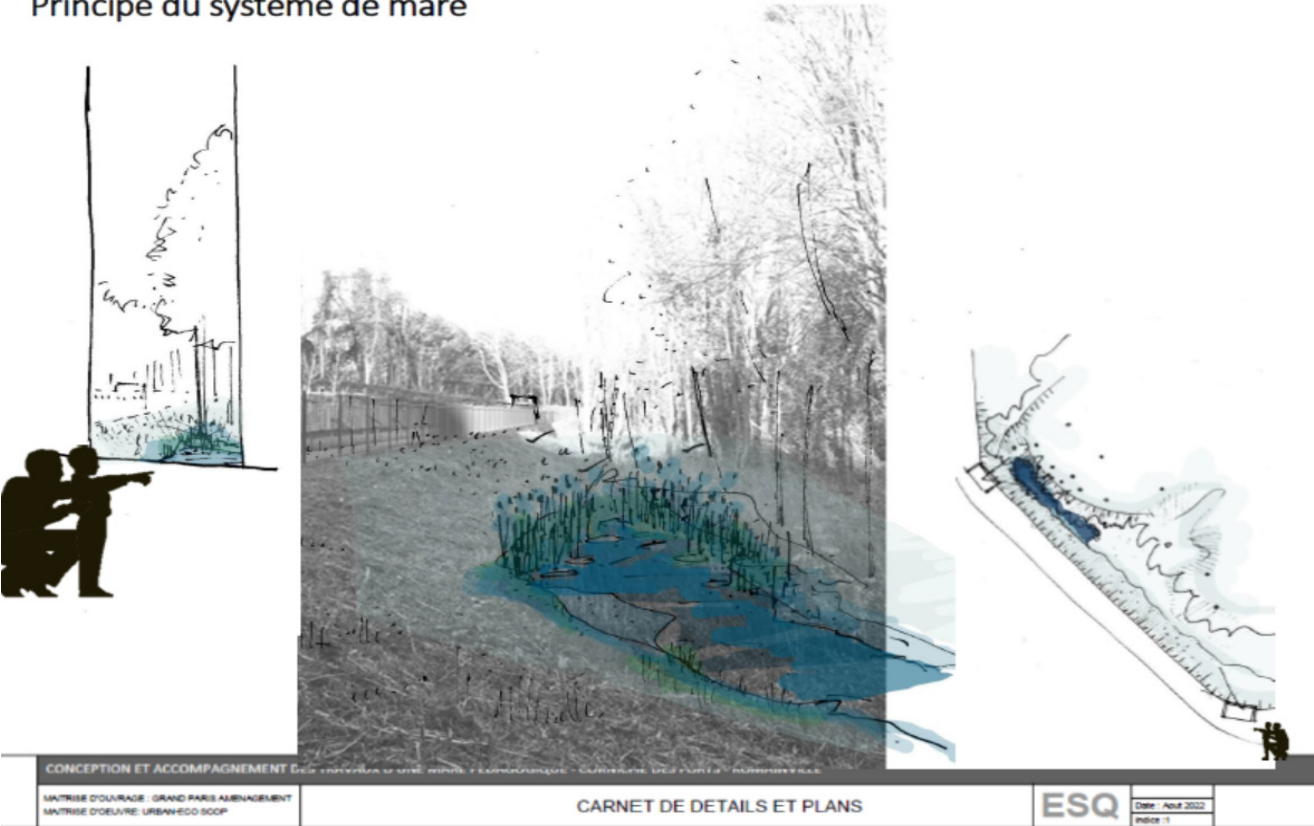
La mare a été définie en partenariat avec l'association ANCA.

Les travaux ont été réalisés de fin septembre à fin novembre 2024. Les plantations d'hélophytes ont été réalisées en godets et en fragments pour établir une diversité d'âges et de floraison printanière à estivale. Une prairie mésohygrophile a été semée sur les berges pour diversifier les habitats.

La haie est composée de Charme, Bouleau, Frêne et Cormier, associés en bordure par du Prunellier, Rosier, Viorne lantane et Troëne.

Un suivi du site sera réalisé pour connaître sa colonisation par les amphibiens, dès le printemps 2025.

Principe du système de mare



Maître d'ouvrage : Région Ile-de-France**Maître d'oeuvre mandataire :** URBAN-ECO

Réalisation : 2023-2024
Montant des travaux : 120 000 €

Microprojets Jamet, la Méta et Housset

Le Grand Bellevue - Projet de renouvellement urbain à Nantes (44)

La mission

Nous avons porté aux côtés des services de Nantes métropole et du SEVE (ville de Nantes), la conception partagée avec les habitants (adultes, enfants, adolescents...) de l'esquisse de programmation jusqu'à la réalisation opérationnelle. La dynamique de projet a permis la création de trois nouveaux espaces publics au sein du grand quartier populaire de Bellevue, dans le cadre de Nantes Métropole Verte.

La mission comprend :

- Le choix avec Nantes métropole des sites et populations à mobiliser
- Le temps de concertation avec les habitants : journée sur le terrain, travail sur plan, implantation sur site, film du lieu avec les jeunes du collège...
- Le temps du dessin et du chiffrage pour tenir des enveloppes serrées
- Le temps des échanges et adaptations avec le SEVE, qui réalise en régie ou sur ses marchés propres
- le temps du chantier
- l'inauguration avec tous les partis prenantes !

Trois réalisations

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Bellevue à Nantes, Nantes Métropole a choisi une large concertation avec les habitants, allant jusqu'à la co-conception et la co-production de micro-projets.

Les jardins partagés de JAMET prennent forme en décembre 2013 après plusieurs mois de concertation avec les habitants. Ils ont été investis par des associations locales ainsi que des jardiniers voisins. Les travaux se sont finalisés en 2016.

Le square Housset répond aux attentes des mères du quartier d'un petit espace de jeu sécurisé, une traversée depuis l'école et un belvédère avec vue sur la Loire

La Méta est une friche de 5000 m² à l'arrière du collège et du centre de loisirs en pente. Elle a été imaginée avec les enfants du collège pour créer un parc de proximité, avec une programmation simple : chemin en pente, espaces de détente et un parcours d'aventure pour les enfants, avec tyrolienne, jeux d'équilibre et panneaux ludiques.

Ces 3 projets ont été réalisés sur un temps court (1 an entre la conception et la livraison) dans une approche frugale et qualitative. Ils sont aujourd'hui très bien appropriés.

Maître d'ouvrage : Nantes Métropole
Architecte mandataire : Bécard et Palay
Co-traitants : URBAN-ECO^{SCOP}, Bénédicte de Lataulade, CUADD
Réalisation : 2015-2016



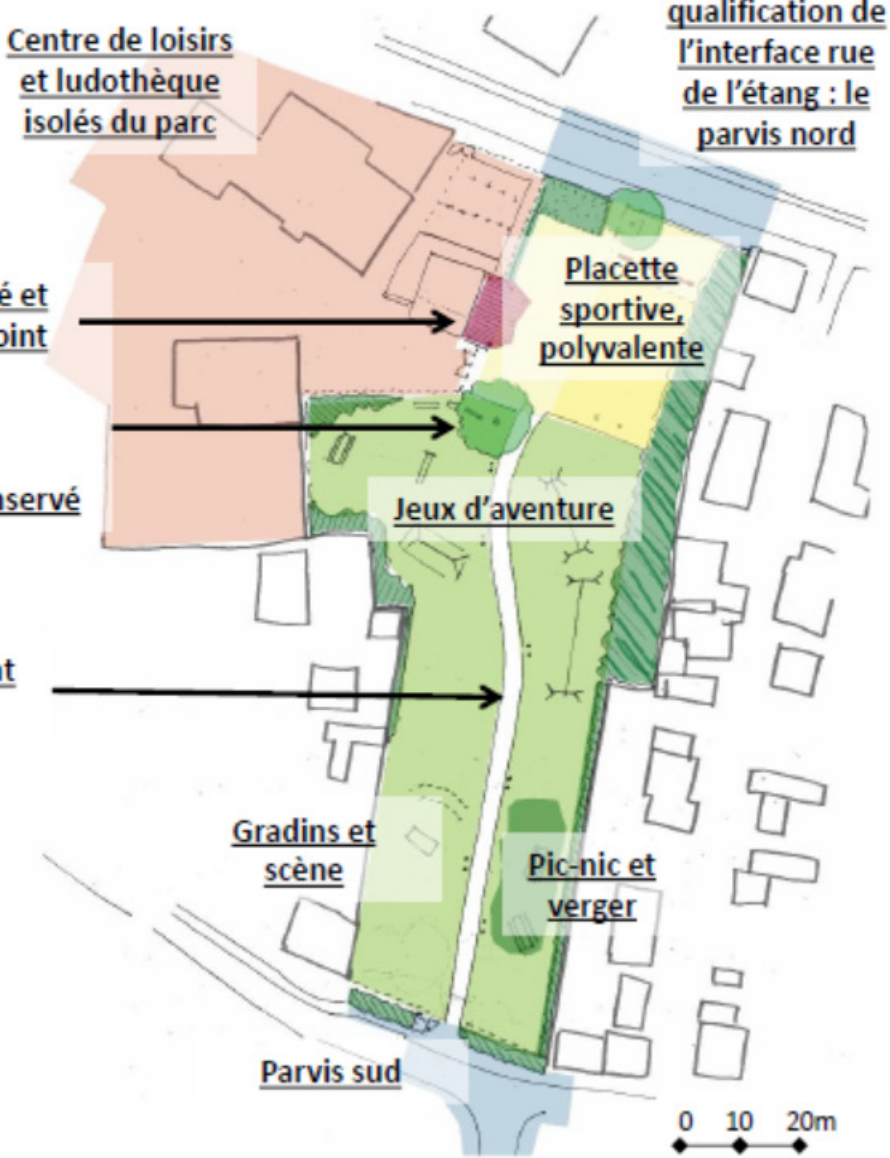
LE SQUARE ET LES JARDINS JAMET



PRINCIPE GENERAL D'AMENAGEMENT DU PARC



Aujourd'hui



Projet

Méta / 26/01/2017 /5

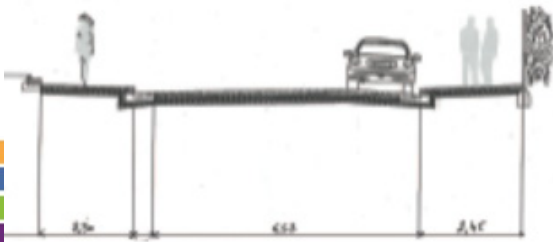
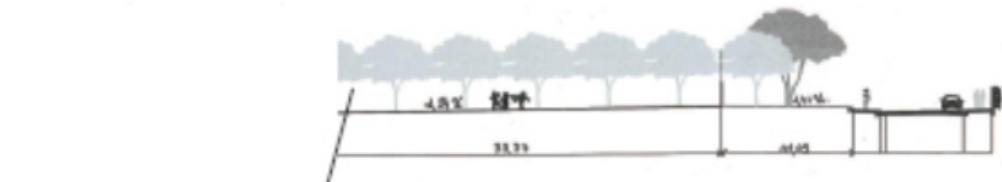
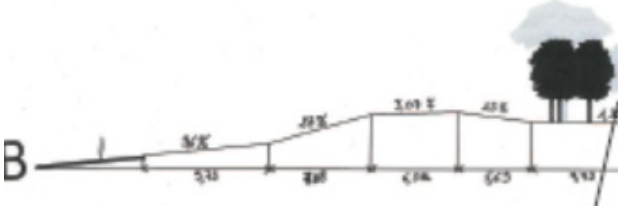
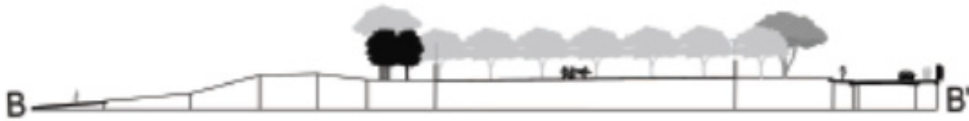


PARC DE LA META

COUPE B-B' _ EXISTANT



COUPE B-B' : Espalande des sports



Etude de maîtrise d'oeuvre urbaine - ZAC et espaces pu- blics

Volet paysage, écologie et développement durable

ZAC de la Montjoie - Plaine Saint-Denis - Saint Denis (93)

Maîtrise d'oeuvre complète

La mission

Nous sommes en charge depuis 2010 de la MOE Paysage et environnement :

- Réalisation du square de la Cristallerie, conception des avenues et des sentes piétonnes dans l'espace public, des places et du fonctionnement hydraulique des noues.

- Mise en place du Système de Management Opérationnelle pour la ZAC

- Cahier des Prescriptions Environnementales et les fiches des lots privés – mission environnement et paysage

- Accompagnement de la SEQUANO en phase projet pour la certification dans les espaces publics et pour les lots privés de logements et d'activités

- Etude d'impact – intégration des impacts énergétiques et de biodiversité

Le projet

Le projet d'aménagement de la ZAC Montjoie au cœur de la Plaine, à Saint-Denis, en plein redéveloppement est un quartier inscrit dans une démarche de performance environnementale, où la mixité fonctionnelle (bureaux, activités, logements, équipements, espaces publics), la présence végétale et la qualité énergétique sont très ambitieuses. Il intègre un lycée à « énergie zéro », un îlot complexe combinant école, logements étudiants et personnes âgées et logements en accession et des lots de promotions logements et bureaux, ainsi que des espaces publics organisant une thermique idéale par le développement végétal.

La démarche très ambitieuse se décline aussi au niveau du végétal en ville, avec un square écologique et des noues de 5 m de large sur voie entièrement plantées et recréant des milieux frais pour participer à la trame écologique locale et une gestion des OM par apports volontaires est également mise en oeuvre.

La densité des îlots s'ouvre donc sur un espace public «durable» avec un travail fin de relation entre espaces privatifs en retrait végétalisé et espace public participant à limiter les effets d'îlots de chaleur par une végétation dense et une présence de l'eau importante.

Après 3 ans, le retour des usagers et des services gestionnaires est très encourageant, témoignant d'une qualité du foisonnement végétal, de la fraîcheur apporté et surtout d'une simplicité d'entretien malgré l'intensité d'usage. La biodiversité est au rendez-vous, avec plus de 60 espèces végétales indigènes et de nombreux insectes butinant.

Maître d'ouvrage : Sequano Aménagement
Maître d'oeuvre mandataire : Bres & Mariolle
Co-traitants : Berim, URBAN-ECO
Réalisation : 2010 -2024
Montant des travaux : 7 millions €
Part des honoraires pour URBAN-ECO : 22%



Ecoquartier - ZAC Coteau Beauclair à Rosny-sous-Bois (93)

MOE paysagères et environnementales

La mission

Nous sommes en charge de :

- La MOE Paysage et environnement : Conception des espaces publics
- La mise en place du Système de Management Opérationnelle pour la ZAC
- Le Cahier des Prescriptions Paysagères et Environnementales et pré-Fiche des lots privés
- L'étude d'impact complète (avis de l'Autorité Environnementale rendu en septembre 2015)
- L'accompagnement de Rosny développement en phase projet pour la labellisation écoquartier

Le projet

Le projet d'aménagement de la ZAC Coteau Beauclair s'inscrit dans la cohérence du PLU qui désignait ce secteur comme secteur de densification tout en maintenant la continuité écologique du coteau.

L'arrivée prévue de la ligne 11 du métro avec une station au coeur du projet, fait évoluer sa programmation de Zone d'activités en Zone mixte activités/logements, avec la présence de Domus, Leroy-merlin et Alinéa, en bordure Nord le long de l'autoroute.

Les 1300 logements prévus pour environ 90 500 m² de SDP et les surfaces de commerces, activités et tertiaire envisagées (6000 m²) viennent s'inscrire à proximité du centre commercial Domus et surtout de la nouvelle station de métro de la ligne 11.

Ce projet respectueux des enjeux environnementaux (pente, eau, paysage...), verra le jour en 2 phases.

Ce quartier s'inscrit dans une démarche de labellisation écoquartier, où la mixité fonctionnelle (activités, commerces, logements, équipements), la présence végétale et la gestion des eaux pluviales sont très ambitieuses.

Le projet sera desservi par un réseau de chaleur géothermique, pour les logements et l'école prévue dans un îlot mixte avec du logement. Il porte une grande qualité dans les espaces publics et la couture avec l'existant, sur cette pente qui offre à voir un large paysage.

Maître d'ouvrage : SPL Paredev
Maître d'oeuvre mandataire : Becard Map

Missions : Maîtrise d'oeuvre urbaine, architecturale, paysagère et environnementale
Réalisation : depuis 2015
Surface totale : 16,5 ha
Montant des travaux : 9 millions € HT
Part des honoraires pour URBAN-ECO : 27%



MAINTIEN D'UNE TRAME VERTE/ TRAME BLEUE CONFORME A L'OAP



VOIE NOUVELLE - PROFIL NORD ET GESTION DES EAUX PLUVIALES



VOIE NOUVELLE - PROFIL SUD



ZAC Gare des Mines Fillettes à Paris (18)

Accord-cadre de MOE urbaine, paysagère et des espaces publics, mission biodiversité

La mission

Nous sommes en charge de :

- La stratégie Biodiversité du projet de MOE
- l'accompagnement des paysagistes et urbanistes sur l'intégration des enjeux nature (végétal, arbres, sols, eau...) sur les espaces publics à toutes les phases du projet.
- l'analyse des enjeux biodiversité des lots
- l'expertise arboricole (diagnostic et préservation des arbres existants).

Le projet

Le site de la gare des Mines Fillettes est au coeur d'un territoire en mutation et fortement marqué par les infrastructures routières et ferroviaires.

La ZAC localisée entre les Portes de la Chapelle et d'Aubervilliers est coupée par le périphérique et accueille la Cité Charles l'Hermitte et un lycée qui ne muteront pas et accueillera l'ARENA JOP2024, 3 terrains de sport, un parc à réhabiliter, des logements et des activités au Nord (130 000 m² SDP).

Notre posture est de maintenir un espace paysager le plus continu et cohérent dans son extension Est-Ouest pour ménager la possibilité de voir évoluer le périphérique et planter au maximum. Cette axe de trame écologique est dilaté par un parc généreux et des espaces publics très végétalisés :

- sur le parvis de l'ARENA
- dans la promenade et le long du Bd Ney et de la rue Marteau

L'ambition écologique sur ce site est à 4 niveaux :

- recréer des habitats écologiques à partir des végétations en place, d'un diagnostic phytosanitaire des arbres, d'une connaissance des capacités pédo-climatiques et d'un objectif écologique
- maintien d'un maximum d'arbres en place
- gérer les eaux pluviales en cohérence avec les habitats écologiques et une ambiance atmosphérique rafraîchie
- investiguer les sols pour assurer le développement de sols vivants.

Le travail est mené en étroite relation avec le paysagiste et l'ensemble des services de P&MA, ainsi que la ville de Paris sur la base d'un diagnostic écologique constructif.

Un des lieux emblématique finement travaillé est le parvis de l'ARENA qui devra répondre aux besoins spécifiques des grands événements tout en apportant une grande qualité éco-paysagère.

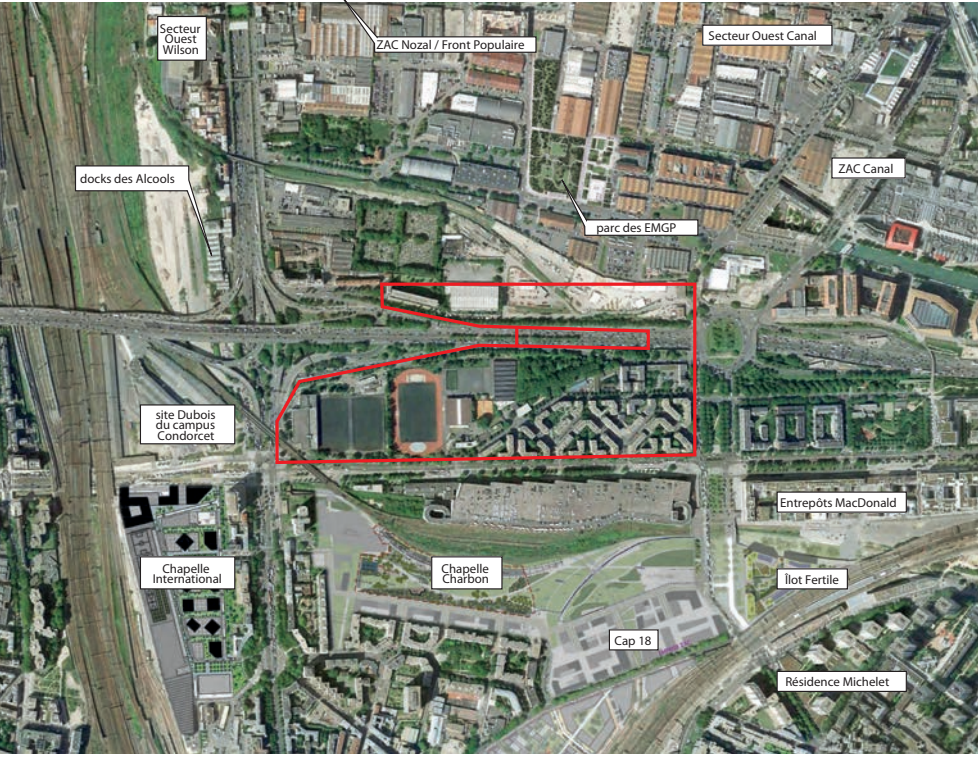
Maître d'ouvrage : P&MA
Maître d'oeuvre mandataire : Michel DESVIGNES / PARTICULES / UNE FABRIQUE DE LA VILLE

Réalisation : depuis 2020
Surface totale : 20 ha
Montant des travaux : 3,05 millions € HT
Part des honoraires pour URBAN-ECO : 1,4%



UNE ROTULE MÉTROPOLITAINE

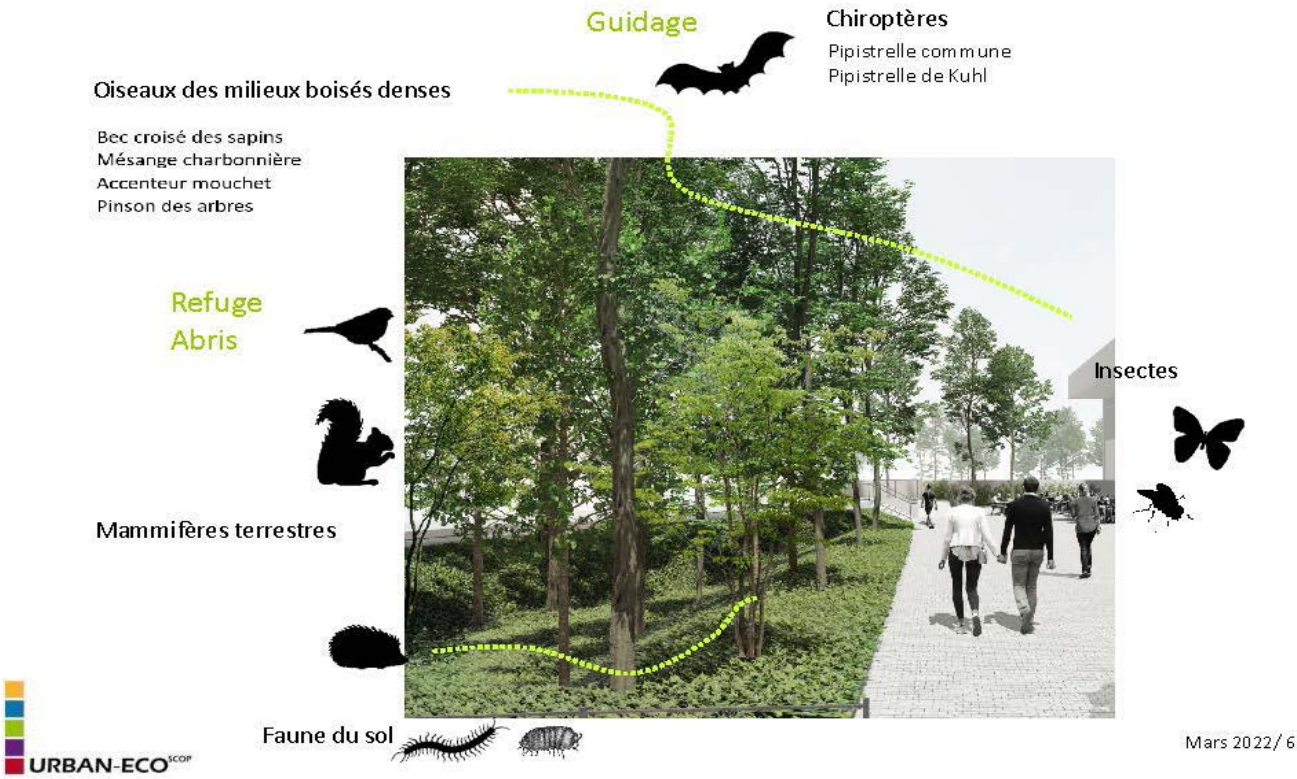
AU COEUR D'UN TERRITOIRE EN MUTATION ET FORTEMENT MARQUÉ PAR LES INFRASTRUCTURES



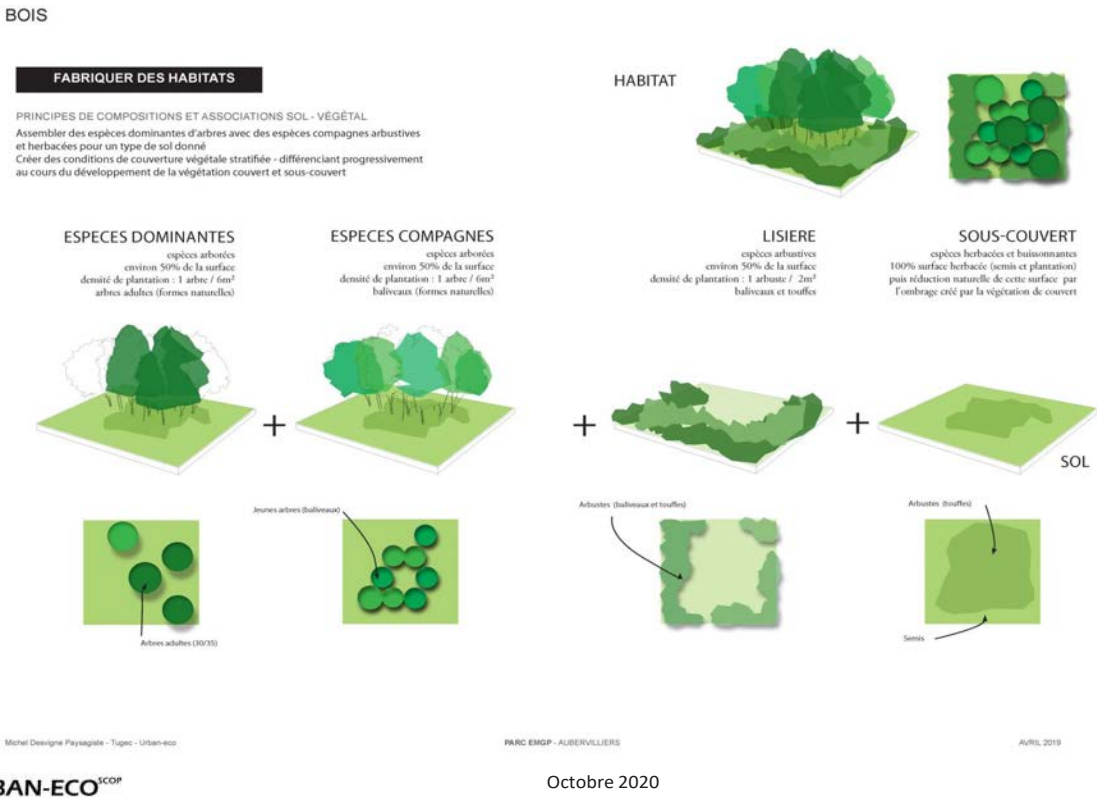
LOCALISATION

ZAC GARE DES MINES FILLETES - PLAN-PROGRAMME - P&MA - MICHEL DESVIGNE PAYSAGISTE / LIN / PARTICULES / UNE FABRIQUE DE LA VILLE / URBAN ECO / INGEROP / 8'18" / LAMOUREUX - 11

Un espace relais supplémentaire dans la trame écologique locale



Production d'un bois écologique en milieu urbain



Michel Desvigne Paysagiste - Tugot - Urban-eco
URBAN-ECO SCOP

PARC EMGP - AUBERVILLIERS

Octobre 2020

AVRIL 2019

19

ZAC du Cluster des médias - JOP 2024 à Dugny, La Courneuve, Le Bourget (93)

Mission urbaniste et paysagiste de ZAC

La mission

Aux côtés de SAA Architectes, nous sommes en charge de :

- de la mise à jour du Plan Guide de la ZAC, venant développer les phases pour le temps des JOP et post 2024
- de la production des fiches de lots et de leur accompagnement des équipes de promotion retenues
- de la coordination avec le COJOP.

Le projet

Le projet d'aménagement du Cluster des médias s'inscrit dans les projets en héritage des JOP 2024, avec la création d'un quartier d'habitation et d'équipements majeurs. Ces constructions accueilleront en temps JOP le staf des médias et certaines épreuves comme le Stand de tir et le Volley ball dans des espaces temporaires.

La ZAC comprend

- le Village des médias, localisé sur le plateau en face du Parc G. Valbon et de la Gare de Dugny et sur le sud de l'Aire des Vents et divisé en 2 secteurs : les lots A et D, l'école et le gymnase livrés pour les JOP et les lots B&C postérieur au JOP.
- le site sportif du Bourget, avec une recomposition des différents équipements en place et la création d'un vaste gymnase
- une passerelle de connexion.

Le site demande un travail subtil d'intégration des constructions et espaces publics dans les espaces de nature existants, ainsi que de création d'une entrée de ville nouvelle sur la RD 50 pour Dugny.

Le travail est réalisé en co-construction avec l'EPT, la Ville, Paris2024 et tous les architectes des lots, sous la direction de la SOLIDEO afin d'orchestrer les choix et tenir les ambitions urbaines, paysagères et environnementales.

Notre équipe orchestre la finalisation de la phase JOP pour la livraison en 2024 et établit les principes pour les secteurs en héritage.

Maître d'ouvrage : SOLIDEO
Maître d'oeuvre mandataire : SAA
Missions : Maîtrise d'oeuvre urbaine - Mission Paysage et Ecologie
Réalisation : 2022- en cours
Surface totale : 22 ha

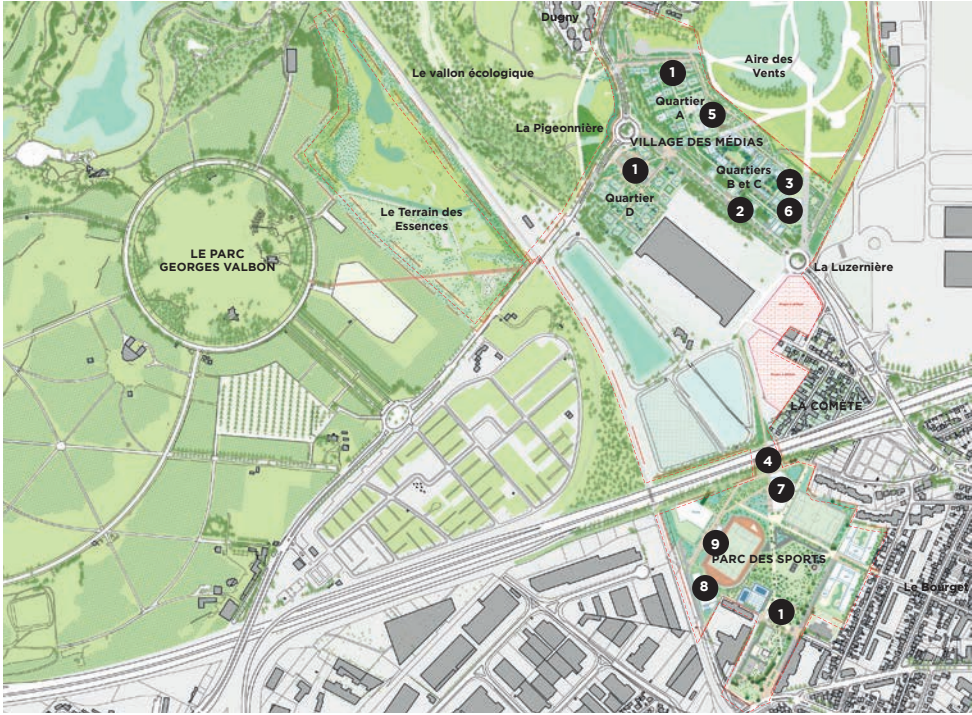


B. ACTUALISATION DU PLAN GUIDE

Le repérage des zones d'actualisation

Les zones actualisées du plan guide 2021 (saison 03) ci-contre sont donc les suivantes :

- 1 - Les espaces publics de Dugny et du Bourget : intégration du nouveau PRO phases JOP et 1
- 2 - La RD50 de Dugny : effacement du projet sur les phases JOP, 1 et 2
- 3 - Les quartiers B et C de Dugny : effacement du projet sur les phases 1 et 2
- 4 - La passerelle : intégration du PRO
- 5 - Le groupe scolaire de Dugny : intégration de l'Avant-Projet Définitif
- 6 - Le gymnase de Dugny : intégration de l'Avant-Projet Sommaire
- 7 - Le gymnase du Bourget : intégration du PRO
- 8 - Le complexe tennistique : intégration du PC
- 9 - La tribune : intégration du PC



26

ZAC CLUSTER DES MÉDIAS | SOLIDEO | SAA ARCHITECTES - URBAN ECO - ETC MOBILITÉS

VERSION 6 | 8 novembre 2022

C2.4 Toitures

Le traitement des toitures doit permettre l'intégration du bâtiment dans l'espace paysager du parc des sports. Pour ce faire, la végétation pourra prendre une part importante de la toiture et également se propager, de manière étagée jusqu'aux espaces extérieurs de la piscine.

USAGES

Une occupation des toitures végétalisées peut être envisagée, avec des activités comme le solarium. Néanmoins, cette occupation devra être questionnée vis-à-vis des contraintes environnantes du site, notamment la proximité de l'autoroute et de la voie ferrée.

TRAITEMENT

Les émergences techniques en toiture sont strictement proscrites. Pour ce faire, les éléments techniques pourront par exemple être intégrés dans un local technique dédié au dernier étage.

PRINCIPES DE VÉGÉTALISATION

La proportion de végétalisation des toitures sera au minimum de 60 % de la surface totale de toiture. Une attention particulière sera portée à la composition des masses végétales en toitures terrasses. L'aménagement des toitures terrasses devra faire l'objet d'un parti pris paysager et végétal.

Caractéristiques des toitures végétalisées :
Les spécificités du procédé devront répondre aux critères suivants :

- Complexe léger à épaisseur adaptée aux plantations, surcharge limitée
- Entretien faible



Piscine du Carrousel à Dijon, Agence COSTE architecte, ATSL Paysagiste



Groupe scolaire Aimé Césaire, Ile de Nantes, Bruno Mader & Phytolab



Végétalisation des toitures (épaisseur minimale de terre végétale ou de terre allégée)

Référence de toiture végétalisée extensive

- Confort acoustique
- Confort thermique
- Protection de l'étanchéité
- Substrats choisis en adéquation avec la nature des sols présents sur l'aire d'étude. Un mélange de substrats d'origine régionale sera à employer.
- Épaisseur minimale du substrat ou du mélange
 - › 20 cm pour les couvre-sols
 - › 30cm pour les toitures intensives ou semi-intensives.
 - › 90cm pour les arbres implantés en toiture.
- La création d'un habitat humide (petit point d'eau) favorable aux juvéniles devra être envisagée

Le choix d'une palette végétale adaptée se fera en fonction de multiples critères : couleurs, textures, variété saisonnière, vitesse de croissance et robustesse. Le choix de la taille des sujets devra se faire en concordance avec des épaisseurs de substrat suffisantes.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

La toiture végétalisée peut participer au calcul de rétention des eaux pluviales de la parcelle. L'infiltration dans le substrat sera d'autant plus longue que le substrat sera épais et peut permettre un lissage des débits dans le temps.

A2.2 Les espaces publics du parc des sports

ACCÈS ET FERMETURE

Le projet propose de conserver le fonctionnement actuel du parc des sports, avec une fermeture du cœur du parc après 22h pour des questions de gestion et de nuisance.

L'ARRIVÉE DE LA PASSERELLE ET LA VOIE BUS

À l'arrivée du franchissement, longeant l'A1, une voie modes doux permettant de desservir rapidement les équipements, et une rampe piétonne PMR intégrée dans un glacis paysager menant au cœur du parc des sports. Les talus de la rampe permettent l'adossement d'assises en belvédère sur le parc des sports.

LE COEUR DE PARC

Le cœur du parc des sports correspond à l'emprise du pavillon temporaire abritant les épreuves d'escalade des JOP. Il est composé d'une grande pelouse, largement plantée en lisière, qui s'ouvre peu à peu sur une clairière en se rapprochant du centre. L'axe central traverse le cœur du parc et relie la passerelle et le parvis.

La clairière est un milieu ouvert laissant la place aux pratiques libres de détente et de loisirs. En lisière, des usages programmés prennent place à l'ombre de la canopée des arbres. L'aire de jeux, clin d'œil aux Jeux Olympiques antiques, s'organise autour d'une boucle en enrobé proposant un parcours de course à pied. Une grande tribune permet de s'asseoir et de regarder les petits athlètes.

LE PLATEAU ÉQUIPÉ

Situé au débouché du grand axe transverse lancé par le franchissement, le parvis est l'entrée principale du parc des sports. Espace d'animation, situé entre deux équipements scolaires (le collège et le lycée), ce parvis actif propose des usages à destination des adolescents (city-stades, ping-pong, babyfoots, basket etc.) et un boulodrome.



L'arrivée de la passerelle



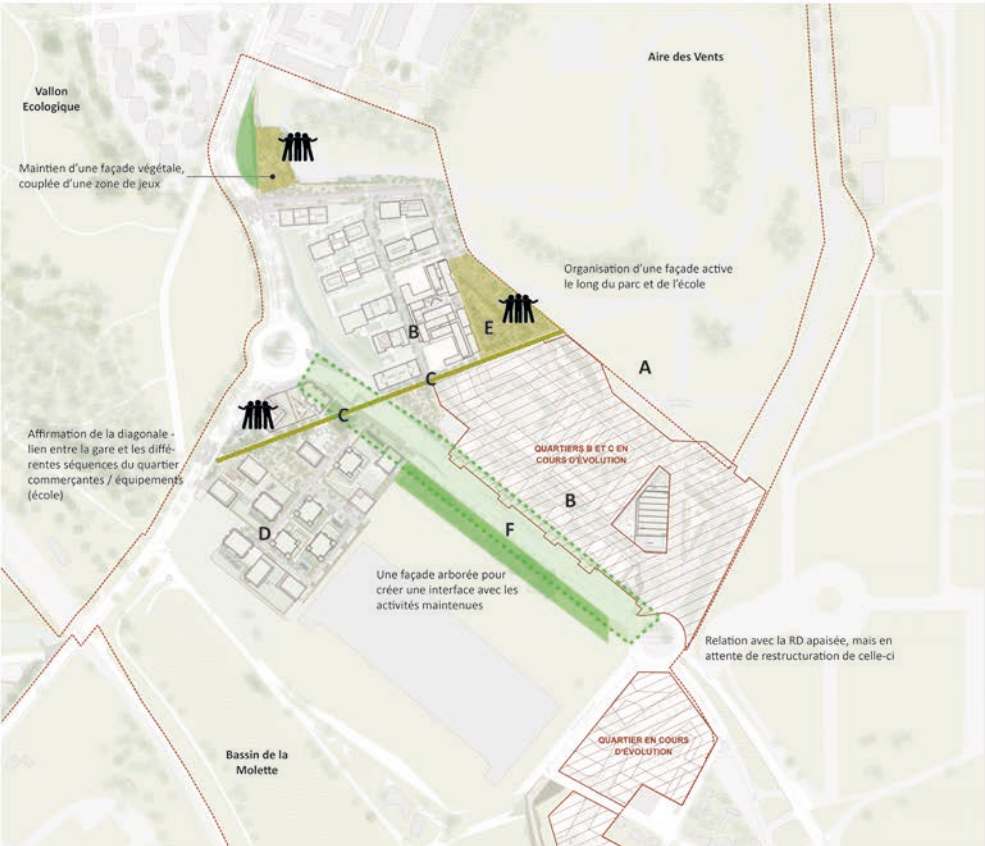
Le cœur de parc

48

Cluster des Médias

18

Cluster des Médias



Projet de nouveau quartier - Accompagnement Ecologie

Nantes Champs de Manoeuvre (44)

La mission

- Expertise du terrain et intégration des enjeux écologiques réglementaires
 - Expertise arboricole (diagnostic et préservation des arbres existants)
 - Maîtrise d'oeuvre des aménagements à vocation écologique
- Cette mission a été réalisée en étroite collaboration avec l'Atelier Georges et l'Atelier 234.

Le projet

Le projet vise dans sa globalité à mettre en oeuvre un projet d'aménagement sur les 50 ha du Champ de Manoeuvre, dominé par des boisements, des milieux humides et des secteurs transformés par les anciennes activités militaires.

Cette ZAC est caractérisée par deux grands secteurs, au sud en proximité de la ville existante, sur une trame maraîchère et au nord, avec une dominante boisée et humide où les habitations viendront s'inscrire dans cette trame.

Notre équipe a fait le choix de développer une gestion très extensive des espaces naturels, avec la sanctuarisation d'un bois humide, des espaces verts à dominante naturelle et une vaste zone de pâturage. Ainsi, la clairière centrale sera défrichée et semée d'un mélange adapté aux sols mésophiles et appétant pour les animaux afin de renforcer la diversité floristique et préparer l'arrivée des bêtes. Un enclos réalisé à partir de piquets de châtaignier et d'un grillage métallique est installé, avec un portail d'accès et une bergerie en bois.

Sur la partie sud urbanisée, un travail fin de maintien des arbres et des secteurs présentant des enjeux écologiques a été réalisée avec une série d'expertise sur :

- les arbres - diagnostic phytosanitaire
- les sols - analyse agronomique
- les espèces à enjeu écologique (Salamandre, triton, Grand Capricorne...)
- les structures de haies des tenues maraîchères.

Aussi, des préconisations sur des aménagements écologiques pour les oiseaux et les chiroptères ont été réalisées.



Maître d'ouvrage : Nantes Aménagement

MOE mandataire : Atelier 234

Co-traitants : Atelier Georges, ARTELIA et URBAN-ECO^{SCOP}

Missions : AMO & MOE

Réalisation : depuis 2016

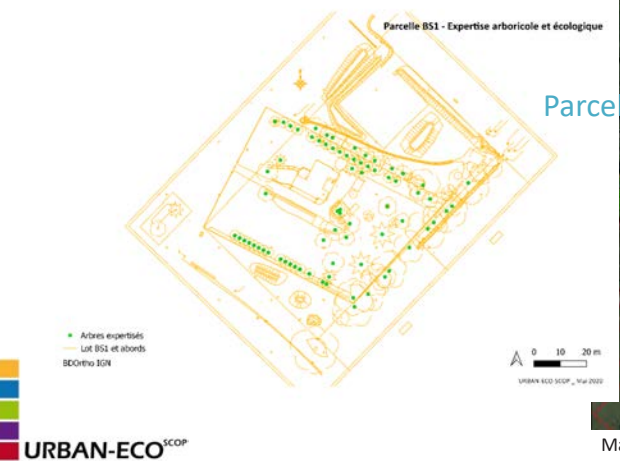
Montant : 45 500 euros HT



Localisation

L'expertise phytosanitaire a été réalisée le 13 mai 2020, par un temps clair et ensoleillé.

Elle n'a de valeur qu'au regard des observations possibles à cette date.

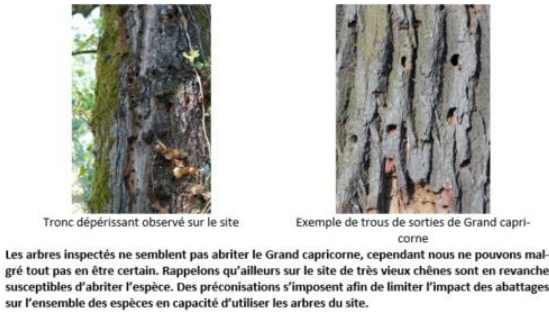
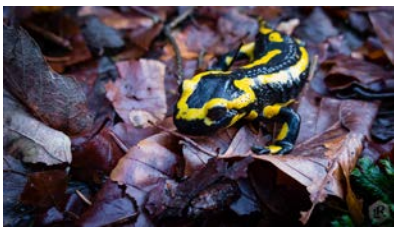


Compte rendu – vérification de la présence potentielle de Grand capricorne dans le bois sauvage – Champ de Manoeuvre - Nantes

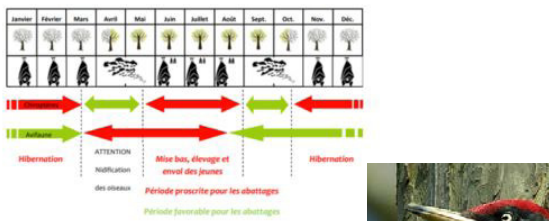
La visite du 14/06/2022 avait pour objet l'inspection de la présence de coléoptères xylophages (en particulier le Grand capricorne) des arbres le long du chemin qui traverse le bois sauvage sur le site du Champ de Manoeuvre.



Figure 1 : Localisation des secteurs prospectés



Les arbres inspectés ne semblent pas abriter le Grand capricorne, cependant nous ne pouvons malgré tout pas en être certain. Rappelons qu'ailleurs sur le site de très vieux chênes sont en revanche susceptibles d'abriter l'espèce. Des préconisations s'imposent afin de limiter l'impact des abattages sur l'ensemble des espèces en capacité d'utiliser les arbres du site.



Etude de maîtrise d'oeuvre urbaine - lots privés et pro- jets architecturaux

Fiche de lots

Concours

Projets architecturaux

Fiches de lot «paysage et environnement» & «écologie» produites

Nom du projet	Mission	Fiche de lots	Localisation	Dpt	MOA	Mandataire	Début	Fin
Projet d'aménagement - ZAC du Cluster des médias - JOP 2024	MOE des espaces publics et suivi des lots - volet écologie	Lots A (A1 à A4), B, C (et D (D1 à D6) - Prescriptions écologiques	Dugny - La Courneuve et Le Bourget	93	SOLIDEO	TVK	2018	En cours
Projet d'aménagement - ZAC Village olympique et paralympique - JOP 2024	MOE des espaces publics et lots - volet écologie	Ilots A à F - prescriptions écologiques	Saint Denis / Saint Ouen	93	SOLIDEO	DPA	2018	En cours
Projet d'aménagement - ZAC Andromède	MOE des espaces publics - volet écologie	En cours	Blagnac / Beauzelle	31	OPPIDEA	D&A	2018	En cours
Projet d'aménagement - ZAC Sous Clémencins	MOE des espaces publics - volet écologie	Lots A et B - Prescriptions environnementales	Crouzy	60	SEDA	ARVAL Architecture	2018	En cours
Projet d'aménagement - ZAC du Champ de Manœuvre	MOE des espaces publics et lots - Volet écologie et agriculture urbaine	Lots - tranche 1 - prescriptions écologiques	Nantes	44	Nantes Métropole	ATELIER 2-3-4	2016	En cours
Projet d'aménagement - ZAC de la Montjoie	MOE des espaces publics et lots - Volets paysage et écologie	Tranche 1 - Lots 1 à 7, école, gymnase et lycée - Prescriptions paysagères et écologiques	Saint Denis	93	SEQUANO Aménagement	Brès et Mariolle	2010	En cours
Projet d'aménagement - Ecoquartier du Coteau Beauclair	MOE des espaces publics et lots - Volets paysage et écologie	Tranche 1 - Lots C1 à C4, B1 et B2, PH1 et PH2 et école - Prescriptions paysagères et écologiques	Rosny-sous-Bois	93	PAREDEV	BECARDMAP	2015	En cours
ZAC du Fort d'Aubervilliers (Tranches 1 et 2)	MOE des espaces publics - Volet écologie	Tranche 1 - prescriptions écologiques	Aubervilliers	93	Grand Paris Aménagement	URBACITE	2018	En cours
ZAC Nozal Front populaire	Suivi des lots - Volet écologie et développement durable	2 lots en cours	Aubervilliers	93	SEM Plaine Commune	DMP	2018	En cours
Réalisation des équipements publics et espace publics - ZAC des Deux Moulins à Compans	MOE - Missions Esquisses, PC à DCE - Volets Paysage et écologie	Tranche 1 - en cours	Compans	02	SEM MITRY-MORY	BECARD MAP	2020	En cours

Nos fiches de lot «paysage et environnement»

Les fiches de lot

Notre équipe conçoit des fiches de lots sur les volets paysage et environnement, dans une vision d’avenir.

La fiche de lots vient s’adosser aux documents cadre existants, comme un CCCT (Cahier des charges de cession de terrain), un CPAUPE (Cahier des Prescriptions Architectural, Urbain, Paysager et Environnemental) et éventuellement une Charte de Développement Durable. Elle assure une complète cohérence et précise les objectifs à la parcelle.

Leur structure est établie autour :

- de plans de dimensionnement, pour les interfaces publiques/privées, la place de la pleine terre, la localisation des arbres de grands et moyens développement, les ouvrages de gestion des eaux pluviales...
- de croquis techniques précisant les qualités et principes
- des tableaux d’objectifs environnementaux, comprenant des indicateurs.

Elle vise à présenter clairement aux équipes de conception des lots de bien connaître les modalités d’aménagement paysager et écologique qui s’imposent et les modalités de mise en oeuvre qui sont préconisées.

De la fiche de lot au projet

La fiche de lot est un guide pour toutes les parties prenantes. Elle vient soutenir les échanges et réunions de travail nécessaires pour mettre en oeuvre des projets durables.

Les tableaux techniques permettent au delà de l’analyse qualitative des dossiers des promoteurs, une analyse quantitative qui assure la tenue d’exigences écologiques.

Il est par exemple demandé de calculer :

- le taux d’imperméabilisation
- le taux de pleine terre avec ou sans coefficient de compensation
- le coefficient de biodiversité
- la surface unitaire des espaces verts
- les taux de mobilité douce par SDP...

Pour suivre ces indicateurs, il est exigé auprès des promoteurs des obligations dans la structure de leur équipe et dans les livrables. Ainsi, un paysagiste et un spécialiste de l’environnement doivent être présents dans l’équipe engagée.

Les livrables suivants peuvent être exigés :

- notice technique «énergie et bioclimatique»
- notice technique «gestion des eaux pluviales»
- notice «paysage et biodiversité»
- ...



CCCT

3. Approche bioclimatique et confort

Exigences quantitatives		
Thème	Indicateur	Niveau de performance attendu
Bioclimatique	Bbio	Bbiomax minimum - 20%
Confort d'été	Nombre d'heures de dépassement de la température résultante intérieure de 28°C (quel que soit le modèle climatique)	≤ 30 h par an
	Part de logements traversants ou à double orientation à partir du T3	≥ 80%
Éclairage naturel	Ensoleillement dans la pièce principale (Vérifier pente)	≥ 2 h d'ensoleillement au 21 décembre
	Indice d'ouverture des baies (chaque logement devra répondre à ce critère)	Surfaces vitrées ≥ 20% de la SHAB
	Facteur Lumière Jour moyen	≥ 2% pour 80% des séjours + 1 chambre à partir du T3

Eclairage naturel

- L'architecte favorisera l'éclairage naturel dans les circulations et espaces communs (palier, escaliers, locaux vélos...).
- Dans la mesure du possible, les pièces humides bénéficieront d'un éclairage naturel.

Approche bioclimatique

- Prise en compte des **caractéristiques climatiques** (ensoleillement, vent) et des **caractéristiques physiques du site** (relief, voisinage, ombres portées) pour **optimiser l'orientation, la morphologie et la conception** des bâtiments. Exemple :
 - Récupération des **apports solaires passifs** en hiver.
 - Protection contre les **effets négatifs du vent**.
 - Travail sur les ombres portées.

Confort d'été

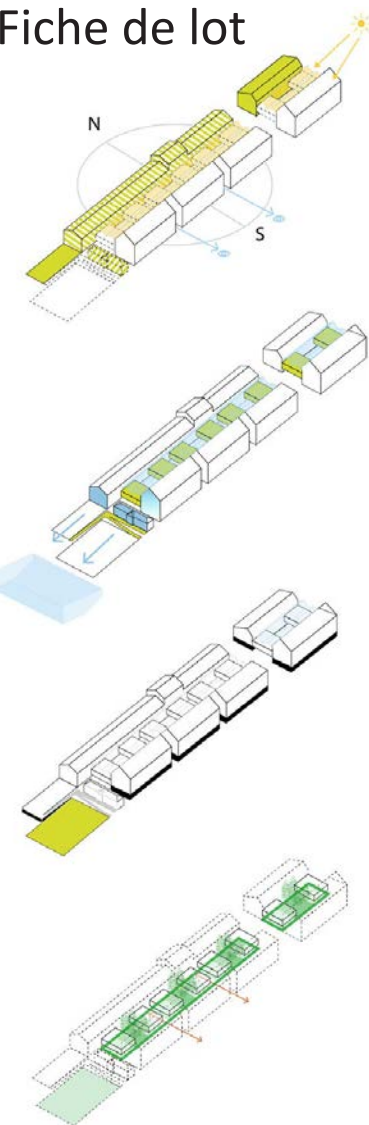
- Dispositions pour **éviter les risques de surchauffe** et limiter au maximum les besoins de rafraîchissement :
 - Identification des **zones à risque** en fonction de leur exposition (réalisation des héliodons et Simulations Thermiques Dynamiques à chaque étape).
 - **Protections solaires** sur les façades exposées Sud-Est à Ouest, en passant par le Sud.
 - **Locaux traversant ou à double exposition** (ventilation naturelle des espaces).
- **Présence importante du végétal** (exemple : cœur d'îlots, façades, toitures, balcons,...) pour son rôle de régulation thermique et d'apport de fraîcheur en été.
- **Matériaux et revêtements extérieurs de couleur claire** à privilégier (limitation de l'effet d'îlot de chaleur urbain).

ZAC Coteaux Beauclair – Cahier des Charges de Cession de Terrain – Décembre 2016

Cahier de prescriptions environnementales

- Les thématiques traitées sont :
 1. Paysage et biodiversité (épaisseur de terre, choix de plantation, coefficient de biodiversité...)
 2. Gestion de l’eau (pluviale & potable)
 3. Approche bioclimatique et confort (bioclimatique, confort d’été, éclairage...)
 4. Performances énergétiques
 5. Choix des matériaux et mobilier (biosourcés, faible émission...)
 6. Qualité d’usage :organisation des logements, balcons, loggias, placards...
 7. Stationnement (vélos, places commandées, véhicules électriques...)
 8. Pollutions, nuisances et risques : sols, bruit
 9. Gestion des déchets ménagers
 10. Chantier propre (organisation, information, déchets...)
 11. Sensibilisation et participation (charte des usagers)

Fiche de lot



BIOClimatisme, Ensoleillement et Vues

Pour ce « navire », en plus des dispositifs courants, nous portons l'ambition d'un concept original, celui d'offrir une enveloppe énergétique liant l'ensemble des bâtiments du campus, « les verrières ». Cette couverture commune consiste à exploiter les espaces communs à l'échelle du bâtiment tout entier. Ce dispositif vise à proposer un bâtiment laboratoire innovant, un manifeste pensé pour anticiper les évolutions climatiques à venir.

LA PROUE

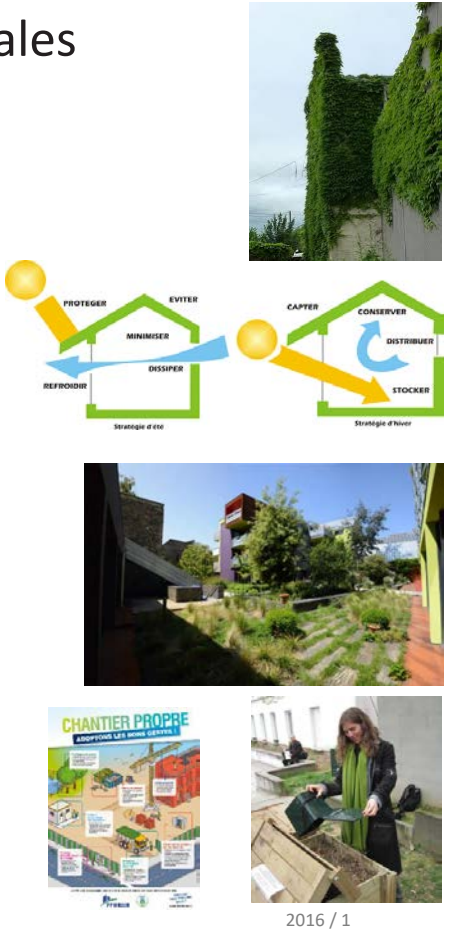
Pour cet îlot, la tête du dispositif est composée du bâtiment Copernic et forme un ensemble associé à la place Olympique. La silhouette de la façade sur la Seine se dessine par les mouvements de toiture marquant la singularité du projet. La proue marque principalement son association avec le patrimoine existant.

LIGNE DE FLOTAISON, LE REZ DE CHAUSSEE

Une ligne forme un socle continu autour de l'îlot B2. Ce volume horizontal doit se détacher de l'architecture des volumes supérieurs et se retourner sur chaque espace public en lien avec le socle de la Halle Maxwell. Ce volume doit intégrer les services et les halls d'accès aux bureaux. Pour l'îlot B1, une ligne horizontale marque le soubassement des bâtiments jusqu'à se retourner en façade du bâtiment Copernic. Les socles le long de la rue Ampère et de l'allée de Seine devront offrir des fonctions permettant l'animation de l'espace public.

RELATIONS AU COEUR D'ÎLOT

Le vide central doit permettre la création d'un cœur d'îlot continu entre les deux îlots B1 et B2 et doit être recouvert en partie par un dispositif de verrières. Les « passerelles » perpendiculaires à la Halle sont libres de constructions au rez-de-chaussée sur le cœur d'îlot. Ces volumes singuliers doivent permettre d'intégrer les espaces partagés des bureaux et associer les espaces végétalisés pour offrir une offre tertiaire renouvelée. Les cœurs d'îlots marquent par ailleurs le lien du projet à la halle Maxwell.



2016 / 1

Tableau de synthèse des prescriptions écologiques :

Theme	Indicateur	Niveau de performance attendu
Espaces libres	Part des espaces de pleine terre	≥ 20% de la superficie du terrain
	Part des espaces végétalisés	Coefficient de biodiversité
Toitures-terrasses	Taux de végétalisation	Taux de toitures végétalisées par îlot de 30 à 50%, dont 100% des toitures basses (<R+4).
Espaces végétales	Part des espèces autochtones	≥ 70% (au minimum 10 espèces) cf. liste
Milieux & TVB	Nombre d'habitats recréés	Au moins 2 / 200 m²
	Indice de canopée	60%
Végétalisation	Unités de plantation minimales	5 unités végétales pour 100 m² (Pour rappel : 1 Arbre grand développement (>15 m à maturité) = 1 unités // 1 Arbre moyen développement (7-11m à maturité) = 0.7 // 1 arbuste = 0.5 // 1 buisson = 0.3)
	Présence de couvre-sols :	Oui/non Proportion / surface végétalisée
	Présence de prairie :	Oui/non Proportion / surface végétalisée
	Présence de pelouse :	Oui/non Proportion / surface végétalisée
Faune	Habitats en faveur de la faune	Au moins 1 nichoir ou autres aménagements en faveur de la faune, par groupes taxonomiques (oiseaux, insectes, chauve-souris) pour 100 m2 d'espace végétalisé. Les nichoirs devront être intégrés au bâti et correctement implantés
	Ouvertures des clôtures au niveau du sol pour la circulation de la petite faune	Au moins tous les 10 m Dimensions ≥ 20 cm x 20 cm

Concours Immeuble à Vivre Bois. ZAC Paris Rive Gauche Paris 13^{ème}, secteur Bruneseau

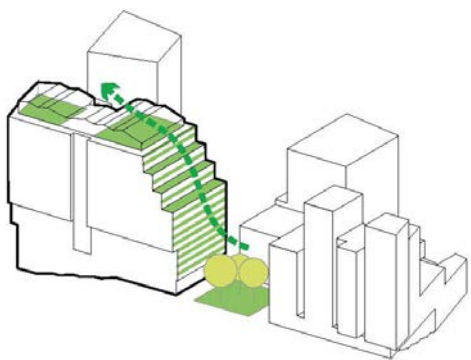
La mission

Concours perdu
Conception du projet du bâtiment paysager, écologique, agronomique et de gestion des biodéchets.

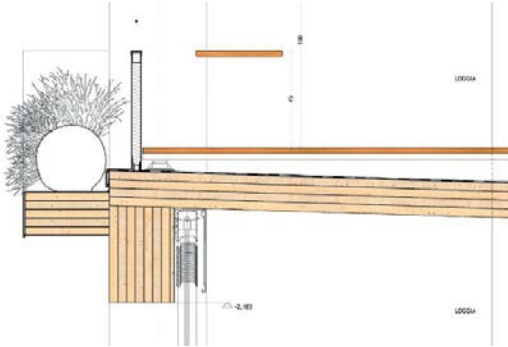
Le projet

Projet porté par le promoteur QUARTUS, le constructeur bois Simonin et les architectes Lipsky-Rollet, ce concours prestigieux pour un immeuble bois de grande hauteur, a laissé un très large part à la nature : végétalisation de façade, placette végétale et serre cultivée sur les toits.

Notre équipe a développé plusieurs procédés innovants pour chercher à intégrer le végétal, dans une économie de moyen et une capacité à le faire vivre simplement sur le long terme. Le végétal au sol est relié à celui des différents étages, formant un ensemble de micro-écosystèmes cohérents, inscrits dans la trame verte du corridor de la Seine.



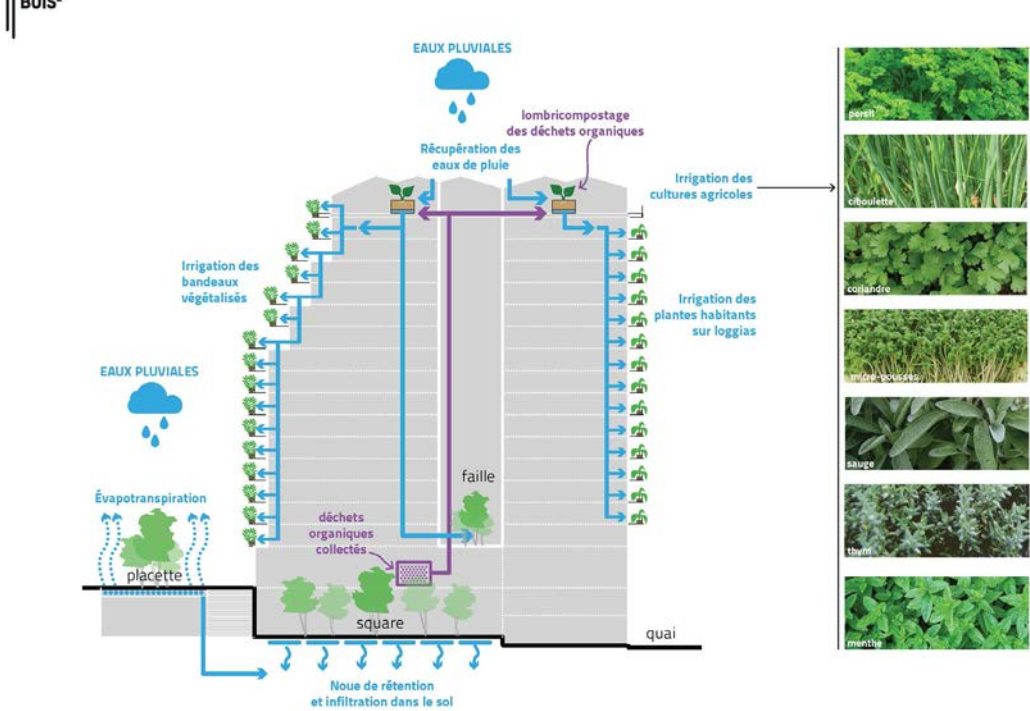
Les cycles de l'eau et du végétal sont coordonnés afin d'alimenter de manière gravitaire les modules de végétation des balcons et de créer une ambiance bioclimatique agréable. Ces modules sont des «éboudins de coco» tenus dans une gouttière en bambou, qui est accrochée au rebord de balcon. Dans ce substrat sont plantés des plantes volubiles, comme des Jasmins, des Ipomées, des aromatiques comme la Sauge et le Romarin.



Sur le toit, des serres d'agriculture urbaine sont construites. Elle intègre un système novateur de tables de culture qui stocke l'eau, traite les biodéchets et propose une zone de culture à hauteur d'homme.



LE CYCLE DE L'EAU ET LA MAINTENANCE DES PLANTATIONS



LE BOIS URBAIN® : UNE ESTHÉTIQUE DE LA CONSTRUCTION BOIS EN VILLE

Maître d'ouvrage : QUARTUS / SEMAPA

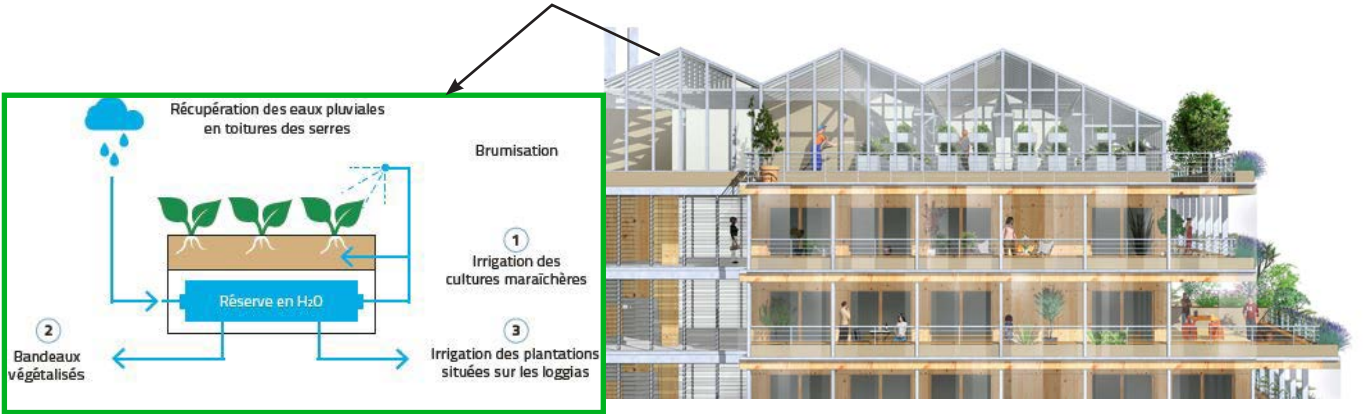
MOE mandataire : Lipsky & Rollet

Co-traitants :

Missions : Concours Paysage & Agriculture urbaine

Réalisation : 2017

Montant -



Light House - Ilot M de l'Île de Nantes

La mission

Concours gagné en 2021, mais mission interrompue
Conception du projet du bâtiment paysager,
écologique et de gestion des eaux pluviales.

Le projet

Projet porté par les promoteurs SOGEPROM et BREMOND, l'Atelier Kempe Thill développe un projet de tour octogonale venant créer un événement en cœur de l'Île de Nantes, dans une situation exceptionnelle entre la Prairie au Duc et le quartier de la création. Cette tour de 32 logements familiaux avec un tiers lieu en son pied vient s'inscrire dans le plan paysager dessiné par J. Osty. Notre équipe a développé un projet fortement végétalisé qui s'attache à ouvrir une large façade sud sur une petite forêt urbaine, qu'il initie dès le pied du bâtiment, tisse du végétal sur ses façades jusqu'au parvis nord, plus ouvert de micro-bosquets. Le végétal est présent à tous les étages variant en fonction des expositions ensoleillée ou ombragée, avec la hauteur du bâtiment et aussi les usages sous les serres. En effet, de manière fine, les palettes végétales viennent s'organiser pour répondre aux exigences climatiques et d'altitude et ainsi assurées le développement végétal volubile. Dans la serre proposée pour chaque logement sur un double niveau, la végétation poussera dans des bacs aux dimensions généreuses, pour assurer un développement important avec un minimum d'entretien et avec un arrosage pas des eau localisée dans des cuves de récupération.

C'est un véritable « bâtiment nature » d'une végétation au sol dense et haute de grands arbres et d'une végétation offerte aux habitants, acteurs et possesseurs. Sur chaque terrasse, un mur végétalisé composé de plantes grimpantes volubiles, faciles d'entretien et des bacs d'aromatiques, utilisables pour cuisiner ou simplement venir apporter d'agréables senteurs dans la maison sont plantés.



Maître d'ouvrage : BREMONDS / SOGEPROM

MOE mandataire : Atelier KEMPE THILL
Co-traitants : ITAC, BMF, Bollanger, Maya, URBAN-ECO
Missions : Paysage & écologie
Réalisation : 2021 en cours
Montant -



Stratégie de développement du biotope



Récupération et réutilisation des eaux pluviales



PERSONA GRATA - Ilot H5 à Saclay (91)

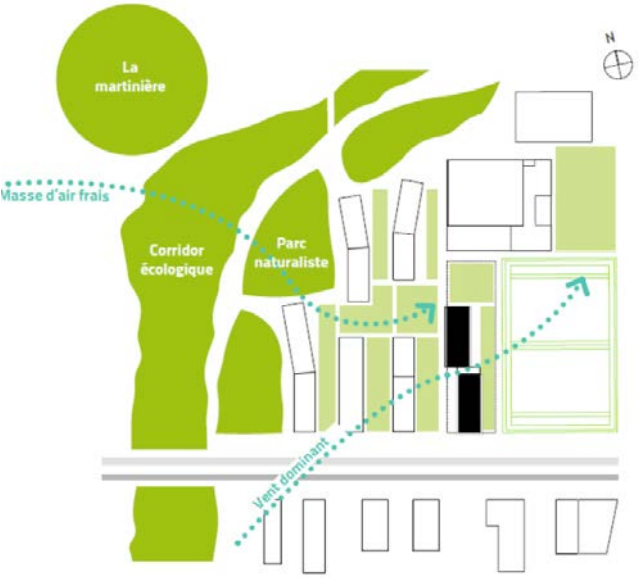
La mission

Concours gagné en 2021
En travaux
Conception du projet paysager, écologique et de gestion des eaux pluviales.

Le projet

Persona Grata est « un lieu inédit d'accueil et de partage » et rassemblera « sous un même toit, des publics qui habituellement se côtoient mais ne se rencontrent pas, ou peu. »

Le projet paysager part des prescriptions de la fiche de lot, et de l'identité du territoire du plateau de Saclay, auquel nous empruntons le vocabulaire des rigoles, qui irrigue et draine historiquement tout le secteur et des petits bois linéaires, parfois sous forme d'un alignement ou d'une haie et plus large et dense comme le boisement de la Croix de Villebois. Le projet s'organise finement entre intérieur et extérieur, entre espaces au sol et terrasses, pour offrir des ambiances et des lieux différents et complémentaires, entre collectif et intimité.



Les lieux majeurs sont :
- le jardin propose à la fois un lieu collectif par l'ampleur spatiale et par la frugalité des aménagements et des micro-lieux intimistes permettant de s'isoler.
- les terrasses en R+4 en partie sud du volume nord accueille un jardin d'usage et de biodiversité, avec une treille et de grands bacs.

Le choix des végétaux s'inscrit pleinement dans les communautés végétales du Plateau de Saclay, avec des fourrés et boisements mésohygrophiles à méso-hygrophiles. Les grands arbres et les arbustes composent une Chênaie-Charmaie, ponctuellement accompagnée de Frênes et de Saules. La végétation des terrasses est très favorable aux papillons et aux insectes pollinisateurs, pour lesquels des caches pourront être installés sous la forme de petits tas de briques ou de pierres en coeur de végétation, pour favoriser des

Maître d'ouvrage : Groupe SOS

MOE mandataire : Lipsky + Rollet architectes
Setec, UrbanEco, Elioth, VPEAS, Atelier Rouch
Missions : Paysage & écologie
Réalisation : 2021 en cours
Budget prévisionnel = 7 560 000,00 €
Montant -



PERSONA GRATA - CCR

Plan masse

Echelle 1:500



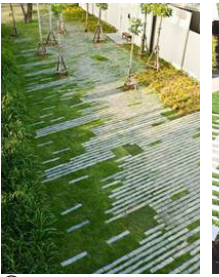
LIPSKY + ROLLET ARCHITECTES page 5



LIPSKY + ROLLET ARCHITECTES page 20

PERSONA GRATA - CCR

Projet paysager



1 Rez-de-chaussée et jardin imbriqués

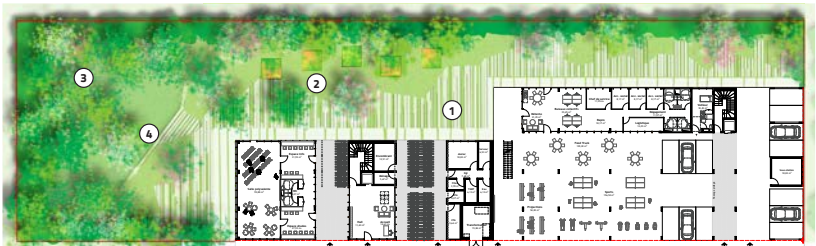


2 Carrés gourmands

3 Jardin frais en creux



4 Amphithéâtre extérieur envisageable



Principe d'aménagement des espaces extérieurs afin de favoriser les activités extérieures, en période de crise sanitaire, ou de pics de réchauffement climatique.

LIPSKY + ROLLET ARCHITECTES page 6

Restructuration du Centre Jean Sarrailh - CROUS de Paris (75)

La mission

Concours gagné
Travaux en cours
Conception paysagère : végétaux, mobiliers

Le projet

Le projet de restructuration vise à inscrire ce bâtiment historique dans une nouvelle dynmaique d’usage et de qualité environnementale. Notre approche prend en compte de manière spécifique le contexte urbain, l’histoire du bâtiment et de sa construction, et plus largement, l’évolution des conditions climatiques et la politique environnementale de la ville de Paris qui en découle. Nos interventions sont frugales mais signifiantes, avec une très forte végétatisation des espaces de cour et de façade. Le projet paysagé vise à augmenter la qualité urbaine de la rue au profit des usagers du CROUS (niveau bureaux et logements) et des résidents du quartier.

Les principes

Les espaces plantés sont limités, étant donné la volumétrie du bâtiment et ses contraintes structurelles. La courette joue donc un rôle majeur, avec une stratégie augmentée du végétal par strates. Dans cet espace de 280 m², se développe un talus armé, techniquement complexe, avec des fougères, des bulbes, des grimpantes, des arbustes et 3 arbres fastigiés qui émergent pour offrir à la vue de chacun une part significative de verdure. Cette densité végétale étage les couleurs entre les saisons et assure en période estivale une qualité paysagère colorée et contrastée dans les feuillages et floraisons et de rafraîchissement importante.

Les eaux pluviales sont gérées dans la cour, par un travail adapté de gestion des eaux au travers de pavés filtrants et d’une zone d’infiltration à débit soutenu. Ce système, outre l’importance de ne plus rejeter des eaux dans les réseaux apportera une contribution à rafraîchir par l’extérieur le gymnase en période estivale.

Les détails de maçonnerie et d’interface avec la structure des murs et escaliers sont traités de manière très délicate, pour une durabilité et aussi une qualité esthétique. Le choix des matériaux de revêtements est respectueux, bas carbone et recyclables. Le substrat répond à des qualités agronomiques spécifiques.

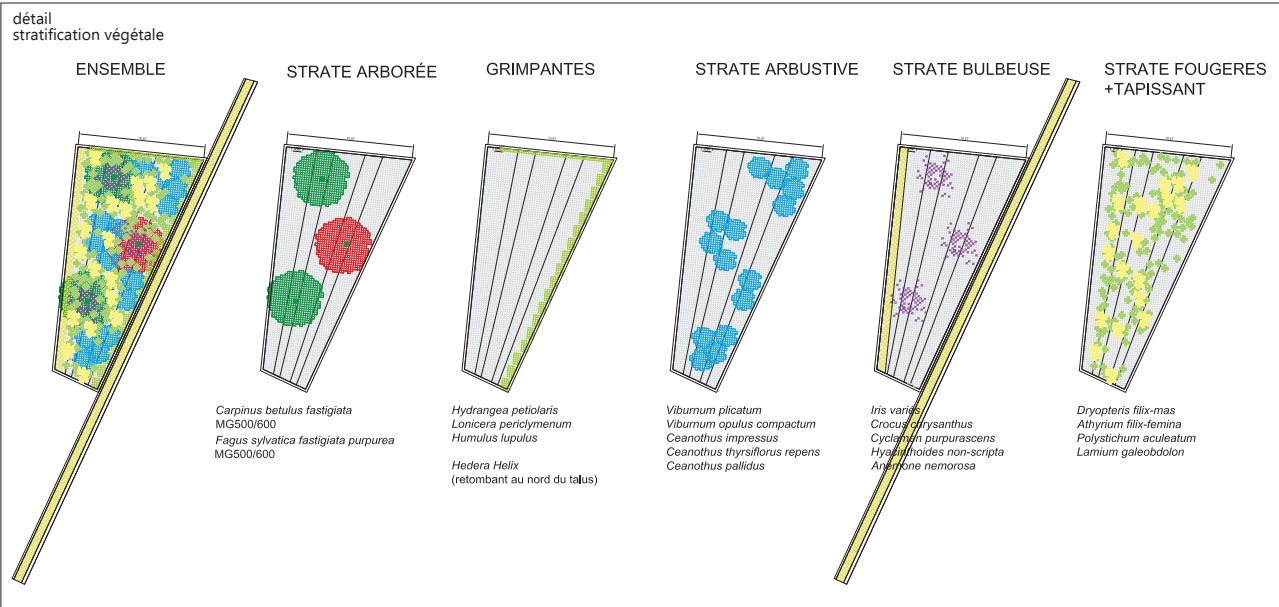
Les végétaux ont été choisis au regard de l’évolution climatique de réchauffement avec d’importantes sécheresses et de fortes pluies, assurant une résilience.

Maître d’ouvrage : EPAURIF

Architecte : Lipsky-Rollet
Paysagiste sous-traitant : URBAN-ECO
Missions : MOE Paysage Ecologie



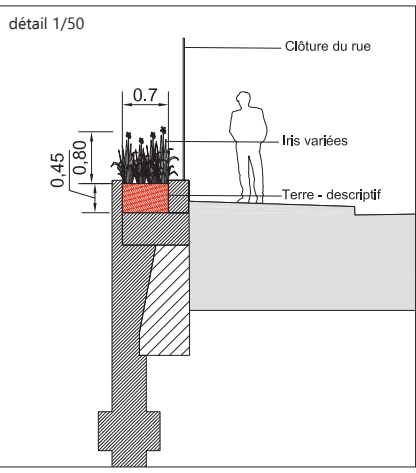
PRO
Crous, Paris
Projet de plantation
Associations végétales, localisation et densités



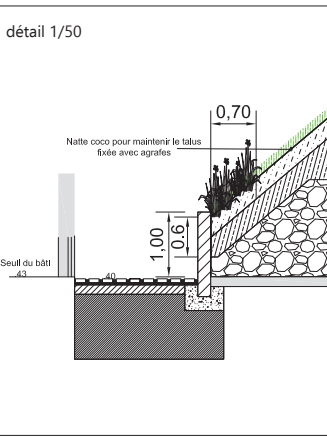
Plantations d'Iris:



La corniche d'Iris



Le bas de talus



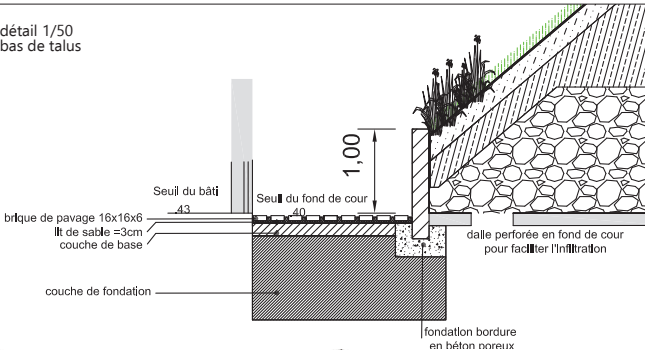
PRO
Crous, Paris
Précisions techniques
Revêtement de pavés infiltrants

Principe de gestion des eaux pluviales:

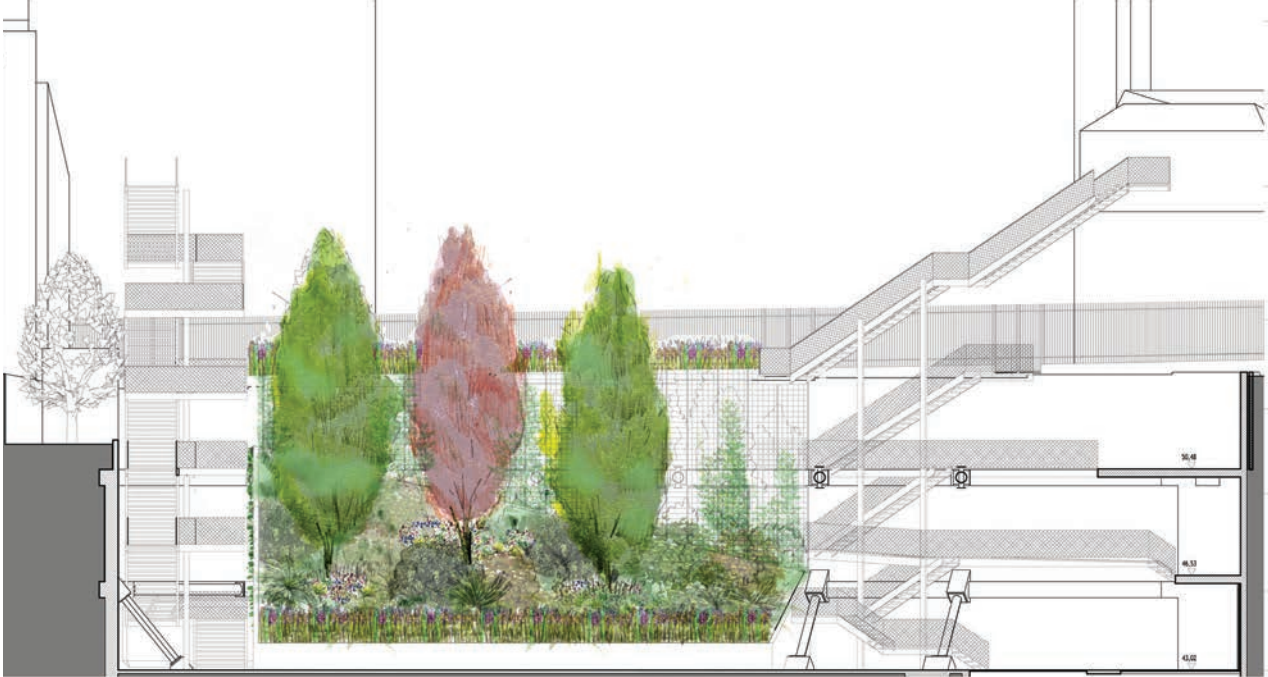
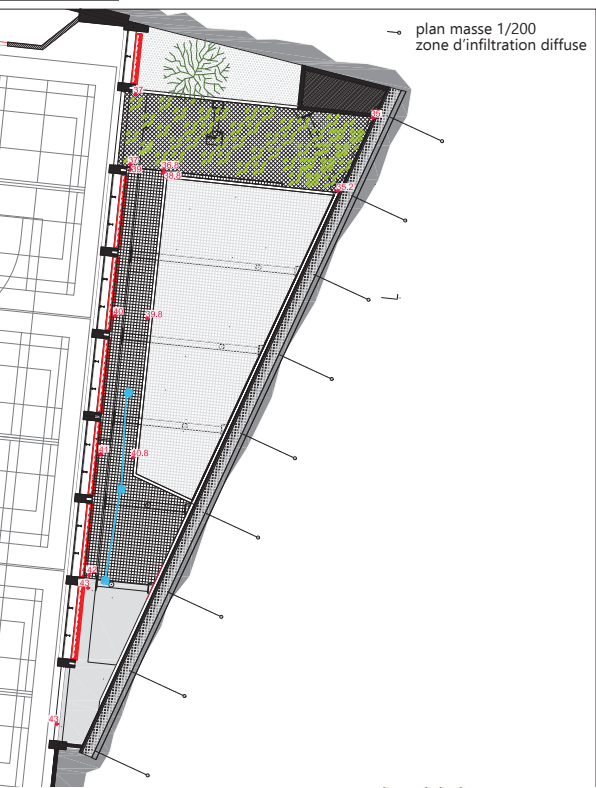
Pour respecter les obligations réglementaires, conformément au Plan ParisPluie:
-abattement de la lame d'eau de 12mm,
-abattement de 80% de la pluie de 16mm,
nous composons **une zone d'infiltration diffuse** sur l'ensemble du fond de la cour (hors talus).

La partie du réseau d'évacuation actuel fonctionnel est conservé pour évacuer les eaux pluviales uniquement sur la partie sud de la cour.

Pour assurer l'infiltration du trop-plein (en complément d'une cuve de récupération de 20m³), deux dispositifs d'aménagement sont imaginés:
- **un revêtement semi-perméable composé de pavés avec joints enherbés + retrait de pavés sur la partie nord pour favoriser une meilleure perméabilité du sol,**
- **un nivellement sous le seuil du bâti avec une pente continue de 1% vers la partie nord.**



La cour pavée



Lycée Pablo Neruda

Restructuration et extension, Bouguenais (44)

La mission

- Conception paysagère : végétaux, mobiliers
- DCE entreprise
- Suivi de chantier

Le projet

Au lieu de couvrir la passerelle existante, fermer le préau et créer une liaison couverte entre les salles à manger et le nouveau bâtiment, le projet propose un lieu généreux, fédérateur et rassembleur au cœur du lycée.

C'est un espace qui fonctionne comme une place publique couverte, un lieu d'accueil dans lequel on a aussi envie de s'installer, discuter, échanger.

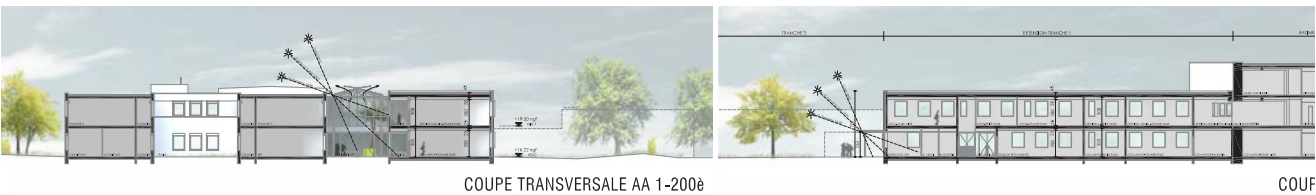
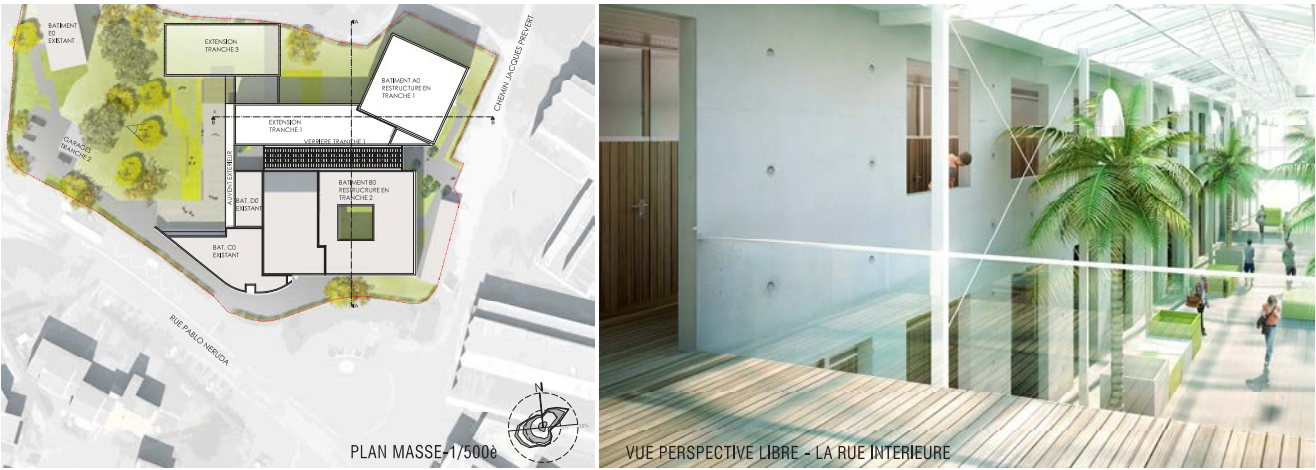
Ce concept de place publique à l'intérieur du lycée participe de façon évidente à la mise en valeur de chaque entité, avec une cohérence des parcours, une orientation facilitée des utilisateurs et une bonne lisibilité des espaces.

Les principes

L'originalité architecturale de la serre froide offre un espace de grande qualité quant à son aménagement et ses potentialités de modularité.

En référence aux premières expériences d'acclimation de végétaux exotiques en pays nantais, le choix s'est naturellement orienté vers l'installation d'une collection de palmiers et des végétaux à caractère exotiques emblématiques (bananiers, phormiums).

Simplement mis en scène dans de grands bacs cubiques colorés, ils ponctuent les espaces de circulation et apportent un ombrage de fait dépaysant.



Maître d'ouvrage : Conseil régional des Pays de la Loire
Architecte : DDL Architectes
Paysagiste co-traitant : Piasite
Missions : MOE Complète. Livré en 2022
Réalisation : consultation entreprises en cours



Projet de renouvellement urbain

Volet paysage, écologie et programmation durable (énergie,
eau, déchets)

Le Grand Bellevue - Projet de renouvellement urbain

Du schéma directeur aux études sectorielles à Nantes et Saint-Herblain (44)

La mission

Au sein d’une équipe pluridisciplinaire menée par l’agence Bécard-map, nous sommes en charge de la prise en compte des enjeux écologiques à la grande échelle et à l’échelle locale, couplée au développement de dynamique d’agriculture urbaine et d’objectifs de développement durable, notamment de gestion des risques et nuisances sonores.

Le projet

Le Grand projet de Bellevue représente un ensemble d’études préalables à la constitution d’un NPRU sur ce vaste quartier de 350 hectares, avec près de 20 000 habitants dont 10 800 à Nantes et 8 700 à Saint Herblain.

Il porte comme ambitions de créer un quartier populaire, diversifié dans ses fonctions et écologique. La méthode de travail croise plusieurs échelles, en parallèle dans le temps, avec la production d’un Schéma Directeur finalisé en fin 2016, la réalisation d’études sectorielles en fonction des dynamiques locales et opportunités foncières, ainsi que des micro-projets avec les habitants.

Le site s’appuie sur la rocade à l’Ouest bordée par des espaces naturels, qui viennent s’immiscer dans le tissu urbain, sous la forme d’espaces verts «banals» mais aussi de jardins collectifs ou de petits squares très végétalisés. Il propose une diversité de bâti à grande échelle, mais des typologies rassemblées et posées sur des espaces peu qualifiés, d’où un travail fin sur les interfaces bâtis et espaces extérieurs. De grands axes de cheminement et connexions sont tendus en est-ouest et nord-sud portant des programmes renouvelant les espaces publics.

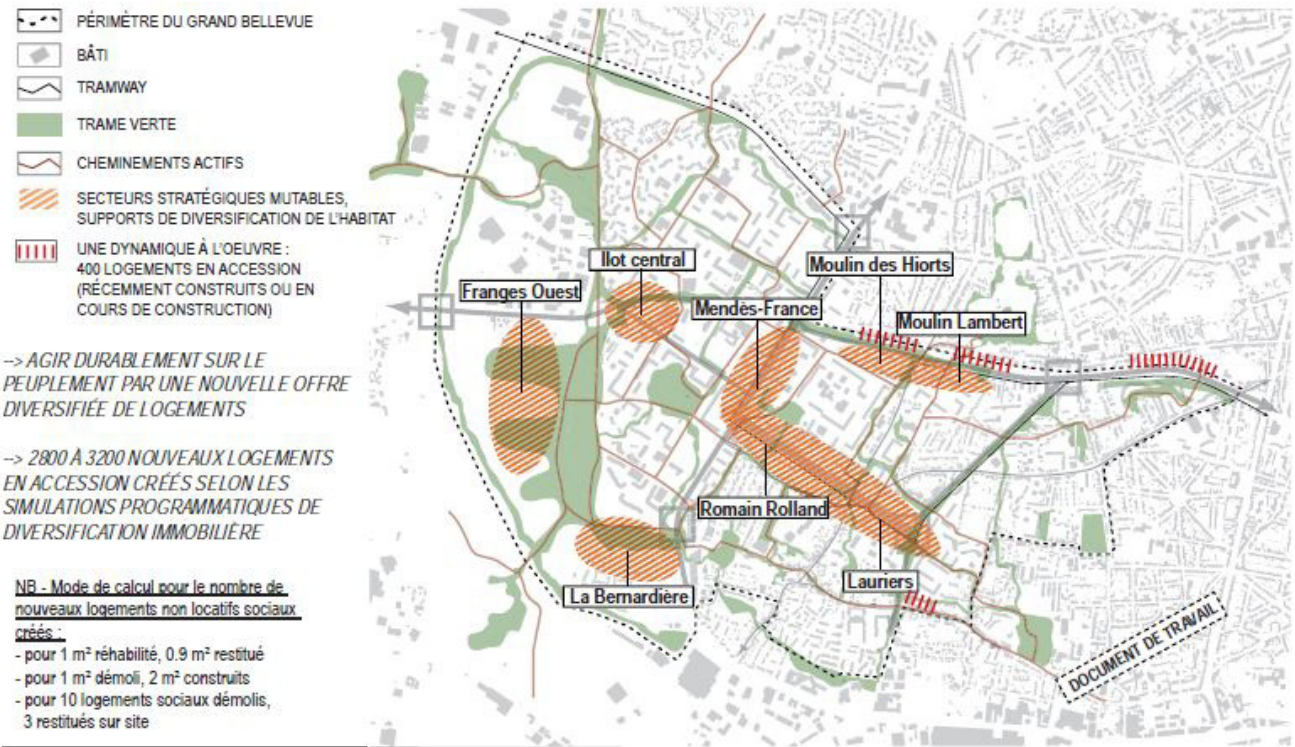
Le site de la Bernardières Nord illustre bien ce travail pluridisciplinaire.



NANTES MÉTROPOLÉ - DGDCT - DDU - DTA NANTES-ouest
RÉALISATION D'ÉTUDES DE PROGRAMMATION URBAINE SUR LE SECTEUR DE BELLEVUE
GROUPEMENT D'ÉTUDE : BÉCARD & PALAY (MANDATAIRE) - BÉNÉDICTE DE LATAULADE - CUADD - URBAN ECO

PROJET GRAND BELLEVUE - VOILET URBAIN
SCHEMA DIRECTEUR
AVRIL 2015

III. LE SCHEMA DIRECTEUR - LES GRANDES ORIENTATIONS



74

SECTEUR FRANGE OUEST

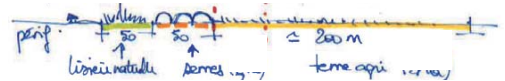
PISTE DE SCÉNARIO 2 - AGRICULTURE URBAINE

- Prise en compte bruit et pollution de l'air (>65 dB(A), 6h-22h)
- 1. La trame verte**
 - a. le noyau primaire de biodiversité
 - b. les espaces relais à caractère naturel
 - c. les corridors écologiques
- 2. Agriculture**
 - a. terres agricoles
 - b. serres
- 3. Nouveaux quartiers**
 - a. logements (240 à 320 logements)
 - b. activités

- Une agriculture urbaine en frange, de part et d'autre du périphérique, en serres et plein champs ;

- Des activités en lien avec l'agriculture urbaine (transformation des produits, cueillette - vente : circuit court, plateforme de compostage de biodéchets, ...) ;

- Maison de l'Agriculture urbaine, parcelles publiques...

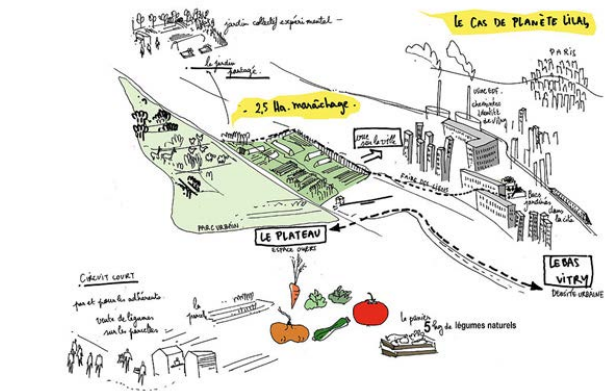


MO : NANTES MÉTROPOLÉ - DGDCT - DDU - DTA NANTES-ouest
BÉCARD & PALAY (MANDATAIRE) - BÉNÉDICTE DE LATAULADE - CUADD - URBAN ECO - ATTITUDES URBAINES
RÉALISATION D'ÉTUDES DE PROGRAMMATION URBAINE

GRAND BELLEVUE
SECTEUR FRANGE OUEST
GT DU 21/04/2016, MISE À JOUR DU 27/04/2016

0 100 200 300 400 m

9



Maître d’ouvrage : Nantes Métropole
Architecte mandataire : Bécard-map puis D&A

Co-traitants : URBAN-ECO^{SCOP}, Bénédicte Delataulade, CUADD
Réalisation : 2013-en cours



Nouveau Projet de Renouvellement Urbain des quartiers Maladrerie et Emile Dubois à Aubervilliers (93) - Mission Paysage et Développement Durable

La mission

Le territoire de Plaine Commune, EPT intégrant le projet, inscrit l'ambition de renouvellement urbain dans sa charte d'aménagement soutenable, que nous avons traduite ici à 4 niveaux :

- performance thermique des bâtis
- trame d'usages et écologique de canal à canal à travers le fort d'Aubervilliers et nos quartiers, via la RN2
- qualification des aires de jeux et espaces de jardins et détente à deux échelles
- revalorisation des matériaux et déchets générés par le projet de renouvellement.

C'est un travail partenarial, entre l'EPT, la ville et les bailleurs sociaux, complexe et riche pour tenir les engagements.

La mission du diagnostic à la composition urbaine et paysagère est menée par une équipe resserrée autour de l'urbaniste Ozone, avec un VRD et un sociologue.

Le projet

Les quartiers Maladrerie et Emile Dubois à Aubervilliers se caractérisent par un patrimoine architectural original et diversifié, dans un contexte social très dégradé. La population est en grande précarité, avec une appropriation importante des espaces publics de la rue pour des activités de mécanique sauvage et de nombreux no-man's lands, au sein d'un parc d'habitats uniquement social.

Bien équipés, écoles, crèche, maison des jeunes, squares... et avec un patrimoine bâti de qualité diversifié mais avec des grands logements, le quartier souffre de nombreux dysfonctionnements dans ses espaces extérieurs et sa dynamique économique.

L'enclavement est marqué entre la RN2 qui fait coupure et des immeubles frontières ou introvertis, comme la maladrerie.

La place du végétale, la qualité des revêtements et des végétaux sont de véritables atouts, comme la diversité des espaces pour porter une réflexion sur la qualification des espaces publics.

En parallèle, le travail sur la réhabilitation notamment thermique des bâtis ou leur évolution plus drastique (déconstruction) est menée avec le bailleur.

Le projet a été validé en Comité du NPNRU.

Maître d'ouvrage : EPT Plaine commune
Mandataire : Ozone
Co-traitants : URBAN-ECO^{SCOP}, ARTELIA, Ville hybride
Réalisation : 2016 - 2019
Montant des travaux : non défini



04 PAYSAGE : La trame verte et bleue support d'usages et de déplacement doux

Une trame verte et bleue constituée principalement des espaces publics (squares, parcs, abords d'équipements ...) et des grands ensembles, en lien avec les territoires voisins

Le Plan Marche : favoriser les déplacements doux en améliorant le maillage fin et en supprimant les points durs

Des aménagements cyclables discontinus

Une offre importante d'équipements de jeux et de loisirs, en accès ouvert au public, desservie par les circulations douces.



04 PAYSAGE : concilier écologie, paysage et usages pour un cadre de vie agréable

Qualification de la trame verte urbaine et paysagère des espaces publics structurants, créer du lien à l'échelle du quartier

1 Ouverture et mise en relation de la Maladrerie et Emile Dubois
- un espace à caractère collectif à inventer : place, square, en lien avec un équipement ?

2 Transformation du parvis de l'école + place mitoyenne : déperiméabiliser les sols, végétation, rendre agréables les usages de desserte et école
Gérer la limite avec le stationnement / immeuble (civilité d'usage, pression ++ voiture)

3 Aménagement d'un axe "actif" nord-sud
- Simplifier les espaces (aujourd'hui cloisonnés par des murs sur partie sud, cheminement usés peu empruntés) : rendre plus fluide
- installer de nouveaux usages (parcours sportifs thématiques, tous publics) vers le stade (fil conducteur)

RV 2 : qualification des traversées faire le lien avec le Fort
Améliorer la perméabilité douce, en compatibilité avec la TVB

Qualification des espaces de proximité des logements, identité et cadre de vie et encourager l'appropriation

Investir les pieds d'immeubles quand ils sont larges : jardins familiaux
Proposer des jardins partagés le long de l'école et actuel EV du parking des enseignants
Restaurer et diversifier les plantations y compris celles des terrasses
Qualifier les façades d'entrée sur l'espace public (traitement qualitatif des voies)

RV 2 : qualification des traversées faire le lien avec le Fort
Améliorer la perméabilité douce, en compatibilité avec la TVB

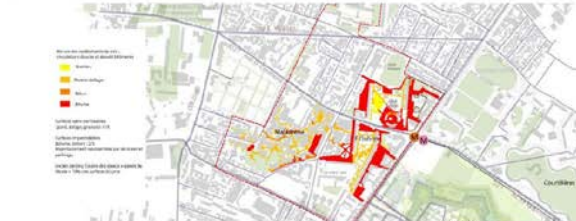


04 PAYSAGE : répondre aux enjeux bioclimatiques locaux

Thermographie d'été



Nature des revêtements des circulations douces et abords des bâtiments



>> enjeux / potentiels + pistes :

- Améliorer la perméabilité des sols (désimpermeabiliser)
- Lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur estivaux (nature des revêtements et végétation à grand développement)



Nouveau Projet de Renouvellement Urbain du Quartier des Arts, Fleurs et Feugrais à Cléon (76) - Mission Paysage et Développement Durable

La mission

Nous sommes en équipe avec Emulsion et ERA pour développer un nouveau projet de ville autour des quartiers retenus en PRU, qui occupent plus des 2/3 de la petite ville de Cléon (environ 5 000 habitants).
Nous portons les thématiques Paysage, Ecologie et concertation, pour créer un projet de renouvellement attractif et ambitieux par ses qualités esthétiques et naturelles.

C'est par un travail partenarial, avec la métropole de Rouen, la ville et les bailleurs sociaux qu'un nouveau schéma de territoire a été dessiné et décliné à l'échelle de chaque quartier.

Les habitants sont aussi partie-prenante à travers le Conseil citoyen et par des manifestations réalisés dans la ville depuis 1 an : visites collectives, présentation lors des fêtes de quartier, exposition à la maison du projet...

Le projet

La commune de Cléon présente la particularité d'accueillir près de 70% de logements sociaux, à l'aune de son histoire comme ville d'accueil des usines Renault depuis plus de 50 ans. Plusieurs sous-quartiers composent la ville avec des formes urbaines différentes de maisons groupés à des petits collectifs et des tours, aujourd'hui très stigmatisées en particulier dans le quartier des Fleurs-Feugrais.
C'est l'image de la ville qui nuit fortement à son attractivité et qui engendre une grande vacance.

L'objectif est d'apaiser la RD7 en avenue urbaine et de réintégrer les parcours doux à l'échelle de la Boucle de la Seine, pour favoriser les liens entre les quartiers à toutes les échelles. Cette voie restructurée permettra de recréer des micro-centralités sur cette voie au niveau du mail Allende, au niveau de la Mairie et du quartier des Feugrais.

L'ambition est très forte avec une part importante de démolition, à 80% dans le quartier des Fleurs et des Feugrais, ainsi que de P. Dac et des réhabilitations lourdes sur les quartiers des Oliviers et de La Croix.
Le complexe sportif Ostermayer, la Piscine/Patinoire et la salle de spectacles de la Traverse sont réouverts vers la RD7, pour les donner à voir et accroître leur rôle métropolitain.
De nombreuses nouvelles liaisons sont créées, pour faciliter les liens et désenclaver les quartiers, ainsi que pour donner des adresses claires à chaque îlot.

Le COPIL a acté ces ambitions en mars 2018.

Maître d'ouvrage : Ville de Cléon (76)
Mandataire : Emulsion
Co-traitants : URBAN-ECO^{SCOP}, ERA
Réalisation : 2016 - 2018

